



BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil régional de Bretagne – Février 2026

RAPPORT ADOPTÉ

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Introduction et recettes

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Introduction générale

Ce projet de budget du Conseil régional pour l'année 2026 s'inscrit dans le prolongement des orientations budgétaires débattues lors de la session de décembre 2025.

Il reprend les analyses, la prospective et les grands axes structurant le projet de mandat régional.

Il confirme d'abord les inquiétudes exprimées il y a deux mois.

Un contexte défavorable, incertain et instable

Le contexte de grande incertitude quant à l'élaboration et au vote de la loi de finances avait conduit à repousser de deux mois, de décembre à février, le vote du budget régional dans l'espoir que sa construction puisse se faire avec une connaissance claire des ressources dont la Région pourrait disposer. Au moment de l'écriture de ce rapport, le gouvernement aura eu recours à une loi spéciale pour éviter le blocage général, préservant ainsi la capacité de fonctionnement des collectivités, mais les perspectives d'adoption d'un budget pour la Nation demeurent floues et les institutions locales ne savent toujours pas avec certitude dans quel niveau de contrainte financière elles pourront exercer leurs compétences et assumer leurs responsabilités.

La conjoncture économique générale du pays donne des signes contradictoires. À la fois des alertes sur l'activité et l'emploi et, au contraire, des indicateurs qui témoignent d'une réelle capacité de résistance de l'économie française.

Pour autant, si les indicateurs d'activité et d'emploi semblent plutôt meilleurs qu'anticipé, il n'en reste pas moins vrai que l'incertitude institutionnelle pèse lourdement sur la confiance des acteurs économiques, des producteurs qui hésitent à investir, comme des consommateurs qui continuent d'accroître leur niveau d'épargne. Ainsi le pays est-il en permanence menacé, dans un contexte international de très grande instabilité, par un risque de basculement dans la récession si les ménages comme les entreprises cessaient pour les uns de consommer et pour les autres d'investir. À ce premier risque s'ajoute celui d'une flambée des taux d'intérêt, déjà fortement orientés à la hausse depuis plusieurs mois, si les créanciers de la France venaient à douter de sa solvabilité, ce qui serait susceptible de venir encore dégrader la situation financière de l'Etat dont la charge de la dette a doublé depuis 2020 pour désormais représenter près de 10 % du budget national.

Ces incertitudes et la morosité ambiante pèsent lourdement sur les perspectives de recettes de la Région. À double titre.

D'abord pour leur partie liée à la fiscalité, sur laquelle la Région n'a plus qu'une maîtrise résiduelle, notamment sa part de TVA ou ses recettes liées aux cartes grises. Elles seront aux mieux stagnantes, au pire en baisse structurelle du fait des évolutions des comportements de consommation.

Ensuite pour leur partie, majoritaire, liée aux dotations de l'Etat, dans un contexte où ce dernier entend forcer les collectivités à contribuer à l'effort de redressement des comptes publics. Ceci devant se traduire par diverses dispositions de plafonnement ou de réduction des dotations historiques dont bénéficiaient les régions en contreparties de charges transférées qui, elles, n'ont cessé de s'accroître. Et dorénavant par la perspective d'un dispositif dit « Dilico 2 », dont l'exécutif régional rappelait lors des orientations budgétaires le caractère pervers. Celui-ci repose en effet sur une promesse de remboursement qui n'engage que ceux qui y croient et qui induirait ipso facto la sortie des Régions des grands dispositifs contractuels de type CPER ou PRIC.

Une fois encore, la Région réaffirme sa disponibilité pour prendre toute sa part dans l'effort national d'assainissement des comptes publics, mais rappelle la nécessité de la

juste répartition de l'effort, devant tenir compte, notamment, de l'essentielle contribution des Régions à l'effort d'investissement de la nation. Elle dénonce à cet égard la dérive tendancielle de la France à privilégier toujours la consommation et le fonctionnement courant au détriment de la capacité de modernisation du pays, dans un contexte de marginalisation de l'Europe dans la compétition mondiale.

En se fondant sur l'expérience de 2025 et sur le contenu de la première version du projet de loi de finances porté par le gouvernement et des discussions intervenues au Parlement, ce projet de budget primitif régional a été construit dans la perspective prudentielle d'une réduction de nos ressources de l'ordre de 40 millions d'euros en 2026.

La conjoncture a par ailleurs des impacts bien réels sur les besoins et les attentes exprimées par nos concitoyens comme par les acteurs économiques pour soutenir leur activité et leur qualité de vie, alors que la préparation de l'avenir et l'accompagnement des grands défis des transitions appellent aussi des investissements massifs. L'effet ciseau entre baisse des recettes et augmentation des dépenses nécessaires, auquel sont confrontées les collectivités et singulièrement les Régions, est ainsi aggravé.

Il résulte de ce contexte excessivement tendu et incertain que l'équilibre budgétaire proposé pour 2026 repose sur une équation complexe et instable, intégrant trois enjeux majeurs :

- Le volontarisme du projet de mandat, qui se traduit par un niveau ambitieux de dépenses pour financer nos services publics et conforter un programme d'investissement essentiel à l'activité régionale. La Région réaffirme la conviction qu'il est de sa responsabilité de tenir son rang de premier investisseur local et de cheffe de file dans les domaines que lui confie la loi, afin de soutenir l'activité et d'accompagner la modernisation de la Bretagne.
- Le souci de préserver la soutenabilité financière de la collectivité, se traduisant par la confirmation de la ferme volonté de maintenir ses ratios essentiels de capacités de désendettement en deçà des limites définies avec ses créanciers et ceux qui garantissent la confiance des marchés financiers.
- L'obligation d'assumer un projet de budget prévisionnel qui sera nécessairement appelé à connaître au long de l'année des ajustements plus ou moins importants pour adapter le niveau et le rythme de la dépense aux réalités et contraintes extérieures. Il conviendra ainsi, le cas échéant, d'ajuster le budget en DM à d'éventuelles bonnes ou mauvaises nouvelles découlant du vote de la loi de finances, au-delà de nos prévisions. Il conviendra aussi d'assurer un pilotage fin de l'exécution budgétaire, tant en fonctionnement qu'en niveau d'investissement, pour assurer la soutenabilité de la dépense et garantir le maintien de la Région dans le cadre financier qu'elle s'est résolument fixé.

Confirmer le volontarisme du projet de mandat.

Ce volontarisme se traduit dans les chiffres d'un budget, le cinquième de la mandature, qui dépasse les 2 milliards d'euros, connaît une augmentation globale de 3,7 % par rapport à 2025 et renoue ainsi avec une trajectoire quasi ininterrompue depuis 1986 de hausse de la dépense publique régionale.

Il doit être souligné dans un contexte où les autres niveaux de collectivités sont conduits à une contraction de leurs dépenses et de leurs politiques publiques, mettant en péril, à leur corps défendant, bien des plans de financement et aggravant de fait le risque d'attrition de l'action publique.

Compte tenu d'un niveau de dépenses de structure (hors ressources humaines) contenu à 2,7 % de l'ensemble des dépenses, cela se traduit par une dépense d'intervention de plus de 97 %, soit près de 1,95 milliard d'euros en faveur du territoire régional, de ses acteurs économiques et des habitants.

Ce budget confirme ainsi un engagement régional dans un programme pluriannuel d'investissement de 3,3 milliards d'euros, en nette augmentation, et se traduisant cette année encore par une perspective de dépense de plus de 600 millions d'euros en soutien aux investissements nécessaires à la modernisation de la Bretagne, notamment en matière de mobilités et de nos propriétés régionales que sont les lycées et les ports en particulier. L'effort historique de ces dernières années est donc confirmé, au service de la préparation de l'avenir. Il maintient le rang de la Région comme premier investisseur local de son territoire.

Le budget primitif confirme ainsi un équilibre très volontariste entre section de fonctionnement et section d'investissement, cette dernière pesant plus de 42 % de la dépenses régionale totale. Si toute la stratégie financière de la Région depuis des années est mobilisée pour maintenir la capacité d'investissement de la collectivité, investissement et fonctionnement, dans le budget régional sont complémentaires ordonnés à la préparation de l'avenir régional et de la qualité de vie de ses habitants. De fait, les dépenses de fonctionnement dédiées à la vie lycéenne, à la formation ou encore à la recherche sont, autant que des financements dans les infrastructures, un investissement dans l'avenir.

Dans cette seconde partie du mandat, ces financements permettent de tenir le cap d'un projet ambitieux qui appelle une inscription des efforts et des projets dans la durée, condition de l'efficacité et de l'efficience de l'action publique.

Cette action s'inscrit dans un cadre stratégique pluriannuel, constitué de trois grands documents de planification régionale que sont le SRADDET, sa stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES) et la politique régionale mer et littoral (PRML). Ces documents fixent des objectifs, retiennent des trajectoires, tracent des perspectives stratégiques, tant pour l'institution que pour le territoire breton dans son ensemble. Ils formalisent l'ambition régionale et demeurent la boussole principale de notre action.

Cet encadrement stratégique permet de garantir la visibilité et la stabilité de l'engagement régional. Pour autant, dans le contexte actuel, son pilotage appelle des capacités de réactivité fortes, en fonction de la contrainte et de la conjoncture pour adapter certains des objectifs, à revoir certains calendriers de réalisation, l'ambition demeurant intacte dans ses principes et intentions.

Comme en 2025, tout en s'adaptant aux circonstances, le projet régional pour l'année 2026 se décline autour de grandes priorités, auxquelles sont alloués, au maximum soutenable des capacités régionales, les budgets nécessaires :

→ **Le maintien d'un effort d'investissement au niveau maximal soutenable, contribuant à la réalisation d'un PPI sur le temps du mandat porté à 3,3 milliards d'euros.**

En 2026, l'effort d'investissement hors remboursement d'emprunts et fonds européens demeurera au niveau exceptionnel de plus de 600 millions d'euros affectés en priorité à nos responsabilités directes en maîtrise d'ouvrage. Sont financés à hauteur de plus de 100 M€ la modernisation et l'entretien lourd de notre parc de lycées, avec une attention particulière aux enjeux de transition environnementale et de rénovation thermique ; plus de 60 M€ pour nos ports dans le cadre de la stratégie adoptée en 2023, désormais déclinées place portuaire par place portuaire.

S'y ajoutent les engagements pris dans le cadre du Contrat de plan Etat région, y compris pour le développement du vélo, pour l'enseignement supérieur, l'accompagnement des projets de territoire et le soutien aux entreprises qui se développent. Ces engagements permettront aussi de finaliser dans les deux années à venir le financement du grand projet Bretagne très haut débit (BTHD) assurant l'égal accès de tous les bretons à la fibre dès la fin de l'année 2026.

Cet effort massif devra néanmoins tenir compte de la contrainte forte pesant sur nos ratios financiers et les adaptations nécessaires seront prises dans l'exécution budgétaire pour garantir la soutenabilité de nos engagements. La dépense devra ainsi être régulée au regard de la réalité de notre épargne nette, ainsi que de la capacité de nos partenaires et des territoires à tenir leurs propres engagements.

L'enjeu est celui de la modernisation de nos infrastructures, condition de réalisation des engagements pris pour le renfort d'offre de transports et au-delà pour répondre aux enjeux de décarbonation et de cohésion sociale. Il est celui du maintien en l'état de notre patrimoine régional qui est celui de la Bretagne, notamment dans les 22 places portuaires qui sont de notre responsabilité. Ces investissements sont aussi la condition de la qualité de vie au travail des 140 000 jeunes qui fréquentent les lycées régionaux. Il contribue aussi fortement à la modernisation des entreprises et à leur capacité de conforter leur compétitivité dans un contexte de très fortes mutations. Il participe au maintien et au développement de l'appareil de recherche et d'enseignement supérieur breton qui est un atout majeur et une forte contribution à la préparation de l'avenir.

Cet effort d'investissement tient compte en Bretagne de la priorité donnée à sa dimension maritime, se traduisant dans son attention portée aux enjeux portuaires, au développement des Énergie marines renouvelables (EMR), à la préservation environnementale des littoraux et des eaux, aux formations maritimes, aux enjeux économiques de la pêche et de l'aquaculture, à la diffusion d'une culture de la mer partagée.

L'investissement répond en Région à une acception large qui intègre aussi tous les efforts consentis pour accompagner les transitions environnementales. En favorisant cette accélération, en favorisant l'intégration des enjeux environnementaux dans toutes ses politiques publiques, en maintenant un effort soutenu pour la qualité de l'eau, la préservation de la biodiversité ou la sobriété dans la consommation des ressources, la Région investit et prépare l'avenir.

En maintenant autant que possible l'effort de formation pour aider à la reconversion des demandeurs d'emploi et à la préparation des jeunes aux métiers de demain, dans une période où par ailleurs les chiffres du chômage restent favorables en Bretagne, la Région confirme son attention à l'adaptation des compétences humaines pour répondre aux défis de demain. Cet effort devra tenir compte des évolutions de la conjoncture et des signes perçus d'un ralentissement économique pour apporter des réponses contracycliques si nécessaire. Mais il devra aussi tenir compte des répercussions regrettables des décisions de l'Etat qui, tant en matière d'apprentissage que de formations sanitaires et sociales contraignent la Région, à son corps défendant, à réduire ses financements. Elle cherchera à en atténuer le choc en assumant un meilleur ciblage de l'effort sur les publics et les territoires en ayant le plus besoin.

→ La priorité donnée aux services publics régionaux de proximité, en particulier les services de mobilités et la vie lycéenne.

L'ambition du développement de l'offre de transports publics en Bretagne, pour répondre tout à la fois à des enjeux de développement économique, de transition climatique comme de cohésion territoriale et sociale, en articulation avec les autres autorités organisatrices est confirmée. L'entrée en phase opérationnelle de Bretagne mobilités, syndicat mixte fondé en septembre dernier, ainsi que la mise en œuvre progressive sur la durée du mandat des contractualisations territorialisées dans les espaces sud, nord et pointe de Bretagne, sont les signes tangibles de notre engagement pour ce « choc d'offres nécessaire ». Y est affecté un effort financier de plus de 550 M€ en 2026 auquel le rendement attendu du Versement mobilités régional et rural (VMRR) à hauteur de 28 M€, n'apportera qu'une contribution de 5 % de l'engagement global.

Dans ce contexte, Bretagne mobilités, réunissant une soixantaine de collectivités autour de dix bassins de mobilité, permettra de mieux coordonner les offres entre autorités organisatrices des mobilités, penser le futur, et proposer de nouvelles solutions au plus près des besoins des territoires. En 2026, le syndicat mixte aura notamment à se saisir de la démarche du SERM (services express régionaux métropolitains) dont le dossier breton fait exception par sa couverture de l'ensemble du territoire, pour privilégier les solidarités régionales.

La dynamique est lancée et l'augmentation du service public régional est d'ores et déjà une réalité, quelles que soient les adaptations du calendrier de développement de l'offre imposées par la contrainte budgétaire. Cet engagement permet de financer le service TER BreizhGo qui est en tête de tous les classements nationaux avec la meilleure régularité des trains (96 %), la meilleure satisfaction des usagers (95 %) et la meilleure plus forte croissance de fréquentation (+ 50 % depuis 2019).

Avec un usage du TER en croissance constante, des taux de remplissage très élevés en heures de pointe, tous les EPCI situés sur les axes ferroviaires du littoral sud et nord ont noué un partenariat inédit avec la Région Bretagne pour poursuivre le développement du TER, avec des engagements financiers nouveaux. Depuis septembre 2025, 17 circulations quotidiennes supplémentaires sont effectives en Bretagne Sud.

En complément du TER, la convention avec SNCF Voyageurs, renouvelée jusqu'en 2033, emporte une garantie de desserte de toute la Bretagne par TGV jusqu'à Brest et Quimper. Elle représente pour la Région un effort financier très significatif de près de 15 M€, sans équivalent ailleurs en France.

La Région organise aussi un réseau dense de plus de 100 lignes de cars interurbains en Bretagne (hors transports scolaires). Ces lignes ont permis la réalisation plus de 6,2 millions de voyages en 2024 hors scolaire (en hausse de +3 % par rapport à 2023). Le renouvellement des délégations de service public des lignes routières interurbaines permet d'obtenir des améliorations importantes concernant l'offre, la qualité de la production et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (5 nouvelles lignes, 21 lignes renforcées et 60 % des cars décarbonés à l'horizon 2030 dans un mix énergétique (biogaz, électrique, B100)).

Parallèlement, la solution KorriGo continue de se déployer dans tous les services mobilités opérés par la Région. Elle bénéficie aujourd'hui notamment aux 100 000 scolaires transportés quotidiennement.

La desserte BreizhGo des 10 îles bretonnes structure la vie des insulaires. Les 16 navires propriété de la Région font l'objet d'une attention toute particulière pour garantir à tous la sécurité et la qualité de service.

De même, l'engagement de la Région pour l'amélioration constante des conditions de travail et de vie, notamment en matière d'alimentation dans les cantines des lycées est confirmé. Elle enrichira cette politique publique en l'inscrivant dans une prospective liée aux impacts des évolutions démographiques, avec la démarche « Lycée 2040 » et en cohérence avec ses orientations stratégiques que portent le plan d'actions immobiliers 2026/2028 et l'établissement de la carte pluriannuelle des formations initiales professionnelles.

La Région poursuivra en 2026 sa politique de renforcement de la qualité d'accueil des lycéens dans le cadre des actions déjà mises en œuvre en matière de qualité de la restauration et de l'hébergement, de soutiens aux projets éducatifs et de renouvellements d'équipements pédagogiques innovants.

La prise en compte des enjeux environnementaux sera confortée dans le cadre du plan de transition bas carbone, qui sera débattu lors de la session d'avril 2026.

→ L'accent mis sur la cohésion sociale et territoriale, et la promotion de l'identité bretonne.

Cette année encore, la Région confirme l'importance accordée aux enjeux de cohésion sociale en maintenant son effort dans les domaines de la culture, du sport et des langues de Bretagne dont les programmes budgétaires seront intégralement confirmés. Ces enjeux d'équilibre territorial, de justice sociale, d'égalité et de préservation de ce qui fait la cohésion sociale, d'appui à la jeunesse, demeurent centraux dans le projet de mandat.

Cet engagement n'est pas motivé par une quelconque obligation juridique. Aucun de ces trois domaines ne constitue une compétence dite obligatoire de la Région. Il s'agit dans les trois cas de responsabilités partagées entre les différents niveaux de collectivités et sur lesquels la loi ne reconnaît pas même de rôle de chef de file à la Région.

Mais ce qui caractérise ces trois domaines, c'est l'importance de leur contribution à ce qu'est la Bretagne dans ses profondeurs historique, sociale, culturelle comme à sa vitalité au quotidien, faite de création, d'événements, de rencontres et de communion populaire. Autant de dimensions qui participent de la cohésion sociale et du dynamisme de la Bretagne, et façonnent son identité singulière.

Préserver la signature de la Région et piloter finement l'exécution budgétaire.

Un budget primitif est, par construction, un exercice prévisionnel fixant des plafonds de dépenses. Mais étant construit avec un aléa fort sur la réalité des recettes et dans l'incertitude d'une conjoncture évolutive, il se traduira dans une exécution agile, qui devra s'adapter à la confirmation (ou pas) des hypothèses ayant présidé à son élaboration.

Cette exécution tiendra compte de deux déterminants essentiels : la volonté réaffirmée de l'exécutif régional de porter le projet ambitieux du mandat pour la Bretagne, mais aussi la ligne de crête des ratios financiers qui s'imposent à la collectivité dans le cadre de la stratégie financière suivie depuis plus de deux ans.

Ces ratios sont connus : ils concernent au premier chef le maintien d'une capacité d'épargne suffisante pour contenir le nécessaire recours à l'emprunt. À cet égard, c'est surtout la capacité de désendettement de la Région qui a connu une réelle dégradation en 2025 pour avoisiner les 7 années, juste en dessous de la moyenne des autres régions, mais devra absolument être maintenu sous les seuils que nous nous sommes fixés et que nous imposent certains de nos créanciers dont la Banque européenne d'investissement (BEI), avec un plafond de 9 années.

Cet équilibre conduira la Région à assumer dans le pilotage de l'exécution une capacité de ralentissement des dépenses de fonctionnement si l'effort demandé par la baisse des recettes était confirmé à hauteur de 40 millions ou plus, alors que les réductions de dépenses prévisionnelles sont dans le présent document limitées à 27 M€. Un comité des engagements et des dispositifs de régulation des commissions permanentes permettra d'assurer un suivi très fin de cette exécution. Le cas échéant, la Région devra assumer des taux de réalisation moins bons en moyenne que dans les années précédentes.

De la même manière, elle sera conduite à piloter avec détermination son PPI 2022/2027, qui a connu une très forte augmentation sur la période couverte et dont le montant annuel est actuellement incompatible avec les seuils financiers recherchés. Au regard des priorités, des capacités de financement des partenaires sur certains dossiers, mais également des possibilités de lissage des investissements dans le temps, son exécution sera donc questionnée.

C'est donc à **un exercice de priorisation renforcée et systématique** que la Région devra se livrer, au regard de principes politiques clairement affichés, en réaffirmant les valeurs et les orientations politiques qui nous rassemblent, la justice et la solidarité. Le présent budget traduit d'ores et déjà l'application de ces principes :

- **Recentrer l'intervention régionale sur les actions à plus fort impact**, celles qui maximisent l'effet de levier sur les projets, et le meilleur impact pour la vie de nos concitoyens. Il s'agit donc d'une priorisation **politique** et en aucun cas d'un recentrage sur nos seules compétences strictement obligatoires, qui ferait de la Région une simple collectivité gestionnaire, sans réelle capacité à insuffler une vision et à porter un projet différenciant. Aussi, des dispositifs à la portée trop restreinte, ne touchant qu'un trop petit nombre de bénéficiaires, et dont les effets transformants ne seraient pas confirmés alors que leur mise en œuvre serait financièrement et humainement trop lourde, pourront être remis en cause. Limiter les appels à projets et les expérimentations lorsque leurs résultats mesurés ne sont pas déterminants pour les territoires, réduire le nombre de dispositifs actifs pour renforcer l'efficacité et la visibilité de notre action et optimiser la mobilisation de nos moyens humains. Le travail engagé depuis plusieurs années pour une plus grande efficacité et un meilleur pilotage de nos actions au regard des résultats attendus sera approfondi.
- **Interroger les engagements, les contrats pluriannuels et les stratégies que nous avons signés** ou adoptés, au regard d'un contexte qui a changé, et en tenant compte de la situation financière de nos partenaires, qui offrent parfois plus de marges de manœuvre que celle de la Région. Assumer le fait de ne plus avoir la capacité de respecter l'intégralité des engagements au regard de l'évolution exogène du contexte, et de ne pas systématiquement répondre aux sollicitations des partenaires qui rencontrent, comme nous, des

difficultés. Dans cette perspective, et comme le font l'ensemble de nos partenaires, assumer auprès d'eux le choix d'interroger les modalités de mise en œuvre et les calendriers de nos engagements antérieurs.

Plus précisément, cela conduit à réaffirmer l'impossibilité absolue pour la Région de se substituer à des partenaires devant se retirer de certains plans de financements, en assumant le risque que, parfois, cette absence de compensation puisse entraîner des conséquences lourdes sur certaines structures ou certains projets. Pour sa part, la Région sera contrainte d'envisager le report de certains engagements, y compris signés dans le cadre du Contrat de plan Etat Région (CPER). Elle le fera en étroite concertation avec l'Etat, lui aussi confronté à la forte contrainte et avec l'ensemble des partenaires associés et concernés par les projets. La CTAP sera mobilisée pour favoriser des replis concertés et organisés. La Région étudiera des évolutions dans ses échéanciers de paiements. Elle confirme aussi l'opportunité d'assumer des pauses, comme elle le fait en 2026 pour le financement des destinations touristiques ou celui de Bien vivre en Bretagne. Ces suspensions ont aussi l'intérêt de donner le temps d'évaluer l'impact des dispositifs, de mieux réguler les effets des engagements pris antérieurement et de laisser le temps aux porteurs de projets pour faire aboutir ces derniers quand ils sont incertains ou fragilisés. Ainsi globalement, si comme cela a été écrit plus haut, les orientations stratégiques de la Région demeurent, leur rythme de mise en œuvre et leur calendrier de réalisation seront systématiquement interrogés pour rester dans les enveloppes d'un PPI qui sera ajusté et dans le cadre de la section de fonctionnement.

- **Être plus sélectifs concernant les subventions versées** dès lors qu'elles bénéficient à des acteurs publics qui seraient « bien portants » et notamment « mieux portants » que la Région. D'un point de vue général, la chasse aux effets d'aubaine sera renforcée, en particulier quand les bénéficiaires profitent de plusieurs sources de financements provenant de plusieurs lignes du budget régional. Globalement cela conduira à **renforcer la mise en œuvre du principe de différenciation** en systématisant l'application de la carte des capacités, au détriment, le cas échéant, de certains territoires moins prioritaires. Développer la différenciation sociale dans nos tarifs et nos aides notamment quand elles bénéficient directement aux particuliers.
- **Appliquer nos règles financières votées**, sans renoncer pour autant à des approches au cas par cas lorsque cela est pertinent. Assumer notamment le principe de caducité des aides afin que des financements ne puissent être appelés de trop nombreuses années après le vote de l'aide et alors que le dispositif qui en constituait le fondement a lui-même disparu.

\\ Le budget en chiffres



2,003
Milliards d'euros
Le montant du
budget primitif 2026



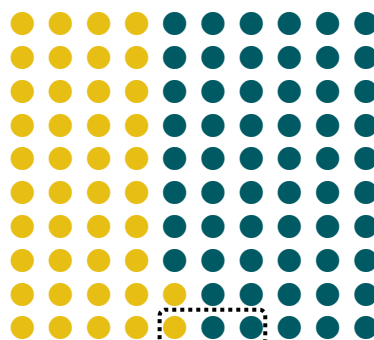
+3,7%
L'évolution du budget
entre 2025 et 2026



1986 - 2026
Il y a 40 ans, les premières
élections régionales au suffrage
universel direct



42%
La part consacrée aux
investissements



58%
La part consacrée aux
interventions en fonctionnement
 **2,7%** les frais de structure



Entre 48 et 57
Millions d'euros
Le coût estimé du projet de loi
de finances et de l'augmentation
des cotisations CNRACL pour
2026



DEPENSES

- **26,1 M€** : DILICO 2
- **2,7 M€** :
Augmentation en
2026 de la
cotisation CNRACL



RECETTES

- **-6M€** baisse de la
DCRTP et DTCE
- **-5,8M€** baisse de
l'enveloppe France
compétences
- **-9,2 M€** Risque de
suppression de la
compensation
Séjour de la santé
- **-7,7M€** : perte de
dynamique TVA



0,15% ou 0,08%
du salaire brut
Le taux du versement mobilité
régional et rural applicable
au 1^{er} janvier 2026
pour les employeurs d'au moins 11
salariés



27%
La part de l'emprunt
dans les recettes de la Région
soit 544 millions d'euros



175
Millions d'euros
Le montant de l'épargne brute
dégagée sur la section de
fonctionnement pour 2026



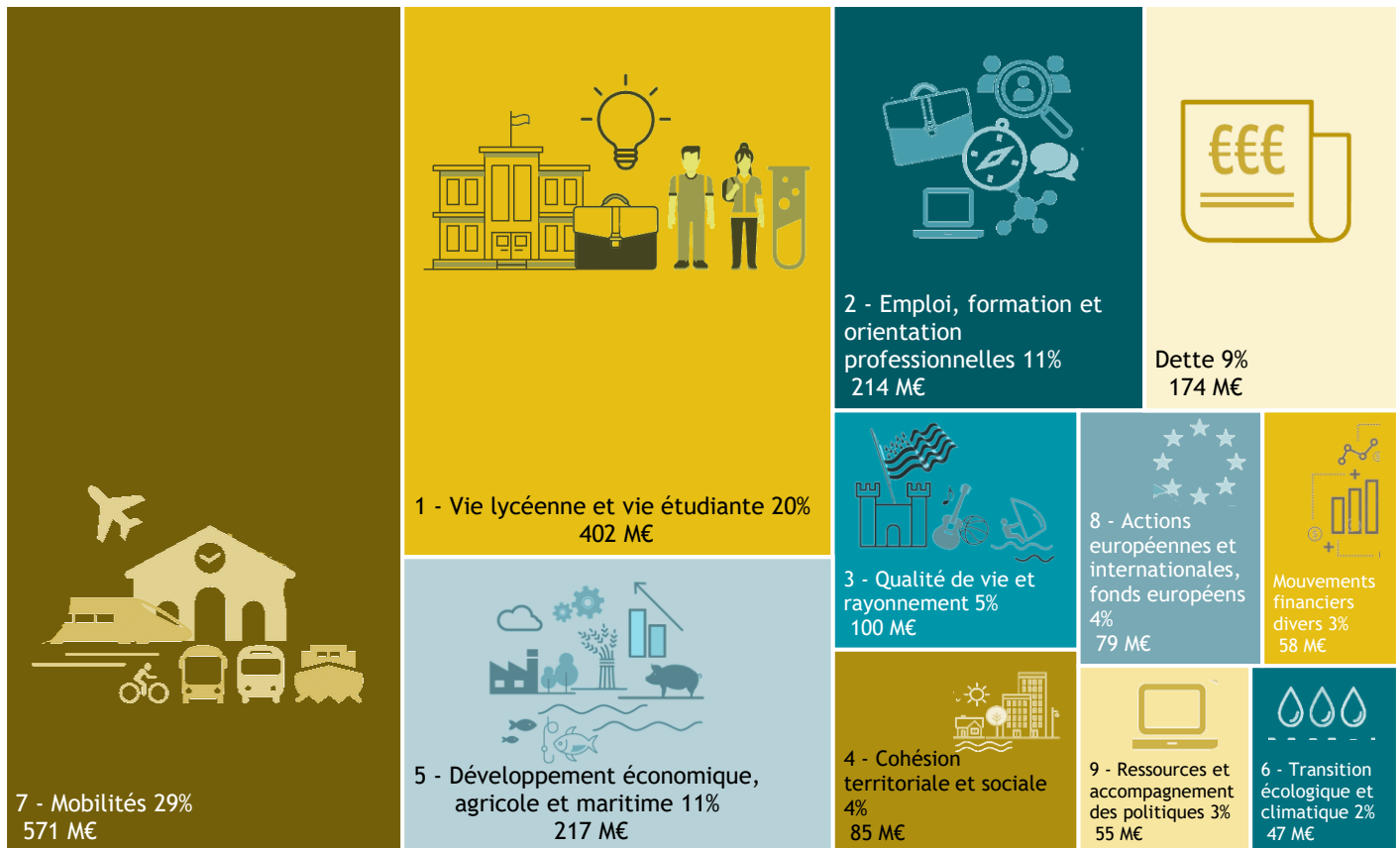
174
Millions d'euros
Le montant de l'annuité
de dette pour 2026

Année	Fonctionnement (M€)	Investissement (M€)	Total (M€)
1986	57	85	142
1991	113	208	321
1996	174	248	422
2001	238	300	538
2006	457	338	795
2011	718	458	1 176
2016	805	516	1 321
2021	994	681	1 675
2026	1 154	849	2 003

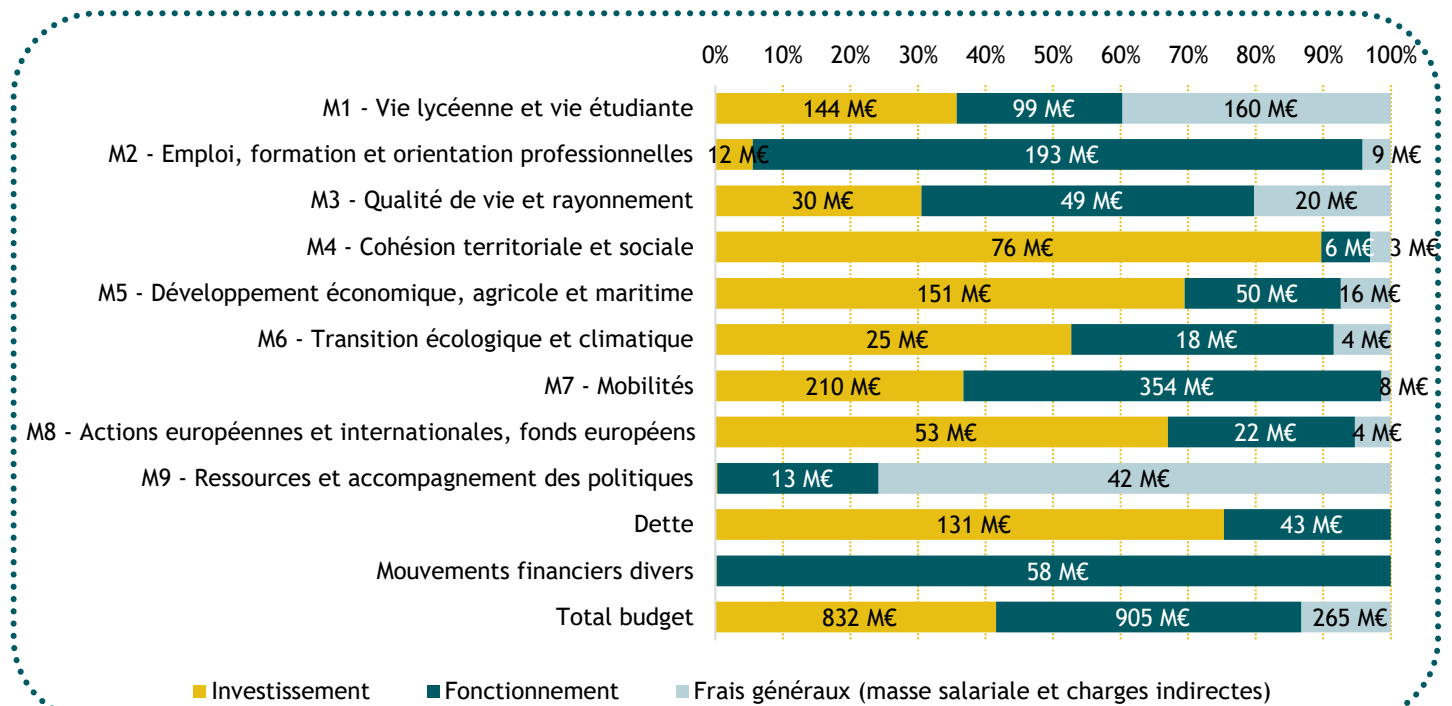
Pour apprécier la dynamique réelle des dépenses, les dépenses de fonctionnement sont décomposées par grandes masses.



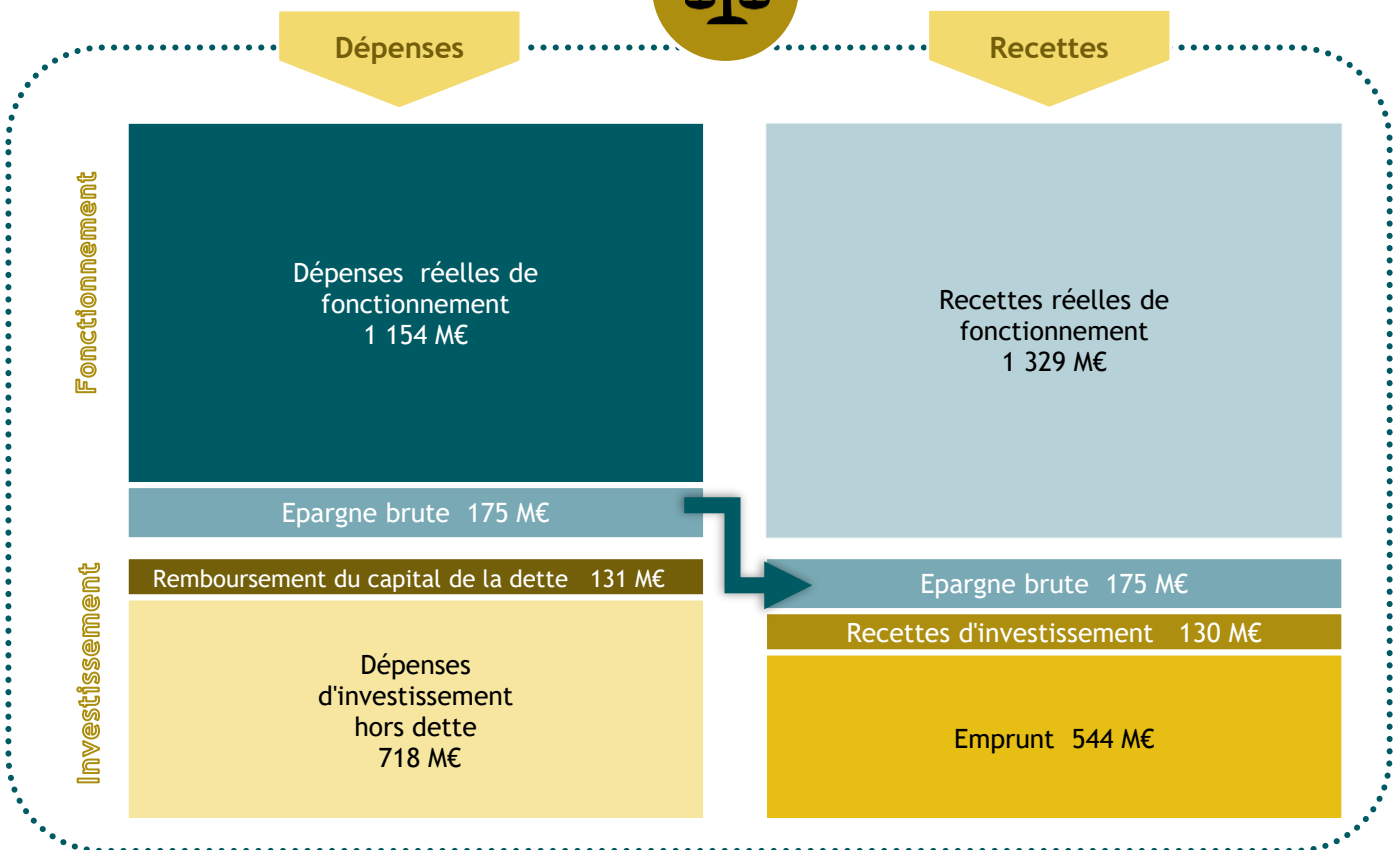
\\ La répartition du budget par mission



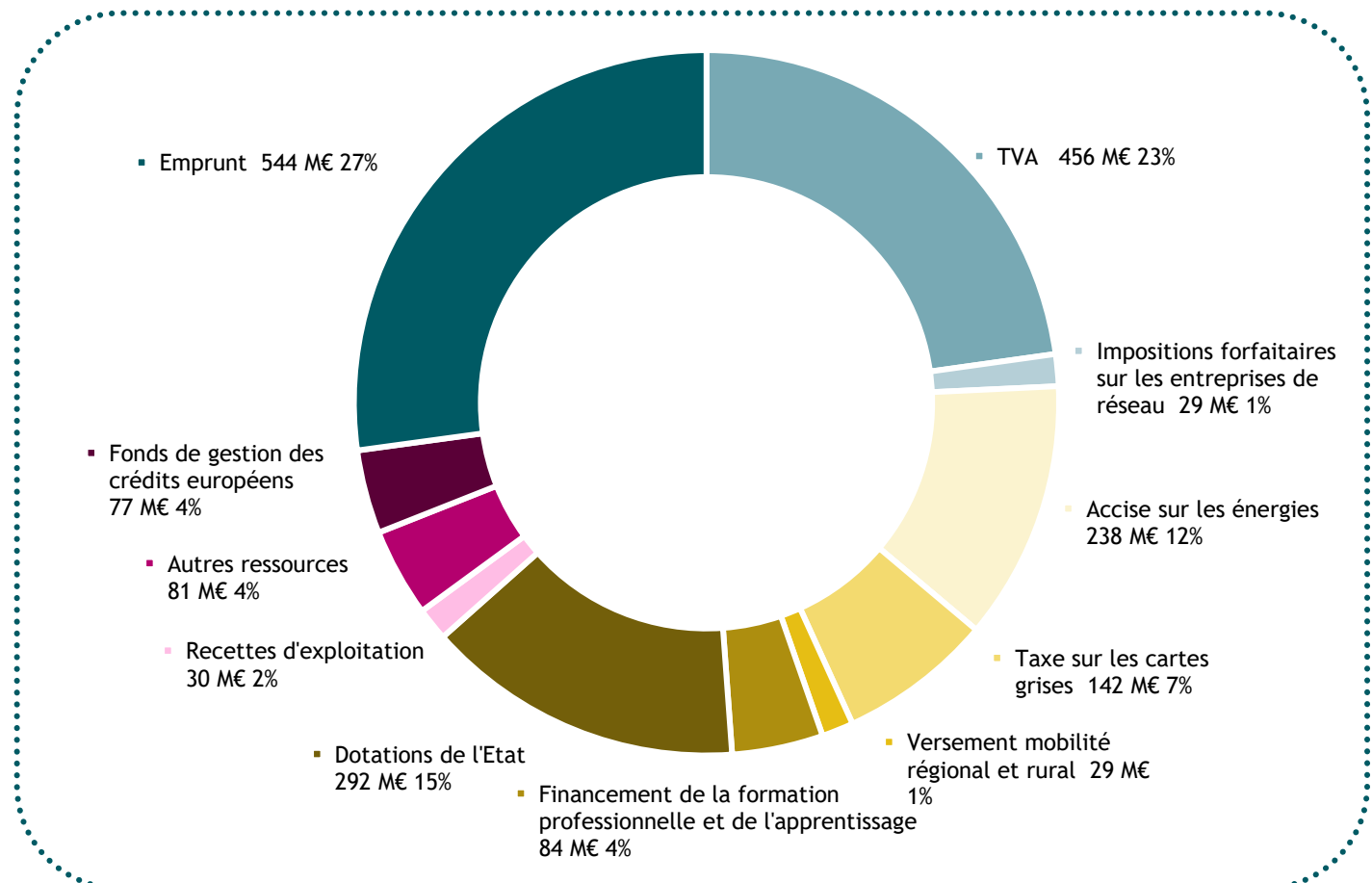
\\ La répartition du budget par nature de dépenses



\\ L'équilibre du budget



\\ La répartition des recettes



\\ Recettes

En 1986 les premières élections régionales au suffrage universel direct, ont consacré la naissance effective des Régions et affirmé leur rôle central dans la vie publique locale. Depuis quarante ans, les Régions se sont pleinement affirmées comme acteurs essentiels du développement des territoires, capables d'assurer la continuité de leurs politiques publiques et d'investir pour l'avenir. Cela s'est traduit par une croissance forte et ininterrompue de leurs dépenses d'intervention.

L'exercice effectif de leurs missions est évidemment conditionné aux ressources dont le contenu et les montants sont structurés et encadrés par la loi. La structure de leurs ressources a connu de très nombreuses évolutions, au long de ces quarante années. Ces dernières ont souvent permis d'adapter les ressources régionales aux nouvelles charges et compétences dévolues aux Régions. Ces évolutions législatives étaient censées assurer le principe de l'autonomie financière des collectivités, désormais de nature constitutionnelle, et garantir une stabilité juridique et financière minimale.

La réalité est que jamais l'Etat n'a pu assurer aux Régions une juste compensation des charges transférées et plus grave, que nous avons assisté ces dernières années à une accélération de la réduction de l'autonomie fiscale et financière des collectivités, faisant de ce principe une chimère.

Si la tendance était déjà installée depuis plusieurs décennies, elle s'est puissamment accélérée à partir de 2025, nous faisant basculer dans une autre dimension dès lors que deux années consécutives, la Région doit faire face à une réduction de ses recettes, organisée par l'Etat pour contraindre les collectivités à réduire leur niveau de dépenses.

En confisquant le dynamisme de certaines recettes et en supprimant ou réduisant certaines dotations, ces décisions nationales compromettent la marge de manœuvre financière nécessaire pour soutenir le développement des territoires, garantir la continuité des politiques publiques et investir.

Le projet de loi de finances pour 2026 n'étant toujours pas adopté au moment de la rédaction de ce rapport, les propositions s'appuient sur sa version initiale du 14 octobre 2025. Pour la deuxième année consécutive, un effort significatif serait ainsi imposé aux Régions.

Outre la diminution de certaines ressources, comme la probable disparition de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle pour certaines régions (dont la Bretagne), l'Etat prévoit également de neutraliser le dynamisme de certaines recettes. Ainsi il est envisagé le retour à une dotation globale de fonctionnement figée, qui se substituerait à la fraction TVA ex-DGF. Quant à la TVA ex-CVAE, son dynamisme serait amputé du montant de l'inflation.

Par ailleurs, le reversement des premiers 30 % du dispositif de lissage conjoncturel des ressources promis au titre de 2025 (DILICO 1) est attendu. Le projet de loi de finances pour 2026 aggrave ce dispositif et rend incertain son reversement sur les années futures, du fait de nouvelles conditions contraignantes pour l'obtenir.

D'autres suppressions ou diminutions sont évoquées, même si leurs contours ne sont pas tous clairement dessinés : menace sur le protocole Ségur pour le financement de places supplémentaires dans les instituts de formation en soins infirmiers, diminution probable du pacte régional d'investissement dans les compétences et division par deux des dotations de soutien France Compétences pour l'apprentissage.

Devant la chute brutale de ses ressources et afin de réduire le déficit structurel de financement de sa politique de mobilités, la Région a décidé de mettre en œuvre le versement mobilité régional et rural.

Enfin, s'agissant des Fonds européens, les recettes inscrites progressent légèrement au rythme de la programmation opérationnelle 2021-2027.

Au regard de ces éléments, la Région prévoit l'inscription d'une autorisation d'emprunt de 544 millions d'euros représentant 27 % des recettes.

→ La fiscalité reversée, sans pouvoir de taux pour la Région (724 millions d'euros soit 36,1 % du BP 2026)

○ Les recettes issues de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) : 456 432 300 €

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt indirect général sur la consommation, proportionnel au prix de vente des biens et des services. Elle est payée par les consommateurs finaux et collectée essentiellement par les entreprises. La TVA est le premier impôt français en termes de rendement. Son produit est perçu par l'Etat et partagé avec la sécurité sociale depuis 2006, les Régions depuis 2018, les Départements et les EPCI depuis 2021.

Les recettes issues de la TVA représentent 22,8 % des recettes inscrites à ce budget primitif, contre 36,8 % en 2025. Cette évolution s'explique par le remplacement de la fraction régionale de TVA attribuée aux Régions à partir de 2018 par une nouvelle dotation globale de fonctionnement (DGF) selon le projet de loi de finances pour 2026. Il ne subsisterait donc qu'une seule part de TVA.

▪ La part de TVA remplaçant la part régionale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

La loi 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a supprimé la part régionale de la CVAE afin d'alléger les impôts de production pour les entreprises. Parallèlement elle a remplacé ces ressources régionales par des recettes de TVA.

Depuis 2022, les montants individuels perçus ou reversés au titre du fonds de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont intégrés dans l'enveloppe de TVA.

La loi de finances pour 2025 a gelé le montant de la part de TVA ex-CVAE. En 2026, l'évolution de cette recette suivrait l'évolution de la TVA de 2025 écartée de l'inflation, soit -0,8 % selon les hypothèses contenues dans le projet de loi de finances pour 2026. Cette évolution s'applique pour un montant de TVA ex-CVAE, rebasé et net des versements. Par conséquent, il est proposé un montant de 456,432 millions d'euros pour le budget 2026.

○ Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : 29 285 000 €

Depuis 2011, les Régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

L'IFER ferroviaire est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. En principe, cette ressource n'est pas directement soumise aux variations conjoncturelles infra annuelles de la circulation des trains car son calcul est fonction du matériel déclaré au 1^{er} janvier de l'année précédant l'année d'imposition. La répartition entre Régions est ensuite fonction de la réservation des sillons-kilomètres effectués à cette même date. Il est fait l'hypothèse d'une stabilité de la recette en 2026. Il est donc proposé d'inscrire 9,641 millions d'euros à ce titre en 2026, correspondant au montant attendu en 2025.

Les exploitants du matériel roulant sont redevables d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre Régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseau dans chaque région.

L'IFER télécoms est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre ainsi que sur les points de mutualisation et nœuds de raccordement optique des réseaux de communication électronique en fibre optique. Il est proposé d'inscrire une recette prévisionnelle de 19,644 millions d'euros, correspondant au montant attendu en 2025.

Les propriétaires des répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, des points de mutualisation des réseaux de communications électroniques en fibre optique et des nœuds de raccordement optique des réseaux de communications électroniques en fibre optique avec terminaison en câble coaxial sont redevables d'une taxe, selon un tarif par ligne de la partie terminale du réseau qu'ils raccordent. Ce tarif est révisé annuellement.

○ Accise sur les énergies - Transferts de compétences : 170 443 700 €

Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité ; pour les Régions ces transferts ont été compensés par une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), puis Accise sur les énergies en 2022. Les fractions de tarifs transférées sont calculées de façon que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »).

La part de l'accise sur les énergies transférée aux Régions évolue au rythme des compensations dues par l'État au titre des transferts de compétences et des réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires. Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

La part attribuée aux Régions dans le cadre du Ségur de la santé, pour compenser le coût de la création de nouvelles places de formations sanitaires et sociales dans les instituts de formation en soins infirmiers, ne figure actuellement pas dans le projet de loi de finances pour 2026 et n'est donc pas inscrite dans le budget primitif 2026.

Dans l'attente de la notification des montants définitifs des services de l'Etat il est proposé d'inscrire dans ce projet de budget un montant de droit à compensation de 170,443 millions d'euros.

○ Accise sur les énergies - ex-modulation régionale : 34 851 000 €

Pour mémoire, la Région a bénéficié d'une capacité de modulation de la TICPE entre 2007 et 2016. A compter de 2017, cette modulation a été intégrée à la fraction « transferts de compétence ». Son montant n'est pas garanti et dépend directement de la consommation nationale de carburant.

Il est proposé d'inscrire 34,851 millions d'euros au budget 2026, soit une baisse de 1,5 % par rapport au BP 2025. Cette proposition prend en compte une tendance à l'érosion de la consommation de carburants fossiles.

Entre 2007 et 2016, les Régions ont été autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

La loi de finances rectificative pour 2016 a supprimé cette capacité de modulation régionale et l'a remplacée par le transfert aux Régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

○ Accise sur les énergies - Majoration Grenelle : 32 734 000 €

La loi de finances initiale pour 2010 avait permis aux Régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement (Pour la Région, la ligne à grande vitesse Bretagne-Pays-de-la-Loire). La fraction de TICPE perçue par les Régions avait été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,35 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant.

La loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a abrogé l'article L. 312-39 du code des impositions sur les biens et services à compter du 1^{er} août 2025. En conséquence, il n'y a plus de perception de la fraction Grenelle pour les faits générateurs postérieurs au 1^{er} août 2025. Il n'y a donc plus lieu de délibérer à cet effet. Le prélèvement auparavant effectué au titre de la fraction Grenelle est désormais inclus dans le prélèvement effectué au titre de la fraction régionale. Il est proposé d'inscrire 32,734 millions d'euros au budget 2026, pour tenir compte d'une tendance à l'érosion de la consommation de carburants fossiles, soit une évolution de -1,5 % par rapport au BP 2025.

→ La fiscalité avec pouvoir de taux (171 millions d'euros soit 8,5 % du BP 2026)

○ Taxe sur les cartes grises : 141 570 000 €

La taxe sur les certificats d'immatriculations était, jusqu'à l'instauration du versement mobilité régional et rural, le dernier levier fiscal à la disposition des Régions.

Cette ressource est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire, de la puissance fiscale des véhicules et du tarif unitaire appliqué. En Bretagne, ce dernier est de 60 € par cheval administratif depuis le 1^{er} février 2025.

À tarif constant, le produit attendu en 2026 est de 141,570 millions d'euros, en raison d'une baisse de base taxable de l'ordre de 1 % par an en moyenne. Ce montant est néanmoins supérieur aux prévisions consolidées de 2025 car 2026 sera la première année avec le plein effet de la fin d'exonération de droit des véhicules électriques, selon l'article 119 de la loi 2025-127 de finances pour 2025, modifiant en ce sens l'article L. 421-49 du code des impositions sur les biens et services.

Le produit attendu en 2026 s'élèverait ainsi à 141,570 millions d'euros, en hausse de 1,570 millions d'euros par rapport aux prévisions consolidées de 2025.

○ Versement mobilité régional et rural : 29 200 000 €

La loi de finances pour 2025 a introduit la possibilité pour les Régions d'instituer un versement mobilité régional et rural (VMRR) sur leur territoire. Il s'agit du même dispositif que le versement mobilité (VM) mis en place à l'échelle locale par de nombreuses intercommunalités.

Cette contribution permet de financer les transports en commun sur le territoire où elle est instituée. Elle s'applique aux employeurs publics et privés qui emploient au moins onze salariés au sein de ce territoire et est calculée en multipliant un taux par l'ensemble des rémunérations versées aux salariés.

La Région a décidé d'instituer le VMRR à compter du 1^{er} janvier 2026. Elle a fait le choix de fixer le taux à 0,15 % et de le réduire à 0,08 % sur certains territoires, compte tenu de leur situation moins favorable au sein du système de mobilités breton, afin de conserver la cohérence territoriale. Par ailleurs, il sera proposé au vote, lors de la session budgétaire, de préciser le cadre et les modalités de gestion du VMRR (rapport dédié).

Comme précisé dans le rapport d'orientations budgétaires, la recette estimée pour 2026 serait de l'ordre de 35 millions d'euros en année pleine ; ce montant tenant compte d'une probable surévaluation des estimations transmises par l'Etat en début d'année 2025 (d'environ un quart).

Le produit effectif sera toutefois limité à dix mois sur cette première année de mise en œuvre, du fait d'un décalage de perception de deux mois, inhérent au fonctionnement du versement mobilité. Ainsi, il est attendu pour 2026 une recette de 29,2 millions d'euros sur dix mois.

Il sera établi, en parallèle de l'examen du compte administratif de l'année précédente, un rendu-compte sur la provenance et la territorialisation du VMRR ainsi que sur les attributions réalisées. Ce rendu-compte sera présenté, chaque année, en commissions Finances RH et Aménagement - Mobilités.

→ Le financement de l'apprentissage et de la formation (84 millions d'euros soit 4,2 % du BP 2026)

○ Dotation France compétences : 5 847 800 €

La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié l'organisation et le financement de l'apprentissage. Pour le soutien aux centres de formation des apprentis, la Région bénéficie d'une dotation annuelle venant de France compétences, un organisme auquel la loi confie le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Cette dotation est composée d'une fraction fonctionnement, diminuée de 36 % depuis 2024, et d'une fraction investissement. Pour 2026, il est attendu une baisse de moitié des dotations. Aussi, il est proposé d'inscrire 2,002 millions d'euros pour la fraction fonctionnement et 3,845 millions d'euros pour celle relevant de l'investissement.

○ Accompagnement financier de la réforme de l'apprentissage : 13 740 000 €

L'article 76 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a instauré un dispositif d'accompagnement financier de la réforme de l'apprentissage au profit des Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

Une compensation de la part de la taxe d'apprentissage ne finançant pas exclusivement les actions en matière d'apprentissage mais également des actions en faveur de la formation professionnelle a été attribuée sous forme d'une fraction d'accise sur les énergies (8,3 millions d'euros) et de dotation budgétaire de l'Etat (5,4 millions d'euros), pour un montant total estimé à 13,7 millions d'euros en 2026 pour la Bretagne.

○ **Accise sur les énergies - formation professionnelle : 41 149 000 €**

L'article 41 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 a attribué aux Régions, en substitution de la dotation de décentralisation liée à la formation professionnelle dont elles bénéficiaient antérieurement :

- d'une part, des recettes correspondant aux frais de gestion de la fiscalité directe locale perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation (TH) ;

- d'autre part, une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, dorénavant désignée « Accise sur les énergies - formation professionnelle ».

Le montant des frais de gestion de la fiscalité locale s'est progressivement réduit, laissant place à différentes dotations de compensation à la suite de la disparition de la taxe d'habitation et de la baisse des impôts de production faisant mécaniquement baisser les frais de gestion prélevés sur la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et sur la cotisation foncière des entreprises.

La loi de finances pour 2024 a agrégé les différents vecteurs de compensation du transfert aux régions de la compétence « formation professionnelle » en une part fixe et pérenne du produit de l'accise sur les énergies.

Le montant de la fraction d'accise allouée à la Région en matière de financement de la formation professionnelle s'élève à 41,149 millions d'euros en 2026.

○ **Pacte régional d'investissement dans les compétences : 23 000 000 €**

Les pactes régionaux d'investissement dans les compétences conclus entre l'Etat et les conseils régionaux pour la période 2024 - 2027 visent à renforcer le nombre de formations pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Les engagements réciproques sont matérialisés dans des conventions financières annuelles.

En 2026, il est attendu le versement d'un deuxième acompte au titre de la convention financière 2024, ainsi qu'un premier acompte pour la convention financière 2026.

Ces deux versements pourraient avoir lieu, avec une hypothèse basse de 23 millions d'euros de recettes estimées intégrant :

- le risque de réalisation partielle au titre de la convention 2024 ;
- la reconduction d'une convention en 2026, comprenant un risque supplémentaire de baisse de 20 %.

Il est par conséquent proposé d'inscrire 23 millions d'euros pour cette recette en 2026.

→ **Les dotations de l'Etat (292 millions d'euros soit 14,6% du BP 2026)**

○ **Le rétablissement de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en substitution d'une fraction de TVA : 237 244 300 €**

L'article 149 de la loi n°2016-1917 de finances pour 2017 avait attribué aux Régions, à partir de 2018, une fraction des recettes de la TVA perçues par l'Etat en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF). Cette ressource bénéficiait d'une garantie plancher à hauteur de la DGF perçue en 2017, soit pour la Bretagne 184,6 millions d'euros.

En 2025 cette recette a perdu son dynamisme, en étant gelée à son niveau de réalisation 2024, selon la loi n°2025-117 de finances pour 2025, par son article 109.

Le projet de loi de finances pour 2026 redéfinit cette recette, qui redeviendrait une dotation, figée à son montant actuel.

Par conséquent, il est proposé d'inscrire 237,244 millions d'euros au titre de la dotation globale de fonctionnement, amenant à une croissance du volume des dotations de la Région pour 2026 par effet de périmètre.

○ **La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 23 078 000 €**

Historiquement, la DGD assure la compensation financière par l'Etat des transferts de compétences qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Depuis 2009, elle n'est plus indexée. Les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges. Au total, le montant attendu au titre de la DGD s'élève à 23,078 millions d'euros en 2026.

○ La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire : 20 958 000 €

La dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Cette dotation est gelée en valeur depuis 2009, le montant inscrit s'élève donc à 20,958 millions d'euros. Ce montant est à mettre en regard des engagements de la collectivité pour l'amélioration du cadre bâti des lycées qui dépassent 100 millions d'euros tous les ans.

○ La Dotation pour Transfert de Compensations d'Exonérations de Fiscalité Directe Locale, également appelée dotation carrée : 1 316 000 €

La dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Certaines de ces composantes, gelées jusqu'en 2016, jouent depuis 2017 le rôle de variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales. Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements. Le projet de loi de finances 2026 prévoit de diviser par deux son montant pour 2026. Cette dotation serait donc réduite à 1,316 millions d'euros.

○ La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 0 €

La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est intégrée à l'enveloppe normée des concours de l'Etat. Elle s'élevait à 17,009 millions d'euros en 2024, son montant a été réduit de 72 % en 2025 pour atteindre 4,717 millions d'euros pour la Région. Pour 2026, le projet de loi de finances prévoit une nouvelle baisse de la DCRTP des Régions qui conduirait à son extinction.

○ La Dotation pour la gestion des contreparties FEADER : 9 516 000 €

Pour la période de programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural commençant en 2023 et jusqu'à son terme, l'Etat confie aux Régions, en qualité d'autorité de gestion régionale, la gestion de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface, comme les aides à l'investissement ou à l'installation. L'État conserve, pour sa part, la responsabilité des interventions de nature surfacique telles que l'indemnité compensatoire de handicap naturel ou la gestion des risques.

La compensation financière de ce transfert de responsabilité de gestion, de 9,516 millions d'euros en 2025, est réinscrite au même montant pour 2026, sous forme d'une dotation du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire attendue à hauteur de 9,006 millions d'euros, d'une part, et du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour 510 000 €, d'autre part.

○ La Dotation pour la gestion des sites terrestres classés Natura 2000 : 355 000 €

En application de l'article 61 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), la compétence d'autorité administrative en matière de gestion des sites terrestres classés Natura 2000 a été transférée aux Régions à partir de 2023. La loi de finances pour 2023 institue en compensation une dotation de la part de l'État afin de financer des dépenses d'intervention associées à l'exercice de cette compétence par les Régions. Cette dotation est versée jusqu'en 2027. Son montant est prévu pour 2026 à hauteur de 355 000 €, stable par rapport à 2025.

→ Recettes d'exploitation (30 millions d'euros soit 1,5 % du BP 2026)

Les recettes d'exploitation (ou produits des services) regroupent les recettes directement liées à un service rendu et perçues en contrepartie de prestations fournies aux usagers. Elles comprennent les produits de la tarification des services régionaux (transport, restauration scolaire), les redevances de services industriels ou commerciaux, les revenus liés à l'occupation du domaine public régional et les locations de salles.

- Les recettes liées à la mobilité sont évaluées à 12,71 millions d'euros en 2026, en augmentation par rapport au BP 2025, notamment à la suite de la hausse des tarifs des abonnements scolaires, qui restaient inchangés depuis 2020 ;
- Les recettes issues des participations des familles aux services de restauration et d'hébergement sont inscrites pour un montant prévisionnel de 12 millions d'euros ;
- Les droits de ports et autres recettes portuaires sont quant à eux estimés à 3,352 millions d'euros pour 2026 ;

- La redevance hydraulique, créée en 2024 pour les voies navigables, est estimée à 600 000 € en 2026. Au total, les recettes d'exploitation des canaux s'élèvent à 1,114 millions d'euros ;
- La vente de certificats d'économie d'énergie est également prévue pour un montant de 500 000 € ;
- Les redevances aéroportuaires de l'exercice à venir permettront d'encaisser 228 000 € ;
- Enfin, les autres recettes d'exploitation (locations, revenus des immeubles et recettes liées aux systèmes d'information) sont évaluées à 293 000 €.

→ Autres ressources (81 millions d'euros soit 4,1% du BP 2026)

La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure des projets et coopérations institués et de l'évolution des compétences régionales. Le projet de budget 2026 inscrit 81,207 millions d'euros de recettes générées par les activités et les interventions de la Région.

Au regard des informations disponibles à la date de rédaction de ce rapport, les inscriptions proposées sont les suivantes :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du **Fonds de Compensation de la TVA** est estimé à 30 millions d'euros ; il n'est pas proposé de recettes au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, qui avait été instauré en loi de finances pour 2016, car cette mesure pourrait être supprimée en vertu du projet de loi de finances pour 2026. Ces montants sont susceptibles d'ajustement selon encaissements ;
- En 2025, l'Etat a prélevé à la Région 14,633 millions d'euros au titre du reversement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales 2025, également appelé **DILICO 1**. Comme prévu dans la loi de finances pour 2025, 90 % de cette somme doivent lui être reversés par tiers sur trois ans, les 10% restants étant versés au fonds de solidarité régional. Ainsi, la Région devrait recevoir en 2026 un reversement à hauteur de 4,390 millions d'euros ;
- La loi 2025-117 de finances pour 2025 a créé une nouvelle recette pour les Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locales. L'article 120 prévoit ainsi qu'une fraction de 50 millions d'euros du **produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre** (ETS 1) est affectée chaque année aux AOM locales. Cette fraction est répartie entre les affectataires proportionnellement à leur population DGF, affectée d'un coefficient logarithmique, multipliée par le rapport entre le revenu moyen par habitant de l'ensemble des affectataires et le revenu par habitant de l'affectataire. Les régions sont concernées en tant qu'AOM locale par substitution sur les territoires des communautés de communes qui n'exercent pas la compétence mobilité. La Région Bretagne agit actuellement en tant qu'AOM locale par substitution sur quatre communautés de communes. Il est proposé d'inscrire 106 000 euros au budget 2026, au titre de cette nouvelle recette.
- L'Etat devrait à nouveau diminuer le budget du **Fonds Vert**, dont la Région a déjà pu bénéficier, notamment lors d'opérations de rénovation énergétique des lycées. Seules des recettes liées à des projets déjà favorablement instruits sont prévues en conséquence. Enfin la Région est également éligible au **Fonds exceptionnel** mis en place dans le Finistère après les dégâts occasionnés par la tempête **Ciaran**. La poursuite des travaux au titre de ces deux fonds permet d'envisager 2 millions d'euros de recettes attendues en 2026. Au total, les recettes liées au financement des lycées atteignent 4,144 millions d'euros pour 2026 ;
- Les **remboursements d'avances** versées dans le cadre de dispositifs d'aide aux entreprises sont inscrits à hauteur de 5,784 millions d'euros en section d'investissement ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des **pôles de compétitivité**, qui devraient générer des co-financements d'un montant de l'ordre de 1 million d'euros en 2026, s'ajoutant aux recettes liées à la délégation de l'Etat pour 336 000 euros ;
- Des participations reçues pour les **canaux de Bretagne**, à un montant estimé de 2,127 millions d'euros ;
- Des **recettes portuaires**, pour 5,012 millions d'euros sur l'ensemble des ports régionaux, en investissement ;
- Les dotations et attributions de compensation perçues au titre des transferts des compétences issues de la loi NOTRe sont inscrits pour un montant total de 6,8 millions d'euros :
 - o les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert de la planification en matière de déchets et des 19 ports départementaux au 1er janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,6 millions d'euros ;

- les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 1,78 million d'euros ;
- la participation du département du Morbihan au titre de la construction d'un nouveau navire assurant la liaison avec l'Ile de Groix (Breizh Nevez I) pour 433 000 € ;
- Les participations liées aux **transports** s'élèvent à 5,89 millions d'euros, en hausse par rapport au BP 2025 du fait de nouveaux mécanismes de participation des collectivités du Morbihan aux renforts d'offre, puisqu'elles compensent directement la Région et non plus les transporteurs, ce qui augmente les dépenses et les recettes ;
- Par ailleurs, avec la nouvelle réglementation permise par la loi 3DS, la Région Bretagne souhaite renforcer son action sur les énergies renouvelables thermiques avec comme cible principale les entreprises ; un **Fonds Chaleur** a été créé, par délégation de crédits de l'ADEME, pour des recettes évaluées et inscrites à hauteur de 2 millions d'euros en 2026 ;
- Des recettes pour 400 000 euros pour l'accompagnement à la rénovation énergétique des logements, dans le cadre d'une convention d'animation avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ;
- Des produits de SWAP dans le cadre de la gestion de la dette, pour 4,5 millions d'euros ;
- Des produits de cessions, évaluées à 665 800 euros ;

L'ensemble des autres recettes ou remboursements identifiés pour 2026 est inscrit à hauteur de 8,034 millions d'euros.

→ Fonds de gestion des crédits européens (77 millions d'euros soit 3,8 % du BP 2026)

Les Régions ont conservé l'autorité de gestion FEDER-FSE pour la programmation 2021-2027 ; 57 millions d'euros sont inscrits à ce titre pour 2026, en augmentation de 10 millions d'euros par rapport à 2025. Ces recettes dépendent des remontées de dépenses, plafonnées au nombre de six selon la réglementation par année.

L'organisation nationale actuelle de la gestion du FEAMPA pour 2021/2027 prévoit que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires, contrairement à la période 2014/2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires avait été déléguée à l'Agence de Services et de Paiement. La mise en œuvre financière du FEAMPA suit dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Les remboursements attendus de la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés, au nombre de six au maximum par an, sont inscrits à hauteur de 15,050 millions d'euros pour 2026.

Par ailleurs, 4,825 millions d'euros sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds. Ces recettes sont désormais plus prévisibles car adossées à un pourcentage des remboursements sur appels de fonds hormis le FEADER qui pour la présente programmation dépend de remontées nationales. Souvent régularisées a posteriori, ces inscriptions de recettes augmentent donc significativement pour ce budget 2026 mais devraient être stables par rapport au budget 2025 consolidé des décisions modificatives.

→ Autorisation d'emprunt (544 millions d'euros soit 27,2 % du BP 2026)

Il est proposé d'inscrire une autorisation maximum d'emprunt de 544 millions d'euros. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle.

* * *

Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2026, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 2 003 000 000 € et se compose comme suit :

- Fiscalité sans pouvoir de taux	723 746 000 €
- Fiscalité avec pouvoir de taux	170 770 000 €
- Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	83 736 800 €
- Dotations de l'État	292 467 300 €
- Autres ressources	81 207 450 €
- Recettes d'exploitation	30 197 200 €
- Fonds de gestion des crédits européens	76 875 250 €
- Emprunt à autoriser	544 000 000 €

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur la mesure fiscale suivante :

- **Le maintien du tarif unitaire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 60 € par cheval administratif pour 2026.**

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Tableaux récapitulatifs

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

→ La répartition des recettes

	En euros	Budget primitif 2025	Budget primitif 2026
Fiscalité sans pouvoir de taux		959 299 500	723 746 000
TVA - Fraction LFI 2017		241 855 000	
TVA - Fraction compensatoire de la CVAE		469 212 000	456 432 300
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - télécom		20 450 000	19 644 000
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau - ferroviaire		9 413 000	9 641 000
Accise sur les énergies - Transferts de compétences & ex-Modulation		218 369 500	205 294 700
Accise sur les énergies - ex-Majoration Grenelle			32 734 000
Fiscalité avec pouvoir de taux		170 232 000	170 770 000
Accise sur les énergies - Majoration Grenelle		33 232 000	
Taxe sur les cartes grises		137 000 000	141 570 000
Versement mobilité régional et rural			29 200 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage		86 584 600	83 736 800
Accise sur les énergies - Formation professionnelle		41 149 000	41 149 000
Accise sur les énergies - Compensation de la part formation professionnelle de la taxe d'apprentissage		8 300 000	8 300 000
Dotation - Compensation de la part formation professionnelle de la taxe d'apprentissage		5 440 000	5 440 000
Dotations France Compétences pour le soutien aux CFA		11 695 600	5 847 800
Participation Etat - Pacte régional d'investissement dans les compétences		20 000 000	23 000 000
Dotations de l'État hors formation professionnelle et apprentissage		73 547 800	292 467 300
Dotation Globale de Fonctionnement			237 244 300
Dotation Régionale d'Équipement Scolaire		20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation		23 078 000	23 078 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale		2 631 800	1 316 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)		17 009 000	
Dotation gestion des contreparties FEADER		9 516 000	9 516 000
Dotation Natura 2000		355 000	355 000
Recettes d'exploitation		24 203 300	30 197 200
Participations aux services de restauration et d'hébergement		8 000 000	12 000 000
Taxe hydraulique et autres recettes des canaux		984 100	1 114 200
Droits de stationnement et autres recettes portuaires		2 830 000	3 352 000
Ventes de certificats d'énergie		500 000	500 000
Participations des familles au transport scolaire et autres recettes liées à la mobilité		11 393 200	12 710 000
Redevances aéroportuaires		226 000	228 000
Locations de salles et remboursements liés à la maintenance informatique		270 000	293 000
Autres ressources		78 712 800	81 207 450
Fonds de compensation de la TVA		25 069 000	30 000 000
Dispositif de lissage conjoncturel des ressources - reversement			4 390 000
Produit de la vente des quotas d'émission de gaz à effet de serre			106 000
Financements des lycées : Dotations Plan de relance, fonds vert et cités scolaires		5 110 000	4 144 300
Remboursement d'avances		6 824 750	5 783 900
Participations aux pôles de compétitivité		1 650 000	1 336 000
Participations reçues pour les canaux de Bretagne		1 587 900	2 127 000
Recettes portuaires - Brest		4 542 000	2 618 000
Recettes portuaires - Autres ports		2 573 000	2 394 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets		4 600 867	4 600 867
Attributions de compensation départementale - transport		1 784 862	1 784 862
Convention Département Morbihan - construction navire		433 000	433 000
Participations reçues pour les transports		4 013 000	5 890 000
Déploiement du service public de la rénovation de l'habitat		2 000 000	400 000
Fonds chaleur		2 132 000	2 000 000
Produits financiers		6 000 000	4 500 000
Produits des cessions d'immobilisation		3 010 000	665 800
Autres ressources		7 382 421	8 033 721
Total hors emprunt		1 392 580 000	1 382 124 750
Emprunt		473 000 000	544 000 000
Total hors Fonds de gestion des crédits européens		1 865 580 000	1 926 124 750
Fonds de gestion des crédits européens		66 420 000	76 875 250
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		5 500 000	
Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		47 000 000	57 000 000
Programme FEAMP 2021-2027		13 200 000	15 050 000
Assistance technique		720 000	4 825 250
TOTAL		1 932 000 000	2 003 000 000

→ **Détail des crédits par programme**

en euros						
	AP 2026	AE 2026	Total	CPI 2026	CPF 2026	Total
M1 - Vie lycéenne et vie étudiante	148 235 000	98 663 500	246 898 500	143 727 000	98 718 500	242 445 500
PR0101		1 275 000	1 275 000	70 000	1 275 000	1 345 000
PR0102	120 000 000	8 500 000	128 500 000	113 322 000	8 500 000	121 822 000
PR0103	11 485 000	115 000	11 600 000	11 485 000	215 000	11 700 000
PR0104	11 300 000	17 500	11 317 500	11 300 000	17 500	11 317 500
PR0107		41 838 000	41 838 000		41 838 000	41 838 000
PR0108		46 543 000	46 543 000		46 543 000	46 543 000
PR0109	5 450 000	375 000	5 825 000	7 550 000	330 000	7 880 000
M2 - Emploi, formation et orientation professionnelles	11 065 900	191 728 600	202 794 500	11 825 400	193 322 600	205 148 000
PR0201		2 706 600	2 706 600		2 435 600	2 435 600
PR0202	9 895 900	1 800 000	11 695 900	9 895 900	1 800 000	11 695 900
PR0203	1 170 000	59 730 000	60 900 000	1 834 500	59 730 000	61 564 500
PR0204		6 672 000	6 672 000		6 250 000	6 250 000
PR0205		71 722 000	71 722 000		75 095 000	75 095 000
PR0206		47 948 000	47 948 000		45 368 000	45 368 000
PR0207		1 150 000	1 150 000	95 000	2 644 000	2 739 000
M3 - Qualité de vie et rayonnement	27 903 000	48 720 200	76 623 200	30 356 000	49 004 800	79 360 800
PR0301	1 265 000	10 725 000	11 990 000	1 265 000	10 725 000	11 990 000
PR0302	1 380 000	17 060 000	18 440 000	1 380 000	17 060 000	18 440 000
PR0303	4 945 000	4 655 500	9 600 500	4 945 000	4 765 500	9 710 500
PR0304	4 400 000	983 000	5 383 000	4 000 000	983 000	4 983 000
PR0305	3 900 000	5 424 700	9 324 700	4 200 000	5 424 700	9 624 700
PR0306	8 613 000	3 059 000	11 672 000	12 066 000	3 059 000	15 125 000
PR0307	3 400 000	6 813 000	10 213 000	2 500 000	6 987 600	9 487 600
M4 - Cohésion territoriale et sociale	11 462 000	5 548 000	17 010 000	76 445 000	6 220 000	82 665 000
PR0401	200 000	2 764 000	2 964 000	200 000	2 733 000	2 933 000
PR0402		956 000	956 000	5 010 000	1 126 000	6 136 000
PR0403	11 237 000	476 000	11 713 000	33 200 000	778 000	33 978 000
PR0404	25 000	1 352 000	1 377 000	38 035 000	1 583 000	39 618 000

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

M5 - Développement économique, agricole et maritime									
	119 080 000	56 139 000	175 219 000	150 689 000	50 112 300	200 801 300			
PR0501	Recherche	6 830 000	13 015 000	19 845 000	6 970 000	10 925 000	17 895 000		
PR0502	Usages numériques et cybersécurité		2 193 000	2 193 000		2 684 000	2 684 000		
PR0503	Innovation et économie de la connaissance	8 100 000	7 360 000	15 460 000	6 700 000	7 030 000	13 730 000		
PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	8 200 000	1 548 000	9 748 000	7 500 000	2 303 000	9 803 000		
PR0505	Création, développement et transmission d'entreprises	15 000 000	2 370 000	17 370 000	4 967 000	2 080 000	7 047 000		
PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi	12 500 000	1 590 000	14 090 000	13 600 000	1 570 000	15 170 000		
PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale	400 000	2 350 000	2 750 000	400 000	2 460 000	2 860 000		
PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire		3 300 000	3 300 000		3 770 000	3 770 000		
PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation	18 250 000	10 500 000	28 750 000	17 200 000	7 980 000	25 180 000		
PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime	10 110 000	8 052 000	18 162 000	9 968 000	5 183 000	15 151 000		
PR0511	Ports	39 690 000	3 861 000	43 551 000	83 384 000	4 127 300	87 511 300		
M6 - Transition écologique et climatique									
	11 480 000	19 557 000	31 037 000	24 805 000	18 275 000	43 080 000			
PR0601	Eau	2 200 000	5 572 000	7 772 000	2 850 000	4 250 000	7 100 000		
PR0602	Biodiversité	700 000	5 025 000	5 725 000	800 000	4 525 000	5 325 000		
PR0603	Energie et ressources	8 580 000	8 960 000	17 540 000	21 155 000	9 500 000	30 655 000		
M7 - Mobilités									
	191 107 000	351 311 000	542 418 000	209 805 000	353 723 600	563 528 600			
PR0701	Transports collectifs	9 530 000	350 000 000	359 530 000	11 729 000	352 170 000	363 899 000		
PR0702	Infrastructures de mobilités, matériels et gares	170 611 000	385 000	170 996 000	196 110 000	545 600	196 655 600		
PR0703	Aéroports	10 966 000	926 000	11 892 000	1 966 000	1 008 000	2 974 000		
M8 - Actions européennes et internationales, fonds européens									
	300 000	2 567 000	2 867 000	53 200 000	21 994 000	75 194 000			
PR0801	Actions européennes et internationales	300 000	2 142 000	2 442 000	300 000	2 139 000	2 439 000		
PR0802	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020								
PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027								
PR0804	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2022				42 750 000	14 250 000	57 000 000		
PR0805	Programme FEADER 2023-2027								
PR0806	Programme FEAMP 2014-2020								
PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027								
PR0808	Assistance technique		425 000	425 000	10 150 000	4 900 000	15 050 000		
M9 - Ressources et accompagnement des politiques									
	23 311 000	52 263 800	75 574 800	148 564 000	362 212 800	510 776 800			
PR0901	Conditions de travail et compétences	604 000	11 500 000	12 104 000	604 000	11 500 000	12 104 000		
PR0902	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées					217 500 000	217 500 000		
PR0903	Equipement des groupes d'élus				15 000		15 000		
PR0904	Fonds d'intervention régional	115 000	990 000	1 105 000	115 000	990 000	1 105 000		
PR0905	Information et promotion	30 000	3 578 300	3 608 300	30 000	3 452 000	3 482 000		
PR0906	Patrimoine et logistique	7 762 000	8 200 000	15 962 000	11 900 000	9 761 000	21 661 000		
PR0907	Systèmes d'information	4 800 000	15 650 000	20 450 000	4 800 000	15 650 000	20 450 000		
PR0908	Ressources et expertises		2 345 500	2 345 500		2 345 500	2 345 500		
PR0909	Service de la dette				131 000 000	43 000 000	174 000 000		
PR0910	Mouvements financiers divers	10 000 000	10 000 000	20 000 000	100 000	58 014 300	58 114 300		
Total									
	543 943 900	826 498 100	1 370 442 000	849 416 400	1 153 583 600	2 003 000 000			

→ La répartition des crédits par chapitre et par programme

○ En investissement

Chapitre	Programme	AP	CPI
900	PR0801 Actions européennes et internationales	300 000	300 000
	PR0901 Conditions de travail et compétences	604 000	604 000
	PR0903 Equipement des groupes d'élus		15 000
	PR0904 Fonds d'intervention régional	115 000	115 000
	PR0905 Information et promotion	30 000	30 000
	PR0906 Patrimoine et logistique	7 762 000	11 900 000
	PR0907 Systèmes d'information	4 800 000	4 800 000
Total 900		13 611 000	17 764 000
900-5	PR0802 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		
	PR0803 Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		42 750 000
	PR0807 Programme FEAMPA 2021-2027		10 150 000
Total 900-5			52 900 000
902	PR0101 Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes		70 000
	PR0102 Patrimoine bâti des lycées publics	120 000 000	113 322 000
	PR0103 Accompagnement des investissements des établissements privés	11 485 000	11 485 000
	PR0104 Equipements des lycées publics	11 300 000	11 300 000
	PR0109 Enseignement supérieur et vie étudiante	5 450 000	7 550 000
	PR0202 Apprentissage	9 895 900	9 895 900
	PR0203 Formations sanitaires et sociales et santé	1 170 000	1 834 500
	PR0207 Dynamiques territoriales et partenariales		95 000
Total 902		159 300 900	155 552 400
903	PR0301 Langues de Bretagne	1 265 000	1 265 000
	PR0302 Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	1 380 000	1 380 000
	PR0303 Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles	4 945 000	4 945 000
	PR0304 Inventaire et valorisation du patrimoine	4 400 000	4 000 000
	PR0307 Sports	3 400 000	2 500 000
	PR0401 Jeunesse, égalité des droits et vie associative	200 000	200 000
Total 903		15 590 000	14 290 000
905	PR0402 Dynamiques territoriales		5 010 000
	PR0403 Soutien au développement local	11 237 000	33 200 000
	PR0404 Aménagement numérique du territoire	25 000	38 035 000
Total 905		11 262 000	76 245 000

Chapitre	Programme	AP	CPI
906	PR0305 Tourisme	3 900 000	4 200 000
	PR0501 Recherche	6 830 000	6 970 000
	PR0503 Innovation et économie de la connaissance	8 100 000	6 700 000
	PR0504 Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	8 200 000	7 500 000
	PR0505 Création, développement et transmission d'entreprises	15 000 000	4 967 000
	PR0506 Accompagnement des entreprises et de l'emploi	12 500 000	13 600 000
	PR0507 Economie sociale et solidaire et innovation sociale	400 000	400 000
	PR0509 Agriculture, filière bois et alimentation	18 250 000	17 200 000
	PR0510 Pêche, aquaculture et développement maritime	10 110 000	9 968 000
Total 906		83 290 000	71 505 000
907	PR0601 Eau	2 200 000	2 850 000
	PR0602 Biodiversité	700 000	800 000
	PR0603 Energie et ressources	8 580 000	21 155 000
Total 907		11 480 000	24 805 000
908	PR0306 Canaux de Bretagne	8 613 000	12 066 000
	PR0511 Ports	39 690 000	83 384 000
	PR0701 Transports collectifs	9 530 000	11 729 000
	PR0702 Infrastructures de mobilités, matériels et gares	170 611 000	196 110 000
	PR0703 Aéroports	10 966 000	1 966 000
	PR0910* Mouvements financiers divers		100 000
Total 908		239 410 000	305 355 000
923	PR0909 Service de la dette		131 000 000
Total 923			131 000 000
950	PR0910* Mouvements financiers divers	10 000 000	
Total 950		10 000 000	

(*) Programme multi-chapitres en investissement (PR0910)

○ En fonctionnement

Chapitre	Programme	AE	CPF
930	PR0801 Actions européennes et internationales	2 142 000	2 139 000
	PR0808 Assistance technique	425 000	705 000
	PR0901* Conditions de travail et compétences	10 907 100	10 925 000
	PR0902* Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		87 400 000
	PR0904 Fonds d'intervention régional	990 000	990 000
	PR0905 Information et promotion	3 578 300	3 452 000
	PR0906 Patrimoine et logistique	8 200 000	9 761 000
	PR0907 Systèmes d'information	15 650 000	15 650 000
	PR0908 Ressources et expertises	2 345 500	2 345 500
Total 930		44 237 900	133 367 500
930-5	PR0802 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		
	PR0803 Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		14 250 000
	PR0807 Programme FEAMPA 2021-2027		4 900 000
Total 930-5			19 150 000
932	PR0101 Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	1 275 000	1 275 000
	PR0102 Patrimoine bâti des lycées publics	8 500 000	8 500 000
	PR0103 Accompagnement des investissements des établissements privés	115 000	215 000
	PR0104 Equipements des lycées publics	17 500	17 500
	PR0107 Fonctionnement des lycées publics	41 838 000	41 838 000
	PR0108 Participation au fonctionnement des établissements privés	46 543 000	46 543 000
	PR0109 Enseignement supérieur et vie étudiante	375 000	330 000
	PR0201 Orientation et information sur les métiers	2 706 600	2 435 600
	PR0202 Apprentissage	1 800 000	1 800 000
	PR0203 Formations sanitaires et sociales et santé	59 730 000	59 730 000
	PR0204 Accès à la formation	6 672 000	6 250 000
	PR0205 Offre de formation	71 722 000	75 095 000
	PR0206 Aide aux apprenants	47 948 000	45 368 000
	PR0207 Dynamiques territoriales et partenariales	1 150 000	2 644 000
	PR0901* Conditions de travail et compétences	212 000	192 000
	PR0902* Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		107 400 000
Total 932		290 604 100	399 633 100
933	PR0301 Langues de Bretagne	10 725 000	10 725 000
	PR0302 Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	17 060 000	17 060 000
	PR0303 Cinéma, livres, radios et pratiques culturelles	4 655 500	4 765 500
	PR0304 Inventaire et valorisation du patrimoine	983 000	983 000
	PR0307 Sports	6 813 000	6 987 600
	PR0401 Jeunesse, égalité des droits et vie associative	2 764 000	2 733 000
	PR0901* Conditions de travail et compétences	10 000	10 000
	PR0902* Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		1 300 000
Total 933		43 010 500	44 564 100

(*) Programmes multi-chapitres en fonctionnement (PR0901 et PR0902)

Chapitre	Programme	AE	CPF
935	PR0402 Dynamiques territoriales	956 000	1 126 000
	PR0403 Soutien au développement local	476 000	778 000
	PR0404 Aménagement numérique du territoire	1 352 000	1 583 000
	PR0502 Usages numériques et cybersécurité	2 193 000	2 684 000
Total 935		4 977 000	6 171 000
936	PR0305 Tourisme	5 424 700	5 424 700
	PR0501 Recherche	13 015 000	10 925 000
	PR0503 Innovation et économie de la connaissance	7 360 000	7 030 000
	PR0504 Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	1 548 000	2 303 000
	PR0505 Création, développement et transmission d'entreprises	2 370 000	2 080 000
	PR0506 Accompagnement des entreprises et de l'emploi	1 590 000	1 570 000
	PR0507 Economie sociale et solidaire et innovation sociale	2 350 000	2 460 000
	PR0508 Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire	3 300 000	3 770 000
	PR0509 Agriculture, filière bois et alimentation	10 500 000	7 980 000
	PR0510 Pêche, aquaculture et développement maritime	8 052 000	5 183 000
Total 936		55 509 700	48 725 700
937	PR0601 Eau	5 572 000	4 250 000
	PR0602 Biodiversité	5 025 000	4 525 000
	PR0603 Energie et ressources	8 960 000	9 500 000
Total 937		19 557 000	18 275 000
938	PR0306 Canaux de Bretagne	3 059 000	3 059 000
	PR0511 Ports	3 861 000	4 127 300
	PR0701 Transports collectifs	350 000 000	352 170 000
	PR0702 Infrastructures de mobilités, matériels et gares	385 000	545 600
	PR0703 Aéroports	926 000	1 008 000
	PR0901* Conditions de travail et compétences	140 000	140 000
	PR0902* Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		20 300 000
	PR0910* Mouvements financiers divers		1 120 000
Total 938		358 371 000	382 469 900
943	PR0909 Service de la dette		43 000 000
	PR0910* Mouvements financiers divers		27 794 300
Total 943			70 794 300
944	PR0901* Conditions de travail et compétences	230 900	233 000
	PR0902* Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		1 100 000
Total 944		230 900	1 333 000
952	PR0910* Mouvements financiers divers	10 000 000	
Total 952		10 000 000	
940	PR0910* Mouvements financiers divers		2 000 000
Total 940			2 000 000
941	PR0910* Mouvements financiers divers		26 100 000
Total 941			26 100 000
945	PR0910* Mouvements financiers divers		1 000 000
Total 945			1 000 000

(*) Programmes multi-chapitres en fonctionnement (PR0901, PR0902 et PR0910)

→ La répartition des crédits par programme et par action

M1 - Vie lycéenne et vie étudiante		AP	AE	CPI	CPF
PR0101	PR0101-11 : Contribuer à l'éducation citoyenne des lycéen.ne.s		1 010 000		1 010 000
	PR0101-12 : Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons		200 000		200 000
	PR0101-13 : Valorisation des filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique	0	65 000	70 000	65 000
Total PR0101	Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes	0	1 275 000	70 000	1 275 000
PR0102	PR0102-11 : Rénover et entretenir le bâti des lycées	33 012 599	3 120 000	30 169 450	4 268 932
	PR0102-21 : Offrir un cadre éducatif et des conditions de travail de qualité	33 186 891	765 000	37 890 093	1 220 064
	PR0102-31 : Veiller à la sécurité et à la santé des usagers	19 590 846	70 000	11 253 022	276 381
	PR0102-41 : Porter une exemplarité environnementale	7 747 025	417 402	10 178 316	502 202
	PR0102-51 : Intensifier les usages	19 797 467	1 675 520	19 183 660	286 335
	PR0102-61 : Assurer le pilotage du SDI	6 665 172	2 452 078	4 647 459	1 946 086
Total PR0102	Patrimoine bâti des lycées publics	120 000 000	8 500 000	113 322 000	8 500 000
PR0103	PR0103-11 : Participer aux restructurations lourdes	800 000	115 000	800 000	215 000
	PR0103-12 : Participer aux constructions nouvelles	300 000		300 000	
	PR0103-13 : Participer aux rénovations intérieures	2 500 000		2 500 000	
	PR0103-14 : Participer aux travaux de sécurité et de mise en conformité	600 000		600 000	
	PR0103-15 : Participer à la maîtrise des consommations d'énergies	3 600 000		3 600 000	
	PR0103-16 : Participer aux aménagements extérieurs	200 000		200 000	
	PR0103-20 : Adapter les équipements des services d'hébergement et de restauration, les mobiliers	300 000		300 000	
	PR0103-31 : Adapter les équipements pédagogiques et numériques aux évolutions des formations	3 100 000		3 100 000	
	PR0103-32 : Adapter les équipements pédagogiques et numériques aux évolutions de la carte pluriannuelle des formations	85 000		85 000	
Total PR0103	Accompagnement des investissements des établissements privés	11 485 000	115 000	11 485 000	215 000
PR0104	PR0104-11 : Adapter les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, les mobiliers et les véhicules	1 800 000		1 800 000	
	PR0104-12 : Mettre à disposition les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration	930 000	15 000	930 000	15 000
	PR0104-21 : Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques des formations	3 700 000		3 700 000	
	PR0104-22 : Adapter les équipements pédagogiques aux évolutions de la carte pluriannuelle des formations	400 000		400 000	
	PR0104-31 : Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	4 000 000		4 000 000	
	PR0104-32 : Adapter les équipements numériques aux évolutions de la carte pluriannuelle des formations	200 000		200 000	
	PR0104-41 : Contribuer à la mise à disposition de l'ENT (Tout@tice)	270 000		270 000	
	PR0104-42 : Favoriser l'accès aux ressources numériques		2 500		2 500
Total PR0104	Equipements des lycées publics	11 300 000	17 500	11 300 000	17 500
PR0107	PR0107-11 : Accompagner les établissements en tenant compte de leurs spécificités		40 421 000		40 421 000
	PR0107-12 : Accompagner les exploitations agricoles dans leur dimension pédagogique		150 000		150 000
	PR0107-21 : Proposer une tarification solidaire pour la restauration et l'hébergement		80 000		80 000
	PR0107-22 : Financer les établissements pour l'achat des 1er équipements professionnels destinés aux élèves		775 000		775 000
	PR0107-31 : Piloter la démarche du bien manger dans les lycées		120 000		120 000
	PR0107-32 : Accompagner les lycées pour renforcer la qualité de service des missions exercées par les agents régionaux		292 000		292 000
Total PR0107	Fonctionnement des lycées publics		41 838 000		41 838 000
PR0108	PR0108-11 : Soutenir le fonctionnement des établissements		46 543 000		46 543 000
Total PR0108	Participation au fonctionnement des établissements privés		46 543 000		46 543 000
PR0109	PR0109-11 : Soutenir la rénovation énergétique du bâti universitaire	2 550 000		2 850 000	
	PR0109-21 : Soutenir les investissements immobiliers liés à la vie étudiante	2 900 000		4 450 000	
	PR0109-22 : Accompagner les actions et événements en faveur de la vie et de l'engagement des étudiant.es		275 000		210 000
	PR0109-31 : Soutenir l'ingénierie de formation et la pédagogie innovante		0		20 000
	PR0109-41 : Permettre le déploiement d'Eskemm	0	100 000	250 000	100 000
Total PR0109	Enseignement supérieur et vie étudiante	5 450 000	375 000	7 550 000	330 000

M2 - Emploi, formation et orientation professionnelles		AP	CPI	AE	CPF
PR0201	PR0201-111 : Etudes (CPER)			100 000	75 000
	PR0201-121 : Programme d'activités du GREF			550 600	550 600
	PR0201-122 : Etude sur les trajectoires d'insertion			90 000	135 000
	PR0201-131 : Déployer les démarches compétences			20 000	80 000
	PR0201-211 : Soutien à l'animation des réseaux régionaux			50 000	59 000
	PR0201-212 : Animation des PSAD et persévérance des jeunes en formation			50 000	50 000
	PR0201-213 : Développer la professionnalisation et l'ingénierie			51 000	106 000
	PR0201-221 : Événements locaux et régionaux d'information sur les métiers et les formations			150 000	130 000
	PR0201-222 : Salons post bac			170 000	150 000
	PR0201-223 : Compétitions des métiers			335 000	5 000
	PR0201-224 : Accompagnement des partenaires pour des actions d'information sur les métiers			405 000	320 000
	PR0201-231 : Plateforme numérique IDEO			190 000	190 000
	PR0201-241 : Communication IDEO			200 000	200 000
	PR0201-251 : Production, diffusion des ressources			250 000	250 000
	PR0201-321 : Accompagner les activités du Campus des métiers et des qualifications			20 000	60 000
	PR0201-411 : Moyens généraux			75 000	75 000
Total PR0201	Orientation et information sur les métiers			2 706 600	2 435 600
PR0202	PR0202-11 : Participer aux projets de fonctionnement des CFA			1 800 000	1 800 000
	PR0202-21 : Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	9 895 900	9 895 900		
Total PR0202	Apprentissage	9 895 900	9 895 900	1 800 000	1 800 000
PR0203	PR0203-11 : Mettre en place une démarche d'observation quantitative et qualitative			45 000	45 000
	PR0203-13 : Financer les établissements de formation			58 818 000	58 818 000
	PR0203-14 : Soutenir l'investissement des établissements de formation	1 000 000	1 664 500		
	PR0203-21 : Soutenir l'innovation pédagogique			300 000	300 000
	PR0203-41 : Permettre aux jeunes d'être acteurs et actrices de leur santé			177 000	177 000
	PR0203-42 : Garantir l'accès aux soins de premier recours	170 000	170 000	150 000	150 000
	PR0203-43 : Mettre en œuvre le Plan Régional Santé-Environnement (PRSE)			50 000	50 000
	PR0203-44 : Promouvoir et prévenir les enjeux de santé			190 000	190 000
Total PR0203	Formations sanitaires et sociales et santé	1 170 000	1 834 500	59 730 000	59 730 000
PR0204	PR0204-111 : Partenariats publics en situation d'illettrisme			50 000	25 000
	PR0204-112 : Partenariats publics en situation de handicap			50 000	50 000
	PR0204-113 : Partenariats publics spécifiques			416 000	396 000
	PR0204-211 : Accompagnement à la qualification			550 000	400 000
	PR0204-212 : Financement des missions locales			2 870 000	2 745 000
	PR0204-221 : Actions régionales de formation			236 000	429 000
	PR0204-222 : Qualif emploi			2 500 000	2 205 000
Total PR0204	Accès à la formation			6 672 000	6 250 000
PR0205	PR0205-11 : Accompagner, remobiliser les publics fragiles			11 200 000	14 255 000
	PR0205-12 : Acquérir le socle de compétence et préparer son projet			5 500 000	8 550 000
	PR0205-13 : Répondre aux besoins spécifiques des territoires			2 000 000	2 100 000
	PR0205-21 : Former pour les besoins en compétences			50 372 000	47 540 000
	PR0205-22 : Répondre aux besoins des territoires et des secteurs			1 400 000	1 400 000
	PR0205-31 : Former les publics placés sous-main de justice			1 250 000	1 250 000
Total PR0205	Offre de formation			71 722 000	75 095 000
PR0206	PR0206-111 : Aide financière aux stagiaires			30 000 000	27 500 000
	PR0206-112 : Bourse sanitaire et sociale aux apprenants			9 000 000	8 500 000
	PR0206-121 : Rémunération de l'opérateur de gestion			200 000	700 000
	PR0206-122 : Crédit d'intervention de l'opérateur de gestion			8 500 000	8 000 000
	PR0206-123 : Aide au permis de conduire				200 000
	PR0206-124 : Fonds d'aide aux jeunes			248 000	248 000
	PR0206-125 : Aide à l'hébergement				220 000
Total PR0206	Aide aux apprenants			47 948 000	45 368 000
PR0207	PR0207-11 : Renforcer les liens entre les employeurs et l'offre de formation			550 000	1 050 000
	PR0207-12 : Accompagner les initiatives territoriales		95 000	120 000	1 047 000
	PR0207-13 : Accompagner les transitions et l'innovation			180 000	282 000
	PR0207-21 : Promouvoir l'offre de formation et animer le réseau des acteurs de la formation			250 000	240 000
	PR0207-22 : Evaluer les dispositifs pour adapter l'offre de formation			50 000	25 000
Total PR0207			95 000	1 150 000	2 644 000

M3 - Qualité de vie et rayonnement		AP	CPI	AE	CPF
PR0301	PR0301-11 : Développer l'enseignement initial et supérieur en et de la langue bretonne			2 885 050	2 885 050
	PR0301-12 : Développer la formation des adultes à la langue bretonne			2 232 500	2 232 500
	PR0301-22 : Appuyer la sensibilisation, la connaissance et la diffusion de la langue bretonne			2 217 400	2 217 400
	PR0301-23 : Développer les politiques inclusives intégrant la langue bretonne			64 000	64 000
	PR0301-24 : Intensifier la diffusion de contenus multimédias en langue bretonne	1 210 000	1 210 000	1 371 750	1 371 750
	PR0301-25 : Développer l'édition et la lecture en langue bretonne	55 000	55 000	292 800	292 800
	PR0301-26 : Encourager les pratiques culturelles en langue bretonne			333 000	333 000
	PR0301-31 : Développer l'offre d'enseignement au sein de la formation initiale			130 500	130 500
	PR0301-32 : Soutenir le développement de la formation continue			75 000	75 000
	PR0301-41 : Soutenir le développement de la présence de la langue galloise dans la vie publique			54 000	54 000
	PR0301-42 : Soutenir la sensibilisation, la connaissance et la diffusion linguistique			800 000	800 000
	PR0301-43 : Développer les politiques publiques jeunesse en langue galloise			9 000	9 000
	PR0301-44 : Développer la production et la diffusion de contenus multimédias en langue galloise			170 000	170 000
	PR0301-45 : Développer l'édition en langue galloise			56 000	56 000
	PR0301-46 : Soutenir les initiatives permettant de créer une dynamique autour de la langue galloise			34 000	34 000
Total PR0301	Langues de Bretagne	1 265 000	1 265 000	10 725 000	10 725 000
PR0302	PR0302-11 : Soutien aux projets des équipes artistiques			3 501 000	3 501 000
	PR0302-21 : Soutien aux manifestations artistiques et culturelles			2 657 800	2 657 800
	PR0302-22 : Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle			853 000	853 000
	PR0302-23 : Soutien aux projets des lieux culturels	1 250 000	1 250 000	5 725 700	5 725 700
	PR0302-31 : Soutien aux projets de transmission du patrimoine et du patrimoine culturels immatériels			1 285 500	1 285 500
	PR0302-32 : Soutien aux réseaux professionnels et aux associations structurantes dans le domaine des pratiques en amateur			1 614 000	1 614 000
	PR0302-33 : Soutien à la mobilité des artistes en France et à l'étranger			640 000	640 000
	PR0302-34 : Soutien à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur	130 000	130 000	783 000	783 000
Total PR0302	Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles	1 380 000	1 380 000	17 060 000	17 060 000
PR0303	PR0303-11 : Soutien à la création artistique et culturelle dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel	4 645 000	4 645 000	1 028 500	1 028 500
	PR0303-12 : Soutien à la création artistique dans le secteur du livre			310 000	310 000
	PR0303-21 : Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur du cinéma			1 095 000	1 095 000
	PR0303-22 : Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur du livre	185 000	185 000	562 000	562 000
	PR0303-23 : Soutien aux projets favorisant les liens entre œuvres, artistes, professionnels et habitants dans le secteur de la radio	50 000	50 000	320 000	320 000
	PR0303-31 : Soutien aux projets dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel favorisant la transmission, la structuration professionnelle et l'accompagnement dans les transitions	40 000	40 000	998 000	1 108 000
	PR0303-32 : Soutien aux projets dans le secteur du livre favorisant la transmission, la structuration professionnelle et l'accompagnement de l'écosystème dans les transitions	25 000	25 000	317 000	317 000
	PR0303-33 : Soutien aux projets du secteur de la radio favorisant la transmission, la structuration professionnelle et l'accompagnement de l'écosystème dans les transitions			25 000	25 000
Total PR0303	Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles	4 945 000	4 945 000	4 655 500	4 765 500
PR0304	PR0304-11 : Conduire et accompagner l'inventaire dans les territoires au service de leur développement			40 000	40 000
	PR0304-12 : Accompagner la co-construction de la connaissance autour des études régionales d'inventaire			70 000	70 000
	PR0304-13 : Animer les réseaux et diffuser la connaissance			90 000	90 000
	PR0304-14 : Faire connaître le patrimoine			535 000	535 000
	PR0304-21 : Impulser une restauration du patrimoine breton	3 760 000	2 850 000		
	PR0304-22 : Conserver et faire vivre les collections des musées de France	380 000	1 000 000	0	
	PR0304-31 : Initier et accompagner des démarches de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine	10 000		70 000	70 000
	PR0304-32 : Bâtir des plans d'actions thématiques pour faire face à de nouveaux enjeux	250 000	150 000	178 000	178 000
Total PR0304	Inventaire et valorisation du patrimoine	4 400 000	4 000 000	983 000	983 000
PR0305	PR0305-11 : Observer, accompagner et promouvoir le tourisme breton			3 679 900	3 679 900
	PR0305-21 : Définir et piloter la stratégie touristique régionale			120 000	120 000
	PR0305-22 : Mener des études en faveur des thématiques régionales			20 000	20 000
	PR0305-23 : Organiser un plan de développement des compétences			64 000	64 000
	PR0305-24 : Soutenir les plans d'actions des partenaires régionaux			501 800	501 800
	PR0305-31 : Soutenir des solutions innovantes et exemplaires	50 000	200 000		
	PR0305-32 : Incuber des projets territoriaux	250 000	500 000	385 000	385 000
	PR0305-41 : Financer l'ingénierie partagée dans les territoires			504 000	504 000
	PR0305-42 : Accompagner les projets des Destinations touristiques	3 500 000	3 100 000	0	0
	PR0305-43 : Contribuer à l'aménagement des vélo routes et voies vertes		350 000		
	PR0305-51 : Rendre visible l'action régionale et contribuer à la notoriété du tourisme breton			50 000	50 000
	PR0305-52 : Coordonner les acteurs et susciter des actions transversales	100 000	50 000	100 000	100 000
Total PR0305	Tourisme	3 900 000	4 200 000	5 424 700	5 424 700

M3 - Qualité de vie et rayonnement		AP	CPI	AE	CPF
PR0306	PR0306-11 : Développer et sécuriser les usages nautiques	3 021 200	3 245 200		
	PR0306-12 : Développer et sécuriser les usages terrestres	919 700	1 319 700		
	PR0306-21 : Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques	2 104 600	1 573 600		
	PR0306-22 : Conserver et aménager l'infrastructure	978 700	1 503 700		
	PR0306-23 : Assurer la continuité écologique	700 000	3 285 000		
	PR0306-31 : Acquérir des matériels	407 000	657 000		
	PR0306-41 : Réaliser des études	60 800	60 800		
	PR0306-42 : Réaliser des acquisitions foncières	51 000	51 000		
	PR0306-51 : Porter et mettre en œuvre les contrats de canal	350 000	350 000		
	PR0306-52 : Subventionner des projets	20 000	20 000		
	PR0306-61 : Fonctionnement courant			2 989 000	2 989 000
	PR0306-81 : Communication			70 000	70 000
Total PR0306 Canaux de Bretagne		8 613 000	12 066 000	3 059 000	3 059 000
PR0307	PR0307-11 : Accompagner la modernisation des équipements sportifs dans les territoires	200 000	200 000		
	PR0307-12 : Favoriser une large pratique sportive et de loisirs			1 617 500	1 617 500
	PR0307-21 : Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	1 550 000	1 650 000		
	PR0307-22 : Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance			2 391 811	2 391 811
	PR0307-31 : Renouveler le parc de grands équipements sportifs	1 650 000	650 000		
	PR0307-32 : Contribution à l'organisation de manifestations sportives			1 271 589	1 271 589
	PR0307-33 : Promouvoir le sport			414 000	387 000
	PR0307-41 : Soutien à la course au large			1 118 100	1 319 700
Total PR0307 Sports		3 400 000	2 500 000	6 813 000	6 987 600
M4 - Cohésion territoriale et sociale		AP	CPI	AE	CPF
PR0401	PR0401-11 : Agir pour la lisibilité et la cohérence de l'action publique en faveur des jeunes			569 000	580 000
	PR0401-12 : Agir pour l'émancipation des jeunes et leur participation à la vie citoyenne			1 168 000	1 126 000
	PR0401-13 : Déployer une politique intégrée pour la prise en compte des enjeux des jeunes dans l'ensemble de l'action régionale			0	0
	PR0401-21 : Agir pour la pérennité des associations			550 000	550 000
	PR0401-22 : Soutenir l'animation territoriale et sectorielle de la vie associative			67 000	67 000
	PR0401-31 : Lutter contre la précarité dans tous les territoires (ruraux, urbains, QPV)	200 000	200 000	200 000	200 000
	PR0401-41 : Diffuser la culture de l'égalité femmes.hommes dans les territoires			110 000	110 000
	PR0401-42 : Accompagner les projets de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes			100 000	100 000
Total PR0401 Jeunesse, égalité des droits et vie associative		200 000	200 000	2 764 000	2 733 000
PR0402	PR0402-11 : Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires			191 000	198 138
	PR0402-21 : Conduire les évolutions du SRADDET				43 080
	PR0402-23 : Accompagner les territoires dans la mise en œuvre du SRADDET			130 000	105 000
	PR0402-32 : Garantir l'équité de l'accompagnement des territoires (carte des capacités, géobretagne ...)			29 000	29 000
	PR0402-33 : Accompagner les réflexions prospectives territoriales avec les partenaires		10 000	492 000	646 500
	PR0402-41 : Animer les instances de gouvernance de régulation de la consommation foncière			15 000	13 750
	PR0402-43 : Suivi et évaluation de la consommation foncière			0	0
	PR0402-44 : Agir en faveur de la régulation des marchés immobiliers (La foncière)	0	5 000 000		
	PR0402-51 : Coordonner et animer l'ensemble des actions et projets « mieux habiter demain en Bretagne »			99 000	90 532
	PR0402-52 : Inspirer et accompagner les territoires pour des modèles nouveaux d'aménagements			0	0
Total PR0402 Dynamiques territoriales		0	5 010 000	956 000	1 126 000
PR0403	PR0403-11 : Accompagner en ingénierie les territoires			0	0
	PR0403-21 : Accompagner les projets des territoires	0	13 300 000	250 000	180 000
	PR0403-22 : Accompagner les projets métropolitains	6 600 000	8 000 000	0	328 000
	PR0403-23 : Accompagner les projets des îles	1 500 000	600 000	104 000	165 000
	PR0403-24 : Accompagner les projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	3 137 000	1 900 000	122 000	105 000
	PR0403-25 : Conduire à leur terme les contractualisations antérieures (2014-2020)		9 400 000		
Total PR0403 Soutien au développement local		11 237 000	33 200 000	476 000	778 000
PR0404	PR0404-11 : Déployer l'ultra et le très haut débit	25 000	38 035 000	1 352 000	1 583 000
Total PR0404 Aménagement numérique du territoire		25 000	38 035 000	1 352 000	1 583 000

M5 - Développement économique, agricole et maritime		AP	CPI	AE	CPF
PR0501	PR0501-11 : Soutenir les projets qui lient recherche et société			290 000	280 000
	PR0501-21 : Soutenir la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle	430 000	1 100 000	710 000	710 000
	PR0501-31 : Soutenir les réseaux et plateformes de recherche	600 000	550 000	315 000	300 000
	PR0501-41 : Soutenir les infrastructures de recherche en Bretagne	5 800 000	5 320 000	50 000	60 000
	PR0501-42 : Accompagner la recherche doctorale en lien avec les priorités régionales			5 900 000	5 500 000
	PR0501-43 : Accompagner l'attractivité de la recherche bretonne			5 290 000	3 665 000
	PR0501-51 : Favoriser le développement de projets européens			460 000	410 000
Total PR0501	Recherche	6 830 000	6 970 000	13 015 000	10 925 000
PR0502	PR0502-11 : Sensibiliser les entreprises, les collectivités et les citoyens au risque cyber et les acculturer à l'hygiène numérique			208 000	357 500
	PR0502-12 : Promouvoir l'excellence de l'appareil de recherche et d'innovation dans le développement d'une filière souveraine			192 000	221 000
	PR0502-14 : Répondre aux enjeux de compétences en cybersécurité			400 000	320 000
	PR0502-21 : Promouvoir le développement des services numériques accessibles, sécurisés et respectueux des données personnelles			768 220	1 032 220
	PR0502-22 : Accompagner les breton-ne-s les plus en difficulté pour leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires			200 000	265 024
	PR0502-23 : Œuvrer au développement de l'éducation aux usages numériques dans les établissements publics locaux d'enseignement			200 000	195 000
	PR0502-31 : Favoriser la diffusion des enjeux du numérique responsable auprès des acteurs du territoire			5 000	5 000
	PR0502-32 : Opérer une transition numérique responsable du numérique de la Région Bretagne			100 000	168 476
	PR0502-41 : Anticiper les enjeux de demain en matière d'intelligence artificielle			104 780	104 780
	PR0502-42 : Créer un socle de données pour la collectivité au service du territoire et en favoriser l'ouverture des données			15 000	15 000
	Total PR0502			2 193 000	2 684 000
	PR0503			5 780 000	4 450 000
	PR0503-12 : Promouvoir l'innovation et favoriser l'émergence de projets			920 000	720 000
PR0503	PR0503-21 : Soutenir et accompagner le transfert de technologies	1 000 000	800 000		
	PR0503-31 : Accompagner les porteurs de projets dans la création d'entreprises innovantes	500 000	400 000	360 000	360 000
	PR0503-32 : Accélérer le développement des entreprises innovantes	4 100 000	3 000 000	300 000	1 500 000
	PR0503-41 : Soutenir les projets d'innovation des entreprises	2 500 000	2 500 000	0	-
	Total PR0503	8 100 000	6 700 000	7 360 000	7 030 000
PR0504	PR0504-11 : Soutenir l'ingénierie et l'animation des pôles de compétitivité	0	-	1 163 000	1 398 000
	PR0504-21 : Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	7 000 000	6 500 000	0	420 000
	PR0504-31 : Accompagner et soutenir les projets structurants pour les filières	1 200 000	1 000 000	385 000	485 000
Total PR0504	Développement des secteurs clés de l'économie bretonne	8 200 000	7 500 000	1 548 000	2 303 000
PR0505	PR0505-111 : Actions de communication et de soutien aux projets d'animation, de promotion et de sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises.			70 000	66 250
	PR0505-211 : Soutien aux autres structures d'accueil, d'accompagnement et de suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises			172 800	184 050
	PR0505-212 : PASS Création			2 100 000	1 800 000
	PR0505-311 : Soutien aux réseaux d'appui aux entreprises en difficulté			27 200	29 700
	PR0505-414 : Ouest-Ventures		200 000		
	PR0505-416 : Fonds Interrégional d'Amorçage - GO Capital Amorçage		100 000		
	PR0505-418 : Fonds Post COVID et fonds Cybersécurité		3 167 000		
	PR0505-419 : Breizh Rebond	15 000 000	1 000 000		
	PR0505-431 : Bretagne Active		500 000		
	Total PR0505	15 000 000	4 967 000	2 370 000	2 080 000
PR0506	PR0506-111 : Soutien aux outils d'accélération			850 000	645 000
	PR0506-112 : Soutien aux réseaux			290 000	343 775
	PR0506-113 : Aide à la stratégie des entreprises de productions cinématographiques et audiovisuelles			60 000	60 000
	PR0506-114 : PASS Partage RH			28 500	28 500
	PR0506-155 : PASS Transitions	1 000 000	400 000	50 000	27 920
	PR0506-211 : PASS Commerce Artisanat	2 200 000	1 300 000	180 000	180 000
	PR0506-311 : PASS Investissement	1 500 000	1 000 000		
	PR0506-312 : PASS Investissement TPE	1 500 000	1 000 000		
	PR0506-313 : PASS Compétitivité des IAA	3 000 000	2 700 000		
	PR0506-314 : PASS investissement des Entreprises Touristiques	1 300 000	1 000 000		
	PR0506-411 : PASS Export salon				194 169
	PR0506-421 : PASS Export VIE			40 000	46 020
	PR0506-511 : Fonds spécial d'intervention économique (FSIE)	2 000 000	800 000		
	PR0506-512 : Ingénierie de projets et territoires en mutation		5 400 000	91 500	44 616
Total PR0506	Accompagnement des entreprises et de l'emploi	12 500 000	13 600 000	1 590 000	1 570 000

M5 - Développement économique, agricole et maritime		AP	CPI	AE	CPF
PR0507	PR0507-11 : Promouvoir l'ESS et accompagner la structuration de l'écosystème			250 000	275 000
	PR0507-21 : Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS			1 060 000	1 100 000
	PR0507-22 : Apporter du conseil et un soutien financier aux structures de l'ESS	400 000	400 000	745 000	745 000
	PR0507-31 : Soutenir des projets collaboratifs de l'ESS			295 000	340 000
	PR0507-41 : Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives			0	-
Total PR0507	Economie sociale et solidaire et innovation sociale	400 000	400 000	2 350 000	2 460 000
PR0508	PR0508-111 : Soutien à Bretagne Développement Innovation			1 040 000	1 240 000
	PR0508-112 : Etudes et veilles			25 000	25 000
	PR0508-211 : Soutien aux clusters et acteurs ressources			423 500	463 750
	PR0508-212 : Soutien aux salons, évènements et communication			15 000	15 000
	PR0508-213 : Valorisation de la politique			100 000	110 000
	PR0508-311 : Soutien à Bretagne Commerce International			1 692 500	1 911 250
	PR0508-312 : Soutien aux autres acteurs à l'international			4 000	5 000
Total PR0508	Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire			3 300 000	3 770 000
PR0509	PR0509-11 : Soutenir les installations-transmissions	200 000	150 000	6 200 000	4 000 000
	PR0509-12 : Faciliter l'accès au foncier agricole			100 000	80 000
	PR0509-13 : Sensibiliser à l'agriculture et soutenir l'enseignement agricole	200 000	600 000		
	PR0509-21 : Soutenir les changements de système des exploitations agricoles	500 000	500 000	100 000	80 000
	PR0509-22 : Soutenir l'agriculture biologique			500 000	370 000
	PR0509-23 : Soutenir les investissements en agriculture	14 620 000	13 370 000		
	PR0509-24 : Encourager la recherche appliquée en agriculture		200 000	1 200 000	1 400 000
	PR0509-31 : Soutenir les investissements de transformation et vente à la ferme	1 000 000	900 000		
	PR0509-41 : Soutenir le développement du bocage	500 000	400 000		
	PR0509-42 : Soutenir le développement et la sécurisation des forêts	900 000	800 000		
	PR0509-43 : Aider au maintien des vergers	100 000	100 000		
	PR0509-51 : Mobiliser des moyens pour répondre aux situations de crises	230 000	180 000		
	PR0509-61 : Soutenir les organismes fédérateurs de l'agriculture bretonne			1 800 000	1 500 000
	PR0509-62 : Soutenir la filière équine			450 000	450 000
	PR0509-63 : Communiquer en faveur de l'agriculture			150 000	100 000
Total PR0509	Agriculture, filière bois et alimentation	18 250 000	17 200 000	10 500 000	7 980 000
PR0510	PR0510-11 : Accompagner l'aménagement, l'adaptation et la planification de la zone côtière			70 000	70 000
	PR0510-12 : Accompagner les stratégies maritimes de territoire	445 000	200 000	1 415 000	840 000
	PR0510-13 : Animer la gouvernance de la mer et du littoral	50 000	275 000	22 000	22 000
	PR0510-21 : Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	600 000	1 100 000	120 000	120 000
	PR0510-22 : Soutenir les actions d'observations et préservation des milieux			38 050	38 050
	PR0510-31 : Promouvoir l'attractivité et la formation aux métiers de la mer			252 000	252 000
	PR0510-32 : Soutenir les actions d'éducation à la mer			603 000	603 000
	PR0510-33 : Soutenir le développement de l'économie bleue			280 000	280 000
	PR0510-41 : Soutenir les projets de renouvellement de la flotte de pêche et contribuant à sa décarbonation		400 000		
	PR0510-42 : Soutenir les projets de transition énergétique des filières halieutiques	218 000	125 000	373 330	
	PR0510-43 : Diminuer l'empreinte environnementale des activités des filières halieutiques	244 306	34 500	1 914 400	832 600
	PR0510-44 : Adapter les activités de pêche et d'aquaculture face aux dégradations du milieu et au changement climatique	100 000	30 000	1 032 000	355 600
	PR0510-51 : Promouvoir les métiers des filières halieutiques et la mixité		50 000	42 000	42 000
	PR0510-52 : Soutenir l'installation et la reprise des entreprises de pêche et d'aquaculture	342 200	200 000		
	PR0510-53 : Soutenir l'amélioration de la sécurité, des conditions de travail et la mixité des métiers halieutiques	107 500	50 000		
	PR0510-54 : Lutter contre la précarité	15 000	15 000	25 000	25 000
	PR0510-61 : Soutenir les investissements productifs de la pêche et de l'aquaculture	1 315 300	1 500 000		430 000
	PR0510-62 : Soutenir les projets portuaires et les synergies interportuaires	5 105 387	4 932 000	450 000	450 000
	PR0510-63 : Valoriser les produits à l'échelle des filières et des entreprises	1 567 307	1 056 500	888 600	221 800
	PR0510-71 : Soutenir les projets de structuration des filières halieutiques			413 970	488 300
	PR0510-72 : Valoriser l'action régionale et européenne en faveur des filières halieutiques			112 650	112 650
Total PR0510	Pêche, aquaculture et développement maritime	10 110 000	9 968 000	8 052 000	5 183 000
PR0511	PR0511-11 : Outils de gouvernance régionale	125 000	125 000	475 000	450 000
	PR0511-12 : Outils de gouvernance territorialisée	7 499 000	9 855 000	377 260	377 260
	PR0511-21 : EMR	2 060 000	7 215 000	50 000	50 000
	PR0511-22 : Propulsion et carburant bas carbone	565 000	465 000	220 000	440 000
	PR0511-31 : Terminal Ferry du Naye	200 000	34 100 000	50 000	376 000
	PR0511-32 : Filière pêche	350 000	3 595 000		
	PR0511-33 : Commerce et réparation navale	14 104 937	12 618 009	36 500	36 500
	PR0511-34 : Plaisance	936 000	636 000		
	PR0511-35 : Fret et logistique	50 000	50 000	5 000	5 000
	PR0511-36 : Continuité territoriale des îles	3 370 000	970 000	100 000	100 000
	PR0511-37 : Toutes filières	690 063	309 991	1 100 240	845 540
	PR0511-41 : Réaliser l'entretien des ports	9 120 000	13 025 000	1 357 000	1 357 000
	PR0511-42 : Restauration de la qualité de l'eau et de l'air	60 000	60 000	90 000	90 000
	PR0511-44 : Adaptation au changement climatique	500 000	300 000		
	PR0511-47 : Cybersécurité	10 000	10 000		
	PR0511-48 : Autonomie énergétique	50 000	50 000		
Total PR0511	Ports	39 690 000	83 384 000	3 861 000	4 127 300

M6 - Transition écologique et climatique		AP	CPI	AE	CPF
PR0601	PR0601-11 : Informer et sensibiliser sur les enjeux de l'eau			590 000	590 000
	PR0601-12 : Mobiliser les acteurs sur la gestion intégrée de l'eau			332 000	287 000
	PR0601-21 : Soutenir l'ingénierie et la gouvernance territoriale			430 000	280 000
	PR0601-31 : Soutenir les actions des bassins versants et réduire les pressions autour des zones de captage d'eau potable et du littoral	600 000	1 500 000	2 850 000	2 103 000
	PR0601-32 : Lutter contre les marées vertes et l'eutrophisation			720 000	555 000
	PR0601-33 : Œuvrer à la réduction des phytosanitaires dans l'eau		150 000	300 000	160 000
	PR0601-41 : Contribuer à restaurer les milieux aquatiques et les zones humides et ralentir le cycle de l'eau	1 000 000	800 000	70 000	50 000
	PR0601-42 : Favoriser maintien en bon état des masses d'eau en Bretagne			200 000	150 000
	PR0601-51 : Développer des actions en faveur de la sobriété et de la gestion quantitative de l'eau	600 000	400 000	80 000	75 000
Total PR0601	Eau	2 200 000	2 850 000	5 572 000	4 250 000
PR0602	PR0602-11 : Animer la gouvernance et la stratégie régionale			30 000	30 000
	PR0602-12 : Coordonner et mobiliser les acteurs	20 000	20 000	530 000	480 000
	PR0602-21 : Acquérir et diffuser la connaissance sur le patrimoine naturel			613 000	525 000
	PR0602-31 : Préserver et renforcer les continuités et fonctionnalités écologiques	140 000	130 000	260 000	200 000
	PR0602-32 : Préserver la qualité des paysages	30 000	220 000		
	PR0602-33 : Développer et accompagner les aires protégées	510 000	430 000	2 837 000	2 640 000
	PR0602-41 : Appuyer la sensibilisation et et la médiation citoyenne			755 000	650 000
Total PR0602	Biodiversité	700 000	800 000	5 025 000	4 525 000
PR0603	PR0603-11 : Promouvoir et sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire et de la prévention et de gestion des déchets	500 000	200 000	400 000	380 000
	PR0603-12 : Mettre en œuvre la gouvernance et l'ingénierie au niveau territorial et régional sur la prévention et la gestion des déchets et l'économie circulaire	0	0	690 000	620 000
	PR0603-21 : Soutenir les projets d'économie circulaire et de gestion et de prévention des déchets	500 000	2 000 000	850 000	950 000
	PR0603-31 : Sensibiliser, mobiliser et accompagner les agent.es région sur l'intégration des enjeux de réduction des déchets	0	0	0	0
	PR0603-41 : Accompagner la rénovation énergétique des logements	0	600 000	4 100 000	4 000 000
	PR0603-42 : Accompagner l'amélioration de la performance énergétique et environnementale du bâti tertiaire public et privé	800 000	1 400 000	985 000	1 180 000
	PR0603-43 : Accompagner la sobriété énergétique	0	0	100 000	160 000
	PR0603-51 : Promouvoir les énergies renouvelables en Bretagne	0	0	50 000	70 000
	PR0603-52 : Accompagner le déploiement des énergies renouvelables et leurs usages dans tous les secteurs	6 700 000	6 625 000	935 000	1 080 000
	PR0603-61 : Mettre en œuvre la gouvernance et l'ingénierie au niveau territorial et régional sur les politiques énergétiques	80 000	580 000	470 000	600 000
	PR0603-71 : Déployer le plan de transition bas carbone de la collectivité	0	9 750 000	10 000	10 000
	PR0603-81 : Accompagner l'adaptation au changement climatique du territoire breton	0	0	360 000	440 000
	PR0603-82 : Accompagner l'adaptation au changement climatique de la collectivité	0	0	10 000	10 000
Total PR0603	Energie et ressources	8 580 000	21 155 000	8 960 000	9 500 000
M7 - Mobilités		AP	CPI	AE	CPF
PR0701	PR0701-11 : Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire	3 600 000	3 600 000	132 081 106	130 523 806
	PR0701-12 : Mettre en oeuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain	850 000	870 000	207 115 431	207 215 431
	PR0701-13 : Desservir les îles bretonnes	4 580 000	4 562 246	8 772 963	8 802 263
	PR0701-14 : Développer pour le réseau BreizhGo des services aux voyageurs, modernes, performants et adaptés aux usages	0	2 196 754	0	2 698 000
	PR0701-15 : Améliorer l'information et la communication auprès des usagers et développer la concertation			678 000	1 578 000
	PR0701-21 : Favoriser la coopération territoriale bretonne, l'émergence et le développement de solutions de mobilités plus durables	500 000	500 000	1 352 500	1 352 500
Total PR0701	Transports collectifs	9 530 000	11 729 000	350 000 000	352 170 000
PR0702	PR0702-11 : Développer les capacités du réseau ferroviaire breton	1 825 050	4 119 000		
	PR0702-12 : Accroître et moderniser le parc de matériel roulant	40 938 606	107 403 603		80 000
	PR0702-13 : Optimiser la maintenance du matériel roulant	8 548 147	12 732 949		
	PR0702-14 : Renforcer l'attractivité des gares ferroviaires et faciliter l'intermodalité	5 491 850	8 585 633		
	PR0702-15 : Développer le FRET Ferroviaire	790 000	490 000	90 000	40 000
	PR0702-21 : Renouveler et moderniser les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire voyageurs et fret	46 139 195	19 295 905		
	PR0702-22 : Mettre en œuvre le plan régional vélo	6 500 000	4 000 000	245 000	385 600
	PR0702-23 : Conforter la desserte interurbaine et scolaire en car BreizhGo	3 600 000	3 742 000		
	PR0702-24 : Conforter la desserte des îles	15 291 485	5 020 576		
	PR0702-25 : Soutenir les projets des territoires en faveur des mobilités durables	9 186 667	10 221 334	50 000	40 000
	PR0702-31 : Améliorer les liaisons ferroviaires depuis la pointe bretonne jusqu'à Paris	0	1 324 000		
	PR0702-32 : Aménager le réseau routier	32 300 000	19 175 000		
Total PR0702	Infrastructures de mobilités, matériels et gares	170 611 000	196 110 000	385 000	545 600

M7 - Mobilités		AP	CPI	AE	CPF
PR0703	PR0703-11 : Assurer les missions de l'autorité concédante des aéroports de Rennes-Dinard, Quimper et Brest	10 966 000	1 966 000	876 000	958 000
	PR0703-12 : Soutenir le développement des aéroports d'intérêt régional en tant que pôles importants d'aménagement du territoire régional			50 000	50 000
	Total PR0703 Aéroports	10 966 000	1 966 000	926 000	1 008 000

M8 - Actions européennes et internationales, fonds européens		AP	CPI	AE	CPF
PR0801	PR0801-11 : Animer les réseaux de la solidarité internationale			150 000	150 000
	PR0801-12 : Sensibiliser à l'ouverture au monde	300 000	300 000	170 000	170 000
	PR0801-21 : Animer les partenariats prioritaires			213 000	200 000
	PR0801-22 : Animer les partenariats thématiques			80 000	80 000
	PR0801-23 : Animer et coordonner la mise en œuvre de la stratégie internationale			125 000	125 000
	PR0801-33 : Soutenir les événements des breton.ne.s du monde			127 000	127 000
	PR0801-41 : Animer les réseaux régionaux d'acteurs de la mobilité			155 000	155 000
	PR0801-42 : Soutenir l'ouverture au monde des apprenants			995 000	1 005 000
	PR0801-51 : Animer l'engagement européen			26 000	26 000
	PR0801-52 : Diffuser la connaissance de l'Europe			75 000	75 000
	PR0801-53 : Appuyer le positionnement de la Bretagne dans l'Europe			26 000	26 000
Total PR0801	Actions européennes et internationales	300 000	300 000	2 142 000	2 139 000
PR0803	PR0803-11 : Programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027		42 750 000		14 250 000
Total PR0803	Programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027		42 750 000		14 250 000
PR0807	PR0807-11 : Programme FEAMPA 2021-2027		10 150 000		4 900 000
Total PR0807	Programme FEAMPA 2021-2027		10 150 000		4 900 000
PR0808	PR0808-111 : Répondre aux exigences de la réglementation communautaire			130 000	205 000
	PR0808-121 : Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires			25 000	40 000
	PR0808-211 : Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs			45 000	45 000
	PR0808-221 : Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets			45 000	45 000
	PR0808-231 : Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire			110 000	190 000
	PR0808-311 : Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme			70 000	180 000
Total PR0808	Assistance technique			425 000	705 000

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 1

Vie lycéenne et vie étudiante

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

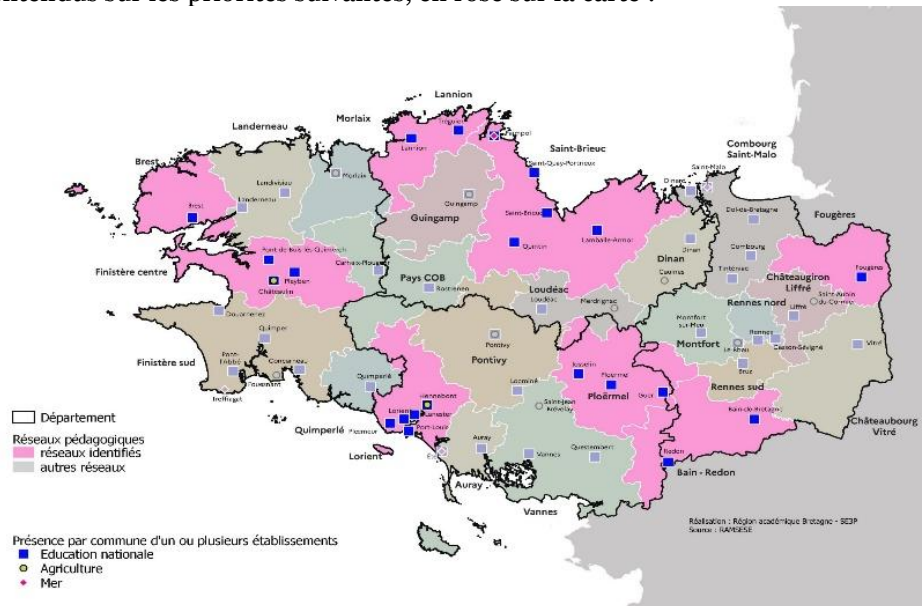
→ Lancement de la démarche « Lycée 2040 »

Les projections démographiques scolaires, tant pour le réseau public que privé, ont conduit la Région et les autorités académiques à lancer la démarche « Lycée 2040 ».

Ce projet, qui répond par ailleurs aux recommandations de la Chambre régionale des comptes présentées en 2024, alliant concertations régionale et locale, a vocation à se déployer sur les deux prochaines années en s'articulant notamment avec deux autres démarches stratégiques portées par la Région : le plan d'actions immobilier 2026/2028 et l'établissement de la carte pluriannuelle des formations initiales professionnelles.

La démarche vise à examiner, territoire par territoire, les impacts potentiels des évolutions démographiques et les solutions les plus appropriées pour optimiser le bâti scolaire, tout en assurant une équité territoriale d'accès à l'éducation. Ce processus sera mis en œuvre dans les années 2026 et 2027, avec le concours et l'expertise des acteurs régionaux et locaux (établissements, collectivités locales, représentants du personnel...). Les pistes qui émergeront fourniront la matière pour faire évoluer l'offre éducative et son implantation, dans une perspective d'équité, de consolidation et d'efficacité. Les investissements structurants qui en découleront seront donc pour l'essentiel mis en œuvre dans le cadre du prochain plan d'actions immobilier (2029-2031).

Après une phase de cadrage en 2025, qui a permis de sensibiliser globalement les acteurs de la démarche, l'année 2026 sera l'occasion de déployer les premières concertations locales dans les territoires jugés prioritaires. La dynamique démographique, la concentration de petits établissements, l'état du bâti des lycées, le coût de fonctionnement par élève et le contexte global du territoire sont autant d'éléments qui ont conduit à prioriser les territoires demandant une attention accrue. Le périmètre retenu pour l'analyse est celui des réseaux pédagogiques de l'Education nationale. Région et rectorat se sont entendus sur les priorités suivantes, en rose sur la carte :



\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 1

PR0101

PR0102

PR0103

PR0104

PR0107

PR0108

PR0109

Les concertations locales seront adaptées aux spécificités de chaque territoire. Elles se feront sur la base d'un diagnostic commun, avec une ambition différenciée selon les scénarios envisagés : d'une simple rationalisation du bâti à une transformation plus profonde de l'offre de formation en lien avec le projet de territoire.

→ L'ambition régionale pour la formation initiale en lycée

La Région poursuivra en 2026 sa politique de renforcement de la qualité d'accueil des lycéens dans le cadre des actions déjà mises en œuvre en matière de restauration et d'hébergement, de soutien aux projets éducatifs et de renouvellement d'équipements pédagogiques innovants.

La politique du bien manger poursuit des objectifs qualitatifs : elle actionne ainsi des leviers en faveur de la qualité des denrées, des repas, ou encore de l'accueil. L'objectif est de proposer aux lycéens un repas bon, équilibré et sain à partir de 2,70 € (qui correspond au tarif de la tranche 1, maintenu depuis 2022 malgré l'inflation). Les tarifs proposés aux familles sont accessibles grâce à la contribution de la Région, qui représente en moyenne 5,15 € par repas et 29,15 € par journée d'internat. Le coût moyen de revient d'un repas est de 9,10 €.

Enfin, après deux années de mise en œuvre de la nouvelle dotation globale de fonctionnement et de dotations dédiées à l'énergie, des dialogues de gestion approfondis seront conduits avec les lycées publics afin de garantir l'équité des soutiens régionaux.

L'objectif de maîtrise des dépenses conduira la Région à sélectionner les investissements en privilégiant notamment les lycées professionnels afin d'accompagner au mieux deux évolutions : d'une part, celles des référentiels des formations professionnelles dans le cadre de la réforme de ces établissements ; d'autre part, les évolutions de la carte des formations, dorénavant programmées sur 3 ans.

Enfin, la réduction des marges de manœuvre budgétaires impliquera de moduler une partie des soutiens en faveur des établissements dont les indices de position sociale sont les plus faibles afin de favoriser une plus grande mixité sociale et scolaire.

→ Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées

Premier plan d'actions adopté en déclinaison du Schéma directeur Immobilier 2026-2034, le plan d'actions 2026-2028 verra sur ces trois années la finalisation des engagements pris lors des précédents plans avec la livraison ou les mises en chantier de grosses opérations de restructuration globale. D'autre part, ce nouveau plan d'action intègre l'accélération de nouveaux projets liés à la sûreté et à la sécurité, ainsi que de nouveaux projets nécessaires au maintien du patrimoine, en particulier sur les enveloppes bâtementaires. A ce titre, les internats, externats et locaux agents figurent parmi les priorités de ce plan, en cohérence avec les orientations du Schéma Directeur Immobilier. La prise en compte des enjeux environnementaux sera confortée dans le cadre du plan de transition qui sera débattu lors de la session d'avril 2026.

La réflexion conduite dans le cadre de la démarche « lycées 2040 » concomitamment à la mise en œuvre du plan d'actions immobilier dans les lycées publics sera alimentée, en outre, par les données bâtementaires. De manière réciproque, les analyses techniques et d'implantation viendront conforter les orientations et projets par site.

→ Renforcer l'enseignement supérieur et agir en faveur des étudiants

L'enseignement supérieur constitue un levier important pour accompagner les objectifs de transition économique et sociale et contribuer au développement de la Bretagne et de ses territoires. Ainsi, la Région poursuivra en 2026, en tenant compte de la contrainte budgétaire, ses investissements à destination de l'enseignement supérieur, en particulier en faveur de la rénovation énergétique du bâti universitaire et de l'amélioration des conditions de vie des étudiants bretons.

La Région prolongera également ses actions visant à accompagner les initiatives des étudiants et étudiantes en faveur des transitions écologique et sociale.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 101

Accompagnement de projets éducatifs des lycées et des initiatives des jeunes

\\ Raison d'être du programme

La politique d'accompagnement des projets éducatifs conduits par les établissements d'enseignement sera poursuivie, en faveur de la construction de la citoyenneté, de la compréhension des enjeux de développement durable, de l'épanouissement et de la réussite des lycéennes et lycéens bretons.

Pour ce faire, la Région mobilise principalement son dispositif *Karta Bretagne* qui permet, outre le soutien financier, d'apporter des ressources mises à la disposition des équipes éducatives pour les aider à construire leurs projets.

La Région a relancé pour la période 2025/2026 un *Budget participatif des lycéennes et des lycéens* ayant pour thème les enjeux climatiques. Ce dispositif permet aux élèves de construire eux-mêmes des projets au sein de leurs établissements, de les défendre auprès de leurs pairs, et de les mettre en œuvre.

\\ 2026 en actions

→ Contribuer à l'éducation citoyenne des lycéen·nes

Le dispositif *Karta Bretagne* est l'outil privilégié de la Région pour soutenir la dynamique éducative des lycées. En participant à un ou deux des trois appels à projets par année scolaire, les établissements d'enseignement peuvent solliciter une aide financière pour mettre en œuvre des actions s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

- Santé et qualité de vie,
- Développement durable,
- Égalité fille-garçon et lutte contre les discriminations,
- Éducation artistique, culturelle et scientifique,
- Citoyenneté et engagement.

Dans un double objectif d'égalité et de santé, l'action de mise à disposition de protections périodiques saines et gratuites au sein des lycées bretons se poursuivra en 2026. A cet effet, les lycées disposant déjà de distributeurs installés par la Région sont réapprovisionnés afin d'agir concrètement contre la précarité menstruelle.

→ Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes

La Région maintient son accompagnement des lycéens dans la découverte de la littérature contemporaine autour de deux événements littéraires marquants sur le territoire breton :

- Le *Goncourt des lycéens* auquel est adossé le *Prix de la plume lycéenne* organisé par la Région en partenariat avec l'académie de Rennes et l'association *Bruit de lire*. Il permet à une cinquantaine de classes de découvrir les auteurs de la rentrée littéraire, en invitant les élèves à réaliser une production écrite individuelle à partir d'un des livres de la sélection Goncourt des lycéens.
- Le festival *Etonnants Voyageurs* à St-Malo pour lequel est organisée une journée à destination des lycéens et apprentis. Elle permet à une trentaine de classes de découvrir cette manifestation littéraire la veille de son ouverture au public, de rencontrer des auteurs, et d'explorer le salon du livre. Cette journée est l'aboutissement d'un travail collectif conduit tout au long de l'année à partir d'un ouvrage et d'un auteur donnant lieu à la production d'un carnet de bord.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

1 275 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

70 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 275 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Dans le cadre de leur parcours scolaire, la Région a aussi la volonté de permettre aux jeunes lycéens de faire l'apprentissage de la démocratie, leur donner le goût de l'action collective et du pilotage de projet. A l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2025 auprès des lycées publics bretons, 10 établissements ont été sélectionnés pour la 2^{ème} édition du *Budget participatif des Lycéennes et Lycéens* qui couvre la période 2025/2027. En 2026, les projets sur le thème des enjeux climatiques qui auront émergé feront l'objet d'une instruction par les services régionaux afin de vérifier leur faisabilité technique et financière. Ceux déclarés éligibles seront soumis au vote des lycéens pour désigner les projets lauréats dont la mise en œuvre sera accompagnée par la Région.

Programme 102

Patrimoine bâti des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme s'inscrit dans un nouveau Schéma Directeur Immobilier (SDI) en faveur des lycées publics bretons couvrant la période 2026-2034 adopté par les élus à la session du 28 mars 2025. Décliné en trois plans d'actions triennaux (2026-28, adopté à la session de décembre 2025, 2029-31, 2032-34). Ce SDI est structuré autour de six axes :

- Un aménagement du territoire équilibré,
- Un bâti adapté aux usages,
- Des lycées sécurisés et en bon état,
- Des lycées en pointe sur les enjeux environnementaux,
- Un bâti rationalisé et mutualisé,
- Des enjeux de méthode.

Les actions budgétaires sont structurées conformément à ces objectifs.

\\ 2026 en actions

→ Rénover et entretenir le bâti des lycées

Cette action, qui vise le maintien en bon état de fonctionnement et la sécurité des sites, concerne notamment les travaux sur l'enveloppe bâtementaire, les travaux de voirie et de réseaux, la maintenance et la rénovation des lycées.

Les opérations génériques d'investissement des services immobiliers en territoire émergent également à cette action pour les dépenses inférieures à 50 K€ TTC. De même pour les interventions sur le patrimoine des EPLE (Etablissements Publics Locaux d'Enseignement), les CPP (Conventions Public-Public), qui consistent à confier des enveloppes aux lycées pour effectuer de petits travaux. En 2026, une enveloppe sera aussi dédiée aux toitures des bâtiments internat G et Externat D du lycée Joliot Curie à Rennes (35). Une autre sera consacrée à la rénovation de toitures des externat et internat du lycée Jacques Cartier de Saint Malo (35). Enfin, en lien avec l'étude « Lycées 2040 », et dans l'attente de leur projet d'établissement et de territoire, certains lycées présentant une sensibilité particulière bénéficieront au global d'une enveloppe de 1.6 M€ prévue pour des opérations garantissant un bon état de fonctionnement.

→ Offrir un cadre éducatif et des conditions de travail de qualité

Cette action regroupe quatre objectifs du SDI en lien avec l'expérience « usagers » : la priorisation des internats et des locaux pédagogiques, l'amélioration des conditions de travail, la poursuite des travaux dans les logements de fonction et l'accessibilité pour tous les handicaps. Y figurent également l'enveloppe dédiée aux nouvelles formations (en lien avec la carte pluriannuelle) et les dépenses destinées à développer l'apprentissage et la formation continue au sein des lycées ainsi que les formations sanitaires et sociales. En 2026, la mise en accessibilité, la rénovation énergétique et la restructuration totale du bâtiment D, la restructuration partielle du site et le déploiement de la signalétique seront engagés au lycée Ernest Renan à Saint-Brieuc (22). Les études portant sur le service mutualisé de restauration (rénovation du pôle laverie et adaptation des espaces à la progression des effectifs) pour les lycées Joliot-Curie et Châteaubriand ainsi que le collège des Gayeulles à Rennes (35) seront également engagées.

→ Veiller à la sécurité et à la santé des usagers

Cette action regroupe six objectifs du SDI en lien avec la gestion des risques : le déploiement de système qualité de sécurité incendie (SSI) opérationnels dans tous les ERP (Etablissements Recevant du Public), le déploiement de système d'alarmes PPMS (Plans Particuliers de Mise en Sécurité) opérationnels dans les lycées, la sécurisation périmétrique et les contrôles d'accès à tous les sites, le traitement immédiat des matériaux amiantés au gré des restructurations, le respect des concentrations en radon

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre des exercices 2026 à 2028 une autorisation de programme de

120 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

8 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

113 322 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

8 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

inférieures au seuil de référence, la poursuite de l'accompagnement des lycées dans l'amélioration de la qualité de l'air intérieur (QAI). L'année 2026 sera notamment consacrée à la sécurisation périmétrique du site du lycée Kerraoul de Paimpol (22). Des travaux de sécurité (remplacement des SSI dans plusieurs bâtiments) se dérouleront également au lycée Lesage de Vannes (56). Des enveloppes récurrentes dédiées à des travaux de moindre ampleur sont également prévues pour le traitement de l'amiante, du radon et la démarche relative à la QAI.

→ Porter une exemplarité environnementale

Cette action regroupe sept objectifs du SDI en lien avec la performance environnementale et notamment tout ce qui relève de la diminution de la consommation énergétique, l'augmentation de la part des EnR (Energies Renouvelables) dans le mix énergétique des lycées, la diminution des GES (Gaz à Effet de Serre), l'élaboration d'un diagnostic sur la consommation d'eau dans les lycées, la formalisation d'une stratégie d'adaptation des espaces verts au changement climatique, l'augmentation des surfaces végétalisées et le déploiement des aménagements nécessaires au développement des mobilités douces. L'année 2026 verra ainsi la poursuite du déploiement d'abris vélos dans les lycées, du plan de renouvellement des chaudières (comprenant le remplacement des 3 dernières chaudières fioul du parc), du déploiement des réseaux de chaleur et du comptage des fluides et de petits travaux de maîtrise de l'énergie, en cohérence avec le futur plan de transition bas carbone. Elle sera également consacrée à la poursuite des travaux de remplacement de menuiseries (externat-restauration), d'isolation thermique, de mise en accessibilité et de déploiement de la signalétique au lycée Ampère de Josselin (56).

→ Intensifier les usages

Cette action regroupe deux objectifs du SDI en lien avec la mutualisation et la déconstruction. Y figurent notamment la mutualisation d'infrastructures en lien avec les autorités académiques et les collectivités bretonnes, ainsi que la stabilisation et/ou la diminution de la surface bâtie des lycées, en lien avec la réflexion « lycées 2040 ».

L'année 2026 sera principalement consacrée à la reconstruction d'un externat, la mise en accessibilité et sûreté du site et la gestion des eaux pluviales au lycée Amiral Ronarc'h de Brest (29). Les travaux de construction d'un service de restauration et de restructuration d'un internat mutualisé entre le lycée Emile James et le lycée professionnel maritime Jacques de Thézac à Etel (56) se poursuivent.

→ Assurer le pilotage du SDI

Cette action regroupe ce qui contribue au pilotage du SDI (méthode, gouvernance et moyens, y compris ceux externalisés dans le cadre des marchés de délégation de maîtrise d'ouvrage).

▶▶▶ Les projets d'ampleur à réceptionner en 2026

- . La construction d'un équipement sportif couvert au lycée Rosa Parks de Rostrenen (22) : 8.5 M€,
- . La restructuration de l'établissement phase 1 : bâtiment 1, internat et espace santé, au lycée La Fontaine des Eaux à Dinan (22) : 4.9 M€,
- . L'extension du service de restauration et la reconstruction des locaux agents (y compris la lingerie mutualisée) au lycée Jean Moulin de Châteaulin (29) : 5.49 M€,
- . La restructuration du rez-de-chaussée de l'internat, la mise aux normes du système de sécurité incendie et la végétalisation du site au lycée Auguste Brizeux de Quimper (29) : 4.87 M€,
- . La reconstruction partielle du bâtiment P (externat) après la mise en service en 2025 de l'extension du Pôle Mode et Vêtements au lycée Jules Lesven à Brest (29) : 7.2 M€ (au global),
- . La construction de 4 logements de fonction au lycée Amiral Ronarc'h à Brest (29) : 2.43 M€,
- . La restructuration de l'atelier et la sécurisation périmétrique de la zone ateliers à l'EREA Jean Bart à Redon (35) : 4.3 M€,
- . La déconstruction sélective des bâtiments A, B, la chaufferie enterrée ainsi que la rénovation des toitures et façades des bâtiments A et D du lycée Coëtlogon de Rennes (35) : 2.5 M€,
- . La reconstruction « à neuf » de l'internat, du gymnase et de logements de fonction incluant l'aménagement de l'entrée au lycée Bertrand Duguesclin à Brec'h (56) : 22.72 M€,
- . La rénovation thermique de 2 bâtiments (externat, administration), la mise en accessibilité et le déploiement de la signalétique au lycée Emile Zola à Hennebont (56) : 5.11 M€,
- . La restructuration de l'atelier graphismes et décors (dont la réfection de la toiture) et de l'atelier maintenance, des locaux agents et de la lingerie mutualisée au lycée Duguesclin à Auray (56) : 5.9 M€.

Programme 103

Accompagnement des investissements des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

La Région est partenaire des établissements privés sous contrat d'association avec l'Éducation nationale (Comité Académique de l'Éducation Catholique -CAEC- et Diwan) ainsi que des établissements agricoles relevant du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP) et de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR).

C'est à ce titre, et de façon volontariste, qu'elle mobilise des moyens financiers pour participer à l'amélioration des locaux scolaires et à la qualité environnementale du patrimoine bâti des établissements privés. La Région participe également au financement des équipements pédagogiques utiles pour les enseignements et des équipements favorisant les conditions d'accueil et d'enseignement.

L'intervention de la Région est réglementée par les plafonds fixés par la loi Falloux notamment pour les lycées d'enseignement général.

\\ 2026 en actions

La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement repose sur l'expression des besoins des établissements de formations, dont les réseaux (CAEC, CNEAP, MFR) vérifient l'éligibilité et le montant cible de la subvention sollicitée auprès de la Région. Ce travail de pré-instruction fait l'objet d'un soutien financier de la Région.

Ces soutiens s'articulent autour de 3 axes :

→ Accompagner les investissements immobiliers des établissements privés

Indépendamment de l'ampleur des travaux (construction nouvelle, réhabilitation, ...), ils doivent permettre d'assurer la mise en sécurité des usagers, la mise en accessibilité des locaux ainsi que la maîtrise des consommations énergétiques.

→ Adapter les équipements pour l'accueil des lycéens

La Région participe au financement de mobiliers pour les locaux d'enseignement et de vie des élèves, ainsi que de matériels destinés au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement

→ Adapter les équipements à l'évolution pédagogique des formations et à la carte des formations professionnelles initiales

Les demandes exprimées dans la cadre de la carte pluriannuelle des formations professionnelles initiales sous statut scolaire des lycées sont prioritaires dans l'enveloppe annuelle de chaque réseau.

Les demandes d'équipements pour les formations de la voie professionnelle peuvent être soumises à l'avis des corps d'inspection académique qui sont associés au travail d'instruction. Les matériels informatiques peuvent être également financés à ce titre.

Conformément aux protocoles de partenariat signés avec le CAEC et le CNEAP-Bretagne, couvrant respectivement les périodes 2023-2028 et 2024-2028, il est prévu un bilan partagé des actions réalisées.

Compte tenu des nouvelles contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité régionale, un dialogue de gestion sera engagé avec chacun des réseaux afin d'ajuster dès 2026 la trajectoire du soutien aux investissements programmé dans ce cadre. Des travaux analogues seront engagés avec la Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FRMFR) et Diwan, dont les enveloppes financières ne font pas l'objet d'une contractualisation.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

11 485 000€

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

115 000€

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 485 000€

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

215 000€

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 104

Equipements des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Ce programme concerne tous les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Ses actions contribuent à améliorer la qualité de vie et de formation des lycéens et les conditions d'exploitation des établissements.

Ce programme vise également à mettre à disposition des élèves et de leurs enseignants les matériels adaptés aux référentiels des formations, ainsi que des outils et équipements numériques.

\\ 2026 en actions

Chaque année, les lycées formalisent leurs demandes via un extranet dédié sur les thématiques suivantes :

→ Adapter les équipements pour l'exploitation des lycées

La Région assure le financement des équipements qui, d'une manière générale, concourent au fonctionnement normal d'un lycée. Les demandes retenues viseront à améliorer les matériels de restauration et d'entretien, et les équipements pour la sécurité des biens et des personnes.

La contribution financière des établissements pour les petits équipements de restauration est maintenue. De plus, dans la continuité de l'année passée, différentes actions se poursuivront en 2026 :

- Le déploiement de la carte *KorriGo* via une offre multiservices d'accès aux transports, à l'enceinte du lycée, au CDI, au restaurant scolaire... Cette évolution nécessite l'harmonisation du logiciel de la restauration notamment, mais aussi d'équipements annexes ;
- La mise en œuvre du *Budget participatif des lycéens* ;
- Le renouvellement de véhicules électriques, voire de vélos, sera favorisé, en veillant à maîtriser leur nombre par lycée compte tenu des coûts unitaires conséquents, en priorisant les soutiens pour les déplacements des agents régionaux ;
- La maîtrise, dans les campagnes annuelles, des crédits consacrés aux mobiliers et à l'accompagnement des constructions nouvelles, et des opérations de rénovation et de restructuration. Sur ce volet « mobiliers », des priorités seront définies en concertation avec les lycées concernés afin de privilégier systématiquement le redéploiement des équipements en place. La Région se donne l'objectif de promouvoir le « ré-usage » des équipements existants en privilégiant, lorsque cela est possible, leur transfert d'un lycée vers un autre.

→ Adapter les équipements à l'évolution pédagogique des formations et à la carte des formations professionnelles initiales

La Région investit chaque année dans les équipements pédagogiques utilisés par les enseignants et les élèves pour leur formation afin qu'ils soient en phase avec ceux utilisés dans les milieux professionnels et adaptés aux évolutions des programmes et pratiques pédagogiques.

L'effort en ce sens sera maintenu en veillant à identifier les priorités d'acquisition en lien étroit avec les inspecteurs de l'académie, qui rendent un avis sur le volet pédagogique. Cette instruction partagée permet de vérifier la cohérence entre les demandes et les besoins pédagogiques, et contribue à un équipement homogène des établissements qui dispensent une même formation.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

11 300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

17 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

17 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Le montant global des demandes présentées par les établissements dans leur dossier annuel d'équipement est très conséquent pour les trois réseaux confondus.

Les capacités de financement de la Région permettent en moyenne de retenir jusqu'à 50 % des demandes, ce qui nécessite de la part des établissements un classement strict de leurs priorités et un travail d'analyse et de concertation associant les lycées et les corps d'inspection, en amont de la présentation des projets en Commission permanente.

En outre, il est demandé aux établissements une participation à ces achats sur leurs fonds propres à hauteur de 20 %, excepté pour les équipements les plus onéreux, comme les machines-outils, dont le coût d'acquisition dépasse leur capacité normale de financement. Dans ce dernier cas de figure, la Région acquiert les matériels dans le cadre de marchés publics. Il en va de même lorsque la situation financière de l'établissement ne lui permet pas de participer à l'effort de financement. La quote-part proposée par la Région est alors soumise à l'appréciation de la Commission permanente en fonction des ressources mobilisables par le lycée, après analyse par les services régionaux.

Dans le cadre des besoins issus de l'évolution de la carte des formations professionnelles, les équipements sont en principe pris en charge en totalité par la Région sans participation des établissements. Cependant, cette prise en charge est limitée à l'évaluation de besoin estimé par le lycée lors du dépôt du dossier « carte des formations ». La répartition des moyens à mobiliser sur une ou plusieurs années, en accord avec les lycées, représente un des leviers pour assurer la soutenabilité de la nouvelle démarche.

La participation de la Région aux Appels à Manifestation *Compétences et métiers d'Avenir* du SGPI (Secrétariat Général pour l'Investissement, qui pilote le déploiement de France 2030) est envisagée au cas par cas, dans le respect des modalités habituelles d'intervention auprès des lycées.

→ Mettre à disposition les outils et les équipements du numérique et faciliter l'accès à l'espace numérique de travail

L'Académie et la Région développent depuis plusieurs années un partenariat pour accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage dans tous les lycées bretons. Le co-financement régional de l'Espace Numérique de Travail (ENT) Tout@tice accessible aux lycéens, aux parents d'élèves, aux enseignants, aux administrateurs des lycées et à la Région, permet une accessibilité aux ressources numériques tout en garantissant la sécurité des utilisateurs.

La nouvelle convention actée pour la période 2025-2028 avec l'Académie se poursuivra autour des deux axes de travail : d'une part, l'intégration de la compétence « information sur les formations et les métiers » ; d'autre part, la prise en compte des enjeux relatifs aux nouveaux usages et aux ressources numériques.

Le niveau d'équipement des lycées est globalement satisfaisant avec en moyenne un ordinateur pour trois élèves. La politique d'équipement de la Région s'appuiera sur les orientations suivantes pour 2026 :

- Le remplacement progressif des matériels concernés par la fin de WINDOWS 10 et la poursuite de la centralisation des lycées.
- Un renouvellement basé sur l'inventaire des équipements existants et les taux d'usage et de vétusté du parc de chaque établissement.
- La prise en charge des équipements des collégiens au sein des cités scolaires dans le cadre des conventions de partenariat financier avec les conseils départementaux.
- La poursuite de la participation de la Région, aux côtés de l'État, au dispositif « Territoires numériques éducatifs » qui a pour objectif la continuité pédagogique en classe et à distance, dans une logique de *continuum*, de la maternelle au lycée.

Programme 107

Fonctionnement des lycées publics

\\ Raison d'être du programme

Les compétences obligatoires de la Région en matière d'enseignement scolaire nécessitent d'assurer aux établissements les moyens humains et financiers nécessaires à leur bon fonctionnement.

La Région a en charge les missions d'accueil, de restauration et d'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées. Ainsi, elle décide des objectifs et des moyens alloués aux établissements scolaires pour la mise en œuvre de ces missions qui concourent à la qualité des enseignements et de la vie lycéenne dans les lycées publics de Bretagne.

\\ 2026 en actions

→ Une évolution des relations financières pour mieux accompagner les lycées

Lors de la session de décembre 2023, l'allocation des ressources financières a évolué selon ces orientations :

- Financer à 100% les charges de viabilisation (eau, électricité, gaz et autres) ;
- Mobiliser les recettes des services de restauration et d'hébergement (SRH) pour le « bien manger » et veiller au respect du cadre réglementaire qui supprime la possibilité d'abonder les services généraux via le service spécial SRH ;
- Intégrer un critère de péréquation pour compenser les différences de situation entre établissements en créant la part « géo-sociale » basée sur les indices de développement du territoire d'implantation du lycée et son indice de positionnement social (IPS) ;
- Intégrer un critère « performance » lié à l'atteinte des objectifs régionaux en matière de consommation d'énergies, d'eau et du bien manger ;
- Améliorer la prise en charge des dépenses obligatoires liées à la structure bâtie du lycée.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

41 838 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

41 838 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La dotation globale de fonctionnement (DGF) se compose de 2 parts :

- La **part « fonctionnement général et pédagogique »** dont la modalité de calcul ne sera pas modifiée en 2026 :
 - Elle est basée sur le nombre d'élèves et des barèmes par formations. À ce premier montant « barèmes pédagogiques » a été ajouté le barème « géo-social » qui prend en compte les capacités des territoires des EPCI, les effectifs d'élèves et les indices de positionnement sociaux par lycée. Ce dernier barème sera ouvert aux Etablissements régionaux d'Enseignement Adapté (EREA) en 2026.
 - Pour les seuls lycées agricoles publics, seront maintenus les compléments au titre des dépenses dites de *transport pédagogique des élèves dans le cadre des enseignements réguliers*, et au titre des exploitations agricoles, pour compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.
- La **part « structure »** qui prend en compte le nombre de bâtiments et leur superficie.

Des **subventions dédiées** complètent le soutien financier de la Région aux lycées pour :

- Couvrir les dépenses de viabilisation (énergies et eau) ;
- Permettre l'accès aux équipements sportifs extérieurs des collectivités locales (S.A.E.S.E) pour les lycées qui sont contraints d'utiliser des équipements sportifs situés hors de l'établissement ;

- Poursuivre l'enseignement du breton et du gallo ;
- Aider à l'achat du 1er équipement des élèves en formation professionnelle, selon des modalités qui seront adaptées en 2026.

Des **compléments de dotation de fonctionnement** peuvent être attribués lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues (hors énergies).

→ La poursuite des échanges avec les lycées sur les énergies

Les lycées ont contractualisé avec deux nouveaux fournisseurs (électricité et gaz), retenus par la Région dans le cadre du marché de fourniture d'énergies, actif depuis 2025. Certains établissements ont recours à d'autres sources d'énergies (réseau de chaleur urbain...). Le montant estimé de ces charges (« énergies-eau ») est de 22M€.

Conformément aux engagements de la Région de prendre en charge 100% des coûts de la viabilisation, une analyse sera conduite au premier semestre 2026, sur la base des comptes financiers, dans le cadre d'un dialogue de gestion dédié à l'énergie, afin de garantir l'équité de traitement des établissements.

→ Mise en œuvre du plan d'actions « bien manger dans les lycées »

La feuille de route "*S'engager pour le bien manger pour tous*" de la Breizh Cop a été adoptée en session le 28 novembre 2019. Elle trouvera son prolongement dans le plan de transition bas carbone qui sera débattu en avril 2026.

Depuis 5 ans, la Région mène une politique volontariste en faveur du « *bien manger dans les lycées* ». Grâce au plan d'action régional et à la mobilisation des équipes, cette démarche se traduit par des résultats tangibles : la part de produits durables et de qualité (au sens de la loi en faveur d'une alimentation saine et durable, dite Egalim) dans les assiettes des lycéen-ne-s est passée de 11,15 % en 2020 à 38,10 % en 2025. Cette proportion est passée de 16,70 % à 24,46 % pour les produits bio, sur la même période, faisant de la Bretagne la région de France qui sert le plus de produits bio dans ses restaurants scolaires.

Les résultats sont en amélioration continue, toutefois ils révèlent différents niveaux de maturité en matière d'achat dans les lycées. Pour progresser collectivement, il est donc essentiel que l'ensemble des lycées soient pleinement acteurs de la démarche. Ainsi, plusieurs actions sont conduites pour renforcer la dynamique : accompagnement personnalisé des établissements ayant les résultats les moins performants par les techniciens-conseil du pôle restauration, formation des équipes, remontée régulière des résultats moyens et par établissement aux équipes de direction afin de mesurer la progression et de permettre à chaque lycée de se situer dans la dynamique régionale.

En 2026, la Région organisera la deuxième édition du séminaire des encadrants de restauration. Centré sur la qualité de la production, il aura pour thématique « les desserts ». L'objectif est de favoriser la confection de desserts faits maison, simples à mettre en œuvre, confectionnés avec des produits frais et locaux.

Par ailleurs, l'engagement de la Région dans la lutte contre le gaspillage alimentaire se poursuivra avec un dispositif en cours d'élaboration destiné à soutenir la mise en œuvre des pesées régulières et des plans d'action adaptés à la réalité de chaque lycée.

→ Le déploiement de la carte KorriGo Services dans les lycées publics bretons

Aujourd'hui déployée sur les réseaux BreizhGo, TER, sur de nombreux réseaux de transports urbains et auprès des élèves qui prennent le transport scolaire, la carte KorriGo est plus que jamais la carte des déplacements en Bretagne.

Elle est aussi déployée dans 12 lycées publics pour gérer les accès aux lycées et à la restauration, ce qui permet de simplifier le parcours usagers des lycéens. L'objectif est que tous les lycées publics bretons disposent à terme de ce mode de fonctionnement.

En 2025, un outil numérique d'enregistrement des cartes KorriGo a été élaboré et testé dans 3 lycées afin de permettre aux élèves d'enrôler eux-mêmes leur carte KorriGo dans le système d'accès du lycée et ainsi se servir de leur carte pour ouvrir le portail d'entrée du lycée ou obtenir son plateau au self.

En 2026, l'objectif est de le déployer dans 10 lycées supplémentaires. En parallèle, une plateforme de commande de carte KorriGo en ligne sera développée par Mégalis pour permettre aux « non-usagers » des transports de pouvoir obtenir une carte pour les accès au lycée. L'harmonisation des solutions informatiques d'accès dans les lycées sera également engagée en 2026 afin de faciliter les usages et le déploiement de KorriGo.

Programme 108

Participation au fonctionnement des établissements privés

\\ Raison d'être du programme

Conformément à ses obligations légales, la Région participe au fonctionnement des classes d'externat des 77 lycées privés du réseau du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC), sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale. En effet, le législateur a confié aux Régions les dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec le ministère de l'Éducation nationale. Le principe posé par l'article L442-5 et précisé par l'article L442-9 du code de l'Éducation est celui d'une prise en compte des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat « *dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public* ». En application de ces dispositions, il revient à la Région de prendre en charge, d'une part, les dépenses liées au fonctionnement de l'enseignement via le forfait d'externat « part matériel », et d'autre part, les dépenses liées aux rémunérations des personnels non enseignants affectés au service de l'externat via le forfait d'externat « part personnel ».

Le fonctionnement des 25 établissements agricoles privés regroupés au sein du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé de Bretagne (CNEAP Bretagne) et des 23 Maisons familiales et rurales (MFR) regroupées au sein de la Fédération Régionale des Maisons familiales et rurales de Bretagne (FRMFR Bretagne) est financé directement par l'État, sans intervention de la Région.

\\ 2026 en actions

Dans le cadre du soutien régional limité aux obligations posées par la loi, et dont les objectifs sont exposés dans les protocoles de partenariat signés avec le Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour la période 2023-2028, un dialogue de gestion sera engagé sur les modalités d'attribution des dotations et subventions annuelles, obligatoires ou facultatives,

Il s'agira plus généralement de permettre un équilibre financier global pour les dépenses obligatoires constituées par les deux forfaits d'externat et celles facultatives, auxquelles peuvent prétendre les lycées sous contrat, dans le respect de la loi.

Les contributions obligatoires sont déterminées en fonction des critères fixés pour les lycées publics, avec le forfait « part matériel » et la « part personnel » fonction de la masse salariale des agents régionaux des lycées publics qui participent aux missions d'externat, donc à l'exclusion de la quote-part relative aux services de restauration et d'hébergement.

Ainsi, conformément au code de l'Éducation, et au regard de l'évolution des participations financières au fonctionnement des lycées publics (programme 107), les montants prévisionnels indiqués dans le protocole de partenariat seront adaptés pour les lycées privés relevant de l'Éducation Nationale.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

46 543 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

46 543 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 109

Enseignement supérieur et vie étudiante

\\ Raison d'être du programme

Ce programme déploie les objectifs de la Stratégie Régionale des Transitions Économique et Sociale (SRTES), adoptée en avril 2023, intégrant le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR).

Il vise à ce titre à accompagner les nécessaires mutations de l'appareil de formation supérieure en Bretagne en tenant compte des défis des nécessaires transitions climatique, environnementale et technologiques. Il répond à l'objectif d'accroissement des compétences humaines en Bretagne, pour contribuer à la compétitivité, l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne. Il cherche, notamment dans son volet vie étudiante, à répondre aux attentes d'épanouissement personnel des jeunes en formation et préparant leur avenir.

L'accès à des formations variées et reconnues sur l'ensemble du territoire répond ainsi à la fois aux aspirations des jeunes mais aussi aux besoins en compétences du monde socio-économique breton.

L'enseignement supérieur constitue un levier important pour accompagner les objectifs de transition économique et sociale et contribuer au développement de la Bretagne et de ses territoires. Dans ses orientations en faveur de la vie étudiante, adoptées en avril 2024, la Région a ainsi positionné l'amélioration des conditions de vie et d'étude des étudiants bretons comme une priorité de sa politique.

\\ 2026 en actions

→ **Poursuivre l'investissement dans l'enseignement supérieur et accélérer la rénovation énergétique du bâti universitaire, dans le cadre du CPER 2021-2027 et de l'expérimentation immobilière**

La rénovation énergétique du bâti universitaire breton est un enjeu majeur, pour l'amélioration des conditions d'études des étudiantes et étudiants du territoire, ainsi que de la qualité de vie au travail des personnels des universités. Il s'agit également d'un élément d'attractivité de l'offre des établissements de l'enseignement supérieur breton.

Le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 fixe pour l'essentiel le cadre d'intervention de la Région en matière d'enseignement supérieur, avec un montant de 195 M€ consacré à l'enseignement supérieur et la vie étudiante, dont près de 51M€ pour la rénovation énergétique du bâti universitaire (universités et grandes écoles), apportés par l'État et les collectivités territoriales bretonnes, en cohérence avec les enjeux climatiques et énergétiques soulignés dans la SRTES. 82% de l'enveloppe régionale est d'ores et déjà programmée à fin 2025.

Au regard de l'importance des besoins des universités bretonnes, un dispositif expérimental a été adopté par la Région en session d'octobre 2024 pour permettre l'accélération de la rénovation énergétique de leur bâti. Ce dispositif, unique en France, prévoit un nouveau mode opératoire à travers l'identification d'une liste d'opérations pouvant être engagées rapidement, selon une organisation simplifiée, et en permettant une massification de l'impact des financements mobilisés à travers la mutualisation d'études et de travaux par les quatre universités bretonnes. Les financements doivent contribuer à maîtriser les surfaces utilisées, maximiser les gains énergétiques et réduire les émissions. Le dispositif associe l'État, les collectivités territoriales et les universités bretonnes, pour une enveloppe globale de près de 71 M€, dont 16,2M€ de la Région. La contribution financière des universités doit être soulignée, avec un engagement à réinvestir les économies énergétiques réalisées dans des opérations additionnelles.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

5 450 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

375 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 550 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

330 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Favoriser l'amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s et leur engagement

L'amélioration des conditions de vie des étudiant·e·s est une priorité du CPER 2021-2027, avec la mobilisation de plus de 143 M€ par l'Etat, le CNOUS/CROUS et les collectivités territoriales en faveur de l'amélioration de l'offre de logements, de restauration, de documentation et de centres de ressources. Certains projets progressent favorablement : Restaurant universitaire de l'Etoile à Rennes, Restaurant universitaire – associé à un « learning center » de St Malo, Learning Center de St Brieuc, restructuration du cœur de campus de l'INSA, construction de locaux destinés au service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé à Brest ... D'autres, en revanche, ont pris du retard, en particulier les projets de création de résidences étudiantes à Rennes et Brest, liés au CROUS Bretagne. L'année 2026 devrait permettre de lancer la mise en œuvre opérationnelle de ces deux opérations.

→ Accompagner les initiatives des étudiants et des étudiantes en faveur des transitions écologique et sociale

La Région a par ailleurs lancé plusieurs actions de soutien à la vie étudiante, dans le cadre de la SRTES et des orientations régionales adoptées en 2024. Ainsi, l'appel à projets *PEPS Transitions*, créé en 2024 pour soutenir les initiatives des associations étudiantes en faveur des transitions sociales et environnementales, sera poursuivi en 2026 avec le soutien de deux promotions. Outre un soutien financier de la collectivité, les associations étudiantes lauréates bénéficieront de formations individuelles et collectives.

D'autres actions à portée régionale seront envisagées en 2026, en particulier en matière de précarité étudiante : mise en œuvre d'un Observatoire avec les universités bretonnes, étude sur l'expérimentation d'un projet de sécurité sociale alimentaire pour les étudiants... La quatrième édition des *Rendez-vous de la vie étudiante* se tiendra fin 2026 – début 2027.

→ Poursuivre le soutien au GIP Numérique

Le GIP Numérique, constitué d'acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche du territoire, ainsi que de l'État et la Région, porte historiquement 3 projets :

- le campus numérique de Bretagne (qui s'est arrêté en novembre 2025),
- le réseau d'accès régional pour l'enseignement supérieur et la recherche (Eskemm Network, en collaboration avec Megalis Bretagne et Renater)
- plus récemment, le datacenter régional labellisé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, Eskemm data.

Le campus numérique et le réseau ultra haut débit, grâce à un investissement régional continu depuis 12 années, font désormais partie du patrimoine commun de l'ESR breton. La Région continuera à accompagner la réflexion et les actions en faveur d'une approche collective, notamment en termes d'usages numériques. Le soutien au GIP Numérique sera maintenu, pour renforcer le déploiement et l'utilisation des services d'Eskemm data.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 2

Emploi, formation et orientation professionnelles

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Dans un contexte de fortes incertitude et d'instabilité, marqué par la concomitance d'indicateurs se maintenant et de quelques signaux négatifs sur le marché de l'emploi, la Bretagne continue à connaître des tensions de main d'œuvre récurrentes dans plusieurs domaines (agriculture, industrie, cybersécurité, santé...) et doit anticiper les mutations identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).

La Région est ainsi conduite à intervenir sur deux plans. L'anticipation des besoins futurs pour favoriser l'adaptation des compétences aux nouveaux besoins de l'économie bretonne, et l'accompagnement direct et immédiat des personnes en formation ou en évolution professionnelle. Elle s'y engage avec le souci permanent d'une forte concertation avec les représentants des secteurs économiques, pour assurer la bonne évolution de la carte des formations initiales professionnelles et pour favoriser l'évolution de ses dispositifs de formation.

Le bilan à mi-parcours de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales, à mener début 2026, et sa projection sur les 2 prochaines années devront s'attacher à prendre en compte l'accentuation des enjeux identifiés en 2023 : l'accélération des évolutions technologiques, l'accentuation des enjeux démographiques, l'impératif climatique, l'ambition renforcée des souverainetés industrielle et numérique dans le cadre d'une situation géopolitique encore plus incertaine...

Le budget consacré à la formation devra composer avec un possible désengagement accéléré de l'Etat qui aurait de lourdes conséquences sur la programmation des entrées en formation :

- non assurance, à ce stade, de pouvoir compter sur le financement du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) en 2026, soit 40,9 M€,
- la suppression des compensations de l'Etat obtenues dans le cadre du Ségur de la Santé, soit 14 M€,
- une réduction de 50% de l'enveloppe consacrée à l'apprentissage, soit 5,84 M€.

A travers l'adoption en octobre 2025 de sa feuille de route santé 2025-2029, "*Pour la santé en Bretagne : agir, dire, transformer*", la Région souhaite renforcer son rôle politique d'acteur de la santé. Sans avoir de compétence en organisation des soins, elle investit dans la formation des professionnel·les, dans l'aménagement du territoire, dans l'environnement, en matière d'alimentation, dans le sport..., et surtout, elle est au contact quotidien des élu·es locaux, professionnels et habitant·es pour qui la santé est une priorité.

Cette feuille de route régionale va permettre d'assumer ce rôle politique partagé et de formuler des positions qui seront portées avec force dans les différentes instances, autour de deux axes :

Le rôle politique de la Région : le "*pouvoir de dire*", en s'attachant à porter la voix des territoires en matière de santé, comme une exigence démocratique.

L'action régionale en faveur de la santé et du bien-être : le "*pouvoir d'agir*" sur les déterminants de la santé en mobilisant les compétences régionales selon quatre principales orientations :

- Orientation 1 : la Région protectrice du vivant
- Orientation 2 : la Région agit pour l'accès aux soins
- Orientation 3 : la Région agit pour le bien-être et le vivre ensemble
- Orientation 4 : la Région recherche et innove en faveur de la santé

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 2

PR0201

PR0202

PR0203

PR0204

PR0205

PR0206

PR0207

→ Poursuivre la concertation en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Afin d'anticiper au mieux les besoins en compétences des secteurs économiques, la Région, en concertation avec les autorités académiques, a lancé une démarche de carte des formations initiales professionnelles pluriannuelles permettant ainsi une projection des ouvertures de formation jusqu'à 2028. Force est de constater que le processus relatif aux propositions de fermeture doit encore gagner en lisibilité auprès des parties prenantes : des modalités renouvelées seront proposées en ce sens en début d'année 2026.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la SRTES, les nouveaux formats de concertation avec les branches professionnelles, « les pactes sectoriels », sont déployés depuis le dernier trimestre 2025. Après l'agriculture, la pêche, le numérique, la construction, les travaux publics, les secteurs des transports et de la logistique, de la métallurgie, de l'agro-alimentaire et des carrières et des matériaux déclineront à leur tour des feuilles de routes en matière d'attractivité des métiers et des formations, de développement des formations, du renforcement de la responsabilité sociale des entreprises.

→ L'information et l'aide à l'orientation pour tous les publics

Le Service public régional de l'orientation IDÉO, animé et coordonné par la Région, s'adresse à tous les publics sur l'ensemble du territoire régional, qu'il s'agisse du public scolarisé, des jeunes en rupture de parcours, des salariés ou des demandeurs d'emploi. IDÉO vise à ce que chaque individu puisse construire son projet d'orientation et accéder à un emploi durable. En 2026, il s'agira d'accentuer la communication auprès des usagers pour faciliter leur accès à ce service public.

Le renouvellement de la Charte IDÉO, par la Région et ses 23 partenaires en décembre 2025, permettra de développer la qualité de l'offre de service au travers d'une coopération accrue entre les différents professionnels de l'orientation, un renforcement de la coordination des services au niveau des territoires et une meilleure visibilité du service rendu par l'ensemble des membres.

Les usagers bénéficieront d'un site d'information rénové à partir de septembre 2026. La refonte du portail IDÉO, avec une nouvelle entrée d'informations par cible de public, améliorera la fluidité et la pertinence des parcours utilisateurs.

Dans les territoires, le soutien de la Région aux événements d'information sur les métiers et les formations sera revu pour tenir compte notamment des capacités d'attractivité et de développement économique des territoires. Le déploiement des espaces information-orientation IDÉO évoluera également en termes de programmation et de contenu, pour améliorer l'appropriation des informations par les publics scolaires.

La production éditoriale sera marquée par une reconfiguration des contenus liée à la refonte du site web régional. Enfin, la création de ressources d'information sur les métiers et les formations sera poursuivie en articulation avec les objectifs de la SRTES, les nouveaux pactes sectoriels et la démarche de carte des formations professionnelles.

→ La formation en alternance et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi

En 2026, malgré l'incertitude autour du financement de l'Etat dans le cadre du PRIC, la Région poursuivra son action en faveur de la formation des demandeurs d'emploi. La priorisation en direction des publics prioritaires (personnes peu ou pas qualifiées, en situation de handicap, seniors, familles monoparentales...) sera encore plus forte au regard de leur vulnérabilité sur le marché du travail. De nouveaux appels d'offre seront conduits pour renouveler les gammes PREPA Avenir et QUALIF Emploi.

L'action de la Région en faveur des territoires sera maintenue afin d'accompagner les projets territoriaux (actions territoriales de formation, actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences...) échangés dans le cadre des 14 comités territoriaux pour l'emploi, la formation et l'insertion. Ces derniers ont été installés en 2025 en lien avec l'Etat, les conseils départementaux, les EPCI, les partenaires sociaux et le réseau pour l'emploi (France travail, Missions locales, Cap emploi, points accueil emploi...).

En complément de l'aide financière aux apprenants, une nouvelle aide sera proposée aux familles monoparentales engagées dans un parcours de formation qualifiante afin de sécuriser leur accès et maintien en formation.

En matière d'apprentissage, l'enveloppe financière accordée par France compétences à la Région sera réduite de moitié, soit 5,8 M€, remettant en cause les principes de financement des projets d'investissements des Centres de Formation des Apprentis (CFA).

→ Formations sanitaires et sociales et santé

Pour 2026, les chantiers opérationnels découlant des orientations sanitaires et sociales votées en 2023 continuent d'avancer : mise en place d'un observatoire des métiers et de la formation sanitaire, médico-sociale et sociale, sécurisation des parcours de formation, coordination des travaux relatifs à l'attractivité...

La Région mettra en œuvre le règlement financier voté à la CP de septembre visant notamment à harmoniser les pratiques entre les instituts financés par la Région et à participer à la maîtrise budgétaire.

Le contexte budgétaire contraint qui s'impose à la Région, dans un secteur impacté par plusieurs décisions nationales ("Ségur social", réforme de diplômes, "Ségur de la santé"...) implique des réductions budgétaires, qui se traduiront de facto par des baisses de places de formation.

Sur le plan de la santé, le budget est maintenu à l'identique, et structuré autour de quatre principales dépenses :

- le co-pilotage de la quatrième édition du Plan Régional de prévention des risques pour la Santé liés à l'Environnement (PRSE 4) à travers notamment l'appel à projets sur l'alimentation des jeunes en 2025,
- le financement de centres de santé via le dispositif *Booster'Santé*,
- le dispositif *Corres'Santé* pour développer l'éducation à la santé par les pairs,
- le financement de l'observatoire régional en santé (ORS) permettant de produire des études sur l'état de la santé en Bretagne.

Programme 201

Orientation et information sur les métiers

\\ Raison d'être du programme

L'ensemble des actions de ce programme participe à la mise en œuvre, à l'animation et au suivi du Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) pleinement intégré dans la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES).

Ce programme favorise ainsi les travaux d'observation participant à éclairer la définition et l'animation des politiques régionales en matière d'orientation, de formation et d'emploi. Cette démarche s'appuie structurellement sur les travaux du GREF Bretagne (Groupement de la Relation Emploi Formation), cofinancé par la Région et l'Etat, qui assure une mission d'information et d'observation sur le champ de l'emploi et de la formation. En complément, la Région encourage les travaux d'étude sectoriels afin de conforter l'analyse prospective des besoins en emplois et en compétences dans les différents secteurs d'activité économiques bretons.

Elle assure également la mise en œuvre de l'offre de service IDÉO, le service public régional de l'orientation, qui se décline en trois types de service : un portail d'information sur l'orientation pour tous les publics, des productions et des publications, et une offre de service de proximité. Cette offre de service évolue chaque année pour renforcer l'accès à l'information des breton-nes et fournir une réponse adaptée aux publics scolaires, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi et personnes en reconversion, ainsi qu'aux professionnels de l'orientation.

Les actions de ce programme concourent à renforcer la prise en compte des enjeux d'égalité femme-homme et de mixité des métiers, de lutte contre les déterminismes sociaux et géographiques, et de sensibilisation sur les transitions environnementales.

\\ 2026 en actions

→ Le déploiement des pactes sectoriels au service des priorités régionales

En déclinaison des orientations de la SRTES, dix pactes sectoriels seront opérationnels à compter de 2026 : Agriculture, Bâtiment, Travaux Publics, Filière Pêche-Aquaculture, Métallurgie, Alimentaire, Numérique, Transports terrestres- Logistique, Industries de carrières et matériaux de construction, Grand-âge. En structurant le partenariat entre la Région, l'Etat et les représentants paritaires des branches professionnelles autour des enjeux d'emploi et de compétences, ils constituent un espace privilégié afin de promouvoir l'accompagnement des secteurs face aux transitions ainsi que l'inclusion et la cohésion sociale.

En déclinaison des feuilles de route définies dans ce cadre, les pactes sectoriels seront mobilisés, notamment, dans la mise en œuvre du dispositif innovant d'attractivité en faveur des formations professionnelles initiales relevant des filières prioritaires (industrie, bâtiment-travaux publics-énergie, sanitaire et social, maritime, agricole) et, plus globalement, dans le cadre de la préparation du programme régional QUALIF Emploi pour les demandeurs d'emploi.

De manière transversale, ils déploieront des plans d'action en faveur de la mixité et de l'égalité femmes-hommes. Enfin, des réflexions seront engagées afin de conforter, avec le soutien des branches professionnelles, l'engagement des entreprises dans l'accueil de stagiaires des classes de 3^{ème} et 2^{nde}.

→ Une analyse prospective partagée des enjeux emploi-compétences

En réponse à l'enjeu central d'adaptation des emplois dans un contexte d'accélération des transformations des secteurs et des métiers, le chantier 1 du CPRDFOP fixe des objectifs en termes de structuration et d'appropriation des travaux d'analyse prospective emploi-compétences conduits régionalement.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

2 706 600 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 435 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Dans le cadre de son programme d'activité 2026, le GREF Bretagne interviendra en appui à l'analyse prospective déployée dans le cadre des pactes sectoriels ainsi qu'à sa diffusion. Il assurera plus particulièrement un appui technique à la mise en place d'un observatoire concerté du secteur sanitaire, social et médico-social.

Sur le champ de l'emploi-compétences, de nouveaux développements de *FOCUS Emploi-Formation*, en particulier sur la connaissance des publics, seront engagés. Enfin, le GREF Bretagne poursuivra la consolidation de ses outils de connaissance de l'offre de formation, tant en formation initiale (scolaire et apprentissage) qu'en formation continue, en appui aux politiques régionales en matière d'orientation et de formation.

En 2026, le soutien de la Région sera élargi aux démarches de GPECT (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale) à vocation sectorielle.

Enfin, dans la poursuite de la dynamique du collectif « Breizh Badges », officialisé en juin 2025, la Région poursuivra son action en faveur de la reconnaissance ouverte des compétences pour tous en formalisant une feuille de route de déploiement des "badges numériques" en Bretagne. L'un des enjeux sera d'associer les acteurs économiques et les employeurs à cette démarche, en s'appuyant sur les pactes sectoriels.

→ L'animation du réseau IDÉO, le service public régional de l'orientation

Cet axe concerne principalement la co-construction et la mise en œuvre du plan de professionnalisation annuel à destination des professionnels des 23 structures membres d'IDÉO, ainsi que l'animation et la coordination des 17 Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

La feuille de route « persévérance des jeunes en formation » définie dans le cadre du chantier 5 du CPRDFOP comporte un axe de travail sur la prévention des risques de décrochage scolaire, en lien avec le déploiement des dispositifs « Tous droits ouverts » et « Ambition emploi ». Deux expérimentations territoriales sont engagées sur les territoires de Pontivy-Loudéac et Brest pour approfondir ce nouvel axe, et renforcer l'ancrage partenarial des PSAD sur cette thématique.

Le fonctionnement des espaces information-orientation IDÉO déployés à l'occasion des événements d'information pour les scolaires sera par ailleurs revu pour renforcer son accroche auprès du public jeune (création d'outils ludiques, évolution de l'animation des espaces).

→ La production et la mise à disposition des ressources d'information

La refonte du portail régional IDÉO est engagée et doit être opérationnelle à la rentrée scolaire 2026-2027. Elle apportera de l'information et des services différenciés selon les profils collégiens, lycéens, étudiants, personnes en recherche d'emploi ou en reconversion, et professionnels de l'orientation.

En complément des publications : les guides régionaux (*Je choisis mon CAP, Que faire après la 3^{ème}, Que faire après le bac*) et les supports dédiés aux professionnels de l'orientation (*glossaire des formations professionnelles initiales...*), la production éditoriale et les contenus d'IDÉO seront revus pour répondre à la nouvelle présentation du portail web régional. La diffusion de l'information sera poursuivie dans les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn) et développée dans les autres canaux, notamment au sein des Espaces numériques de travail de l'académie.

→ Le développement des actions locales et régionales d'information sur les métiers et les formations

Le répertoire régional des actions de découverte des métiers à destination des collèges et lycées bretons vise à faciliter l'organisation des projets dédiés à la découverte des métiers et du monde professionnel pour les élèves. L'évolution de son format en service numérique intégré à la plateforme IDÉO permet d'intégrer de nouvelles actions en continu. Il constitue à la fois un outil de découverte de la diversité des métiers pour les élèves, et une réponse aux enjeux d'attractivité des métiers identifiés dans les Pactes sectoriels.

L'année 2026 sera également l'occasion de préparer l'organisation de la sélection régionale de la compétition des métiers-Worldskills qui se déroulera au cours du premier trimestre 2027. Cet événement constitue un point fort dans le parcours d'orientation des jeunes, collégiens en particulier, pour découvrir les métiers et les gestes professionnels associés.

Enfin, le soutien de la Région aux événements d'information sur les métiers et les formations, autres supports d'informations et d'échanges concrets pour les différents publics, va évoluer en 2026. Une critérisation et une modulation des aides régionales assises notamment sur la carte de capacités des territoires sera proposée.

Programme 202

Apprentissage

\\ Raison d'être du programme

La Région s'engage contractuellement avec France Compétences dans le cadre d'une convention triennale pour soutenir des projets d'investissement ou de fonctionnement des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). En cohérence avec les objectifs de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES), les axes d'intervention définis par la Région sont :

- Le soutien aux CFA contribuant à un aménagement équilibré du territoire ;
- Le développement des filières prioritaires de l'économie bretonne ;
- La qualité des formations et la sécurisation des parcours des apprentis.

La Région intervient pour **accompagner les projets d'investissement** structurants des CFA ainsi que pour **accompagner les projets pédagogiques** des parcours de formation des apprentis en CFA.

Après la remise en cause de la compétence régionale en matière d'apprentissage, le montant financier prévu par France Compétences dans le cadre de cette convention est susceptible de connaître une baisse très significative qui remettrait en question le principe même d'une intervention régionale sur ce champ. De fait, compte tenu du calendrier et des incertitudes qui demeurent à la date d'écriture de ce rapport, la construction du budget primitif n'intègre pas ces évolutions potentielles.

\\ 2026 en actions

→ Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

La Région intervient en complément des Opérateurs de Compétences (OPCO) pour permettre aux CFA de développer des projets d'amélioration de la formation des apprentis. Le soutien de la Région intervient en priorité pour les CFA qui accompagnent les apprentis les plus fragilisés face à l'emploi, ceux de niveau infra bac.

Les soutiens en 2026 porteront autour des enjeux suivants :

- Soutien des **formations dites « rares » ou « émergentes »** pour lesquels les CFA mènent des opérations spécifiques de communication pour pallier le manque d'attractivité ou la méconnaissance des métiers. Les formations préparant aux nouvelles compétences liées aux transitions écologiques et énergétiques seront priorisées.
- Soutien des **actions visant à prévenir les risques de rupture** (repérage des situations d'illettrisme, appui aux compétences numériques de base, accompagnement sur les soft-skills etc.). Une attention particulière portera sur le recours aux outils digitaux pour innover et transformer les pratiques pédagogiques des CFA ;
- Soutien des actions favorisant la **réussite du parcours des jeunes en situation de troubles « dys »**, avec un objectif de pérennisation des mesures mises en place par les CFA.

→ Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA

La Région poursuit son soutien aux CFA pour réaliser des travaux structurants, en construction ou en rénovation. L'appui proposé concerne les projets d'investissement localisés en Bretagne autour des locaux pédagogiques et plateaux techniques, ou des lieux d'accueil et de vie des apprentis. Dans le cadre de l'analyse des projets de construction et de rénovation, l'inscription des objectifs « bâtiment durable » sera prise en compte afin de répondre aux enjeux de la trajectoire de neutralité carbone en 2050.

Une attention particulière sera également portée aux projets d'investissement qui pourraient contribuer aux enjeux du Plan d'actions en faveur de l'attractivité des lycées.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

9 895 900 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

1 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 895 900 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 800 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 203

Formations sanitaires et sociales et santé

\\ Raison d'être du programme

La Région dispose de nombreuses compétences pour agir dans le domaine de la santé, bien qu'elle n'ait pas la responsabilité en termes d'organisation des soins qui demeure du ressort de l'Etat. Elle est néanmoins un acteur majeur sur le territoire dès lors qu'elle investit dans la formation de futur-es professionnel·les.

À ce titre, la Région développe une offre adaptée aux besoins croissants d'une population vieillissante, dans une logique de proximité et de qualité. Dans le cadre de la Stratégie Régionale des Transitions Economiques et Sociales (SRTES), la Région a défini des orientations fortes dans les domaines du sanitaire et du social :

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins de la population, des apprenants, des employeurs et des territoires ;
- Agir pour l'attractivité des formations sanitaires et sociales ;
- Accompagner les élèves et étudiants dans leur parcours de formation.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, les déterminants de la santé se jouent pour les trois quarts en dehors du système médical. La santé dépasse donc largement le champ du soin et concerne l'ensemble de nos politiques publiques. C'est en cohérence avec cette conception large et systémique de la santé « one health » que la Région a adopté sa feuille de route 2025-2029 en octobre dernier.

\\ 2026 en actions

→ Le financement des écoles et instituts de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social

Dans un contexte budgétaire très contraint, la Région est confrontée à une équation complexe: elle doit en effet intervenir par une dotation globale d'équilibre sur des budgets d'établissements publics de formation sanitaire qui augmentent mécaniquement tous les ans d'environ 3%.

Afin de maîtriser son budget, d'accompagner l'exigence de rationalisation des moyens alloués aux formations sans en dégrader la qualité, et de poser des règles de gestion lisibles et équitables, la Région s'est dotée d'un règlement financier pour les formations sanitaires et sociales. Ces règles, élaborées en concertation avec les écoles et les instituts, s'appliquent dès l'exercice budgétaire 2026.

En parallèle, plusieurs décisions nationales impactent à la hausse les budgets des instituts ou écoles financés par la Région :

- Les établissements associatifs du travail social connaissent des revalorisations salariales, dans le cadre d'accords de branche notamment (« Ségur du social ») ;
- La réingénierie de certains diplômes d'Etat relevant de la compétence des Régions entraîne aussi l'augmentation des coûts de fonctionnement, par la consolidation ou la création de nouvelles charges ("l'universitarisation", l'intensification des périodes de stages...). Des dépenses d'investissement peuvent également découler des nouveaux contenus pédagogiques : modernisation des plateaux techniques, acquisition d'équipements et de ressources.

Le protocole « Ségur de la santé » signé avec l'Etat en 2022 pour trois ans, prévoyait une compensation financière sur trois volets : places supplémentaires, revalorisations salariales et investissement. Sa remise en cause par l'Etat dès le budget 2025, a conduit la Région Bretagne à fermer 261 places non pourvues d'aide-soignant (AS) et accompagnant éducatif et social (AES). En l'absence de pérennisation de la compensation dans le PLF 2026, et a fortiori pour les années suivantes, la Bretagne, comme la majorité des Régions de France, a décidé de revenir aux quotas de place dans

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

1 170 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

59 730 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 834 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

59 730 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

les instituts de formation en soins infirmiers de 2019, sans remettre en cause les ouvertures ou augmentations de places décidées dans le cadre des renouvellements de cartes réalisées en 2023 et 2024.

Mais les économies correspondant à ces baisses de capacités ne suffisent pas à compenser les augmentations budgétaires mécaniques des instituts. Aussi une nouvelle baisse de places s'impose pour les filières dont toutes les places n'ont pas été pourvues lors des rentrées 2024. Cela concerne 190 places, majoritairement dans les filières AS et AES, mais aussi conseiller en éducation sociale et familiale, technicien de l'intervention sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants...

Nombre de places agréées au titre des formations sanitaires et sociales			
	Sanitaire	Travail social	Total
Nombre de places pour les rentrées 2025	4 261	2 171	6 432
Nombre de places pour les rentrées 2026	3 952	2 060	6 012

Quant à l'investissement des instituts, la réflexion initiée en 2025 va se poursuivre avec le recensement des besoins immobiliers, afin de bâtir une stratégie d'intervention à la fois adaptée aux capacités budgétaires de la Région et cohérente avec la démarche « lycées 2040 » pour une recherche des synergies et des mutualisations optimales.

→ Le financement d'actions en faveur de la santé

Le budget régional du programme 203 ne couvre qu'une partie des actions menées par la Région en faveur de la politique santé. Il est prévu de proposer une vision plus complète des dépenses liées à la santé, en fonction des actions mises en valeur dans la feuille de route, dans le cadre du rapport d'activité transversal « santé ».

En matière de protection du vivant (orientation 1), la Région co-pilote le Plan Régional Santé-Environnement 4 (PRSE4) avec l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture. À travers ce plan, outre la mise en lumière de nombreuses actions en faveur de l'environnement, elle participe à l'appel à projets national associé à ce dispositif. En 2025, la Région a ainsi pu soutenir des actions de promotion de l'alimentation saine et durable en faveur des jeunes.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès aux soins (orientation 2) dans les territoires et en complément du financement de la formation des professionnels paramédicaux et des actions financées dans le cadre du dispositif « Bien-vivre », la Région maintient son dispositif « Booster Santé » pour favoriser l'émergence de centres de santé ou de medicobus. Ce type de structure permet de favoriser le maillage territorial et donc de réduire les inégalités territoriales en santé.

Pour favoriser le bien-être des bretonnes et des bretons (orientation 3), la Région est signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) bretons et participe aux financements d'actions permettant d'agir sur les inégalités sociales de santé au niveau local, en particulier au profit des jeunes. Elle propose également des aides financières à d'autres acteurs locaux de santé via l'attribution d'aides destinées à encourager l'éducation à la santé par les pairs dans les lycées et les structures accueillant des jeunes en insertion avec le dispositif « Corres Santé ».

Enfin, la Région soutient le fonctionnement de l'Observatoire Régional de la Santé Bretagne (ORS B) permettant ainsi une meilleure connaissance des territoires bretons (orientation 4) et le développement d'études telles que la santé des jeunes, l'évolution des suicides, des cancers ou de l'autisme en Bretagne.

→ La poursuite de démarches structurantes

En 2026, la Région souhaite poursuivre la mise en œuvre de démarches structurantes, validées dans le cadre de la gouvernance de la commission du CREFOP dédiée aux formations sanitaires et sociales :

- mise en place d'un observatoire des formations et des métiers du sanitaire et social ;
- mise en cohérence des démarches en faveur de l'attractivité des formations et des métiers, entre partenaires institutionnels d'abord, et en collaboration avec l'ensemble des acteurs du secteur dans un second temps ;
- lancement opérationnel du pacte sectoriel « grand âge » en remplacement du contrat d'objectifs emploi/formation/orientation du secteur de l'accompagnement de l'aide à domicile, signé en 2021 ;
- identification et promotion des dispositifs existants en faveur de la sécurisation des parcours de formation des apprenants vers les métiers du sanitaire et social.

Les expérimentations en matière d'universitarisation des filières infirmières et de rééducation, qui ont progressé sur les plans pédagogique et organisationnel avec la création d'une dynamique commune entre instituts et composantes universitaires, doivent être réinterrogées avec l'évolution de l'ingénierie de la formation infirmière prévue dès la rentrée 2026.

Programme 204

Accès à la formation

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est dédié aux actions permettant de faciliter les projets de formation des personnes.

Il cible particulièrement les publics en situation de vulnérabilité nécessitant un accompagnement spécifique. Il s'agit notamment de développer des actions en lien avec plusieurs intervenants tels que les Missions locales (jeunes demandeurs d'emploi), l'AGEFIPH, Cap emploi, France Travail et l'ARS (personnes en situation de handicap), l'Etat et les partenaires sociaux (personnes en situation d'illettrisme). La Région peut également apporter un complément de financement à d'autres opérateurs en faveur de publics accédant difficilement à la formation.

La Région propose aussi une aide aux personnes en recherche d'emploi, en complément des programmes collectifs de formation, via des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation. Il s'agit des dispositifs QUALIF Emploi individuel et Accompagnement à la Qualification.

\\ 2026 en actions

→ Poursuivre les partenariats pour faciliter l'accès à la formation de publics cibles

Le plan régional de prévention et de lutte contre l'illettrisme, partagé avec l'Etat et les partenaires sociaux, fera l'objet d'un renouvellement en 2026.

L'accord cadre partenarial sur la politique régionale de formation des personnes en situation de handicap sera prolongé d'une année en 2026 et les travaux de son renouvellement pour 2027 seront initiés. Cet accord favorise un accès aux formations qualifiantes et une meilleure complémentarité entre droit commun et formations spécialisées assurées par les structures médico-sociales.

La Région s'engagera aussi, au côté de l'Etat, au renouvellement du contrat territorial d'accueil et d'intégration des personnes, en faveur de l'intégration de personnes réfugiées et primo-arrivantes.

La Région poursuivra son partenariat avec France travail, l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) et le Conseil Handicap & Emploi des Organismes de Placement Spécialisés (CHEOPS) à travers un plan d'actions favorisant l'accès à la formation des publics prioritaires définis dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC). Cette mesure qui a permis en 2025 une augmentation de l'orientation de ces publics vers les dispositifs de formation régionaux sera toutefois de moindre intensité en 2026.

→ Conforter le nouveau partenariat avec le réseau des Missions locales

Les Missions locales jouent un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des jeunes qu'elles accueillent. Elles prennent appui, notamment, sur l'offre de formation PREPA. Elles favorisent également l'accompagnement à la qualification des jeunes en lien avec l'offre de formation qualifiante de la Région : QUALIF Emploi, QUALIF Sanitaire et Social. Elles participent également aux dynamiques territoriales emploi-formation afin d'adapter, le cas échéant, l'offre de service proposée par la Région.

En 2025, un nouveau cadre partenarial a été proposé au réseau des Missions locales, c'est-à-dire aux 17 Missions locales de Bretagne et leur Association régionale (ARML). Une convention cadre pluriannuelle a été signée en ce sens, qui fixe les enjeux, les ambitions et les axes de développement partagés. Elle est complétée par une convention financière annuelle intégrant pour partie la carte des capacités et qui permet de soutenir

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

6 672 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 250 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

les activités principales des Missions locales : l'accueil et l'accompagnement des jeunes vers une insertion professionnelle. Elle prévoit également de financer des projets, adaptés aux spécificités des territoires de chacune des structures.

→ **Maintenir le nombre d'accompagnements à la qualification**

La Région propose une aide pour favoriser l'accompagnement à la qualification, identifiée comme nécessaire dans la mise en œuvre des projets professionnels de certains stagiaires et prévue à l'issue des actions de formation de la gamme PREPA. Cet accompagnement est contractualisé entre le stagiaire concerné, les professionnels de l'accompagnement et les formateurs de l'organisme de formation. En lien avec la structure d'accompagnement, l'organisme de formation met en place un suivi des stagiaires afin de maintenir une dynamique d'insertion professionnelle et de renforcer les compétences nécessaires pour garantir des conditions optimales d'entrée en formation qualifiante.

Cette mesure concerne majoritairement les jeunes de 16 à 25 ans, mais aussi les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (public en situation de handicap), les demandeurs d'emploi de longue durée et les familles monoparentales.

Dans sa mise en œuvre, ce dispositif se traduit par l'attribution d'une aide individuelle pour l'accompagnement réalisé par l'organisme de formation, d'une subvention à certaines structures (Missions locales, réseau des structures de proximité emploi formation- SPEF et des Cap emploi), et d'une aide financière au stagiaire.

Dans ce cadre, il est prévu de soutenir 950 accompagnements à la qualification en 2026.

La Région soutient également la promotion du diplôme d'accès aux études universitaires auprès des publics concernés, qui bénéficie à environ 300 personnes. Equivalent du baccalauréat, cette certification permet ensuite aux demandeurs d'emploi de poursuivre leur parcours vers d'autres formations post-baccalauréat.

→ **Participer au financement des parcours individuels de formation**

Avec le QUALIF Emploi individuel, la Région poursuit son action auprès des publics les plus fragilisés en priorisant l'accès de cette aide aux personnes peu ou pas qualifiées ou en situation de handicap, ou de monoparentalité, afin qu'elles s'engagent dans une formation facilitant leur retour à l'emploi. Cela se traduit par un montant d'aide régionale pouvant aller jusqu'à 3 000 €.

Cette aide permet de soutenir financièrement des projets pour des formations ne figurant pas dans l'offre de QUALIF Emploi programme, ou bien des projets pour des personnes rencontrant des difficultés de mobilité.

Chaque personne en recherche d'emploi est invitée à utiliser son compte personnel de formation (CPF) pour financer une partie de son projet de formation, l'aide régionale venant en complément.

En 2026, il est proposé de poursuivre selon les mêmes modalités pour un objectif d'environ 850 QUALIF Emploi individuel.

Programme 205

Offre de formation

\\ Raison d'être du programme

Ce programme est dédié au financement de la formation des demandeurs d'emploi, autour du développement des deux gammes régionales : *QUALIF Emploi* & *PRÉPA*.

Ces formations sont principalement financées par la commande publique, à partir d'une analyse des besoins en compétences, établie en concertation avec les représentants économiques et les partenaires de l'emploi et de la formation.

Leur programme, disponible sur IDEO, est ajusté chaque année afin d'adapter les parcours aux besoins des publics et aux opportunités d'emploi.

En complément de cette offre structurelle, le programme finance sous forme de subventions, des *Actions Territoriales* de formation, initiées depuis les territoires, en lien avec les partenaires emploi/formation, afin de proposer une réponse au plus près des besoins locaux spécifiques.

Les formations de ce programme bénéficient d'un financement dans le cadre du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences mis en œuvre avec l'appui de l'Etat, avec un objectif d'accueil de 70 % de publics « prioritaires » (jeunes de moins 26 ans infra bac+2, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, plus 55 ans).

\\ 2026 en actions

→ PRÉPA : préparer les parcours de formation vers la qualification ou l'emploi des publics éloignés

La gamme PRÉPA s'adresse à des personnes en recherche d'emploi, et notamment celles qui sont en fragilité (faible qualification, difficulté de mobilité, de santé, etc.).

Dispositif	Nbr d'entrées en 2024	Nbr d'entrées estimées en 2025	Prévisionnel 2026
PRÉPA Avenir propose un cadre collectif pour engager une nouvelle dynamique et valoriser ses compétences.	3 985	3 900	2 900
PRÉPA Clés favorise le renforcement des compétences avec des parcours courts sur les savoirs de base.	6 875	6 000	6 000
Actions Territoriales PRÉPA : formations innovantes et partenariales	840	670	670

La contrainte budgétaire et les incertitudes liées au PRIC conduiront mécaniquement cette année à une diminution du nombre de sessions de formation proposées en **PRÉPA Avenir**. Pour autant, grâce à un travail de priorisation, des sessions spécifiques sont maintenues afin d'organiser des parcours plus ajustés aux besoins de certains publics (allophones, seniors, bénéficiaires du RSA) ou pour des parcours sur-mesure vers des métiers en tension (aide à la personne, bâtiment, etc.).

Le dispositif **PRÉPA Clés**, renouvelé en juillet 2025, propose désormais trois types de parcours « *je revois l'essentiel* » pour les personnes en situation d'illettrisme, « *je progresse en français* » pour les personnes allophones et « *je consolide mes compétences* » pour se remettre à niveau avant de faire une formation qualifiante.

Le soutien aux **Actions Territoriales** est maintenu, avec deux priorités : les formations innovantes en faveur de la découverte des métiers (pédagogie de type chantier-école, partenariat avec les professionnels, implication des acteurs locaux...) et les formations en faveur des jeunes en grandes difficultés, notamment en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

71 722 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

75 095 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ QUALIF : proposer des formations qualifiantes pour l'emploi

QUALIF Emploi programme propose des formations qualifiantes pour des personnes en recherche d'emploi souhaitant préparer leur reconversion ou leur évolution professionnelle. Les stagiaires peuvent obtenir une certification reconnue et renforcer leurs compétences pour des métiers porteurs d'emploi. Les sessions de formation sont ouvertes tout au long de l'année, partout en Bretagne. Cette offre de formation est disponible sur le site IDEO.

Le dispositif s'adresse aux demandeurs d'emploi avec une priorité à celles et ceux qui sont les plus en difficultés sur le marché du travail :

- 63 % des personnes entrées en formation QUALIF Emploi en 2024 ou 2025 étaient considérées « public prioritaire » au sens du Pacte d'investissement dans les compétences (sénior, bénéficiaires du RSA, personne en situation de handicap, jeune non qualifié).
- 36 % avaient un niveau CAP ou aucune qualification à l'entrée en formation et 36 % étaient inscrites à France Travail depuis plus d'un an.
- 30 % des stagiaires ont bénéficié de l'aide financière de la Région (personnes non éligibles aux allocations chômage).

Selon l'enquête menée auprès des stagiaires ayant terminé leur formation en 2023 :

- 84 % ont validé la certification préparée, tout niveau confondu.
- 71 % sont en emploi, 12 mois après leur formation (dont 52 % en CDI ou statut indépendant).
- 6 % sont à nouveau en formation (principalement des poursuites sur un niveau supérieur).
- 17 % sont toujours en recherche d'emploi et 6 % sont en inactivité.

Renouvelé en septembre 2025, la très grande majorité des formations ont été maintenues pour la période de septembre 2025 à août 2027, mais avec un nombre de sessions et de places commandées moindre. Pour 2026, du fait de la trajectoire financière dégressive de la part de crédits de l'Etat, des ajustements à la baisse seront à nouveau proposés, ciblés sur les formations moins prioritaires, **pour une prévision d'environ 5600 places**.

Les travaux de préparation sont engagés pour le nouvel appel d'offres prévu fin 2026, pour des entrées en septembre 2027.

QUALIF Emploi programme secteur	Entrées 2024	Entrées 2025	Evolution
TOTAL	7 954	7260	-9%
Agriculture - Horticulture - Paysage	425	442	4%
Pêche - Transports maritimes	311	290	-7%
Nautisme	197	154	-22%
Bâtiment - Travaux publics -	890	741	-17%
Métiers de l'énergie	326	319	-2%
Industries	709	778	10%
Hôtellerie - Restauration - Tourisme	490	518	6%
Sport - Animation	350	287	-18%
Transport - Logistique	1 079	930	-14%
Gestion - Comptabilité - Formation	753	625	-17%
Numérique - Digitalisation	770	688	-11%
Commerce - Vente	483	460	-5%
Sanitaire et social	653	628	-4%
Environnement - Propreté - Sécurité	373	275	-26%
Art - Design - Spectacle - Audiovisuel	145	125	-14%

En complément du programme, des **Actions Territoriales** sont proposées, issues de dynamiques locales et partenariales visant à rapprocher les besoins en compétences et des publics. Les formations sont construites pour répondre aux projets de recrutements des entreprises ou en anticipation des nouvelles compétences liées aux transitions environnementales et numériques. Ces actions font l'objet de co-financement principalement de France Travail et des OPCO.

Dispositif	Nbr d'entrées en 2024	Nbr d'entrées estimé en 2025	Nbr d'entrées prévues en 2026
Actions Territoriales QUALIF Emploi	325	323	325

→ Former les personnes placées sous main de justice (PPSMJ)

Dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, l'offre de formation proposée permet de faire de la détention un temps utile pour la construction d'un projet de réinsertion. En 2025, le programme de formation pour les PPSMJ a été renouvelé. **20 formations sont proposées pour un prévisionnel de 590 places**. Les formations visent à acquérir un socle de compétences validé par CléA, à découvrir un métier et se préparer à l'exercer ou à obtenir un diplôme. Deux formations se déroulent à l'extérieur de la prison pour des personnes permissionnables (centre de Ploemeur et de Vezin-le-Coquet).

Les expérimentations soutenues en subvention se poursuivent également. Elles permettent de « tester » des nouvelles formations.

Programme 206

Aide aux apprenants

\\ Raison d'être du programme

Ce programme contribue à sécuriser les parcours des personnes intégrant une formation financée par la Région.

Il regroupe les aides versées aux apprenants, de manière directe ou indirecte, qui leur permettent de suivre les formations dans de meilleures conditions, en apportant selon les situations une aide financière, une bourse ou une rémunération.

L'aide financière régionale, qui a fait l'objet d'évolutions en 2025, est proposée aux personnes suivant une formation financée par la Région et qui ne sont pas ou ne sont plus indemnisées au titre du chômage.

Le programme intègre également la délivrance des bourses aux apprenant.e.s des formations sanitaires et sociales.

\\ 2026 en actions

→ Poursuivre l'évolution de l'aide financière

L'aide financière de la Région est attribuée sur critères sociaux. Elle est constituée d'une aide socle qui peut être majorée en fonction du quotient familial et du montant des impôts sur le revenu de la personne. Cette information permet la prise en compte de la situation individuelle et familiale du stagiaire.

Elle est complétée par un forfait transport, selon la distance domicile/lieu de formation, et d'un forfait restauration.

Afin d'en faciliter la lisibilité et l'accessibilité par les stagiaires, un outil de simulation est accessible sur le site de la Région. En complément, une information peut être faite aux stagiaires au démarrage de la session de formation, afin de faciliter la constitution de leurs demandes.

L'aide financière, créée en 2019, a fait l'objet d'une évaluation en 2024. Dès septembre 2024, deux évolutions ont été mises en œuvre : une revalorisation des barèmes de l'aide financière et une ouverture de l'aide financière aux apprenant.e.s des formations sanitaires et sociales jusqu'au niveau baccalauréat pour des personnes en reconversion professionnelle.

En 2025, sur la base des préconisations de l'évaluation, les premières évolutions ont été proposées autour des thématiques suivantes : rythme de versement de l'aide (désormais mensuel), meilleure prise en compte de situations telles que celle des jeunes devant assumer leur charge de loyer, clarification des règles de non-versement de l'aide, passage de deux à un seul versement pour certains dispositifs.

En 2026, il est envisagé de mettre en place une aide pour la garde d'enfant, complémentaire à l'aide financière.

→ Délivrer la bourse régionale d'études

La Région poursuit en 2026 le versement des bourses aux apprenant.e.s des formations sanitaires et sociales. Ces bourses d'étude sont attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

47 948 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

45 368 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Assurer la rémunération de publics spécifiques et la gestion de la couverture sociale

Le système de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, défini par le code du travail, est maintenu pour deux dispositifs : les personnes en formation dans les établissements et services de pré-orientation et de rééducation professionnelle (ESPO et ESRP) ainsi que les personnes sous-main de justice détenues en centre pénitentiaire en formation.

Pour l'ensemble des stagiaires bénéficiaires de l'aide financière régionale et pour ceux ayant conservé la rémunération prévue dans le cadre du code du travail, la couverture sociale couvrant les quatre risques est assurée : assurance sociale, vieillesse, prestations familiales et accident du travail.

La gestion de ces rémunérations et celle de la couverture sociale est confiée à un prestataire externe. En 2025, un appel d'offres a été lancé afin de renouveler le marché arrivant à échéance. C'est l'Agence de service de paiements (ASP), déjà titulaire du précédent marché, qui a été reconduite dans cette mission.

→ Autres financements pour sécuriser les parcours

Pour compléter les mesures de sécurisation des parcours, une contribution de la Région aux Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), destiné à soutenir les jeunes âgés de 18 à 25 ans en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, sera poursuivie en 2026.

Cela donne accès à des possibilités de financements supplémentaires pour les Missions locales dans leur rôle d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion, pour une aide à la mobilité, au logement ou une aide ayant un caractère d'urgence (alimentaire par exemple).

Programme 207

Dynamiques territoriales et partenariales

\\ Raison d'être du programme

La Région accompagne et soutient des démarches visant à agir sur l'environnement de la formation professionnelle.

Elle favorise la mobilisation et l'animation des acteurs locaux pour identifier des problématiques territoriales « emploi-insertion-formation » et identifier des actions pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins en compétences à l'échelle des territoires.

Des initiatives territoriales permettent également d'apporter des réponses pour favoriser l'accès et le maintien en formation des publics notamment les plus fragiles en agissant sur l'équipement numérique.

L'accompagnement des organismes de formation sur les enjeux d'innovation et de transitions contribue à la qualité de l'offre de formation et au maintien d'un écosystème de formation dynamique en Bretagne.

\\ 2026 en actions

→ Renforcer les liens entre les territoires, les employeurs et l'offre de formation grâce à la mobilisation des acteurs locaux

La Région favorisera des démarches innovantes de coopération entre les acteurs locaux pour apporter des solutions concrètes aux enjeux d'innovations emploi, formation, insertion.

Pour répondre aux problématiques identifiées sur les territoires notamment dans le cadre des Commissions Territoriales Emploi Formation Insertion (CTEFI), le développement de véritables « laboratoires territoriaux emploi/formation/insertion » permettra la mobilisation d'un collectif d'acteurs visant à des coopérations locales au service de solutions opérationnelles pour :

- Une meilleure mise en cohérence de l'offre de formation aux besoins du territoire,
- Agir sur les freins à l'accès à la formation et à l'emploi,
- Renforcer l'implication des employeurs aux côtés des acteurs de la formation et de l'insertion professionnelle.

Les projets portés par les 18 "*consortiums Tiers-lieux/organismes de formation*" retenus dans le cadre de l'appel à projets DEFFINOV vont s'achever en 2026. Une première évaluation des impacts en termes de mobilisation des publics, d'innovation des modalités de formation et de renforcement de dynamiques partenariales locales a été initiée en 2025. Elle sera poursuivie et finalisée en 2026.

→ Accompagner les initiatives territoriales

Dans un contexte économique incertain, les personnes les plus fragiles éprouvent des difficultés à accéder à la formation et à un emploi durable. Les facteurs sont multiples et parfois cumulés. En 2026, la Région centrera son soutien aux initiatives, principalement locales et collectives, permettant de lever les freins autour des questions d'accès aux équipements numériques.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

1 150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

95 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 644 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Accompagner les transitions et l'innovation

En lien avec la SRTES qui place les enjeux de transition au cœur de la formation et en déclinaison du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), le Plan d'accompagnement des organismes de formation de QUALIF Emploi à la Responsabilité Sociétale des Entreprises-RSE se poursuit en 2026.

Les 86 organismes de formation attributaire d'un marché QUALIF Emploi ont établi un plan de progrès à l'été 2025. Le prestataire expert de la RSE financé par la Région Bretagne proposera courant 2026 un accompagnement pour en déployer les actions.

La Région développe également une offre de service ouverte à l'ensemble des professionnels de la formation afin de les sensibiliser aux nouvelles approches et aux évolutions technologiques à travers notamment quatre rendez-vous annuels « Inspiration formation » réalisé par le GREF Bretagne sur des thèmes permettant d'imaginer la formation de demain.

→ Promouvoir l'offre de formation et animer le réseau des acteurs de la formation

Pour faire connaître l'offre de services de la Région en matière de formation professionnelle, différentes modalités d'information et de communication sont déployées au niveau régional et territorial en s'adaptant à différentes cibles, demandeurs d'emploi, partenaires emploi formation et employeurs.

L'ensemble de ces actions viennent en appui aux dynamiques territoriales initiées au sein des instances de gouvernances locales dédiées à l'emploi et à la formation, les 14 CTEFI co-présidées par l'Etat, la Région et le Département.

→ Évaluer les dispositifs pour adapter l'offre de formation

Des démarches d'évaluation des dispositifs financés par la Région sont menées, et seront poursuivies en 2026, afin d'adapter l'offre aux évolutions des besoins des publics et au contexte du marché du travail.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 3

Qualité de vie et rayonnement

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Cette année encore, et de manière d'autant plus volontariste à mesure que s'accroît la contrainte budgétaire, le Conseil régional renouvelle sa détermination à maintenir son soutien aux secteurs des langues de Bretagne, de la culture et du sport. Il aurait pu, dans une logique de rabot, appliquer à ces trois secteurs les mêmes trajectoires de baisse qu'à d'autres budgets de la collectivité. Il confirme au contraire cet engagement spécifique, en assumant que, *ipso facto*, l'effort puisse être plus lourd encore sur d'autres domaines.

Cet engagement n'est pas motivé par une quelconque obligation juridique. Aucun de ces trois domaines ne sont une compétence dite obligatoire de la Région. Il s'agit dans les trois cas de responsabilités partagées entre les différents niveaux de collectivités et sur lesquels la loi ne reconnaît pas même de rôle de chef de file à la Région.

Mais ce qui caractérise ces trois domaines, c'est l'importance de leur contribution à ce qu'est la Bretagne dans ses profondeurs historique, sociale, culturelle comme à sa vitalité au quotidien, faite de création, d'événements, de rencontres et de communion populaire. Cette "matière de Bretagne" comme cette vitalité étant les piliers de notre identité vivante.

Ce qui caractérise aussi ces trois politiques publiques, c'est l'étonnante diversité des enjeux auxquels elles participent. Enjeu de développement économique majeur, car les trois secteurs représentent chacun une source de création, de création d'activité, d'innovation, de richesses et d'échanges. Enjeu d'aménagement du territoire, tant leur présence partout en Bretagne caractérise notre région et contribue avec force à la vitalité et au rayonnement de l'ensemble de nos territoires. Enjeu majeur de cohésion sociale enfin, tant culture, sport et langues de Bretagne donnent une réalité concrète et reconnue au concept quelque peu galvaudé de "vivre ensemble". On pourrait ajouter les enjeux de santé : évidents en matière sportive, ils sont tout aussi importants dans la contribution que l'adhésion à une identité collective ou la pratique culturelle peut apporter à la santé mentale de chacun.

L'ensemble de ces externalités positives fait du soutien à ces domaines un investissement résolument rentable et prioritaire là où une approche étroitement comptable pourrait n'y voir qu'une dépense publique de plus, et un gisement d'économies facile à mobiliser.

→ Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La politique linguistique de la Bretagne s'ordonne autour de quelques grands principes dont le soutien à la transmission, l'accompagnement du développement de l'usage de ces langues au quotidien et le soutien aux acteurs associatifs et aux structures vecteurs de l'appropriation de ces langues par la population bretonne.

La Région s'est dotée d'un cadre conventionnel avec l'Etat, via la convention spécifique 2022-2027 et a adopté une stratégie globale déclinée dans le Plan de réappropriation des langues 2024-2027, en cohérence avec les objectifs de la loi du 21 mai 2021, dite « loi Molac », relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. Cette loi a pour double objectif de protéger et de promouvoir le patrimoine immatériel et la diversité culturelle dont les langues régionales constituent l'une des expressions.

Forte de ce cadre précis, la Région poursuivra en 2026 la mise en œuvre des objectifs de son plan de réappropriation adopté en décembre 2023 et veillera au respect des objectifs inscrits dans la convention cadre avec l'Etat.

La première évaluation du plan de réappropriation, initialement prévue en 2025, sera finalement réalisée en 2026, en articulation avec la première évaluation de la mise en œuvre de la convention spécifique État / Région, intervenue en décembre dernier. Cette évaluation sera menée conjointement avec les partenaires, afin de les associer non seulement aux constats, mais également, le cas échéant, à la définition des mesures correctives.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 3

PR0301

PR0302

PR0303

PR0304

PR0305

PR0306

PR0307

Pour la langue bretonne, la transmission et le développement de l'enseignement bilingue demeureront l'axe central de l'action régionale, en lien étroit avec la formation des adultes, notamment des enseignants, ainsi qu'avec l'étude relative à la création d'une maison régionale de la formation à la langue bretonne.

De la même façon, l'enseignement du gallo constitue le vecteur principal pour assurer la transmission de cette langue dont l'usage ne serait autrement plus assuré dans les prochaines années.

La Région doit s'assurer du respect des engagements pris par les partenaires de la convention spécifique car le breton et le gallo ne pourront exister dans les prochaines années et continuer à participer à la vitalité de la Bretagne que si chaque partenaire joue pleinement son rôle dans le cadre de ses compétences propres.

→ Culture en Bretagne : la force des réseaux

En 2026, le paysage culturel breton restera marqué par de fortes tensions économiques et organisationnelles. Si les crises de la première moitié des années 2020 sont derrière nous, leurs conséquences pèsent encore significativement sur les structures culturelles. Beaucoup ont absorbé une baisse durable de leurs ressources, adapté leurs formats et revu leurs priorités dans un environnement financier contraint. Elles sont ainsi confrontées à une contraction durable de leur développement alors que la baisse annoncée des financements publics et l'augmentation générale des coûts de production posent désormais avec acuité la question de la viabilité économique de certains modèles.

Malgré ces difficultés, les acteurs culturels bretons affichent une volonté collective de repenser leurs pratiques et une capacité à se projeter dans l'avenir. En témoigne la vitalité des réseaux qui, du spectacle vivant aux arts visuels et aux métiers d'art, du cinéma et de la radio au livre et au patrimoine culturel immatériel, constituent des espaces de solidarité, de réflexion et d'innovation. C'est ce qu'a illustré la récente rencontre organisée par la Région et la Direction des Affaires Culturelles de Bretagne, réunissant les collectivités membres du 3 CB et les représentants du monde culturel et artistique (syndicats, têtes de réseaux, conseil culturel, etc). Encouragés et soutenus par la Région, ces derniers poursuivront, en 2026, l'intégration dans leurs projets des enjeux économiques, démocratiques, environnementaux, territoriaux et sociétaux, en particulier en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La Région sera également attentive à toutes les initiatives visant à amplifier la découverte de la diversité des pratiques et des offres culturelles, pour les jeunes notamment, par le déploiement de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Dans cet objectif, elle poursuivra le déploiement de pactes de développement culturel sur les territoires les moins dotés en ingénierie culturelle et/ou qui ont fait de la culture une priorité de leur développement.

Pour accompagner ces dynamiques, la Région a choisi, pour 2026, de maintenir, une nouvelle fois, un effort budgétaire permettant aux acteurs de poursuivre leur transition et de consolider leur activité. S'il vise à offrir une stabilité, essentielle dans un contexte où de nombreuses incertitudes subsistent, cet effort a ses limites, notamment si d'autres collectivités réduisent parallèlement leur engagement. Ce contexte impose donc à la Région et aux opérateurs une gestion budgétaire rigoureuse, un ciblage renforcé des aides et une recherche accrue de coopérations territoriale et institutionnelle.

→ Politiques en faveur du patrimoine culturel et du tourisme

Le tourisme, comme le patrimoine, qui se situent à la confluence des principales politiques de la Région (économie, aménagement du territoire, environnement...), possèdent la faculté d'irriguer en profondeur les territoires, l'activité économique et la cohésion sociale.

Toutefois, le tourisme n'est ni une économie de rente, ni à génération spontanée. Les villes ou pays qui ont cru pouvoir tirer naturellement profit de cette manne sans la gérer se sont exposés à ses excès : surtourisme, concentration des pressions, évasion des recettes au profit d'investisseurs étrangers, standardisation de la culture, de l'offre de loisirs, atteintes au paysage, etc.

C'est pourquoi, la Bretagne fait le choix de conduire une stratégie touristique qui associe tous les acteurs du secteur (collectivités, monde associatif, acteurs privés...), et qui vise à ancrer l'offre touristique dans les héritages culturels et à la penser d'abord dans l'intérêt des bretonnes et des bretons. Les Destinations touristiques en sont la preuve opérationnelle : ils réunissent l'ensemble des EPCI du territoire par des conventions ad hoc et des plans d'actions articulés autour de priorités définies collectivement.

La valeur ajoutée de l'action régionale en matière de tourisme et de patrimoine consiste à lier ces deux piliers de son identité et à structurer leur développement dans une logique de complémentarité des territoires, de partenariat public - privé, de mobilisation du grand public et de valorisation systématique. Il est ainsi possible d'activer une économie hautement qualifiée d'entretien et de restauration, de formation, ou encore de transmission à partir de ce qui est un capital commun,

constitué de ces milliers de chapelles, de châteaux, de manoirs, de mégalithes, de bateaux, de murets ... mais aussi de la force collective des associations, des savoir-faire, du patrimoine immatériel, etc.

A l'heure de la standardisation des identités, et des paysages, agir comme le fait la Région avec les bretons, pour les bretons, notamment en matière d'Inventaire du patrimoine, a un impact direct et concret pour le cadre de vie, la vie quotidienne et les loisirs... Le succès populaire de l'application Glad et de l'exploitation de ses bases de données dans le cadre de l'élaboration des P.L.U.I., l'illustrent concrètement.

Cette année, une attention particulière sera portée à l'accompagnement des collectivités et structures volontaires qui souhaitent trouver des moyens de valoriser les chapelles de Bretagne.

Ce dialogue pragmatique que la Région entretient avec les bretonnes et les bretons se retrouve dans les dispositifs d'intervention en matière de patrimoine, conçus autour d'une valeur-ajoutée essentielle : reconnaître et accompagner la « vitalisation » des héritages culturels de Bretagne. Ainsi, malgré les contraintes budgétaires, le potentiel de développement du patrimoine justifie l'effort réalisé de par son effet levier. Le dispositif skoaz ouzh skoaz (S.O.S) par exemple a permis au Conseil régional de donner un cadre à la mobilisation populaire en faveur du patrimoine, permettant de collecter 5,7 M€ versés par les bretons.

Dans le contexte exigeant que nous connaissons, la conjonction des efforts de la collectivité et de ceux de nos concitoyens permet chaque année d'inventorier, de valoriser et de transformer des biens culturels en gîtes, en tiers-lieux ou en services publics, en offres touristiques de qualité... contribuant ainsi à faire de notre patrimoine une ressource vivante, capable de répondre aux défis économiques, sociaux et territoriaux contemporains.

→ Canaux de Bretagne

La Bretagne est, au niveau national, la seule région propriétaire et gestionnaire de voies navigables. Ce positionnement traduit la volonté de maîtriser pleinement cette compétence depuis le transfert opéré par l'Etat en 2008.

Le domaine fluvial constitue un patrimoine composé de rivières naturelles et de canaux artificiels sur plus de 500 km de linéaire. Il est le support de nombreuses activités aquatiques (navigation de plaisance, ludiques ou sportives, pêche, ...) et terrestres (randonnée pédestre, cycliste, équestre sur les chemins de halage).

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés. Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste, constitue un atout important pour le tourisme breton.

On évalue la navigation à environ 75 000 passages aux écluses dont les deux tiers pendant la saison estivale. La dynamique de progression constatée depuis 2015 a été stoppée net en 2020 par le Covid et l'arrêt partiel de la navigation.

La pratique de la marche est croissante depuis de nombreuses années et on estime à plus de 3 millions les sorties piétonnes en excursion ou tourisme itinérant. Enfin, l'ensemble des chemins de halage est considéré en voie verte (où tout véhicule à moteur est interdit). Comme la fréquentation piétonne, le nombre de cyclistes est fortement croissant et se concentre à plus de 75 % sur la période estivale. On évalue ces pratiquants, itinérants ou excursionnistes, à près de 1 million par an.

Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est estimée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une destination de tout premier ordre pour notre territoire. Cette fréquentation est soutenue puisqu'elle a augmenté de 50% depuis 2016.

A l'appui des avis exprimés par les usagers dans l'étude de fréquentation réalisée en 2023, le réseau des canaux de Bretagne est aujourd'hui un univers apprécié en tant qu'espace de rencontre où les différentes activités terrestres et fluviales "se nourrissent" mutuellement.

Cette attractivité, à la fois fluviale et terrestre, se concrétise sur le plan économique par des retombées financières directes estimées à plus de 25 millions d'euros sur les territoires traversés.

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Des défis nouveaux sont ainsi posés auxquels les canaux de Bretagne doivent répondre :

- l'adaptation au changement climatique,
- une navigation menacée par le développement des plantes invasives,
- le développement d'un écotourisme,
- de nouveaux usages et usagers.

La stratégie de développement et de valorisation des voies navigables de Bretagne est mise en œuvre depuis son adoption en 2018 afin de consolider cette attractivité au bénéfice mutuel des usagers et des territoires irrigués par les canaux. Cette stratégie a été « augmentée » en décembre 2023 de nouvelles orientations pour répondre aux nouveaux défis, notamment climatiques, et garantir une continuité et une qualité de service aux usagers nautiques ou terrestres.

La réussite de cette stratégie “Canaux 2030” passera par une mobilisation de l’ensemble des acteurs intéressés mais aussi par des recettes d’exploitation en adéquation avec les ambitions portées. La Région a ainsi instauré une redevance hydraulique pour les titulaires d’une autorisation de prise d’eau sur le domaine public fluvial. Elle s’applique aux usages et prélèvements agricole, industriel / commercial, eau potable, hydroélectricité.

→ Le développement des pratiques sportives

Dans un contexte national marqué par de lourdes incertitudes sur les moyens financiers dédiés par l’Etat aux sports comme sur l’articulation de son action avec celle de l’Agence Nationale du Sport, le sport breton montre des signes de bonne santé.

Le mouvement sportif fédéral enregistre ainsi une progression globale des licences de près de 2 % entre 2024 et 2025. Plusieurs disciplines enregistrent des taux supérieurs à 10 %. Les organisations bretonnes ont su tirer profit des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 pour attirer des publics nouveaux et de tout âge. Elles se projettent déjà pour les prochaines échéances. Plus de 50 sportives et sportifs sont dès à présent suivis par la Maison régionale de la performance (MRP) de Bretagne pour les prochains jeux de Los Angeles 2028 et Brisbane 2032. Le succès populaire des disciplines les plus médiatisées n’est pas démenti, tout en montrant des signes d’une vitalité nouvelle en Bretagne, par exemple autour du rugby. L’ensemble contribue à une attractivité forte de la région comme terre d’accueil de grands événements sportifs. En 2026, elle accueillera encore deux championnats de France emblématiques : ceux de canoë-kayak slalom à Cesson-Sévigné et de cross-country à Carhaix.

La Région réédite dans ce contexte son engagement fort en maintenant de nouveau son budget en faveur des sports. Elle confirme ses priorités pour aider à la structuration des acteurs, développer les pratiques, accompagner l’évolution des sports vers des fonctionnements plus durables. Ce volontarisme traduit aussi une conscience des impacts tangibles du sport sur la société bretonne. Les milliers de rencontres sportives qui se déroulent chaque semaine contribuent de manière privilégiée au lien social et à la vitalité des territoires.

Dans un contexte morose, voire anxiogène, la passion sportive, qu’elle se traduise par l’engagement bénévole, le soutien à un club et ses équipes ou la participation à un grand événement, génère de l’échange, de l’attachement, de la fierté. Face aux défis sanitaires posés par la sédentarité, devant la situation très préoccupante en matière de santé mentale des plus jeunes, la Région Bretagne consacre ainsi le sport comme un investissement d’avenir. Pour qu’il produise ses effets, elle s’attache à entretenir, dans un dialogue de qualité avec l’ensemble du mouvement sportif et des autres financeurs, une offre proche du lieu de vie et de travail, aussi diversifiée que possible.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 301

Langues de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de la mise en œuvre du Plan de réappropriation des langues de Bretagne 2024-2027, voté à l'unanimité par le Conseil régional en décembre 2023. Elle constitue la troisième année opérationnelle du plan et intervient dans un contexte marqué par la publication des résultats de la deuxième enquête sociolinguistique, menée à l'échelle de la Bretagne dite « historique » (Loire-Atlantique incluse).

Les résultats de cette enquête confirment une baisse continue du nombre de locuteur·rice·s, en particulier pour la langue bretonne, tout en mettant en évidence une appétence forte et renouvelée de la population pour les langues de Bretagne. Sans la mise en œuvre du plan de réappropriation, cette érosion aurait vraisemblablement été plus rapide et plus marquée encore. Ces constats renforcent la pertinence des orientations adoptées par la Région et soulignent la nécessité de poursuivre l'action publique engagée.

La politique linguistique régionale demeure structurée autour de deux axes complémentaires :

- 1- La transmission des langues de Bretagne ;
- 2- Le développement de leur présence et de leur usage dans la vie quotidienne.

Au regard des enseignements de l'enquête sociolinguistique, l'axe "Transmission" revêt une importance particulière. La stagnation, voire le recul, des effectifs scolarisés dans les filières bilingues et immersives, conjuguée à une pénurie persistante d'enseignant·e·s bilingues, appelle un renforcement ciblé des dispositifs de formation initiale et continue.

Par ailleurs, l'application de la convention État-Région pour la transmission des langues de Bretagne 2022-2027 demeure perfectible. L'objectif partagé d'atteindre 30 000 élèves scolarisés dans les filières bilingues à l'horizon 2027 apparaît irréalisable sans une mobilisation amplifiée de l'Etat en matière de formation des enseignants, afin de proposer un renforcement du maillage territorial de l'offre éducative des langues de Bretagne.

Dans ce contexte, la Région entend poursuivre une application volontariste du plan de réappropriation, au titre de ses propres compétences et en demeurant attentive au respect des engagements de l'État.

A ce titre, et malgré les fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité, le budget consacré aux langues de Bretagne est maintenu en 2026, comme lors des années précédentes.

Cette situation renforce la nécessité de prioriser le soutien aux actions les plus structurantes et probantes en termes de réponses apportées aux objectifs du plan de réappropriation, en lien étroit avec les acteurs du secteur, notamment l'Office public de la langue bretonne.

\\ 2026 en actions

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

Au regard des enjeux prioritaires (endiguer la baisse du nombre de locuteur·rice·s et former de nouveaux apprenant·e·s, enfants et adultes), la Région réaffirme en 2026 la priorité donnée à l'axe « Transmission » du plan de réappropriation et l'amplification des ressources budgétaires dédiées.

Les différentes actions engagées dans ce domaine sont étroitement interconnectées et nécessitent une approche globale et cohérente.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

1 265 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

10 725 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 265 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 725 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La formation de nouveaux enseignants bilingues constitue un levier central. La pénurie actuelle freine directement le développement des filières bilingues et immersives. Les dispositifs régionaux existants seront donc pérennisés et adaptés, afin de répondre aux évolutions du cadre national et aux besoins du terrain.

La Région poursuivra son soutien au réseau Diwan, acteur majeur de la transmission et de la pérennisation de la langue bretonne, tant sur le plan pédagogique que territorial. Elle accompagnera également un travail engagé avec les 5 centres de formation à la langue bretonne soutenus par la Région afin de proposer une offre de formation harmonisée sur l'ensemble du territoire breton, et de faciliter les parcours des apprenant-e-s et de renforcer la lisibilité de l'action publique.

L'association sollicite une avance de subvention pour l'année 2026 à hauteur de 200 000 € (Budget prévisionnel : 6 846 000 €). **Aussi, il vous est proposé d'approuver cette attribution anticipée de 200 000 € correspondant à une avance sur subvention de fonctionnement 2026.**

Une attention particulière sera portée au dispositif *Skoazell*, appelé à évoluer à la suite de la récente réforme du concours de professeur des écoles. Ce dispositif s'adressait aux étudiants inscrits en Master Mention métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) qui seront désormais rémunérés lors des deux années de Master. Dans ce nouveau cadre, il est nécessaire de réorienter *Skoazell* vers les étudiant.e.s en amont du Master, en particulier à destination de celles et ceux qui s'inscriront en licence parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) à Brest ou en licence parcours enseignement (LPE) bilingue à Rennes.

→ Soutien au développement de la présence du breton dans la vie quotidienne

Concernant le second axe du plan, « Développer la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne », dans un contexte global de stabilité du programme, le budget 2026 prévoit une légère diminution des crédits, reflet de la légère augmentation pour l'axe 1. Cette évolution s'accompagne de la mise en sommeil du dispositif *Istiltlañ*, dédié au sous-titrage en langue bretonne, qui devra être repensé afin de mieux répondre aux usages et aux besoins des publics. L'objectif fondamental de cet axe demeure le renforcement de la visibilité du breton dans l'espace public, dans une logique de normalisation linguistique et d'équité entre les langues. À ce titre, la Région poursuivra son soutien aux radios diffusant en langue bretonne, à la production audiovisuelle via le Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB), ainsi qu'au théâtre en langue bretonne, leviers essentiels de diffusion culturelle, de vitalité linguistique dans les territoires et de soutien à l'édition en langue bretonne.

Ces actions concourent à maintenir un environnement linguistique favorable à l'usage quotidien du breton, condition indispensable pour une langue de vie, partagée et transmise.

→ Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue galloise

Le budget de plus de 1,3 million d'euros prévu pour 2026 permettra de poursuivre la mise en œuvre du plan de réappropriation de la langue galloise autour de deux axes principaux : assurer sa transmission et lui rendre une place vivante dans la vie quotidienne.

L'axe I dédié à la transmission prévoit notamment une campagne de communication en amont de la mise en place d'une formation longue, tandis que le développement des outils numériques bénéficiera de moyens accrus.

Au niveau de l'axe II, deux nouvelles orientations permettront de conserver une dynamique positive. Tout d'abord, un dispositif sera proposé pour encourager l'intégration d'activités artistiques en gallo auprès des plus jeunes et rendre ainsi l'apprentissage plus vivant et attractif, sera financé par la réaffectation des crédits provenant de la mise en sommeil du dispositif d'aide à l'acquisition, à l'adaptation et à la mise en place d'outils informatiques dédiés aux ressources linguistiques, non mobilisé depuis plusieurs années. Ensuite, il convient de renforcer le soutien à l'édition, un levier essentiel pour accroître la visibilité de la langue et en favoriser la transmission. Ce dispositif, élargi et fusionné avec d'autres aides, disposera d'une enveloppe revalorisée, sans impact sur le budget global.

Il est proposé, outre l'approbation du programme 301, d'attribuer une subvention anticipée de 200 000 € à l'association Diwan (délibération annexée).

Programme 302

Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les actions ayant pour objectif d'accompagner les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts visuels, des métiers d'art et du patrimoine et patrimoine culturels immatériels (MPCI). Ses interventions s'articulent autour de trois objectifs : cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle, favoriser la participation des personnes à la vie culturelle et stimuler la transmission, la structuration et accompagner l'écosystème dans les transitions, avec pour finalité la mise en œuvre effective des droits culturels des personnes. Il contribue ainsi à soutenir de manière volontariste une grande diversité d'acteurs et de projets qui maillent l'ensemble du territoire et participent à son dynamisme et à sa vitalité. Dans un contexte d'importante contrainte financière pesant sur le monde culturel, le choix de la Région de maintenir son niveau d'accompagnement est un signal fort qui permet aux lieux, festivals, structures de transmission et équipes artistiques de poursuivre leur action en tous points du territoire régional.

En outre, dans une logique de structuration, le soutien à une offre d'enseignement supérieur artistique en Bretagne, l'attention particulière à la filière des métiers d'art, ainsi que le soutien à la mobilité nationale et internationale seront également au cœur des actions entreprises.

\\ 2026 en actions

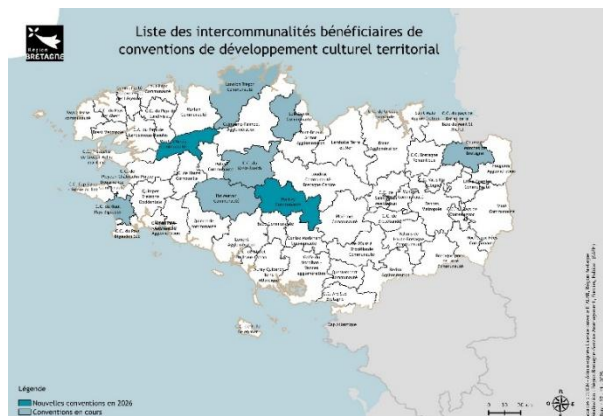
Les indicateurs du dynamisme culturel breton ne doivent pas occulter la fragilité de ce secteur. Au contexte d'augmentation des charges vient s'ajouter une fragilisation des financements publics venant menacer la pérennité de projets jusqu'alors solides. Dans ce contexte, la Région portera une attention toute particulière à préserver l'écosystème culturel breton, en particulier à l'endroit de la création artistique, et à prioriser son soutien là où il fait véritablement levier.

→ Un accompagnement des intercommunalités engagées pour faire vivre la culture sur leur territoire

Engagement phare de la feuille de route culture, des conventions territoriales à l'échelle des EPCI sont développées pour une durée de 4 ans, renouvelable une fois, en partenariat avec l'Etat, les Intercommunalités et certains Départements.

L'engagement de la Région dans ces pactes se fait progressivement, sur des territoires ciblés selon la carte des capacités et où la structuration de la politique culturelle intercommunale est une volonté politique forte. Chacun d'entre eux est doté d'une enveloppe annuelle maximum dont le montant fait l'objet d'une péréquation qui permet d'accompagner notamment l'ingénierie culturelle communautaire et des projets d'éducation artistique et culturelle.

En 2026, 6 intercommunalités bénéficieront de la poursuite de cet accompagnement sur mesure (CC du Kreiz Breizh, Leff Armor Communauté, Lannion Trégor Communauté, CC du Haut Pays Bigouden, Roi Morvan Communauté et Couesnon Marche de Bretagne) et 2 nouveaux pactes seront signés avec Pontivy Communauté et Monts d'Arrée Communauté.



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

1 380 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

17 060 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 380 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

17 060 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Un soutien fort aux festivals partout et tout au long de l'année

Avec plus de 700 festivals faisant la part belle au spectacle vivant, musiques d'ici et d'ailleurs, arts de la rue, traditions populaires, cinéma, livre et radio, le territoire breton est riche de festivals aussi variés que vivants. Toutes disciplines confondues, ce sont 220 festivals qui bénéficient d'un soutien de 3,7M€ de la politique culturelle régionale, témoignant du choix résolu de soutenir une grande diversité de propositions qui mettent en place des actions culturelles en lien avec le tissu associatif et éducatif local tout au long de l'année.

Aux côtés des emblématiques Festival Interceltique de Lorient, Fêtes maritimes de Douarnenez et Transmusicales de Rennes, des festivals plus émergents sont également accompagnés comme Varma à Riantec ou Cap Danse à Concarneau. De nombreuses propositions à l'attention des plus jeunes font aussi l'objet d'un soutien de la Région, à l'image de Théâtre à Tout âge (Quimper et dans de nombreux lieux du Finistère), De Beaux lendemains (Saint-Brieuc et son agglomération), Petite Marée (Brest Métropole), Prom'nons-nous (Morbihan), et Marmaille (métropole rennaise).

→ Accompagner la structuration et la visibilité de la filière des métiers d'art

La structuration du secteur des métiers d'art fait l'objet d'une attention particulière. La Région et la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat ont contractualisé autour d'une feuille de route 2025-2028 mise en œuvre par la cellule régionale des métiers d'arts de Bretagne. Les actions menées permettront de poursuivre le recensement de cette filière (3000 entreprises reconnues *métiers d'art* sur le territoire breton), d'apporter des ressources et d'accompagner les professionnel-le-s dans leur activité (conseil, formation). Elles contribuent également à structurer et renforcer la visibilité du secteur à travers le déploiement d'une bannière « métiers d'arts de Bretagne ».

→ Un nouveau projet pour le Pont-Supérieur - Pôle d'enseignement supérieur danse et musique

Après le retrait de la gouvernance et du financement de la Région Pays-de-la-Loire en 2025, la Région Bretagne a réaffirmé son soutien à cet établissement nécessaire à la formation des professeur-e-s de danse et de musique de notre territoire. Une réflexion de fond a été engagée avec l'établissement et l'ensemble des partenaires publics afin d'assurer sa pérennité. Dans ce cadre, l'établissement installera son siège à Rennes en 2026 et mettra en œuvre une offre de formation remaniée sur le territoire breton, y compris nantais.

→ Encourager la mobilité hors-Région et à l'international

Plusieurs aides leviers sont poursuivies dans l'objectif de permettre la participation à des événements prescripteurs sur le territoire national, initier des projets de coopération féconds et faire rayonner la Bretagne à l'échelle nationale et internationale.

- L'établissement public de coopération culturelle *Spectacle Vivant en Bretagne*, dans le cadre de sa mission d'accompagnement des équipes artistiques, met notamment en place des aides pour encourager la circulation des compagnies dans le grand ouest, et pour les dates avec une forte visibilité comme le festival d'Avignon ou d'autres grands rendez-vous professionnels.
- La Région et l'Institut français renouvellent leur partenariat dans le cadre d'une convention 2026-2029 dotée de 80 K€ par an pour soutenir conjointement des actions à l'international dans le champ de la coopération culturelle et artistique et du débat d'idées. Une attention prioritaire est accordée aux projets se déroulant au sein des pays et régions celtiques, notamment l'Ecosse, l'Irlande et le Pays de Galles, ainsi qu'au sein des autres territoires de coopération de la Région.
- L'aide au déplacement des ensembles traditionnels bretons est reconduite. Elle vise à promouvoir la vitalité de la culture traditionnelle bretonne en dehors de la région et leur permet de rencontrer, dans les manifestations où ils sont invités, les formes d'expression artistique d'autres régions du monde.
- En lien avec la cellule métiers d'art de Bretagne au sein de la Chambre de métiers et de l'artisanat, les professionnel-le-s des métiers d'art émergents bénéficient également d'une aide sur mesure pour leur permettre de participer à des salons ciblés en dehors de la Région qui représentent un potentiel particulier pour développer leur notoriété et trouver de nouveaux débouchés pour leur travail.

Programme 303

Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles

\\ Raison d'être du programme

Ce programme ambitionne de structurer, en Bretagne, une économie de la création en profonde mutation, marquée par de fortes singularités culturelles. Il soutient la diversité des œuvres et des pratiques, favorise les échanges entre les habitants et acteurs culturels et, plus largement, encourage l'implication de chacune et chacun dans la vie littéraire, cinématographique et audiovisuelle, et radiophonique du territoire.

Cette politique est élaborée en étroite concertation avec les acteurs bretons, largement fédérés au sein de réseaux professionnels tels que Films en Bretagne, Cinéphare, Livre et lecture en Bretagne, la Fédération des café-librairies ou encore la CORLAB. Elle se construit également en partenariat avec l'Etat (DRAC), le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), le Centre national du livre (CNL) et la SACEM pour le soutien à la musique originale de court métrage.

\\ 2026 en actions

Dans un contexte de fragilisation économique généralisée et de réduction significative et contrainte des budgets dédiés à la culture par de nombreuses collectivités, les filières du cinéma, du livre et de la radio se trouvent confrontées à des tensions croissantes. Nombre de structures, parfois essentielles à l'équilibre des territoires, apparaissent aujourd'hui menacées à court ou moyen terme. En choisissant de maintenir son niveau d'engagement financier, la Région Bretagne se place en position d'amortir ces effets et de prioriser ses interventions afin de préserver la diversité, la qualité et la résilience de l'écosystème culturel breton.

Cette politique ne vise pas seulement à contenir l'érosion des moyens : elle affirme une volonté d'anticipation et de projection, en adaptant en permanence ses dispositifs aux réalités du terrain et aux mutations des pratiques artistiques. En 2026, de nouvelles mesures seront ainsi spécifiquement orientées vers les jeunes Bretonnes et Bretons : développement d'un nouveau projet de cinémathèque régionale tourné vers les habitant.es, revalorisation du dispositif d'éducation aux images « Lycéens et apprentis au cinéma », de parcours longs de formation professionnelle autour du cinéma documentaire (Skol Doc), du programme « Talents en court », du dispositif des Médiateurs du cinéma, des résidences « Saisons d'auteurs et d'autrices », compagnonnage littéraire... Ces actions visent autant à favoriser l'émergence de nouveaux talents et le renouvellement générationnel de la filière qu'à consolider un modèle culturel durablement ancré dans les territoires.

→ Une politique partenariale renouvelée et renforcée en faveur du cinéma et de l'audiovisuel

En dépit d'un contexte économique défavorable qui touche l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion/exploitation, les résultats de la stratégie menée par la Région n'en restent pas moins tangibles. En l'espace de cinq ans, le nombre de technicien-ne-s et comédien-ne-s breton-ne-s a connu une progression remarquable de plus de 80 %, témoignant d'un dynamisme professionnel accru et d'un renforcement des compétences au sein du territoire. Parallèlement, le volume annuel de jours de tournage sur le territoire a presque doublé, signe d'une attractivité croissante de la Bretagne pour les productions nationales et internationales. Enfin, les œuvres accompagnées se distinguent par une présence notable dans de nombreux festivals d'envergure, où les films bretons soutenus obtiennent sélections et reconnaissance.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

4 655 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 945 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 765 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La convention de coopération entre l'État (via la DRAC), le CNC et la Région Bretagne sera renouvelée en 2026 pour une durée de quatre ans. Forte d'un budget régional stabilisé – fait notable dans un environnement national marqué par la raréfaction des financements publics – la Région Bretagne pourrait tirer profit d'un partenariat renforcé avec le CNC dès 2026. Cette perspective intervient alors que la filière régionale poursuit une structuration, tant chez les professionnels-les que dans les dispositifs d'accompagnement. Trois axes prioritaires sont déjà identifiés :

1. Renforcer l'émergence et l'accompagnement des auteur·rice·s, via des dispositifs comme Talents en Court, la Saison d'autrice et d'auteur, ou des résidences.
2. Consolider la diffusion culturelle, en soutenant festivals, programmations singulières et actions de médiation pour élargir l'accès aux œuvres.
3. Développer l'accompagnement des œuvres et l'éducation aux images, en confortant les outils existants, en créant des espaces de mutualisation et en renforçant l'EAC, notamment pour les plus jeunes.

Dans un environnement déstabilisé, la cohérence de l'intervention régionale adossée au socle « création/diffusion/éducation » doit contribuer à préserver l'écosystème cinématographique breton.

→ Une politique partenariale renouvelée garante du soutien structurant au secteur du livre et de la vie littéraire

En 2025, la chaîne du livre bretonne a connu de fortes turbulences liées à la disparition de l'éditeur/distributeur/diffuseur historique Coop Breizh. Si les principaux éditeurs impactés par cette situation ont pu rapidement trouver des solutions de substitution pour diffuser leur production, il n'en reste pas moins que des maisons d'édition plus modestes peinent à trouver une alternative et pourraient voir leur existence menacée. Dans ce contexte, la Région et l'EPCC Livre et Lecture en Bretagne maintiendront un dialogue et une veille constante avec la filière en 2026.

Le réseau des librairies et des cafés-librairies indépendants est dense en Bretagne et maille l'ensemble du territoire. S'il reste dynamique, certains signaux appellent à la vigilance. Le nombre d'ouvertures de librairies a ainsi fléchi ces dernières années tandis que certains projets récents trouvent difficilement un modèle économique pérenne.

Portée par une grande diversité de manifestations de toutes tailles, la vie littéraire bretonne reste particulièrement foisonnante. Dans le respect des droits culturels, la Région accompagne ainsi des structures œuvrant à la valorisation de la création littéraire dans toute sa diversité, à la rencontre entre auteurs et populations, et à la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique sur l'ensemble du territoire, en veillant à toucher tous les publics.

La Région accompagne enfin le développement de la filière professionnelle via l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) *Livre et Lecture en Bretagne* d'une part et en soutenant directement les acteurs de la chaîne du livre d'autre part (éditeurs, libraires, etc). En 2026, forte du maintien de son budget dédié au livre et à la vie littéraire, la Région sera en mesure de renouveler la convention triennale (2026-2028) avec ses partenaires, la DRAC et le CNL. La stabilité de cet engagement permettra de garantir au secteur la poursuite de son développement et de sa structuration.

→ La Région Bretagne accompagne le secteur de la radio dans sa mutation

La Région Bretagne mène une politique volontariste en faveur du secteur radiophonique, en soutenant directement le fonctionnement et l'équipement des radios associatives de catégorie « a », le réseau CORLAB et la manifestation radiophonique *Longueur d'Ondes* à Brest. Actrices essentielles de la vie démocratique, de la liberté d'expression et de la participation citoyenne, ces radios proposent quotidiennement aux Breton.ne.s une offre radiophonique indépendante, non marchande et ancrée dans les réalités des territoires.

Leur action dépasse la seule production de programmes. Elles jouent un rôle déterminant dans l'éducation aux médias et à l'information, en accompagnant les jeunes, les enseignant·e·s et les acteurs culturels dans la compréhension et la pratique du média radiophonique. Elles sont également des vectrices majeures de valorisation et de transmission des langues régionales, contribuant à une diversité culturelle vivante et au maintien d'un lien fort entre générations et territoires.

En 2026, le déploiement de la radio numérique terrestre (DAB+) en Bretagne poursuivra son expansion, avec neuf nouvelles zones désormais couvertes. Par leur vitalité et leur engagement dans ce mouvement, les radios associatives assurent la diversité des expressions au cœur de cette mutation technologique. La radio mutualiste Radio BOA, déjà diffusée depuis 2023 dans plusieurs villes bretonnes, continuera également à renforcer et développer son offre sur la radio numérique terrestre.

Dans un contexte où l'État envisage, dans son projet de loi de finances 2026, de réduire significativement les financements directs aux radios de proximité, la Région Bretagne apparaît comme un pôle de stabilité pour le secteur. En maintenant ses soutiens, elle contribue à préserver l'activité de ces structures, les emplois qu'elles génèrent, la cohésion des territoires et le pluralisme indispensable de l'information.

Programme 304

Inventaire et valorisation du patrimoine

\\ Raison d'être du programme

Les impacts et effets d'entraînement de la politique du patrimoine sont nombreux, notamment en termes de développement économique, de dynamiques territoriales, d'attractivité touristique ou encore de cohésion sociale. A ce titre, leur contribution à la vigueur de l'identité régionale est évidente.

Les héritages patrimoniaux sont en effet indéfectiblement ancrés au territoire et au cadre de vie des bretonnes et des bretons.

Peu de régions peuvent en effet s'enorgueillir d'une image patrimoniale aussi forte et diversifiée que la Bretagne : du littoral à l'intérieur des terres, des villes aux espaces ruraux, du néolithique à aujourd'hui, le patrimoine raconte l'histoire, les modes de vie, la créativité des Bretonnes et des Bretons autant que leur attachement à ce qui est indéniablement un « commun » de la Bretagne.

Ancré dans les territoires et leur histoire, il est également tourné vers l'avenir et porteur d'enjeux de transmission.

A ces divers titres, l'action de la Région Bretagne s'attache à faire de ces héritages autant d'outils de développement et de rayonnement, selon deux orientations complémentaires : d'une part, et depuis 2004, via la compétence d'Inventaire qui relève des Régions ; d'autre part, au travers une politique volontariste de soutien aux projets de restauration et de valorisation du patrimoine. Toujours inscrite dans un esprit d'innovation, cette politique vise à faire de ces héritages des sources d'inspiration face aux défis contemporains, dans des domaines aussi variés que l'usage des matériaux, les techniques constructives, ou encore la sobriété foncière...

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

4 400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

983 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

983 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2026 en actions

→ Révéler et partager la connaissance produite

“Faire l'Inventaire du patrimoine AVEC les Bretons et pas seulement POUR eux” : c'est en ces termes que s'inscrit en Bretagne l'action conduite au titre de la compétence d'Inventaire. Cette ambition conjugue la vision avant-gardiste d'André Malraux et les aspirations d'aujourd'hui. Créatrice de GLAD, l'application qui permet à chacun de contribuer à identifier les patrimoines de Bretagne, la Région est reconnue au niveau national comme pionnière des pratiques participatives dans le domaine patrimonial. Au regard de la multiplication des retours, cette solution numérique a su trouver ses publics et répond à de vraies attentes, d'autant que l'ensemble des données est mobilisable pour des stratégies de labellisation ou d'aménagement (PLUi...).

En plus des opérations conduites dans le cadre de partenariats, la Région conduit ses propres études sur des thématiques d'importance pour la Bretagne (patrimoine des lycées, des ports, des pardons et pèlerinages, liés à l'histoire toilière, architectures en pans de bois, architectures du tourisme populaire, héritages militaires, patrimoine et transition...). Ces opérations ont vocation à animer leurs propres réseaux d'acteurs, qu'il s'agisse de collectivités, d'associations, de programmes en lien avec l'Université ou de particuliers. La Région propose un accompagnement méthodologique, technique et scientifique. La *‘journée annuelle des partenaires de l'Inventaire’* est devenue un rendez-vous reconnu de l'action patrimoniale en Bretagne. Des *‘journées réseaux thématiques’* permettent en outre de nourrir l'expertise scientifique de l'ensemble des acteurs engagés.

L'appropriation des connaissances produites par celles et ceux qui sont les usagers au quotidien des patrimoines reste l'objectif fondamental de la démarche d'Inventaire. La refonte du portail "patrimoine.bretagne.bzh", l'édition d'ouvrages dans la ligne éditoriale portée par la Région et les actions conduites en direction des publics, – physiques et numériques – sont essentielles. C'est aussi le sens de la programmation des « 50 coups de cœur » et du cycle « Causons Patrimoine » organisé et animé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine.

→ Transmettre et faire vivre le patrimoine

A travers sa politique de valorisation du patrimoine, la Région ambitionne de faire des patrimoines matériels et immatériels bretons des moteurs de la croissance locale et de la cohésion sociale. Cet objectif se traduit par le soutien à la restauration de biens patrimoniaux (immobiliers, mobiliers, navigants et archéologiques), qu'ils soient protégés ou non, publics ou privés, dès lors que ces actions s'inscrivent dans un projet de valorisation ambitieux, articulé avec les besoins du territoire. La Région agit ainsi concrètement pour la transmission des savoir-faire et consolide des emplois locaux hautement qualifiés et non délocalisables.

Cette dynamique se concrétise également par l'accompagnement structurant de deux réseaux - les Petites Cités de Caractère et les Communes du Patrimoine Rural – qui regroupent 76 communes autour de la sauvegarde et la valorisation du patrimoine architectural et paysager.

Refuge de la biodiversité, témoin de méthodes constructives économes et résilientes mais aussi partie intégrante du secteur du bâtiment, le patrimoine est également au cœur des enjeux de transition écologique. C'est pourquoi, la Région accompagne des projets exemplaires alliant sauvegarde du patrimoine bâti, valorisation de l'éco-rénovation et protection des espèces naturelles. Ainsi, en est-il du dispositif *Trophée régional patrimoine, éco-rénovation et biodiversité* mis en œuvre en collaboration avec la Fondation du Patrimoine et la Fondation Breizh Biodiv.

Pour stimuler la citoyenneté active dans la sauvegarde de notre héritage, la prime « Skoaz ouzh skoaz » reconnaît formellement la mobilisation populaire via les souscriptions, consacrant ainsi l'engagement collectif. Elle a permis une collecte de 5,8 millions d'euros depuis sa création par la Région en 2011. L'engagement citoyen qui émane des associations est encouragé et accompagné à travers un soutien aux programmes annuels d'actions portés par des structures d'envergure régionale qui œuvrent pour diffuser la sensibilisation des patrimoines au plus grand nombre.

Au-delà des accompagnements financiers ponctuels à la restauration de biens patrimoniaux, la Région définit des thématiques régionales pluriannuelles. A ce titre, un plan d'actions triennal en faveur des chapelles bretonnes sera mis en œuvre à compter de 2026 et jusqu'en 2028. En effet, la sécularisation croissante de la société et l'utilisation culturelle réduite qui y est associée sont souvent à l'origine d'une dégradation de l'état sanitaire de certains édifices. Couplé aux contraintes budgétaires accrues des communes en charge de leur entretien, ainsi qu'à un déficit d'ingénierie, il en résulte que cet héritage s'érode et se fragilise. Face à ces menaces et au potentiel de valorisation, les initiatives au niveau national se multiplient : le rapport du Sénat sur l'Etat du patrimoine religieux en juillet 2022, le lancement des Etats généraux du patrimoine religieux en septembre 2023 par la Conférence des évêques de France, le lancement en juin 2023 par le Président de la République de la collecte nationale pour la sauvegarde du patrimoine religieux non protégé... Dans ce contexte, le plan d'actions régional aura pour objectif – en lien avec les protagonistes volontaires - de redonner aux chapelles leur destination première de "communs" et de contribuer à la réflexion en matière de nouveaux usages compatibles avec le culte.

La Région assure par ailleurs un soutien constant aux 37 musées labellisés « Musée de France » sur le territoire via un partenariat financier privilégié et équilibré avec l'État, avec les deux dispositifs paritaires : « Fonds Régional pour l'Acquisition dans les Musées (FRAM) » et « Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR) ». Ce partenariat permet d'enrichir et d'entretenir leurs collections. De surcroît, les projets d'investissement structurants de ces institutions muséales bénéficient d'un soutien régional, pour trois établissements inscrits au Contrat de Plan État-Région (CPER) : le musée de la Préhistoire de Carnac, le musée des Jacobins de Morlaix et le Centre national des phares à Ouessant.

Pour garantir la visibilité de l'impact de l'action régionale et promouvoir les métiers afférents, une stratégie de communication proactive sera mise en œuvre en 2026 à travers des outils de médiation, des partenariats médias, et une refonte technique du portail numérique (patrimoine.bretagne.bzh).

Programme 305

Tourisme

\\ Raison d'être du programme

Le tourisme n'est pas une économie à génération spontanée ni de rente. S'il n'est pas géré de manière proactive et coordonné à l'échelle régionale, il peut également produire des effets délétères. C'est avec cette double conviction que la Région a engagé plusieurs démarches en 2025 : évaluation du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) 2020-2025, prospective « Tourisme : Horizon 2040 », plan de développement des compétences.

Appuyée par son opérateur Tourisme Bretagne, la Région œuvre ainsi à réaffirmer la réalité et le rôle du tourisme afin qu'il soit considéré dans toutes ses dimensions et non réduit à une simple activité de communication ou d'accueil de visiteurs.

Les travaux régionaux permettent de souligner sa contribution à la structuration sociale et économique des territoires et de rappeler qu'il constitue un véritable outil politique au service d'un projet territorial. Ils invitent enfin à valoriser un tourisme aligné sur les valeurs régionales, en phase avec les forces et les limites des territoires, notamment environnementales, et à le considérer comme un atout et une solution plutôt qu'un problème.

En 2026, le SRDTL et ses outils de mise en œuvre seront réadaptés sur la base des résultats de ces démarches après une consultation collective de l'ensemble des acteurs concernés, dont les bretonnes et les bretons.

\\ 2026 en actions

→ Maîtriser l'attractivité touristique de la Bretagne

En 2026, tout en intégrant les contraintes budgétaires, Tourisme Bretagne poursuivra son action sous couvert du SRDTL, en maintenant le cap autour de trois missions structurantes :

1. Observation : En complément des analyses régulières portant sur la conjoncture touristique — évolution de la fréquentation, performances économiques des filières, dynamique de l'emploi, ou encore intentions de départ — Tourisme Bretagne poursuivra plusieurs travaux de fond, notamment autour d'*Horizon 2040*. Il s'agira d'accompagner l'appropriation des scénarii prospectifs auprès de l'ensemble des parties prenantes des démarches pour penser les solutions adaptées aux territoires qui permettent de construire un tourisme choisi et durable à horizon 2040. Parallèlement, Tourisme Bretagne continuera de contribuer au développement et à la consolidation de France Tourisme Observation (FTO), l'observatoire national, afin d'affiner la lecture des grandes tendances du secteur. Enfin, à l'image de l'étude « positionnement prix des destinations » réalisée en 2025, l'Observatoire de Tourisme Bretagne conduira des études thématiques sur la gestion de l'eau ou les mobilités, ayant également vocation à identifier de nouvelles ressources budgétaires pour la structure.

2. Qualification et structuration de l'offre : Tourisme Bretagne poursuivra le déploiement de ses accompagnements sur mesure à destination des territoires à travers notamment le déploiement d'une offre de service aux partenaires institutionnels. L'appui aux professionnels verra quant à lui la consolidation de l'offre de services pleinement alignée avec le positionnement régional, centré sur la formule « identité et transitions ». Comme l'année passée, cette démarche intégrera des actions liées au tourisme durable, à la transformation numérique, à la commercialisation en France et à l'international, à la valorisation de la marque Bretagne, au développement de l'accueil vélo ou encore à l'adaptation au changement climatique. En 2026, l'accent sera davantage mis sur l'IA et les relations avec la presse. Les professionnels bénéficieront d'une nouvelle organisation de l'ingénierie au sein de Tourisme Bretagne - avec des interlocuteurs de branche - qui doit permettre d'être encore plus en lien et sur le terrain, favorisant la montée en compétences et la mise en réseau face aux enjeux actuels.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

3 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

5 424 700 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 424 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

3. *Communication et promotion* : Eu égard aux contraintes budgétaires fortes, Tourisme Bretagne déploiera une stratégie de communication repensée pour la France et l'Europe, destinée à soutenir l'attractivité de la région auprès des primo-visiteurs et des familles. Ceci à travers la valorisation de quatre univers : Culture-patrimoine, Nature-aventure, Gastronomie, Ressourcement. Une évolution du site web tourismebretagne.com permettra de soutenir pleinement la plateforme de marque et la campagne « Partez touriste, revenez Breton » qui resteront des piliers de la stratégie promotionnelle, consolidant l'image d'une Bretagne authentique, inspirante et incontournable.

→ Impulser et coordonner un modèle vertueux de développement touristique à l'échelle régionale

2026 verra l'aboutissement des trois démarches régionales engagées l'an passé. L'évaluation du SRDTL permettra d'identifier les ajustements nécessaires, tant sur l'ambition que sur les outils à mobiliser pour gagner en efficience. Les travaux prospectifs à l'horizon 2040 ont conduit à la proposition de cinq scénarii, dont trois fondés sur un choix affirmé d'action. Chacun articule trois valeurs — économique, environnementale et sociale — considérées tour à tour dans trois scénarii distincts comme moteurs de régénération au service des deux autres. La mise à jour du schéma intégrera le choix collectif du ou des scénarii retenus par les acteurs bretons. Le plan de développement des compétences accompagnera également la mise en œuvre des nouvelles ambitions du Schéma régional. Par ailleurs, compte tenu des contraintes budgétaires, l'accompagnement régional de certains partenaires sera revu à la baisse.

→ Stimuler et accompagner l'innovation et la transition méthodologique

La Région poursuivra son accompagnement auprès des projets touristiques démonstrateurs menés sur les Destinations bretonnes volontaires. Notamment, le projet Nautic Lib poursuivra son déploiement sur des stations littorales et intérieures (à date une trentaine de stations déjà installées). La Région finalisera son accompagnement auprès des entreprises pour leur ouverture au public dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds de tourisme de savoir-faire en partenariat avec l'Etat (DGE).

Dans la droite ligne des ambitions du Schéma régional et des travaux issus de la prospective à horizon 2040, la Région contribuera à la mise en œuvre du projet RESTART en faveur du tourisme régénératif - sélectionné dans le cadre d'un appel à projets Interreg Espace nord-ouest - aux côtés de 8 autres partenaires européens. A ce titre, elle bénéficiera pendant 3 années d'une aide de l'Europe à hauteur de 60% sur la mobilisation de son ingénierie et d'expertises externes. Ce projet apporte l'opportunité de valoriser l'ensemble des travaux portés jusqu'à présent par le Ti HUB et de les mettre à disposition et au service des projets des territoires, qu'ils soient bretons, belges, allemands, danois ou irlandais.

→ Accompagner et soutenir un modèle vertueux de développement touristique dans les territoires

L'année 2026 sera consacrée à la finalisation des plans d'actions adossés aux Contrats de développement touristique 2023-2025 (avenant en 2026) signés entre la Région et 10 Destinations bretonnes. Afin de répondre aux contraintes budgétaires, la sélectivité du soutien régional à l'ingénierie sera renforcée en s'appuyant davantage sur les critères en faveur de la solidarité territoriale. L'accompagnement aux projets de développement touristique sera également ajusté. En parallèle, la Région travaillera à repenser ses futurs outils d'accompagnement auprès des territoires et des professionnels du tourisme à la lumière des résultats de l'évaluation du Schéma régional et des travaux de la prospective horizon 2040.

→ Renforcer les dimensions écologique et sociale au service de la performance de la filière nautique

La Mission Nautisme de la Région Bretagne continuera d'intervenir en 2026 sur des projets nautiques transversaux qui ne sont pas éligibles -ou très partiellement- aux politiques sectorielles (développement économique, formation, environnement etc.). En 2026, l'appui aux projets nautiques transversaux sera conditionné au respect d'un cadre coopératif de travail entre les acteurs, permettant d'optimiser le financement des actions et leur rayonnement sur l'ensemble de la Bretagne. La Mission Nautisme continuera d'assurer en 2026 un appui aux EPCI ou directions des espaces territoriaux régionaux qui pilotent des stratégies ou des projets nécessitant une vue d'ensemble des besoins de la filière nautique (ex. DETREN - La Route du Rhum 2026).

Par ailleurs, en lien avec les orientations stratégiques de la course au large qui seront soumises au vote des élus en 2026 et en appui à la Route du Rhum 2026, un soutien sera apporté à titre expérimental à la réduction de l'empreinte écologique des événements de course au large qui auront lieu en Bretagne et à la maximisation de leur impact social. Ce soutien se déroulera dans un cadre partenarial avec la Fédération Française de Voile qui pilote le projet national *Course au large 2030 – aligner la course au large avec les Accords de Paris*.

Enfin, pour apporter de la visibilité aux projets nautiques coopératifs et à l'impact positif du nautisme en termes de transition environnementale et sociale, la rencontre régionale Nautik Deiz, organisée par la Région Bretagne et ses partenaires, portera en 2026 sur la coopération comme levier de robustesse de la filière.

Programme 306

Canaux de Bretagne

\\ Raison d'être du programme

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les canaux, 550 km, et leurs dépendances, 5 500 ha, constituent en outre une richesse en termes de biodiversité qu'il importe de préserver et valoriser. Ils jouent un rôle majeur dans la transition écologique par la séquestration du carbone permise par les boisements et les continuités écologiques qu'elles assurent (trame verte et bleue).

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation ont été adoptés en session en 2018 et réévalués en décembre 2023 pour les adapter aux nouveaux défis, notamment d'adaptation au changement climatique. Douze orientations majeures ont ainsi été arrêtées : développer la navigation et la randonnée, gérer durablement le domaine, partager les usages, renforcer la communication, assurer les services essentiels aux usagers, garantir la sécurité et l'accessibilité pour les usagers, placer l'éclusier au service des nouveaux usagers, amplifier l'animation par les maisons éclusières, en lien avec les territoires, s'adapter au changement climatique, faire évoluer la navigation, favoriser le multi-activités, développer l'intermodalité vers et sur les canaux.

Ces ambitions seront portées et adaptées concrètement par une gouvernance d'exploitation des ports fluviaux renouvelée, conformément au cadre défini en session d'octobre 2025 à l'appui en particulier des SPL Bretagne Plaisance et Compagnie des Ports du Morbihan.

\\ 2026 en actions

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

8 613 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

3 059 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

12 066 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 059 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et pérenniser la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder régulièrement à des interventions lourdes.

Le budget 2026 conforte l'objectif de sécurisation des ouvrages notamment les passerelles d'accès sur lesquelles interviennent nos agents. Le remplacement régulier des portes d'écluses en fin de vie et la motorisation de celles-ci prend une part importante de ce budget.

L'effort porté sur le dragage des sédiments afin de retrouver des hauteurs de mouillage conformes ainsi que la création de sites de transit pour les vases extraites sont poursuivis sur la Vilaine et le canal d'Ille-et-Rance. Le dragage a débuté fin 2025 sur le Blavet et le canal de Nantes à Brest dans le Morbihan et s'intensifiera en 2026.

→ Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme centre-breton. Les 500 km de chemins de halage sont supports de voies vertes. La fréquentation a (encore) cru en 2025, en hausse de 50% depuis 2016. Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est évaluée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une destination de tout premier ordre. Il est donc primordial de continuer à entretenir ces infrastructures terrestres. Une réflexion particulière est menée sur les types de revêtement notamment au regard de leur durabilité, aux sens temporel et écologique (approche bilan carbone).

Enfin, la politique d'installation d'équipements et services aux usagers sera poursuivie. Il est prévu notamment la création de nouveaux postes de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite.

→ Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu « milieu » est aussi prioritaire. Les ouvrages hydrauliques doivent permettre une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

Les ouvrages de régulation nécessitent, au regard des exigences de sécurité, d'être en parfait état de fonctionnement. Des travaux sur la motorisation du clapet du Cabinet Vert à Rennes seront entrepris afin de sécuriser le fonctionnement de celui-ci.

Les barrages doivent être mise en conformité réglementaire (arrêtés préfectoraux de mise en demeure). En 2026, les études de danger seront réalisées et les études de maîtrise d'œuvre poursuivies sur les barrages de Bazouges et Hédé. Les travaux auront lieu respectivement en 2027 et 2028. Les études de confortement du barrage de Bosméléac et d'augmentation du volume utile de la retenue se finaliseront, pour des travaux à engager en 2027.

Ce chapitre comprend aussi le remplacement régulier des équipements mobiles des barrages de navigation (vannes de crue et génie-civil associé).

→ Conserver et aménager l'infrastructure

Le maintien en bon état de l'infrastructure nécessite des tranches régulières de réfection des berges des voies d'eau, des ouvrages d'art de franchissement, etc... Un programme pluriannuel guide ces investissements.

Les travaux de requalification de maisons éclésières seront poursuivis notamment pour réparer celles qui ont subi les assauts des crues de janvier 2025 et pour la préservation de celles qui pourraient faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

La mise en œuvre du « Plan d'actions biodiversité Canaux » sera poursuivi. Enfin, afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel du domaine, il est envisagé la création d'une aire de protection sur deux sites présentant un caractère exceptionnel : Bosméléac (22) et Gueltas/Saint-Gonnery (56).

→ Assurer la continuité écologique

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées au titre de la réglementation sur les continuités écologiques. Cela comprend la rénovation ou la création de dispositifs de franchissement multi-espèces poissons et d'équipements spécifiques à l'anguille. Les travaux sont achevés sur l'Ille, la Rance et le Blavet. En 2026, les travaux sur l'Oust et la Vilaine seront également finalisés. Ils débiteront sur l'Aulne dont le programme s'achèvera en 2031.

→ Matériels

Pour entretenir et sécuriser l'ensemble du domaine, les services utilisent des moyens nautiques (barges...) et terrestres qu'il conviendra de renouveler (tracteurs...). Un bateau « arracheur » de plantes invasives sera acquis et déployé sur le canal d'Ille-et-Rance.

→ Etudes et acquisitions foncières

Des acquisitions foncières seront réalisées pour répondre à des besoins de déploiement de services aux usagers (mobiliers, bornes réparation vélo, aires de bivouac, ...). Une étude programmatique et technique pourra être confiée à la SPL Bretagne Plaisance pour la création d'un port à Rennes.

→ Partenariats

Les contrats de canal représentent la pierre angulaire des dispositifs contractuels avec les EPCI traversés par les canaux. Après Rennes Métropole, Redon Agglomération, Bretagne Romantique, Haute-Cornouaille, Vallons de Haute-Bretagne, les partenariats avec Baud communauté et la communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay seront conclus en 2026.

Programme 307

Sports

\\ Raison d'être du programme

Fort d'un engagement volontariste poursuivi depuis 20 ans maintenant, qui a notamment permis à la Bretagne de conserver son titre de première région française par le nombre de pratiquants rapporté à la population, la Région maintient en 2026 son budget Sport au même niveau que les années précédentes, au soutien de trois objectifs stratégiques : accompagner le développement d'un sport plus durable, renforcer les projets des athlètes et des clubs de haut niveau et contribuer à l'organisation de manifestations à fort rayonnement, notamment dans la course au large.

\\ 2026 en actions

→ Intensifier les soutiens pour développer un sport breton plus durable

La politique sportive régionale promeut en particulier un sport breton qui intègre dans ses principes d'action les transitions environnementales et sociétales. Plusieurs dispositifs contribuent à la réalisation de cet objectif essentiel. En premier lieu, la Région aide les Ligues régionales et douze clubs majeurs du sport breton à déployer des actions de responsabilité sociétale des organisations (RSO), dans les domaines de l'environnement, du social, notamment en faveur de l'accès aux publics éloignés de la pratique, et de la gouvernance. En intervenant ainsi au-delà du seul volet sportif, la Région permet aux ligues et clubs d'intensifier leur impact local tout en confortant leur identité d'acteurs mobilisés autour d'un développement territorial durable.

En second lieu, avec l'appui de la Région, le CROS de Bretagne accélère sa mission de conseil auprès d'organisateurs bretons de manifestations sportives pour concevoir des événements intégrant les enjeux du développement durable. L'objectif est d'atteindre une croissance de 10% du nombre d'organisateurs adhérents à la charte qualité pour en compter 70 à la fin de l'année 2026. De plus, le CROS s'engage à poursuivre la constitution et l'animation d'un réseau structuré de 20 bases de sport de nature bretonnes, outil qui offre des externalités positives conséquentes au tourisme breton, en particulier dans l'Argoat.

Enfin, parce que les jeunes licenciés sont les champions de demain, la Région apporte un soutien dynamique au sport scolaire et au fonctionnement des 26 pôles espoir bretons dédiés à la réalisation du double projet sportif et éducatif de nos meilleurs jeunes athlètes. Au total, plus d'1,6 millions d'euros sont fléchés vers des actions favorisant l'expansion d'un sport durable en Bretagne, en hausse de 2%, correspondant à près au quart du budget en fonctionnement du programme Sport.

Par ailleurs, l'usage des crédits réservés aux investissements, d'un montant de 2,3 M€, conformément au programme pluriannuel d'investissement 2025-2027, est réalisé dans une mécanique de péréquation, prenant en compte les capacités de développement différenciées des territoires bretons. En 2026, les mises aux normes et modernisation des stades de Concarneau et de Lorient (Football) et celui de Vannes (Rugby), pourront être soutenues. La création d'un centre régional d'entraînement et de formation de Tennis sera également envisagée cette année, tout comme la rénovation totale de la piste de Roller vitesse de Ploufragan prioritairement utilisée par les jeunes du pôle espoir.

→ Sport Bretagne, la locomotive de la haute performance bretonne

Le groupement d'intérêt public situé à Dinard, Sport Bretagne, héberge la Maison Régionale de la Performance de Bretagne, attachée à accompagner la cinquantaine d'athlètes bretons en préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Milan-Cortina en 2026 et ceux de Los Angeles en 2028.

Après le succès de nos athlètes bretons aux JOP de Paris 2024, la Région a fait le choix d'initier dès 2025 son dispositif de bourses individuelles dédiées aux sportives et

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

3 400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

6 813 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 987 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

sportifs en préparation pour toute la durée de l'olympiade. En effet, durant cette période longue de près de 4 ans, les partenaires privés peuvent être éloignés des projets olympiques et paralympiques, fragilisant les situations financières de la très grande majorité des athlètes. L'intervention régionale, très en amont des épreuves finales, leur fournit donc un précieux appui qui facilite incontestablement leur préparation.

Parallèlement, Sport Bretagne travaillera pour le compte de la Région à la création d'une « Team », composée d'une dizaine d'athlètes à potentiel sportif élevé souhaitant s'investir pour la Bretagne. Ces sportives et sportifs pourront prendre part à des actions éducatives auprès de cibles prioritaires de la Région et participer aux temps forts régionaux. Ils et elles intégreront un collectif facilitant les échanges entre disciplines, les mutualisations de ressources et le sentiment d'appartenance à une équipe pleinement ancrée dans son territoire. Cette approche originale de la haute performance constitue un accélérateur de notoriété qui contribue à placer la Bretagne parmi les régions les plus favorables à la réalisation d'un projet olympique et paralympique.

→ Des crédits conséquents pour soutenir les organisateurs de manifestations sportives

Le dispositif de soutien aux organisateurs de manifestations sportives contribue lui aussi amplement à accroître le rayonnement de la Bretagne. Reposant sur un tissu de bénévoles nombreux et investis et sur un savoir-faire reconnu en matière d'organisation d'événements de grande ampleur, notre région est une terre d'accueil convoitée par les organisateurs. Au-delà de la centaine d'événements soutenus, correspondant à une enveloppe d'environ 1,2 M€ en 2026, deux championnats de France de disciplines particulièrement prisées par les bretonnes et les bretons se dérouleront en Bretagne : le cross-country à Carhaix et le canoë-kayak slalom à Cesson-Sévigné où les récents champions du monde bretons – Nicolas Gestin (en canoë) et Titouan Castryck (en kayak) - défendront les couleurs régionales.

L'année 2026 est également marquée par le départ de la 13ème édition de la mythique Route du Rhum, à Saint-Malo. Cet événement de notoriété mondiale, sera l'occasion pour l'institution régionale de faire valoir ses orientations stratégiques en matière de course au large. En appui sur les enseignements issus du dispositif RSO en faveur des clubs et des ligues régionales, de nouvelles propositions seront faites en cours d'année pour accompagner les organisateurs vers la conduite d'actions concrètes et visibles en matière de transitions environnementales, économiques et sociales, au croisement de nombreuses politiques régionales.

Enfin, dans le but de maximiser la visibilité de ces événements et leur accessibilité au plus grand nombre, l'abondement par la politique sportive du contrat d'objectifs et de moyens signé avec les télévisions locales permettra de réaliser 10 captations par saison sportive, autour desquelles les dimensions sociétales de la pratique sportive seront plus régulièrement mises en valeur.

→ La Région, catalyseur d'actions concertées à fort effet de levier

La Région joue un rôle de catalyseur pour accélérer les réflexions collectives et s'en nourrit pour adapter sa politique sportive autour d'actions multi partenariales à fort effet de levier. Ainsi, dans le cadre d'une mission d'observation et de concertation sur les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) dans le sport, qui a réuni près de 100 personnes à Courcy en novembre 2025, l'ambition régionale est, dès 2026, d'outiller davantage le mouvement sportif en ressources et contenus de formation, à travers les offres pertinentes de partenaires et notamment celles de Sport Bretagne, fortement mobilisé sur cette thématique.

Par ailleurs, en présidant la Conférence régionale du sport dès sa création en avril 2021, la Région a été pionnière pour mener les transformations nécessaires d'un modèle sportif en quête d'adaptation et d'innovation. C'est dans cette logique que la politique sportive consolide sa contribution financière au contrat pluriannuel d'orientation et de financement sur les pratiques nautiques des publics féminins. Le double objectif à terme consiste à capter de nouvelles pratiquantes et licenciées (volet sportif) et réduire les inégalités femmes-hommes dans ces disciplines (volet sociétal).

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 4

Cohésion territoriale et sociale

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Les programmes de la mission 4 participent à l'objectif régional de réduction des inégalités et de promotion de la solidarité dans toutes ses dimensions, territoriales et sociales. En articulation avec les autres niveaux de collectivités, l'Etat, mais également avec le monde associatif, particulièrement mobilisé en Bretagne, la Région apporte sa contribution au maintien de la cohésion sociale et territoriale.

La Région le fait en s'appuyant sur ses compétences en matière d'aménagement du territoire et souvent en développant une vision volontariste de celles-ci, lorsque son intervention répond à un besoin transversal non couvert par les autres acteurs. C'est le cas en matière de logement, de soutien aux politiques de jeunesse, de lutte contre la précarité, de promotion de l'égalité femmes/hommes.

Elle s'appuie pour cela sur son rôle de chef de file, quand la loi le lui attribue, mais également sur ses compétences de planification, dont le SRADDET est la pierre angulaire. Elle développe enfin des capacités d'observation et d'analyse à l'échelle régionale pour éclairer la décision publique.

L'année 2026 sera particulièrement marquée par une nouvelle modification du SRADDET, lors de la session d'avril, ainsi que par la fin de l'exécution des contractualisations *Bien vivre en Bretagne*. Les réflexions sur l'évolution de la politique d'aménagement du territoire de la Région sont ainsi d'ores et déjà engagées.

→ Une stratégie de sobriété foncière qui s'inscrit dans le cadre de la loi et qui se décline de manière opérationnelle sur les territoires

À partir de 2017-2018, la Région avait engagé un grand travail collectif pour définir un modèle breton renouvelé et tenant compte du caractère contraint de la ressource foncière. La question de la sobriété foncière était déjà posée comme essentielle. Avec la loi Climat et Résilience, le ZAN est devenu une obligation. Le SRADDET est désormais adopté, la Conférence régionale de gouvernance est installée, la territorialisation a été menée avec les SCOT et les intercommunalités : autant d'évolutions qui illustrent que ce qui semblait hier hors de portée a été atteint par la mobilisation collective des acteurs. Dans ce contexte, l'enjeu en 2026 est de "passer de la théorie à la pratique" ou plus précisément de la planification à la sobriété opérationnelle, et donc de proposer une "boîte à outils" aux territoires et acteurs institutionnels et économiques. 27 propositions coconstruites à travers une grande consultation débattue le 26 novembre 2025 à Saint-Brieuc avec 450 participants, nourrissent ainsi le futur **Livre blanc du foncier en Bretagne**, au service d'une communauté d'acteurs engagés.

Cette mise en mouvement collective sera accompagnée courant 2026 par la Région, aux plans financier et technique, dans le cadre de la conférence régionale de gouvernance (CRG) du ZAN. Elle devra tendre à mobiliser les mesures les plus pertinentes, lever les contraintes (juridiques, administratives et financières) pour réussir la sobriété foncière et viser le **zéro artificialisation nette** que la loi prescrit à horizon 2050. Ce défi structurant pour l'avenir de la Bretagne prendra différentes formes : poursuite de l'observation foncière, accompagnement expérimental de territoires, sensibilisation des élus et des techniciens, ou encore actions auprès des parlementaires et des différents groupes de travail nationaux pour faire évoluer la législation.

Enfin 2026 verra également un des projets du mandat se concrétiser (action 11 de la feuille de route Habitat) avec la création de Bretagne Foncier. Cette société à action simplifiée viendra renforcer l'arsenal régional à disposition des élus locaux avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la SemBreizh. Pour rappel, dotée d'une capacité d'investissement prévisionnelle de 100 M€, cette société présidée par l'EPF a pour mission principale de favoriser la production de logements et d'immobilier économique sur l'ensemble du territoire breton en écartant les projets non viables économiquement (renaturation isolée, friches agricoles, petits commerces, ...). Le principe central de son action est l'intérêt général, avec pour priorité un foncier accessible et affranchi des logiques spéculatives pour répondre aux enjeux du territoire, en lien avec les collectivités concernées.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 4

PR0401

PR0402

PR0403

PR0404

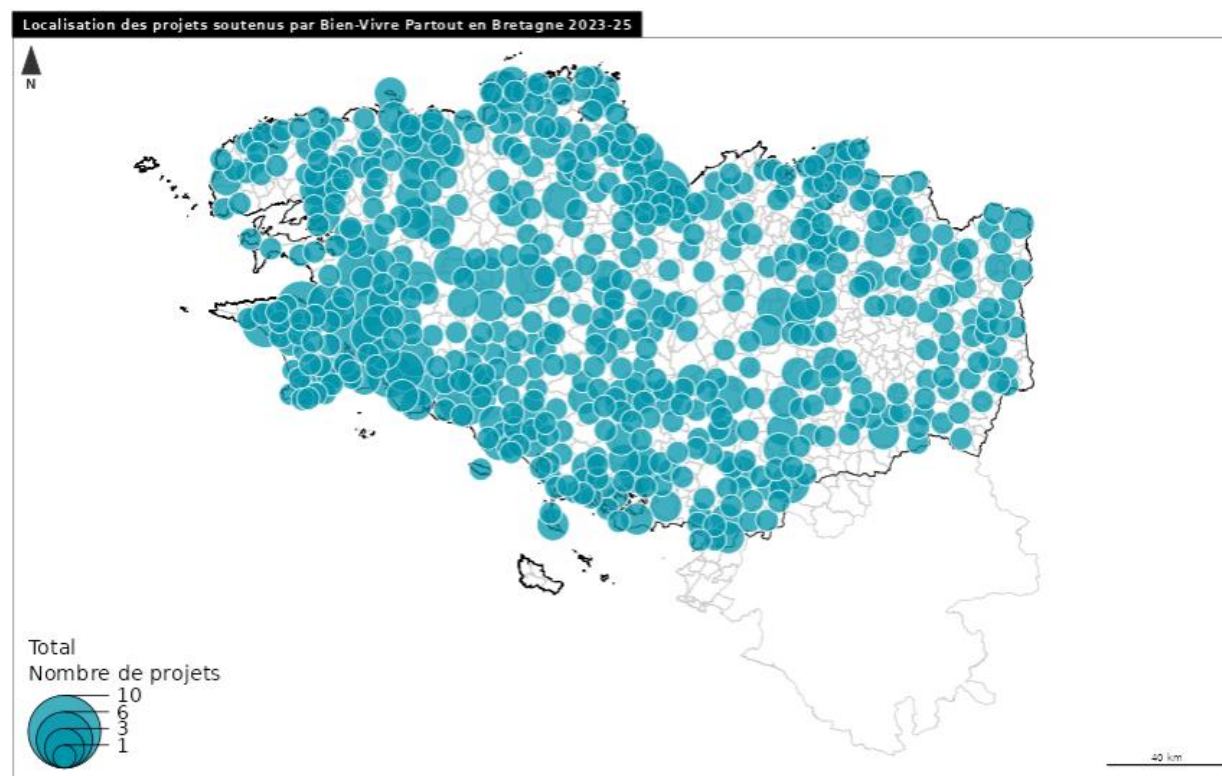
→ Des dispositifs de contractualisation territoriale qui se redessinent en 2026

Le constat est partagé par tous les territoires, le dispositif Bien Vivre comme le contrat des îles sont des politiques régionales bien identifiées, avec une mise en œuvre collective appréciée et favorisée, notamment, par la mobilisation des espaces territoriaux régionaux.

Au-delà des montants engagés auprès de ces territoires, qui représentent plus de 100 M€ sur Bien Vivre et 6 M€ sur le contrat des îles, ces dispositifs servent des objectifs qualitatifs ambitieux tels que la sobriété foncière, le ciblage préférentiel du logement ou encore l'accès aux services publics.

Au moment de l'écriture de ce rapport, les 59 conventions sur Bien Vivre font l'objet d'une revoyure pour les territoires qui le nécessitaient en 2025.

►►► un soutien solidaire des territoires (hors contrats métropolitains)

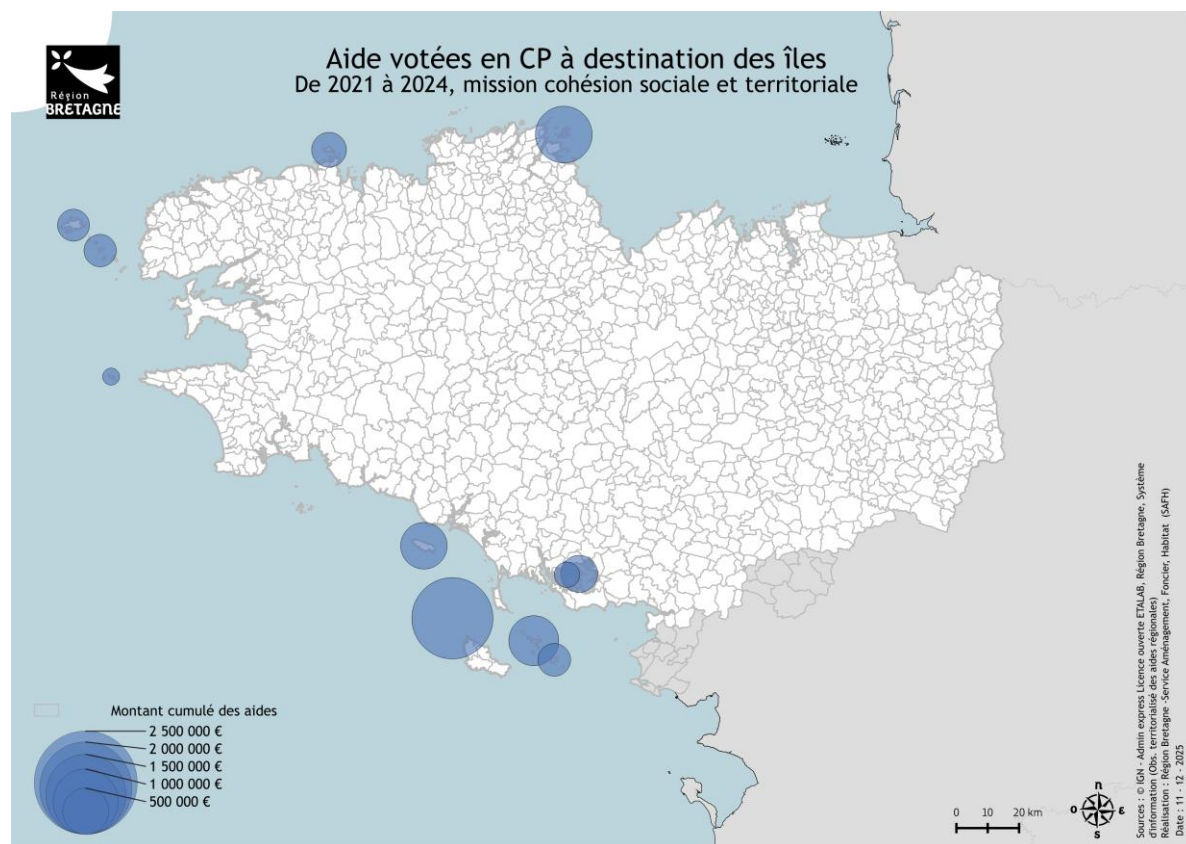


L'action différenciée sur les territoires, basée sur la carte des capacités, a permis une intervention régionale sur tous les territoires et un réel effet levier. L'usage de cet outil de péréquation dans la grande majorité des politiques régionales (toutes celles pour lesquelles cela a un sens) demeure un objectif majeur de l'année.

2026 sera une année de transition pour ces politiques dans une période de renouvellement des exécutifs locaux. L'objectif sera donc de reposer les bases d'un partenariat adapté pour répondre aux attentes des territoires, mais également pour renforcer l'action régionale sur ses cibles prioritaires : les transitions, la sobriété foncière, les jeunes publics, le logement, notamment en zone rurale.

Ces questionnements porteront également sur l'action même de la Région sur ses politiques d'aménagement, son organisation sur les territoires et, plus largement, sur son action en faveur de la cohésion des territoires au-delà de 2026.

►►► un soutien financier direct péréqué à date auprès des îles de 10.5M€ (21-24)



→ Agir avec et pour les jeunes

En 2026, la Région déclinera des actions à destination des jeunes de Bretagne dans un large ensemble de domaines d'action publique, avec une vigilance permanente pour que les plus fragiles et les plus isolés soient accompagnés en priorité. Pour ce faire, elle favorisera une prise en compte transversale des jeunes dans l'ensemble des interventions de la collectivité, de façon intégrée.

En tant que collectivité cheffe de file, la Région renouvellera par ailleurs son engagement à copiloter avec l'Etat la dynamique régionale de dialogue structuré en faveur de la "Jeunesse". L'évaluation du plan breton 2020-2025 a en effet permis de dresser des constats très positifs :

- La démarche est une source d'inspiration et un levier de légitimation pour celles et ceux qui agissent au quotidien en faveur des jeunes, partout en Bretagne, à l'image de la quarantaine d'intercommunalités qui se sont saisies de ces enjeux.
- En quelques années, la dynamique a fédéré durablement les acteurs autour d'une vision partagée et d'une méthode de travail ouverte, souple et horizontale. Elle a su créer une culture commune de coopération, favorisant les échanges, les initiatives conjointes et l'émergence de nouvelles synergies sur tout le territoire breton.
- Les différents chantiers du plan breton ont permis de développer des outils au service d'une meilleure connaissance des réalités et des besoins des jeunes dans toute leur diversité (ex : Observatoire breton des jeunes, Les Cafés CoOp Jeunesse – webinaire mensuel sur un réseau Jeunesse, plateforme numérique « jeunes en projets », bourse d'engagement des jeunes...).

Une nouvelle feuille de route collective sera écrite et engagée en 2026.

Enfin, la Région réitérera son soutien à plusieurs types de structures : financement et appui aux réseaux de l'éducation populaire, fédérés au sein du CRAJEP, aux Points Accueil et Ecoute Jeunes (PAEJ), dédiés à la préoccupante santé mentale des 12-25 ans, au Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) ou encore labellisation et structuration des acteurs de l'Information Jeunesse.

→ Refus de la misère, lutte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Autour de ces sujets majeurs pour la société, même s'ils ne relèvent pas des responsabilités directes de la Région, son intervention s'appuie également sur une mécanique double : intervention financière directe et dimension intégrée aux autres politiques.

La mise en œuvre du premier plan d'action formalisé de la Région en matière d'égalité entre les femmes et les hommes entrera dans sa seconde année de réalisation. Les travaux engagés autour de l'analyse et de l'objectivation des situations inégalitaires, de violences, de harcèlements, de diffusion d'une culture de l'égalité, d'actions de prévention et de réponses aux inégalités se poursuivront, avec l'objectif de déployer un indicateur de suivi financier, expérimenté en 2025, à l'échelle de toute la collectivité.

Dans le cadre du plan de lutte contre la misère et la précarité, à l'œuvre depuis le printemps 2023, la Région a conclu avec l'Etat des conventions annuelles permettant d'associer des moyens d'intervention en fonctionnement et en investissement. Le lien développé ces dernières années avec le Commissariat à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'avec le vaste réseau de partenaires associatifs ou publics permettra de continuer à investir de nouveaux espaces d'expérimentation en milieu rural et de contribuer à un meilleur partage au niveau régional des réponses testées localement avec le plus de réussite.

A l'instar des politiques dédiées aux jeunes ou à la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, cet engagement régional interviendra dans un contexte budgétaire et financier particulièrement tendu.

→ Une feuille de route observation et connaissances, étudiée en 2025 et mise en place courant 2026

Pour éclairer les décisions politiques en lien avec l'aménagement du territoire, la Région renforce son action. Celle-ci a ainsi engagé une réflexion autour de sa stratégie d'observation et de connaissances en lien avec ses partenaires, observatoires et agences d'urbanisme notamment.

Deux thématiques se dégagent particulièrement :

- La sobriété foncière, pierre angulaire de l'action de l'aménagement du territoire notamment à travers l'outil MOS (Mode d'Observation des Sols),
- Le sujet de l'habitat en zones tendues, notamment à travers la consolidation d'un observatoire des meublés de tourisme, issu d'un travail de 2025 qui a permis, en lien avec l'Etat, de favoriser l'acculturation des territoires pour intégrer ce phénomène à leurs stratégies territoriales.

36 projets d'études ont été identifiés portant principalement sur les priorités régionales tels que les enjeux portuaires, les mobilités...

Enfin en lien avec les autres directions et les partenaires, notamment l'INSEE, la cellule *observation et connaissances* préfigurera une mission d'évaluation des différentes feuilles de route au regard des trajectoires démographiques.

→ L'aménagement numérique

Lancé en 2016, le programme « Bretagne Très Haut Débit » vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique à horizon fin 2026.

Projet de travaux publics dépassant 1,6 Mds d'euros, le programme « Bretagne Très haut débit » qui fédère l'ensemble des collectivités bretonnes, entend répondre à l'enjeu majeur du numérique en s'appuyant sur deux fondements : la solidarité et l'équité.

Fin 2025, plus d'1 million de prises ont déjà été mises en place portant plus de 500 000 abonnements au réseau fibre. Le rythme de production actuel permet de sécuriser l'objectif d'un déploiement intégral à la fin de l'année 2026.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 401

Jeunesse, égalité des droits et vie associative

\\ Raison d'être du programme

Ce programme poursuit des objectifs de réduction des inégalités, qu'elles soient liées au sexe, à la condition sociale, ou à l'âge. Il vise à incarner des valeurs de justice, d'égalité et de solidarité en accompagnant financièrement les organismes et projets qui concourent concrètement à améliorer le quotidien de toutes et tous, notamment des plus vulnérables, et en accompagnant la traduction de ces enjeux de cohésion sociale et territoriale dans chaque compétence régionale. Il porte par ailleurs une attention particulière à la participation des citoyennes et citoyens, notamment des jeunes, à la construction des politiques publiques.

\\ 2026 en actions

→ Agir avec et pour les jeunes

2026 sera l'année du renouvellement de la dynamique du dialogue structuré Jeunesse, à l'œuvre depuis 2018 en Bretagne. L'évaluation menée en 2025 a en effet pu confirmer toute la pertinence de la démarche : connaissance partagée des jeunesses bretonnes, diffusion d'une culture de la participation, implication croissante des intercommunalités, meilleure appréhension de la dimension transversale des politiques de jeunesse... sont autant d'avancées à mettre au crédit du plan breton de mobilisation.

La Région, dans son rôle de cheffe de file des collectivités, poursuivra en 2026 l'animation de cette dynamique collective. Une feuille de route, partagée avec l'ensemble des acteur·ices de jeunesse, sera actée au cours de l'année et donnera le cap jusqu'en 2030.

Dans le cadre de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région en matière d'information jeunesse, la Région finalisera en 2026 le renouvellement des labellisations de tous les membres du réseau Info Jeunes. Elle poursuivra, en liens étroits avec le CRIJ, son travail d'accompagnement des territoires pour renforcer et développer le réseau. L'enjeu, à termes, est de permettre à chaque jeune bretonne ou breton de bénéficier d'un service de proximité, avec un accueil inconditionnel et une information généraliste, fiable et de qualité.

Dans le cadre de son action pour l'émancipation des jeunes et leur participation à la vie citoyenne, la Région renouvellera son appui au comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) ainsi qu'à ses principales fédérations membres. Les quatre commissions actuelles du Conseil Régional des Jeunes 2024-2026 finaliseront leurs travaux sur la santé mentale, l'accès aux droits, l'identité culturelle et le sport. Une nouvelle assemblée sera installée à l'automne 2026.

La Région poursuivra enfin sa mobilisation en faveur de la santé mentale des jeunes, en accompagnant plus particulièrement les Points Accueil Ecoutes jeunes (PAEJ). Les travaux engagés depuis 2021 ont permis la création de sept nouveaux services de proximité qui permettent aujourd'hui, en complémentarité avec les Maisons des Adolescents, de parvenir à une couverture quasi-complète du territoire breton.



\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

2 764 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

200 000 €

→ D'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 733 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Œuvrer pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes

Après l'adoption fin 2024 du rapport annuel et du premier Plan d'actions Egalité femmes-hommes, 2025 fut une année de mise en œuvre d'initiatives intégrées dans des compétences régionales diversifiées. 94 fiches-actions structurent désormais une intervention qui se veut plus précise.

Les moyens dédiés à l'égalité femmes-hommes en 2025 ont accordé la priorité aux projets susceptibles d'améliorer l'efficacité des politiques publiques initiées et portées par la collectivité. En 2026, la Région poursuivra dans cette voie : d'une part, en choisissant de faire davantage levier pour mobiliser un domaine de l'intervention régionale voire d'autres dispositifs de droit commun de la collectivité ; et d'autre part, en ciblant des actions à dimension innovante ou expérimentale qui interviendraient dans des domaines d'activités encore peu infusés par l'égalité femmes-hommes ou dans des territoires ciblés par l'action régionale où les besoins sont les plus prégnants et les plus urgents. La priorité aux actions structurantes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles auprès de partenaires régionaux, de repérage des inégalités de sexe et de formation à l'égalité femmes-hommes sera poursuivie.

Enfin, les projets élaborés par et avec les membres du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG) relatifs à la valorisation de ce réseau régional, au travers notamment des initiatives prises par ses collectivités membres, bénéficieront d'une attention particulière.

→ Poursuivre notre engagement au bénéfice des personnes en situation de pauvreté

Si la Bretagne enregistre un taux de pauvreté inférieur à la moyenne nationale - de l'ordre de 11 à 12 % contre plus de 14 % au niveau national - la précarité demeure néanmoins une réalité pour une partie de la population. Les familles monoparentales, les jeunes et, plus largement, les publics fragilisés restent tout particulièrement concernés.

En 2026, la Région réaffirmera, dans le cadre de ses compétences, son engagement en faveur de la cohésion sociale. Elle poursuivra son action à destination de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en accompagnant les dispositifs à fort impact social et en soutenant le développement d'initiatives innovantes portées par les acteurs du territoire.

Les travaux engagés avec l'État, et plus particulièrement avec le Commissariat à la lutte contre la pauvreté dans le cadre d'une contractualisation dédiée, seront poursuivis. Une attention renforcée sera notamment portée aux projets visant à lutter contre la précarité alimentaire afin de répondre au plus près des besoins des publics les plus vulnérables.

Enfin, le plan de « *Refus de la misère et de la précarité* », adopté en 2023, fera l'objet en 2026 d'un nouveau « rendu-compte » et de mise en perspective.

→ Soutenir la vitalité associative dans les territoires

La Bretagne se distingue par la vitalité de son tissu associatif et la mobilisation importante de ses bénévoles. Une étude réalisée en 2025 par l'organisme « Recherches et Solidarités » à la demande de la Région Bretagne, a démontré la spécificité bretonne dans ce domaine : 26 % des Breton-ne-s sont bénévoles régulier·e-s contre 19 % au niveau national. En 2026, la Région, le Mouvement Associatif de Bretagne et la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) renouvelleront leurs travaux communs d'identification de la vie associative dans les territoires, avec un nouveau panorama de la vitalité associative dans les EPCI bretons (nombre d'associations actives, créations, emplois générés, etc).

Toutefois, pour conforter cet engagement associatif, la formation des bénévoles reste un enjeu important. En 2026, la Région exercera pour la sixième année consécutive sa délégation de compétences dans le cadre de l'appel à projets « Formation des bénévoles (FDVA1) ». Ce sont presque 10 000 bénévoles qui bénéficient de cet accompagnement chaque année. En 2025, une expérimentation a été menée pour former spécifiquement les dirigeants associatifs, leur mobilisation devenant plus complexe, mettant ainsi parfois en jeu la pérennité de certaines associations. Un bilan de cette action sera mené début 2026.

Dans un contexte économique plus tendu, la question du modèle économique des associations se posera avec encore plus d'acuité. Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) co-financé par la Région restera donc un outil indispensable pour accompagner les structures dans la diversification de leurs financements et la valorisation de leurs actions.

Le dispositif Guid'Asso, co-piloté par l'Etat, le Mouvement associatif de Bretagne et la Région, continuera d'être soutenu dans sa coordination régionale par le Mouvement associatif de Bretagne pour permettre la poursuite de son déploiement sur l'ensemble du territoire.

Programme 402

Dynamiques territoriales

\\ Raison d'être du programme

Pilote de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), la Région déploie sa mission de planification territoriale d'aménagement du territoire, à l'échelle régionale, en portant des politiques publiques dans les domaines du foncier et de l'habitat, en s'appuyant sur un réseau d'acteurs opérationnels et de partenaires engagés.

Elle s'attache également à développer une production de connaissances visant une analyse fine des dynamiques territoriales bretonnes, à de nombreuses échelles et ce dans le cadre de la Loi NOTRe (2015) qui a renforcé le rôle stratégique des Régions dans la connaissance et l'observation des territoires.

Elle poursuit ainsi un objectif de cohésion territoriale à travers notamment la mise en œuvre de soutiens différenciés aux projets des territoires bretons reposant sur un principe de péréquation.

\\ 2026 en actions

→ La stratégie de solidarité territoriale : renforcer l'impact financier de l'indice de péréquation sur tous les dispositifs régionaux péréquables.

La Région a la volonté de renforcer son impact territorial dans un contexte de raréfaction des ressources financières. Compte tenu des enjeux à rendre plus efficace, les différents soutiens régionaux au regard d'une exigence de plus grande solidarité territoriale, l'indice de péréquation issue de la Carte des capacités adoptée par le Conseil régional de Bretagne en mars 2021 est renforcé pour viser :

- Une plus grande différenciation de celles-ci par territoire, dans leur conception comme dans leur mise en œuvre,
- Une péréquation territoriale « systématisée » au sein des dispositifs,
- Une co construction plus aboutie avec les espaces territoriaux.

Ainsi, est engagé sur 2026 :

- La mise à jour de l'indice de péréquation actuel,
- Une démultiplication de l'effet territorial de ces travaux en s'appuyant notamment sur nos partenaires de premier rang (collectivités, Etat, partenaires...).

→ La stratégie régionale de sobriété foncière : impulser et soutenir un développement sobre des territoires

L'action de la Région pour accompagner les dynamiques territoriales et impulser, soutenir le développement des territoires s'inscrit également dans le cadre d'une stratégie de sobriété foncière.

Une nouvelle étape de cette stratégie s'engage en 2026. Elle s'inspire des travaux de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, installée en février 2024, auxquels participe activement la Région en assurant sa présidence et en co-animant des groupes de travail composés notamment d'élus locaux, des structures bretonnes porteuses de SCOT(s), et d'agences d'urbanisme.

Ainsi, à l'issue des réflexions et consultations menées tout au long de l'année 2025, un « Livre blanc du foncier en région Bretagne » est élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés notamment les acteurs économiques et les EPCI. L'identification des gisements fonciers sur les territoire bretons, nécessaire à la mise en œuvre du ZAN, fera l'objet d'une démarche spécifique impliquant notamment les agences d'urbanisme de Bretagne, à travers l'outil Mode d'Occupation des Sols (MOS) permettant de mesurer la consommation foncière, l'artificialisation et l'évolution des usages des sols.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

956 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 010 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 126 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La préservation des qualités des espaces et des territoires bretons, et celle de leur habitabilité à l'aune du réchauffement climatique, se poursuivront à travers une seconde modification du SRADDET, qui concernera notamment les volets Climat et énergie, et mobilisera les enseignements d'études préalables et une évaluation environnementale.

Enfin, la création de Bretagne Foncier, structure de portage foncier de long terme, à l'initiative de la Région en lien avec l'Etablissement public foncier de Bretagne, la Banque des territoires et la Sembreizh, ouvre en 2026 un nouveau volet de la régulation de la consommation et des valeurs foncières par la puissance publique au soutien de futurs projets (accueil d'activités, habitat, services, etc.). Cet engagement à hauteur de 10 M€ pour la Région, se traduira à travers un premier versement de 5 M€ dès début 2026.

→ Habiter et se loger demain en Bretagne

En réponse à la crise du logement, dans la poursuite de son action historique et volontariste engagée depuis de nombreuses années, forte de la légitimité que lui donne le SRADDET, la Région participe à l'animation d'une politique du logement et de l'habitat, coordonnée à l'échelle de la Bretagne. Dans le respect du principe de subsidiarité, elle s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels ou opérationnels, en mobilisant des politiques publiques dans différents domaines tels que l'environnement, le foncier, le développement économique, ou encore la formation professionnelle.

Votee en décembre 2023, la *Feuille de route habitat* déclinée en 31 actions, vise à accompagner les parties prenantes des politiques du logement et de l'habitat. En 2026, elle poursuit sa politique territoriale contractualisée (aides financières à la production de logements sociaux et abordables). Elle accordera une attention particulière à la production, en milieu rural, de logement sociaux communaux (publics et territoires fragiles) à travers une étude régionale qui devra inspirer les futurs dispositifs régionaux de contractualisation.

En cohérence avec sa stratégie de sobriété foncière, la Région soutiendra par ailleurs des démarches, recherches, en particulier pluridisciplinaires, et partenariats (universités, grandes écoles, réseaux d'acteurs) contribuant au déploiement d'un nouveau modèle breton d'aménagement et d'habitat, y compris à l'échelle des petites unités urbaines que sont les villages. Elle encouragera pour ce faire la réalisation d'un petit nombre d'expérimentations légères ayant vocation à démontrer la faisabilité de ces nouveaux modèles et à enrichir les imaginaires des structures de peuplement breton. A cette fin, la Région procédera au recrutement d'un doctorant dans le cadre d'un projet de thèse CIFRE consacré aux enjeux culturels, sociaux et démocratiques de l'aménagement, et notamment de l'urbanisme rural, dans un contexte de sobriété foncière.

→ Produire et partager une meilleure connaissance des dynamiques territoriales, de leurs acteurs et des innovations

Compétente en matière d'information géographique et, de fait, responsable de coordonner l'observation territoriale, la Région a notamment pour objectif l'accompagnement des dynamiques territoriales et la diffusion de données et d'études de nature à éclairer les politiques publiques régionales et leurs déclinaisons territoriales. Les dispositifs d'observation participent ainsi à l'accompagnement des territoires et constituent un soutien à leur ingénierie.

Cette mission se prolongera en 2026. Elle s'appuie notamment sur des partenariats historiques avec des acteurs, organismes producteurs de connaissances (Insee, agences d'urbanisme, observatoires régionaux, etc.) et contribue à enrichir la plateforme GéoBretagne cofinancée par l'Etat en mettant à disposition de nombreuses données et mobilisant de nouvelles formes de contributions.

À travers le financement de l'action et des réflexions prospectives d'un certain nombre de partenaires dans les domaines du développement local et territorial, de la démocratie locale, de l'aménagement, de l'urbanisme, la Région soutiendra par ailleurs la valorisation des bonnes pratiques relevant des objectifs poursuivis au titre de sa politique d'aménagement du territoire, dont nombre d'entre elles sont diffusées à travers « *Les territoires innovent* » (démarche soutenue par l'Etat, la Banque des territoires et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne), mais aussi au titre de sa mission démocratique fondamentale.

Programme 403

Soutien au développement local

\\ Raison d'être du programme

S'inscrivant dans « l'engagement pour la cohésion des territoires » de décembre 2020, la politique territoriale porte l'ambition de participer à l'amélioration des conditions de vie des Bretonnes et de Bretons, dans tous les territoires. C'est avec ce double objectif de solidarité entre les territoires et de promotion du bien-être des habitants, que la Région soutient les projets développés par les acteurs locaux qui participent aux transitions.

Au-delà des projets accompagnés, ces politiques contribuent également à la qualité du dialogue de la Région avec les territoires, en lien avec les chargés d'aménagement des espaces territoriaux.

Maisons de santé, création de logements sociaux communaux, de liaisons cyclables, renaturation d'espaces publics sont autant d'initiatives participant, sur l'ensemble du territoire, à l'accélération des transitions et l'adaptation au changement climatique, au renforcement de l'offre de logements et à une meilleure accessibilité aux services de proximité. Des projets exclusivement soutenus, dans un esprit de sobriété foncière, hors espaces naturels agricoles et forestiers. De nombreux autres projets seront soutenus en 2026, la mise en œuvre des conventions signées avec chacun des EPCI pour la période 2023-2025 se poursuivant cette année après une revoyure intervenue en 2025. Ainsi, sur la seule période 2023-2025, ce sont près de 800 projets locaux que le Conseil régional s'est engagé à soutenir, à hauteur de 100 M€.

En parallèle, la Région poursuivra son action en faveur de territoires spécifiques, en particulier les îles, les Métropoles, et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'ensemble de ces engagements devra être mis en œuvre en tenant compte de la forte contrainte budgétaire.

\\ 2026 en actions

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2021 à 2027 de

11 237 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

476 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

33 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

778 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Accompagner en ingénierie les territoires

Les équipes de la Région déployées au sein des directions territoriales apportent un appui aux collectivités et acteurs des territoires dans leurs projets. Solidement identifiées, elles assurent un relais de l'action régionale en proximité. Outre l'accompagnement de projets et l'orientation vers les politiques de soutien régionale et européenne, elles sont ainsi mobilisées sur les enjeux stratégiques d'aménagement et de planification, en relais du SRADDET. 2026 sera l'année d'évaluation de ces actions d'accompagnement pour en renforcer la portée et améliorer leur articulation avec les autres missions de la Région.

→ Accompagner les projets des territoires : mettre en œuvre les conventions *Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025*

Composante majeure de la politique territoriale, le dispositif *Bien vivre partout en Bretagne* permet, dans une logique de cohésion territoriale, de porter une péréquation volontariste des moyens allant de 5 €/hab à 24 €/hab pour les territoires ayant une capacité de développement moindre.

Portant une ambition qualitative renforcée, les conventions « *Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025* » ont vocation à accompagner les territoires dans la trajectoire de sobriété foncière, énergétique et climatique, ainsi que dans les usages et la préservation de la ressource en eau.

A fin 2025, ce sont 370 subventions qui ont été votées pour un montant de 51 M€. Elles portent pour la moitié sur les services de proximité, pour 40 % sur les transitions et 10 % sur l'habitat. Ce bilan n'est qu'intermédiaire. En raison du contexte financier des collectivités, possibilité leur a en effet été donnée de déposer leurs dossiers jusque mi 2026.

Par ailleurs, afin de tenir compte d'évolutions dans les projets (retards, abandons, évolutions), la majorité des conventions ont fait l'objet d'une revoyure entre 2025 et début 2026. Elle a donné lieu à un échange sur chacun des 50 territoires concernés, permettant d'acter des abandons de demandes et d'engager le soutien à plus de 80 nouveaux projets.

L'année 2026 verra ainsi se poursuivre les affectations financières et paiements qui concrétisent les engagements pris au titre des conventions Bien vivre.

Les échanges avec les élus locaux dans le cadre de la revoyure ont été très riches : ils ont permis d'exprimer des attentes concernant ce dispositif et d'alimenter les réflexions sur le devenir de la politique de soutien aux projets des territoires. L'année 2026 permettra d'approfondir ces travaux afin de permettre, en 2027, d'engager une nouvelle politique prenant en compte les enjeux démographiques, financiers, environnementaux et de conforter les priorités régionales à destination, notamment, du tissu associatif et des territoires présentant une capacité de développement plus faible.

Ces orientations seront présentées aux élus locaux au second semestre 2026.

→ Accompagner les projets métropolitains

L'engagement financier régional au titre de la politique territoriale est inscrit dans les deux contrats métropolitains 2021-2027 signés en 2022. Il porte, pour Brest Métropole, sur un montant de 13,92 M€ auxquels s'ajoutent 3 M€ au titre du renouvellement urbain (quartiers soutenus par l'ANRU) et pour Rennes Métropole, sur 20,96 M€ auxquels s'ajoutent 5 M€ au bénéfice des quartiers soutenus par l'ANRU.

Jusque fin 2025, 40 projets ont ainsi été soutenus sur les deux territoires, comme, par exemple, la Maison des femmes ou le centre aqualudique de Villejean à Rennes, le projet Métamorphose – Océanopolis, ou encore des équipements sportifs de proximité à Brest. La mise en œuvre de ces contrats se poursuivra en 2026, en lien avec les collectivités et associations.

→ Accompagner les projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La Bretagne compte 31 quartiers dits prioritaires de la politique de la Ville, rencontrant des fragilités économiques et sociales. En 2024, la Région a souhaité renouveler son engagement en faveur de ces quartiers en adoptant une feuille de route se déclinant en 24 actions, relevant de différentes politiques thématiques afin de favoriser la prise en compte des spécificités des quartiers et une attention particulière à leurs habitants sur différentes dimensions : formation, économie, mobilités, culture, sport, ressources humaines notamment.

Cette feuille de route intègre également les actions de soutien dédiées aux quartiers prioritaires. C'est le cas du volet dédié au renouvellement urbain des contrats métropolitains évoqué précédemment. La mobilisation de ce volet s'est précisée en 2025 pour Brest Métropole en faveur de 9 projets. Les affectations financières correspondantes se poursuivront en 2026 afin de poursuivre pour les projets des quartiers rennais. Par ailleurs, concernant les autres quartiers, se clôtureront en 2026 les affectations relevant du dispositif « Quartiers en transitions 2024-2025 », qui a permis d'accompagner une trentaine de projets de nature diverse pour accompagner les transitions (réhabilitation de logements sociaux, création d'équipements de proximité, projets associatifs favorisant la cohésion, la pratique du vélo...).

→ Accompagner les îles dans les transitions

Le Contrat de partenariat État / Région Bretagne / Département des Côtes d'Armor / Département du Finistère / Association des Îles du Ponant 2021-2027 a été signé le 10 février 2023. Il formalise un engagement régional de 6 M€ sur la période 2021-2027, renouvelant un soutien affirmé aux îles depuis plusieurs années. A date (soit entre 2021 et 2024), l'engagement de la Région auprès des îles bretonnes, c'est plus de 10,5 M€ de soutien direct entre politiques territoriales, les ports, le tourisme et le patrimoine notamment.

Ce contrat permet d'accompagner les projets permettant aux îles de continuer à réussir les transitions dans lesquelles elles sont engagées, et de compenser une part des surcoûts insulaires, en matière d'habitat et de logement, de préservation des ressources, de développement économique et touristique durable, et d'accès aux services de proximité. Il a fait l'objet en 2024 d'une révision permettant un appui renforcé à l'enjeu du logement.

Sa mise en œuvre est assurée dans le cadre d'une gouvernance dédiée, incarnée par le comité unique de programmation réunissant l'ensemble des Maires des îles et des partenaires. Fin 2025, 5 002 107 € sont déjà mobilisés en faveur de 56 projets. Ainsi lors des derniers arbitrages, a été soutenue la construction de logements locatifs sociaux sur Molène, Sauzon, Groix pour exemple.

L'intégralité de l'enveloppe d'ingénierie prospective est attribuée. Il demeure 200 000 € pour l'ingénierie de fonctionnement de l'AIP (forfait de 100 000 €/an) pour les années 2026 et 2027.

Globalement les crédits sont donc épuisés. Il est à souligner, comme sur le dispositif bien Vivre, qu'au-delà de l'apport de subventions, les maires de l'Association des Îles du Ponant saluent unanimement l'accompagnement de proximité de la Région politiquement et techniquement. La question de la période de transition jusqu'au futur contrat Îles qui serait adossé au futur CPER 2028-2034 se pose pour les Maires insulaires. Ce sujet fera l'objet de travaux communs avec l'Etat et la Banque des Territoires courant 2026 avec deux objectifs : maintenir un soutien déterminant sur ces territoires et une qualité des échanges entre collectivités et partenaires.

Programme 404

Aménagement numérique du territoire

\\ Raison d'être du programme

La feuille de route de la Région en faveur d'un numérique responsable, approuvée lors de la session de février 2020, vise à répondre aux enjeux des usages, tant au regard de la compétitivité des entreprises bretonnes, de l'équilibre du territoire, de la cohésion sociale, que de la vie quotidienne des bretons. La Région en fait un double enjeu de souveraineté et de démocratie.

Elle est pour cela engagée dans le grand projet de la fibre pour tous (BTHD – Bretagne Très Haut Débit), condition de l'accès universel aux services numérisés et à la connaissance en ligne. Elle accompagne également le développement de dispositifs d'inclusion numérique pour favoriser l'accès à ces services aux personnes les plus éloignées des technologies. Elle participe, enfin, à la diffusion large d'une culture de la cyber sécurité et d'un numérique responsable pour assurer leur bonne inscription dans les transitions.

La crise sanitaire a contribué à accélérer le recours aux usages numériques dans leur diversité. En effet, les pratiques comme le télétravail, l'usage des outils numériques comme la visioconférence, ou encore les usages domestiques avancés des réseaux sont désormais des réalités quotidiennes pour un très grand nombre de Bretonnes et de Bretons. Ce besoin de connectivité dans les activités professionnelles comme quotidiennes conforte le besoin d'un accès au numérique de qualité, durable et équitable en tous points du territoire, auquel concourt le déploiement de la fibre pour tous en Bretagne.

Le démantèlement du réseau cuivre, prévu à horizon 2030, vient de démarrer sur les premiers territoires d'expérimentation et nécessite de pouvoir proposer un réseau fibre à la fin de l'année 2026. C'est tout l'objet du programme « Bretagne Très Haut Débit », initié en 2016, qui vise à raccorder 100 % du territoire breton à la fibre optique d'ici la fin de l'année.

Projet de travaux publics dépassant 1,6 Mds d'euros et qui fédère l'ensemble des collectivités bretonnes, BTHD entend répondre à l'enjeu majeur du numérique en s'appuyant sur deux fondements : la solidarité et l'équité.

Articulé en trois phases, le programme porté par le syndicat mixte Mégalis Bretagne prévoit de livrer près de 1,6 million de prises.

Pour une prise construite en zone urbaine, une prise doit être construite en zone rurale suivant le principe « 1 pour 1 ». Le financement, lui, est le même pour chaque Breton-ne, où qu'il ou elle se situe.

\\ 2026 en actions

→ Déploiement du Très Haut Débit en Bretagne

Fin 2024, plus d'1 million de prises avaient déjà été mises en place. Le rythme de production actuel permet de sécuriser l'objectif de finalisation du programme en fin 2026.

Des chantiers complémentaires mobilisent les équipes du syndicat mixte et deviendront prépondérants à l'issue du déploiement. En premier lieu, la gestion des extensions de réseau pour relier principalement les immeubles ou lotissements neufs et pré fibrés, mais aussi les questions d'exploitation et de vie du réseau (effacement, dévoiement, dommages...) qui mobilisent également les territoires. Enfin, le projet d'Orange d'extinction de son réseau cuivre à horizon 2030 nécessite de s'assurer que les locaux des communes concernées dont nous avons la responsabilité seront bien raccordables, ou pourront l'être en fonction des demandes, dans des délais compatibles.

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2011 à 2027 de

25 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

1 352 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

38 035 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 583 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Voici l'avancement des phases en octobre 2025 :

- Phase 1 : terminée
- Phase 2 : 463 000 locaux terminés en distribution
- Phase 3 : 470 000 locaux terminés en distribution

Conformément au plan d'action adopté par le syndicat mixte avant l'été 2023, plusieurs marchés ont été lancés par Mégalis Bretagne. D'une part l'étude environnementale, en prévision de la pose de câbles sous-marins entre le continent et les îles de Batz et Bréhat. D'autre part la réalisation d'une expérimentation de collecte hertzienne sur l'île de Molène, afin de démontrer la faisabilité de déployer la fibre optique sur les îles tout en conservant un lien hertzien entre les îles et le continent. Le marché global de performance des îles de Molène, Hoëdic, Ouessant, Sein et Houat a été attribué à Orange Concessions avec pour objectif de déployer les tranches fermes à la fin de l'année 2026.

Le coût à la prise n'a pas évolué depuis l'actualisation du plan de financement fin 2023 et s'élève à 1 098 € par prise.

La participation de la Région sur l'intégralité du projet s'élève à près de 266,52 M€.

→ Développement du Réseau Ultra Haut Débit en Bretagne

Le Réseau Ultra Haut Débit (RUHD) résulte d'une démarche volontariste de raccordement des principaux sites d'enseignement supérieur et de recherche bretons au réseau national Renater.

Désormais pleinement opérationnel, il offre une qualité d'accès et de débit à ces différents sites et positionne la Bretagne en pointe sur le sujet, à l'heure où Renater s'appuie de plus en plus sur ces réseaux régionaux.

Outre ce volet Enseignement Supérieur Recherche dont la coordination est déléguée à Eskemm Numérique, le GIP Numérique de Bretagne, le portage du RUHD par Mégalis permet de répondre à d'autres besoins, qu'il s'agisse d'une commercialisation, sous forme de location longue durée, auprès d'opérateurs privés ou pour d'autres acteurs (établissements de la communauté santé, besoins propres de collectivités dont la Région pour ses lycées ou ses sites régionaux, le Département du Morbihan) et les opérateurs locaux Blueinfra, BT Blue et Netensia.

2026 sera une année de transition et de consolidation afin de retravailler la coordination des différents investissements sur le réseau. Cela se traduit par l'intégration des dépenses d'investissement RUHD (auparavant sur le budget Enseignement Supérieur et Recherche) sur le même programme que les dépenses liées aux frais de fonctionnement et d'exploitation.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 5

Développement économique, agricole et maritime

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

L'année 2025 aura été marquée économiquement et socialement par une conjoncture morose auquel contribue le manque de lisibilité auquel nous sommes confrontés, freinant ainsi les initiatives et les projets d'investissements. Le contexte international et la situation politique française amplifient cette incertitude.

→ Poursuivre le soutien à la recherche

Dans une période où la confiance dans les institutions, la parole publique, les média...est trop souvent remise en cause, la méthode scientifique est un puissant facteur d'objectivité et de rationalité pour éclairer les débats. Le renforcement du lien entre science et société enrichit la contribution que l'on attend de la recherche à la préparation de l'avenir et de l'économie de demain. Dans un monde où la concurrence fait rage, les capacités de création et d'exploration d'horizons nouveaux sont un défi majeur, pour lequel la Bretagne, forte de son appareil scientifique et d'enseignement supérieur, a de réels atouts.

Il convient de poursuivre l'accompagnement de cette dynamique. L'inscription dans le programme Bienvenue Plus qui va être décliné en 2026 grâce aux fonds européens que la Région a su mobiliser y contribue pour les Post Doc. Le soutien aux Allocations de Recherche Doctorales (ARED) est poursuivi. Dans le cadre de l'approche globale et du continuum des politiques mis en œuvre au titre de la SRTES, priorité sera donnée aux projets de recherche portant sur des thématiques en lien avec les grands enjeux de souveraineté et les filières socle de la S3.

Pour illustrer ces priorités, les projets de recherche autour de la maritimité au sens large (énergie, santé, environnement...) seront confortés. Ce travail se fait en lien avec les partenaires académiques mais aussi les acteurs de l'Innovation et du développement économique toujours dans la logique de synergie posée dans la SRTES.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 5

501

502

503

504

505

506

507

508

509

510

511

→ Une politique de développement économique en lien avec les transitions et les souverainetés

Dans la conjoncture nationale et européenne, la Bretagne peut paraître relativement préservée avec des indicateurs socio-économiques plus favorables, et les entreprises font d'une capacité de résistance remarquable. Néanmoins la tendance invite à la prudence et confirme la nécessité de poursuivre l'accompagnement des acteurs bretons.

C'est dans ce contexte que la Région doit démontrer toute sa capacité à maintenir un accompagnement des entreprises adapté aux nombreux enjeux, très évolutifs, auxquels elles sont confrontées.

Dans la continuité des orientations de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), adoptée en 2023, les enjeux de transition, de décarbonation, de relocalisation par les achats, de diversification de ses marchés ou encore d'innovations sociale et technologique continueront d'être au centre de l'accompagnement de la Région en direction des filières et des entreprises.

L'ambition de la Région en matière de souveraineté alimentaire reste un pilier structurant de son action à travers les soutiens à une agriculture durable et à la filière de l'alimentation.

La Région continuera son action pour que la Bretagne conforte sa position d'excellence en matière de cybersécurité. Elle contribuera ainsi, en partenariat avec les autres collectivités bretonnes impliquées, aux projets portés par Bretagne Cyber Alliance facilitant ainsi la reconnaissance nationale et européenne de l'écosystème breton.

La conduite de cette politique s'inscrit dans une logique de coopération notamment avec les collectivités locales. Outre l'engagement de la Région à accompagner directement les entreprises ou leurs réseaux, l'animation des « développeurs économiques » se poursuivra en s'appuyant sur les clusters, les technopoles, les pôles de compétitivité, les agences économiques, et en étroite partenariat avec les EPCI.

Le soutien est aussi financier. Ciblées sur les enjeux de transition et de souveraineté, il mobilisera les partenariats parapublics et privés, les fonds d'investissement, les dispositifs conjoints avec BpiFrance... Dorénavant le recours à l'outil Breizh Rebond 2 permet aussi de rentrer au capital d'entreprises en fragilité conjoncturelle.

Conforter la contribution de la Bretagne à l'enjeu de souveraineté alimentaire. Alors que les derniers mois ont fait apparaître des sujets majeurs d'inquiétude pour l'agriculture bretonne (baisse des prix, taxation des exportations, chocs sanitaires...), dans un contexte national et européen de forte tension, il convient de rappeler que la situation sur les trois dernières années a été globalement positive, avec une rémunération moyenne satisfaisante dans plusieurs grandes filières de production bretonnes (œufs, lait et porcs notamment). Cela n'élude pas la réalité de situations individuelles complexes ou les tensions qu'a connu la filière bio -que la Région Bretagne a d'ailleurs soutenu de manière importante- ou les difficultés plus structurelles de certaines filières, telle celle des bovins viande.

La dynamique d'investissements de la Région est importante via la sollicitation sans précédent des dispositifs de soutien par les porteurs de projets. Elle est nécessaire pour répondre au double enjeu de la contribution à la souveraineté alimentaire française et européenne (dans un contexte où les chiffres du commerce extérieur français sont alarmants, notamment sur les filières alimentaires, la France importe plus de 50% de ses poulets, par exemple) mais aussi au renouvellement des générations. La pyramide des âges des exploitants agricoles bretons est particulièrement déséquilibrée.

La Région Bretagne va donc poursuivre ses efforts en faveur de la transmissibilité et de l'installation en agriculture. La hausse de la Dotation jeune agriculteur (DJA) annoncée en 2025 va poursuivre son déploiement, et le développement du dispositif de prêt d'honneur BRIT Agricole, unique en France, poursuivi. En lien avec les partenaires de l'agriculture, la sensibilisation des cédants potentiels, très en amont de la cession, sera amplifiée. Comme pour l'ensemble des activités productives, la Région refuse d'opposer compétitivité et durabilité, en promouvant au contraire l'excellence sur ces deux plans. Politiques mer, littoral, EMR et portuaire

En synergie avec les objectifs des stratégies de transition économique et sociale (SRTES) et d'aménagement et de planification du territoire (SRADDET), la politique mer et littoral (PRML) et la stratégie portuaire, adoptées conjointement en 2023, poursuivent leur déclinaison opérationnelle en 2026.

La Région met en œuvre sa stratégie « *un port de Bretagne, plusieurs quais* », assortie d'un renouvellement majeur des gouvernances portuaires pour gagner en force, en finir avec les concurrences infrarégionales, et construire un véritable système portuaire régional. Il s'agit de développer des complémentarités entre places portuaires et de renforcer les filières régionales (commerce/réparation navale, plaisance/nautisme et pêche), ainsi que de favoriser la bonne intégration des différents périmètres d'exploitation sur une même place portuaire, pour la rendre lisible et efficace.

Concernant la filière pêche, en déclinaison du bordereau de session voté en juin 2025, la nouvelle gouvernance des ports de pêche se concrétise progressivement, et dès le 1er janvier 2026 avec, d'une part, l'exploitation des ports de pêche des Côtes d'Armor confiée à la nouvelle société d'économie mixte *Bretagne Armor Pêche* et, d'autre part, l'exploitation des ports confiée à la nouvelle société publique locale *Ports de Cornouaille*. L'année 2026 sera consacrée à la consolidation de ces nouveaux outils à l'échelle de la Bretagne Nord et de la Cornouaille, et au développement des synergies avec la plaque Bretagne Sud (Lorient-Quiberon). La convergence de ces trois grandes plaques à l'échelle régionale constitue un travail de fond.

Sur la plaisance, en continuité du bordereau de session d'octobre 2025, les dynamiques d'exploitation à l'échelle des bassins de navigation se déploieront avec le positionnement de la société publique locale *Bretagne plaisance* sur les ports maritimes et fluviaux de la Rance, et de la société publique locale *Compagnie des ports du Morbihan* sur les ports régionaux de plaisance maritimes et fluviaux de la rade de Lorient, et sur les ports de Vannes et Redon.

Sur le commerce, le projet de constitution d'une société portuaire sur le port de Lorient et le positionnement de *BrestPort* comme exploitant transitoire du port de Roscoff Blocon favoriseront là encore les rapprochements et synergies, permettant de préparer les investissements d'avenir, en matière d'infrastructures et de transitions.

Les enjeux de logistique et de connexion au fret ferroviaire seront également pleinement intégrés à la politique portuaire, en déclinaison de la *feuille de route mobilité des biens et marchandises* votée en octobre 2025. Autre volet majeur de la stratégie portuaire, la *transition énergétique et environnementale des ports* se poursuivra en 2026 avec les expérimentations en matière de distribution d'hydrogène (à Saint-Malo), le développement de la production photovoltaïque sur les ports, le développement des énergies marines renouvelables ou des initiatives en matière de transport aérien, en lien avec la feuille de route dédiée.

Le déploiement de la *feuille de route halieutique* se poursuit également. Outre l'étape clé de structuration des places portuaires de pêche déjà évoquée, le *Groupe Interportuaire Pêche* et le *GIE Ports de Pêche* verront leur gouvernance renforcée dans le but d'accélérer les projets de mutualisation entre places portuaires. L'optimisation

recherchée pour l'exploitation des criées s'inscrit pleinement dans la stratégie « *Un port plusieurs quais* » ; elle doit permettre de mieux fonctionner en réseau, et de renforcer la compétitivité de la filière et des places portuaires en limitant les concurrences infra régionales. Le soutien aux entreprises de pêche, d'aquaculture, de transformation et valorisation des produits de la mer se poursuit également, principalement dans le cadre des mesures du FEAMPA. L'année 2025 a permis le plein déploiement des mesures, avec la programmation de plus de 14 M€ et le paiement de plus de 8 M€ de FEAMPA. Cette dynamique se prolongera en 2026, assortie d'une modification de maquette entre dispositifs afin notamment de répondre à la forte demande des projets en aquaculture. Concernant la pêche, les travaux engagés auprès des instances communautaires dans le contexte de réforme de la Politique Commune de la Pêche se poursuivront afin de desserrer le cadre juridique qui contraint aujourd'hui très fortement les soutiens publics à l'adoption de pratiques plus sélectives et à la décarbonation des navires. Les soutiens à l'association interprofessionnelle *Breizhmer* seront maintenus malgré les contraintes budgétaires.

La mise en œuvre de la *feuille de route pour l'éducation à la mer* validée en février 2025 constitue une autre priorité régionale, qui se traduira par un nouvel appel à projets "Pass classes de mer" et par le soutien aux projets d'éducation à la mer dans la continuité de l'appel à projets 2025. L'appui aux publics défavorisés et les démarches en faveur de l'égalité seront renforcés. La *feuille de route pour la formation maritime* sera présentée en 2026 et permettra de visualiser la grande diversité d'acteurs intervenant pour la formation, la promotion, l'information, la connaissance et l'observation des métiers du maritime, et leurs interactions.

Le développement des énergies marines renouvelables (EMR) en Bretagne s'inscrit également dans une phase structurante, marquée par les travaux de planification maritime et par l'approfondissement des connaissances nécessaires à l'émergence de projets adaptés aux enjeux des territoires. Dans ce cadre, au sein de la Conférence Régionale Mer et Littoral (CRML), les travaux se sont poursuivis en 2025 au sein du groupe de travail « Énergies marines renouvelables » (GT EMR). Ces travaux visent à préciser les enjeux sur les zones identifiées au large des côtes bretonnes, afin de permettre à l'État d'affiner le choix des zones et d'alimenter l'élaboration du cahier des charges des futurs projets. Ils portent notamment sur l'analyse des technologies envisageables (éolien posé et flottant), la comparaison des impacts socio-économiques entre ces deux technologies, ainsi que sur une déclinaison régionale de l'étude relative aux conditions de coactivité entre l'éolien en mer (posé et flottant) et la pêche professionnelle. Dans ce cadre, plusieurs études ont été conduites en 2025. Une première étude a porté sur les conditions de coactivité entre la pêche professionnelle et l'éolien en mer, pour les technologies posée et flottante. Une seconde étude, pilotée par l'agence Bretagne Next, a analysé les impacts socio-économiques de la planification de l'éolien en mer. Dans cette dynamique, les ports de BrestPort et de Lorient, avec la Région Bretagne, ont répondu à un appel à projets de l'ADEME portant sur l'adaptation des infrastructures portuaires à l'éolien flottant, dont les résultats sont attendus en 2026, dans la perspective de la planification prévue par l'État et qui devra être confirmée dans la future programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Par ailleurs, le projet d'éolien en mer Bretagne Sud, attribué à Pennavel, poursuit son avancement, en lien avec RTE pour la réalisation du raccordement électrique. À ce titre, le dépôt des demandes d'autorisation concernant le parc est prévu au premier trimestre 2026, marquant une nouvelle étape structurante dans le développement de l'éolien en mer flottant au sud de la Bretagne. Enfin, le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc est désormais pleinement en production, et le programme de développement territorial du projet, IBreizh, poursuit sa mise en œuvre.

Programme 501

Recherche

\\ Raison d'être du programme

La politique régionale de soutien à la recherche s'inscrit dans les orientations de la « Stratégie Régionale des Transitions Économique et sociale » (SRTES), adoptée en 2023.

La Bretagne compte près de 4 500 chercheurs dans le secteur public, répartis entre les quatre universités, les grandes écoles et les organismes nationaux de recherche présents sur le territoire.

Le renforcement de l'excellence et de l'internationalisation de la recherche, en particulier sur les secteurs prioritaires identifiés au sein de la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) vise d'une part le développement des connaissances et des compétences sur les domaines clés de la Bretagne et contribue d'autre part à la mise en œuvre des transitions écologique, climatique, économique et sociétale sur la région. La science représente un levier majeur d'éclairage des évolutions que la société doit porter, et sur lesquelles la Bretagne se doit d'être présente. Favoriser le dialogue sciences-société est ainsi un objectif majeur de la politique régionale.

\\ 2026 en actions

→ Poursuivre l'investissement dans la recherche pour renforcer le potentiel scientifique et les équipements des laboratoires bretons, dans le cadre du CPER 2021-2027

Le volet recherche du Contrat de Plan État-Région 2021-2027 porte sur près de 185 M€, mobilisés par l'État, la Région et les autres collectivités territoriales bretonnes, ainsi que l'Europe via le FEDER.

Regroupés par thématique de recherche, les projets soutenus visent à conforter les atouts régionaux en recherche et innovation, en cohérence avec la S3 régionale, partie de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) et cohérente avec la stratégie nationale sur les infrastructures de recherche.

Ces opérations concernent essentiellement l'acquisition d'équipements scientifiques innovants et quelques projets immobiliers visant à héberger des infrastructures de recherche. L'ensemble des méta-projets de recherche contractualisés ont été lancés. À la fin 2025, le volet équipements scientifiques est réalisé à plus de 75 % et le volet immobilier à plus de 45 %.

En 2026, la programmation du soutien aux équipements scientifiques se poursuivra, à raison d'environ 3 M€. Des opérations comme SEA Campus (IFREMER), CCube (Université de Rennes) ou le data center régional Eskemm Data seront soutenues dans le cadre du volet immobilier.

→ Accompagner le rayonnement européen et international de la communauté scientifique bretonne

L'augmentation de l'attractivité et de l'accueil de chercheurs de haut niveau dans les laboratoires bretons est inscrite comme chantier prioritaire dans la SRTES, avec pour objectif de renforcer les compétences sur les secteurs clés de la recherche en Bretagne et d'augmenter sa visibilité internationale. Le dispositif régional de soutien à la politique d'internationalisation de la recherche en Bretagne, BIENVENÛE, est dédié au financement de projets postdoctoraux d'excellence. Il se décline en trois volets (Bienvenue Bretagne, Bienvenue Seal of Excellence, Bienvenue +), qui seront opérationnels en 2026. Cette année verra ainsi la sélection et le recrutement de la première promotion du projet européen Bienvenue +, porté par la Région et qui associe 20 établissements bretons de recherche, avec un financement européen de 8,4 M€.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

6 830 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

13 015 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 970 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 925 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

L'effet levier pour la collectivité est de l'ordre de 1 pour 3. Une cinquantaine de chercheurs et chercheuses devraient ainsi être recrutés sur l'ensemble de la gamme Bienvenue, avec des projets de recherche devant s'inscrire dans la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3).

→ **Soutenir le développement de la recherche fondamentale et la production de connaissances nouvelles en lien avec les priorités régionales**

Le dispositif de soutien aux bourses doctorales (ARED) sera renouvelé en 2026, avec un objectif de soutien de 97 thèses.

Ce dispositif, majeur pour la politique régionale de recherche, s'inscrit également dans la S3. Les priorités régionales affichées en 2025 seront maintenues en 2026 : contribution à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, thématique santé globale, thématique cohésion sociale et/ou lien démontré avec une politique publique de la Région (Cybersécurité, Agroécologie, enjeux maritimes, littoraux et portuaires, Patrimoine, Formation, Mobilités, Langues de Bretagne).

La sélection des projets s'appuiera sur un croisement entre ces priorités régionales, la qualité scientifique des dossiers et les politiques scientifiques des unités de recherche et des établissements.

→ **Faire de la Bretagne une terre de connaissances promouvant un dialogue renforcé entre sciences et société**

La Région entend jouer un rôle actif dans le rapprochement entre le monde scientifique et les citoyens pour développer l'appropriation des sciences par la société civile, dans un contexte de distanciation et de méfiance relatives. En effet, donner des clés de compréhension et de réflexion par les apports de la science et de la démarche scientifique est un enjeu autant démocratique qu'éducatif. La Culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) joue ainsi un rôle central dans le développement de l'esprit critique, mais aussi dans la sensibilisation aux approches scientifiques et techniques, et dans l'attrait de ces domaines. La SRTES a intégré ces enjeux dans un chantier prioritaire, visant à consolider la diffusion de la CSTI et à amplifier le développement des actions en direction des publics sur tous les territoires.

Dans cette optique, la Région soutient les initiatives menées par les principaux acteurs de la CSTI sur l'ensemble du territoire breton, principalement à travers la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens (COM). La déclinaison des COM 2024-26 avec Océanopolis, Les Petits Débrouillards Grand Ouest, l'Espace des Sciences de Rennes, la Maison de la mer de Lorient et le Temps des Sciences à Saint-Brieuc se poursuivra, autour des enjeux de rapprochement de tous les publics éloignés, de développement des modalités innovantes de médiation scientifique et d'intégration des enjeux liés aux transitions écologique et environnementale comme à l'égalité femmes-hommes dans les actions menées.

La Région soutient également, depuis 2014, le rôle de coordinateur de la CSTI en région assuré par le « Pôle Bretagne Culture Scientifique » (BCS), qu'anime l'Espace des Sciences de Rennes. Les dynamiques de coopération et de travail en commun seront poursuivies en 2026 à travers différentes actions : signature de la charte travaillée par les membres, ouverture du dialogue à d'autres acteurs, notamment autour des enjeux du dialogue sciences-société, modalités de travail avec les lycées, notamment.

Le soutien aux projets de recherche participative, qui associent les acteurs de la recherche scientifique et les acteurs de la société civile pour co-produire des savoirs scientifiques et des réponses à des problématiques d'intérêt régional, sera poursuivi, en particulier dans le cadre de l'Appel à projets Recherche et société, avec un objectif de soutenir sept projets au total en 2026.

Programme 502

Usages numériques et cybersécurité

\\ Raison d'être du programme

Ce programme porte les orientations concernant les « usages numériques et la cybersécurité ».

En février 2020, la Région a approuvé son « engagement pour des stratégies numériques responsables » qui s'inscrit sur un temps long et s'articule autour de grandes thématiques qui se déclineront tout au long du mandat.

Dans ce cadre, le budget 2026 se déploie en 4 axes :

- Fédérer l'écosystème Cybersécurité et le faire rayonner au service des sécurisés et des sécurisants

La Région Bretagne a voté en 2022 sa stratégie liée à la cybersécurité avec trois objectifs majeurs : former, fédérer, faire savoir. En 2024, le campus cyber breton, « Bretagne Cyber Alliance », a été lancé officiellement avec pour mission de fédérer l'écosystème et de répondre aux enjeux liés à la cybersécurité en Bretagne. Il s'agit de conforter la place de la Bretagne, en pointe dans ce domaine, via le développement économique des entreprises de la cyber, le rayonnement de l'appareil de recherche breton et la réponse aux enjeux des compétences. Un axe majeur de cette stratégie concerne également la diffusion de la culture cyber et de l'hygiène numérique à l'ensemble de la société bretonne, entreprises et citoyens, désormais tous concernés par le nombre croissant de cyberattaques, mais également victimes de manipulation de l'information, notamment les jeunes.

- Permettre l'accès de tous les citoyens bretons aux services numériques

Si la Bretagne est une terre d'innovation dans le champ du numérique, force est de constater que l'accès aux services numériques reste difficile pour une partie de la population. Promouvoir et faciliter le développement d'un numérique le plus accessible possible est donc un enjeu fort. Dans cette optique, les services, de plus en plus dématérialisés, sont à mettre en œuvre avec un regard usages/usagers. La perception des citoyens face aux services publics numériques, est en effet un enjeu fondamental, tant en termes d'efficacité que d'image. Le bouquet de services unifiés et simple d'accès, mes-services.bzh et mon-compte.bzh, ainsi que le Visa Numérique Bretagne sont deux des réponses portées par la Région.

- Développer un numérique responsable maîtrisant ses impacts environnementaux et sociaux

Le numérique prend une part de plus en plus importante dans notre société et son impact, de mieux en mieux documenté, est étudié. Un impact d'abord environnemental mais aussi sociétal par manque de simplicité, de transparence ou d'éthique. À titre d'illustration, représentant près de 4 % des gaz à effets de serre dans le monde, le numérique est désormais devenu une cible prioritaire en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Apporter des réponses sur la maîtrise environnementale et sociale du numérique est donc une nécessité.

- Data et IA : sensibiliser, acculturer, former, expérimenter, dans le respect des RH, du RGPD, du Numérique Responsable et des enjeux éthiques

La stratégie data et IA de la Région Bretagne a été adoptée en juin 2025 et vise à renforcer l'efficacité des politiques publiques et la résilience face aux transitions écologiques, sociales, numériques et économiques. Grâce à l'utilisation des données, elle met l'accent sur la réduction des inégalités territoriales et sociales. La Bretagne se positionne comme un territoire exemplaire dans le débat national et européen sur les questions liées à l'IA et aux données. La stratégie repose sur des principes de résilience, respect des libertés, souveraineté, frugalité et éthique, tout en adoptant une approche pragmatique et lucide face aux incertitudes qui caractérisent ce domaine.

Dans ce cadre, la Région s'attache à poursuivre les objectifs suivants :

- un numérique accessible, responsable, pour tous et au service des citoyens ;
- un numérique accompagnant le développement raisonné des nouveaux usages en matière d'IA et de data, tout en anticipant ses risques ;
- un numérique sécurisé et maîtrisé.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

2 193 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 684 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2026 en actions

→ Faciliter l'accès et le développement des compétences numérique grâce au Visa numérique Bretagne

La Région porte depuis plus de 15 ans une politique d'aide aux structures de médiation numérique dans le cadre du Visa Internet Bretagne. Ce dispositif, porté en 2025 par plus de 100 espaces publics numériques, participe à l'accompagnement de plus de 20 000 bretons par an. Le Conseil Régional de Bretagne souhaite renforcer et développer ce dispositif en facilitant l'accès à ces lieux ressources pour toutes les bretonnes et bretons. Ainsi, le Visa Internet Bretagne s'est transformé en « Visa Numérique Bretagne » et s'accompagne d'une profonde refonte des modalités d'accompagnement visant à :

- faciliter les usages numériques essentiels des Bretonnes et Bretons ;
- proposer des accompagnements modulaires et personnalisables ;
- valoriser les compétences numériques acquises et les parcours d'apprentissage ;
- faciliter l'identification et l'accès aux espaces de médiation numérique pour tous les Bretonnes et Bretons en difficultés dans leurs usages.

→ Développement de services publics numériques de proximité grâce aux portails mes-services.bzh & mon-compte.bzh

Concernant le dispositif d'identité numérique mon-compte.bzh, près de 180 000 usagers bretons disposaient d'un compte actif fin 2025.

En 2025, quatre nouveaux services ont intégré « mon-compte.bzh » : la plateforme gratuite d'apprentissage du breton DESKETA, le site breizhgo.bzh d'information sur le transport public breton, le portail des aides régionales ainsi que l'extranet Recherche. Ils s'ajoutent aux dix applications déjà raccordées entre 2022 et 2024.

L'intégration du service d'inscription aux transports scolaires est prévue en 2026, ce qui permettra d'atteindre un objectif important : l'ensemble des services numériques de la Région sera alors compatible avec mon-compte.bzh.

L'effort de diffusion du dispositif se poursuit désormais du côté de Mégalis Bretagne, qui accompagne progressivement les autres collectivités bretonnes dans l'adoption de cette solution commune d'identification.

À ce titre, mon-compte.bzh et mes-services.bzh sont opérés par Mégalis dans le cadre d'une convention de deux ans conclue avec la Région Bretagne fin 2024. Il conviendra donc, en 2026, de définir avec Mégalis les modalités d'exploitation futures de ces services.

Le portail mes-services.bzh, point d'accès aux services publics territoriaux pour les usagers, les collectivités et les acteurs économiques, a été mis en ligne en 2023 puis amélioré en 2024 afin d'en renforcer la clarté et la lisibilité.

En 2025, Mégalis a poursuivi les échanges avec les collectivités bretonnes pour recenser leurs services sur le portail. Plusieurs pistes techniques, y compris recourant à des technologies d'intelligence artificielle, sont actuellement étudiées pour faciliter ce recensement, avant d'envisager une communication grand public élargie à partir de 2026.

→ Développer les atouts de la Bretagne dans la cybersécurité et renforcer la sécurité numérique du territoire

La filière cybersécurité en Bretagne est particulièrement à la pointe avec un maillage large sur ses deux piliers, civil et militaire : collectivités territoriales, services de l'État, secteur associatif et privé, entreprises et start-ups, enseignement et recherche...

Selon une étude réalisée par Bretagne Cyber Alliance auprès d'entreprises, collectivités et associations, un tiers des acteurs déclarent avoir subi un incident de sécurité informatique, la plupart du temps par rançongiciel. Dans le même temps, le contexte géopolitique accroît la menace sur la stabilité démocratique liée à la manipulation de l'information. Enfin 2026 va voir également la transposition de la directive NIS2 (sécurité des réseaux et des systèmes d'Information), laquelle vise à renforcer la sécurité des secteurs essentiels. Fort de ces atouts et conscient des enjeux liés à la cybersécurité, le Conseil Régional en tant que membre fondateur de Bretagne Cyber Alliance, campus régional animé par l'agence Bretagne Next, et en s'appuyant sur la complémentarité des compétences territoriales bretonnes, va continuer à mener ses actions au service du développement économique des sociétés bretonnes, du rayonnement de la recherche et de l'innovation, de la diffusion de la cybersécurité dans la société bretonne et de la réponse aux besoins de compétences, à la fois pour les « pure players » de la cyber mais également les filières à sécuriser, grand enjeu de 2026.

En outre, afin d'être en mesure, sur son propre territoire, de répondre aux menaces croissantes en matière numérique, le centre de réponse aux cyberattaques de la Région Bretagne « Breizh Cyber » a été mis en service fin 2023. Destiné aux PME et entreprises de taille intermédiaire, associations et collectivités locales, il s'inscrit pleinement dans la stratégie cyber de la Région Bretagne. Ce centre a été lancé avec le soutien de l'État et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), dans le cadre du plan France Relance pour une durée de 3 ans dont la convention est arrivée à son terme en juillet 2025. Une nouvelle convention faisant suite à un appel à manifestation d'intérêt pour lequel Breizh Cyber a été retenu, pour une durée de deux ans, l'engage dans de nouvelles missions, notamment l'intégration au parcours national du 17Cyber prochainement ouvert aux PME, ETI, associations et collectivités locales, ainsi que l'accompagnement des entités bretonnes qui seront concernées par NIS2.

La Région soutiendra également l'EDIH Bretagne, dispositif européen visant à apporter un soutien individualisé aux entreprises.

Enfin, le partenariat entre la Région et le ministère des Armées sera poursuivi, notamment dans des domaines clés comme le cyber et l'intelligence artificielle.

Programme 503

Innovation et économie de la connaissance

\\ Raison d'être du programme

L'innovation sous toutes ses formes - technologiques, frugales et low-tech, organisationnelles - représente un puissant levier de transformation de l'économie, qu'il s'agisse d'évolutions des secteurs économiques historiques (alimentation, industrie des mobilités, santé, numérique...) ou d'émergence d'activités nouvelles (économie circulaire, transport vélisque, nouvelles mobilités, énergies renouvelables, spatial etc.). Complété par le programme 504, le programme 503 constitue le socle de la politique régionale d'innovation diffusée partout en Bretagne et au service de toutes les entreprises, quels que soient leurs profils (start-up, TPE, entreprises industrielles, etc.). Il décline les principaux domaines d'innovation stratégiques identifiés par la Région Bretagne et se matérialise en particulier par :

→ Une gouvernance régionale s'appuyant sur la stratégie régionale de recherche et d'innovation 2021-2027 (S3) et rassemblant les opérateurs régionaux de l'innovation pour offrir une chaîne de valeur complète et cohérente dans l'accompagnement des entreprises, de la valorisation de la recherche académique à leur accélération : Centres d'Innovation Technologiques (CIT), Technopoles, Bretagne Next, SATT Ouest Valorisation, Bretagne Compétitivité. Cet écosystème régional dense et structuré accompagne les entreprises dans l'émergence et le développement de projets qui mobilisent les dispositifs régionaux, nationaux et européens d'aide à l'innovation ;

→ Une gamme transversale de dispositifs d'aide aux entreprises (INNO), pour soutenir et impulser les projets d'innovation, en particulier pour accompagner les enjeux de souveraineté et les transformations écologiques et sociales, en complémentarité des outils nationaux d'innovation des PME.

\\ 2026 en actions

→ Animation de la S3 : garder le cap tout en s'adaptant aux nouveaux enjeux soulevés par l'innovation

Ajustée aux orientations de la SRTES (stratégie régionale des transitions économiques et sociales) sur la période 2023-2028, la politique régionale de recherche et d'innovation (S3) décline ses trois objectifs principaux :

- L'accélération de la transformation écologique de l'économie incluant une dimension relocalisation ;
- Le renforcement de la souveraineté, notamment industrielle ;
- La consolidation de la cohésion sociale de la Bretagne.

Elle porte aussi une attention particulière aux filières structurantes pour l'avenir de la Bretagne et la souveraineté nationale et européenne, notamment dans le secteur de la défense.

Ces priorités sont la boussole de l'action régionale en matière d'innovation, que ce soit dans la mise en œuvre de la S3, dans l'action des acteurs régionaux d'accompagnement à l'innovation, dans le soutien aux projets d'entreprises ou dans le cadre du programme opérationnel FEDER / FSE+ 2021-2027.

Basée sur un fonctionnement volontairement souple, partenarial et participatif, la gouvernance de la S3 est en capacité de s'adapter et de garder le cap face aux nouveaux enjeux soulevés par l'innovation. Elle s'appuie notamment sur le baromètre de la recherche et de l'innovation, visant à rendre compte de manière simple et synthétique des dynamiques régionales.

Dans ce cadre, Bretagne Next continuera à participer à la remontée d'informations sur les domaines d'innovation stratégique de la S3 ainsi qu'à connecter la Bretagne aux réseaux européens. De son côté, Biotech Santé Bretagne poursuivra son animation de la feuille de route du domaine d'innovation stratégique « économie de la santé et du

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

8 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

7 360 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

6 700 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 030 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

bien-être pour une meilleure qualité de vie », en maintenant une attention toujours forte aux projets de santé numérique, au vieillissement et au handicap.

→ L'écosystème régional d'innovation : une mobilisation au service de la SRTES

Les acteurs régionaux d'accompagnement à l'innovation soutenus par la Région doivent inscrire pleinement leur action dans les grandes orientations de la SRTES. Une attention renforcée est portée à la dimension territoriale de cette action, notamment en lien avec les EPCI, l'innovation devant bénéficier aux entreprises de tous les territoires bretons. Il s'agit aussi de viser à renforcer les démarches de mutualisation et de complémentarité entre les différentes structures de l'écosystème régional afin d'optimiser l'action collective.

- Les Centres d'innovation technologique (CIT) et les plateformes technologiques sont les traits d'union entre la recherche académique et les besoins économiques des filières bretonnes. Ils sont financés dans le cadre du volet enseignement supérieur recherche et innovation du CPER.
- Pour les CIT, il s'agira de mettre en œuvre la 2^{ème} phase (2026-2027) des conventions d'objectifs et de moyens (COM) signées pour 5 ans avec la Région et les collectivités à la suite du bilan à mi-parcours réalisé en 2025. On notera aussi dans les secteurs agri-agro, l'action d'ACT Food Bretagne ainsi que celle du CEA tech avec lequel une convention de 3 ans a été signée en 2025 par la Région et Quimper Bretagne Occidentale.
- Les sept Technopoles, ancrées dans les territoires et en lien étroit avec les EPCI bretons, accompagnent les projets des entreprises innovantes, de l'émergence au développement, en passant par les programmes européens ou l'orientation vers les projets collaboratifs de R&D. Elles portent un enjeu majeur d'ancrage local et de couverture territoriale de l'accompagnement à l'innovation. Elles sont aussi porteuses de la dynamique « French Tech » et se mobilisent notamment autour d'événements axés sur les transitions (Femmes & Numérique, Imagine Summit...). En 2026, les technopoles engageront une réflexion sur la nouvelle période de labellisation French Tech faisant suite à la période 2023-2025, réflexion à laquelle nous sommes partie prenante.
- La SATT (Société d'accélération du transfert technologique) Ouest Valorisation, filiale de valorisation de la recherche publique de l'Ouest (universités, grandes écoles, grands organismes de recherche) est soutenue par la Région pour accompagner des projets de maturation. Il s'agit de consolider l'articulation de son action avec les Pôles Universitaires d'Innovation (PUI) et le PEPITE Bretagne dédié à l'entrepreneuriat étudiant, et plus globalement, avec l'écosystème régional et l'ensemble des outils au service de la valorisation de la recherche, du transfert de technologies et de l'entrepreneuriat.
- « Bretagne Compétitivité », agence d'innovation et d'accompagnement des transitions industrielles de la CCI Bretagne, est aussi un opérateur au service des transitions notamment dans le cadre des parcours « Crisalides » (éco-activités), en lien avec le collectif BreizhFab pour l'accompagnement des mutations industrielles, et avec l'ensemble de l'écosystème d'innovation autour de l'accompagnement à la transition écologique et énergétique de l'économie. Après une 3^{ème} édition en 2025 à Saint-Brieuc, avec l'appui de l'ADEME et de collectivités partenaires, il est prévu que Bretagne Compétitivité coordonne l'*Open de la transition écologique et énergétique 2026* en Ille-et-Vilaine.

→ Les dispositifs INNO : des projets d'entreprises intégrant toujours plus les transitions

Les filières bretonnes et leurs entreprises doivent accélérer leurs mutations dans un contexte de transformation écologique et sociale, et de forts enjeux de souveraineté. La gamme des dispositifs INNO, principalement au service des TPE et des PME bretonnes, permet d'accompagner ces évolutions grâce à sa déclinaison « sobriété » qui permet de donner un coup de pouce supplémentaire (taux d'intervention avantageux, financement en subvention) aux projets contribuant aux objectifs de sobriété énergétique numérique responsable, mobilités solidaires et décarbonées, de préservation et de valorisation de la biodiversité et de la ressource.

Pour 2026, la Région maintient l'ambition d'accompagner toujours plus de projets d'entreprises dans des dynamiques vertueuses et inscrites dans des démarches d'économie circulaire. Il s'agira d'élargir la déclinaison sobriété de la gamme INNO sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le dispositif INNO EXPE SOBRIETE sera aussi conforté. Il est dédié à expérimenter les projets d'innovation d'entreprises inscrits dans des démarches de réduction de l'impact environnemental de leurs produits/services, d'économies de ressources, de décarbonation, de low-tech, d'économie circulaire, d'énergies renouvelables, etc. Enfin, il s'agira aussi d'apporter une attention particulière aux projets contribuant à la souveraineté européenne ainsi qu'à la relocalisation de l'activité en Bretagne en cohérence avec le projet reloc présenté lors de la session de décembre 2025.

En 2026, une réflexion sera plus globalement engagée pour adapter au mieux les dispositifs de soutien à l'innovation aux problématiques actuelles (approche territoriale, type d'innovation, renforcement de l'intégration des transitions...) et incorporant ces nouvelles dimensions dans leur diversité d'objectifs et au soutien aux projets structurants en lien avec le Programme opérationnel FEDER/FSE+ et les dispositifs de l'Etat et ses agences (Bpifrance, ADEME, ANR).

Programme 504

Développement des secteurs clés de l'économie bretonne

\\ Raison d'être du programme

Le programme 504 répond aux enjeux d'innovation des secteurs économiques stratégiques bretons identifiés par la stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3) en s'attachant particulièrement à embrasser les enjeux de transition écologique, énergétique et climatique d'une part, et de souveraineté d'autre part (alimentaire, énergétique, numérique et défense notamment) comme rappelé dans le cadre de la SRTES.

Il s'agit de mettre en synergie recherches publique et privée et de chercher à aligner les forces d'innovation d'une filière autour d'objectifs communs. Pour ce faire, la Région s'appuie sur les pôles de compétitivité et des programmes d'innovation structurants. Cette action est menée en cohérence avec les stratégies régionales. Elle se déploie en articulation étroite avec le cadre national (stratégie et financements).

\\ 2026 en actions

→ Les pôles de compétitivité : accompagnement et expertise au service des entreprises pour développer la R&D collaborative

Les sept pôles de compétitivité présents en Bretagne œuvrent à la transformation de leurs filières grâce à l'innovation, en mobilisant les compétences de R&D du territoire. Ces filières correspondent aux cinq domaines stratégiques d'innovation identifiés dans la S3 :

- Valorial : filières alimentaires
- Images & Réseaux : numérique sécurisé, sobre et souverain
- ID4Mobility : industrie des mobilités
- Mer Bretagne Atlantique : innovations maritimes
- EMC2 : technologies industrielles et matériaux
- Vegepolys Valley : filières du végétal
- Atlanpole Biothérapie : santé

Pleinement intégrés à l'écosystème d'innovation breton, les pôles contribuent au développement d'expertises sectorielles et d'une culture collaborative entre les acteurs de la recherche académique et les entreprises pour une croissance durable. Leurs actions répondent aux enjeux forts de souveraineté et d'accélération des transformations écologiques et sociales de notre économie.

Les pôles animent leurs filières autour de l'innovation ; ils accompagnent des projets de R&D collaborative entre entreprises et laboratoires et apportent leur soutien aux projets structurants d'entreprises. Depuis 2015, Vegepolys Valley, Atlanpole Biothérapie et EMC2, dont les sièges sont situés hors Bretagne, s'appuient sur des antennes locales placées respectivement au sein des centres d'innovation bretons Vegenov, Biotech Santé Bretagne et Institut Maupertuis.

2026 constitue une année charnière pour les pôles de compétitivité puisqu'elle coïncide avec la fin de la phase V de ce dispositif étatique (2023-2026) pour lequel existe une convention de financement entre l'Etat et la Région. Il s'agira de réaliser le bilan global de leur action et de travailler collectivement aux suites à donner pour le territoire régional, dans un contexte d'incertitudes quant à la poursuite du dispositif au niveau national et de très fortes contraintes budgétaires.

→ Le soutien direct aux projets collaboratifs et structurants de R&D

Au travers de ses dispositifs, la Région garantit un continuum cohérent de soutien aux projets collaboratifs de R&D allant des petits projets initiés par des TPE aux projets de filières à dimension nationale. Ils assurent ainsi un niveau élevé de soutien à la collaboration entre recherches publique et privée.

Déclinant les objectifs de la S3, ces dispositifs sont construits en synergie avec les autres cofinancements publics (collectivités infrarégionales, Etat, Feder, Bpifrance). Ils sont

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

8 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

1 548 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

7 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 303 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

ainsi complémentaires des dispositifs nationaux « France 2030 ». Ils s'inscrivent aussi dans la convention cadre 2024-2027 signée entre la Région et 28 EPCI bretons pour le financement des projets collaboratifs de R&D labellisés par les pôles de compétitivité, dans la continuité du partenariat établi entre la Région et les collectivités territoriales sur le champ du développement économique.

Parmi les dispositifs concernés, on peut mentionner :

- « L'innovation collaborative au croisement des filières » co-financé dans le cadre du programme opérationnel FEDER FSE+ 2021 – 2027 qui permet de soutenir des projets de R&D collaborative associant des acteurs issus d'au moins deux filières différentes ;
- « I-démo régionalisé » (France 2030 régionalisé) lancé en 2022, cofinancé avec l'Etat et inscrit au CPER. Il vise à soutenir des projets collaboratifs entre entreprises et laboratoires de recherche avec des ambitions de niveau national et des budgets conséquents. Ce dispositif a été prolongé d'une année et se clôturera fin 2026 ;
- Des appels à projet à destination des PME – notamment les novices en matière de R&D collaborative - ouverts par les pôles de compétitivité pour soutenir des projets de plus petite envergure et d'une durée inférieure à 2 ans. Ces projets sont soutenus par la Région ainsi que par Bpifrance et la Région Pays de la Loire.

En 2026, au même titre que sur le programme 503, une réflexion sera engagée pour optimiser le fonctionnement de ces dispositifs pour plus de lisibilité et de visibilité.

-> Des programmes d'innovation ambitieux et structurants pour les filières bretonnes

Dans la dynamique des écosystèmes animés par les pôles de compétitivité, plusieurs initiatives régionales d'envergure ont émergé pour catalyser la recherche et l'innovation de nos filières stratégiques et ainsi faire rayonner la Bretagne en France et en Europe autour de projets collectifs. La Région apporte son soutien financier à ces initiatives structurantes pour l'économie bretonne :

- Dans le domaine maritime, au-delà du pôle Mer Bretagne Atlantique, peuvent être mentionnés le Campus Mondial de la Mer animé par le technopôle Brest Iroise ou l'Institut pour la Transition « France Energies Marines » (FEM) qui constituent des outils collectifs puissants au service des filières maritimes et qui alimentent à la fois la S3 mais aussi la feuille de route maritime votée par la Région en octobre 2023 ;
- Dans les secteurs agricole et alimentaire, l'existence de l'Institut Carnot breton « Agrifood Transition » dont l'objectif est d'accélérer la contractualisation entre entreprises et laboratoires. Il regroupe des acteurs de la recherche académique et des centres d'innovation techniques. Outil labellisé et financé par l'Agence nationale de la recherche (label Institut Carnot), cette structure est unique en son genre en France du fait de l'importance de son ancrage territorial. Son action en faveur des transitions agroécologique et alimentaire s'inscrit dans le domaine d'innovation stratégique « économie alimentaire du bien manger pour tous » de la S3 ;
- Dans le domaine du numérique (en lien avec les actions portés par le programme 502), on peut citer plusieurs actions structurantes :
 - o L'Institut de recherche technologique brecom qui poursuit la restructuration de ses activités initiées en 2025 pour équilibrer son modèle économique ;
 - o La structuration de la filière cybersécurité ;
 - o Le déploiement et la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route régionale data IA votée mi-2025 ;
- Enfin, la dynamique lancée dans le spatial avec, d'une part la mobilisation du pôle Mer Bretagne Atlantique, du technopôle Brest Iroise (animateur d'un incubateur financé par l'Agence spatiale européenne ESA) et de l'Institut régional d'innovation spatial porté par l'Institut Mines Télécom Atlantique, et d'autre part le partenariat avec le CNES pour la période 2024 -2028 afin de développer le continuum recherche-formation-innovation au service des souverainetés (surveillance maritime...) et de la transition écologique (données climat, suivi du trait de côte...).

Programme 505

Création, développement et transmission d'entreprises

\\ Raison d'être du programme

L'incertitude et l'instabilité de la conjoncture économique de cette fin d'année 2025 incite à encore renforcer le fléchage des dispositifs d'accompagnement vers les bénéficiaires potentiels les plus fragiles. C'est tout particulièrement le cas en matière de création/reprise d'entreprise. Dans ce contexte, la nouvelle mouture du dispositif régional *PASS Création* vient optimiser la sécurisation du projet de création, à travers un accompagnement adapté aux besoins de chaque porteur de projet qui souhaite créer ou reprendre une entreprise en Bretagne.

La stratégie régionale s'appuie également sur une gamme d'outils partenariaux de financement prenant la forme de garanties d'emprunt, de prêts d'honneur, de fonds propres et quasi-fonds propres à toutes les phases clés de la vie de l'entreprise (amorçage, création, développement, transmission). En 2020/21, la Région s'est fortement mobilisée dans la constitution du fonds régional *Breizh Rebond 1* en capacité d'accompagner des entreprises en situation de fragilité conjoncturelle et qui ne trouvent plus de financement auprès de leurs partenaires habituels. En quelques années, ce fonds s'est déployé en Bretagne et il constitue désormais un atout de consolidation de l'emploi sur le territoire relativement différenciant à l'échelle nationale.

\\ 2026 en actions

→ Pass Création : renforcement de l'accompagnement des publics et de l'accompagnement aux transitions

2026 est l'année de renouvellement du dispositif *PASS Création* pour une période de quatre ans (2026-2029). Le marché public, désormais finalisé, permet l'accompagnement des porteurs de projet dans leur création ou reprise d'entreprise par un consortium composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de BGE, de l'ADIE, de France Active et des plateformes Initiative Bretagne. Un budget de 1,8 M€ sera mobilisé annuellement sur ce dispositif à l'échelle de la Bretagne, dont 40% de financements régionaux et 60% de financement de l'Union Européenne (FEDER).

L'intégration des transitions, qu'elles soient sociales ou environnementales, sera prise en compte à toutes les étapes du parcours d'accompagnement via notamment la question de la relocalisation, grâce à la sensibilisation de tous les créateurs accompagnés à l'indice breton de l'achat local (IBAL) dès les premiers échanges.

Ce nouveau dispositif vise à accompagner tout public en adaptant l'accompagnement aux besoins des porteurs de projets notamment ceux issus des quartiers politique de la ville (QPV), les femmes, les personnes en situation de handicap avec une prise en considération du nécessaire équilibre territorial de l'action régionale.

En 2025, la Région a suivi attentivement la mise en œuvre de ces offres d'accompagnement complémentaires, au service des créatrices et créateurs d'entreprises. En 2026, elle maintiendra son soutien au développement d'actions pour les publics en situation de handicap notamment par sa participation financière à l'association H'up Entrepreneurs.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

15 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

2 370 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 967 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 080 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Poursuivre le soutien à l'entrepreneuriat féminin

La Région poursuit son soutien au développement de l'entrepreneuriat féminin, par son aide aux actions de l'association Femmes de Bretagne. En 2026, des ateliers collectifs réservés aux femmes seront animés par les opérateurs de *PASS Création* formés à ces enjeux. Les opérateurs de ce dispositif renforceront la promotion de ces ateliers, auprès des bretonnes en création ou reprise d'entreprise qui pourront y participer en distanciel ou en présentiel sur l'ensemble du territoire breton. Si la part des femmes parmi les créateurs d'entreprise demeure encore globalement inférieure à 50% en Bretagne ce n'est pas le cas pour les publics accompagnés par le *PASS Création* : en 2025, 50,7 % des bénéficiaires du dispositif étaient des femmes.

→ Soutenir les entreprises et les dirigeants en difficultés, dans une conjoncture plus tendue

La Région est présente à toutes les phases de vie des entreprises y compris en accompagnant des entreprises en difficulté. Les associations soutenues œuvrent à la détection des difficultés des entreprises et facilitent la résolution des problèmes ou, postérieurement, quand le curatif n'est plus possible, contribuent à l'accompagnement des chefs d'entreprises pendant et après la phase de liquidation judiciaire. Alors que la conjoncture économique donne globalement des signes de ralentissement, il s'agit de renforcer l'engagement collectif des partenaires de l'accompagnement et de la prévention. Cela passe par l'action au quotidien des réseaux mais également par l'animation du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ), sur chacun des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En complément, des animations régionales seront menées auprès des développeurs économiques des EPCI et des technopoles notamment, en partenariat avec des administrateurs judiciaires, les présidents de tribunaux de commerce et des associations d'accompagnement, notamment des dirigeants.

→ Renforcer les outils de financement de haut de bilan pour faire face aux enjeux des transitions, de transmission et de consolidation

2025 a été marquée par la sortie de la Région du capital de la société de capital investissement *Bretagne Participations*, gérée par Sodero. Positionnée sur le segment très concurrentiel du capital développement/transmission, cette opération clarifie la stratégie régionale de concentration de l'intervention de la Région en fonds propres sur les segments de financement les moins couverts naturellement par les outils en place : l'amorçage, la petite transmission et, depuis 2021, le rebond.

Dans le contexte d'incertitude économique très forte que nous connaissons, la capacité d'intervention du fonds Breizh Rebond est un atout majeur pour les entreprises fragilisées du territoire à qui il peut offrir une solution d'accompagnement financier et opérationnel adaptée. Depuis sa création en 2021, Breizh Rebond est intervenu dans 10 entreprises bretonnes dans lesquelles il a investi 43 M€. L'enjeu est désormais d'envisager, avec l'ensemble des souscripteurs publics et privés, les modalités de mise œuvre d'un fonds Breizh Rebond 2, à même de prendre le relais du fonds Breizh Rebond dont le terme de la période d'investissement se rapproche. Dans ce cadre, la Région cherchera à optimiser l'effet levier de son intervention qui pourrait permettre la mobilisation du reliquat du « Fonds de Fonds France Relance Etat-Régions » (FFRER) géré par Bpifrance et des banques partenaires du fonds 1.

Pour le reste, les fonds dans lesquels la Région est actionnaire -notamment Breizh Invest PME et Breizh Up, fonds de co-investissement régional qui a fêté ses 10 ans il y a quelques mois- gardent des capacités d'intervention. Malgré un relatif manque de visibilité sur les carnets de commande et donc parfois des tensions financières qui pourraient amener à oublier les enjeux de long terme, notamment en matière de RSE, la Région Bretagne veille à ce que cette thématique reste centrale dans l'approche d'un dossier et dans son suivi par les sociétés gestionnaires.

Programme 506

Accompagnement des entreprises et de l'emploi

\\ Raison d'être du programme

En lien avec les orientations de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), les actions de ce programme visent le financement d'outils, tant collectifs qu'individuels, permettant aux entreprises bretonnes d'anticiper les mutations sociales et environnementales, les évolutions majeures autour de leur accès à leur approvisionnement, les évolutions technologiques, les enjeux autour de la cybersécurité... afin de leur permettre de préserver leur compétitivité.

\\ 2026 en actions

→ Pour des entreprises de l'industrie agro-alimentaire (IAA) engagées auprès du monde agricole et autour des transitions environnementales et sociétales

Le poids du secteur agroalimentaire est majeur en Bretagne où il représente 40 % des emplois industriels et bénéficie d'un maillage territorial très dense. Les besoins en investissements restent conséquents pour répondre à une concurrence, y compris internationale, de plus en plus forte et ce alors que la question de la souveraineté alimentaire redevient prégnante. Aussi, la Région poursuivra son soutien aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires, qui transforment ou conditionnent des matières premières agricoles issues majoritairement du territoire.

L'année 2026 verra à la fois la clôture du 2^{ème} appel à projet PASS Compétitivité IAA, de la programmation européenne 2023-2027, et celle du lancement du 3^{ème} appel à projet qui ouvrira en avril pour une durée d'un an.

Ce dernier permettra d'accompagner les entreprises qui prévoient de développer leur activité sur le territoire, afin de gagner en efficience, de préserver ou de générer des emplois, tout en répondant aux attentes des consommateurs et en intégrant les enjeux des transitions. Ce soutien représente un enjeu majeur pour la filière agroalimentaire bretonne, avec un double effet sur la compétitivité des IAA et l'amont agricole, en contribuant à valoriser les productions des agriculteurs. Y seront tout particulièrement soutenus les projets permettant la reprise d'une friche industrielle et économes en fluides (eau et énergie). Toutes les entreprises soutenues devront avoir mesuré leur IBAL (Indice Breton de l'Achat Local).

Le second appel à projets, en cours jusque fin janvier 2026, a déjà permis d'accompagner 5 entreprises agroalimentaires en 2025 pour un montant d'aides publiques de 2,3 M€ (dont 922 k€ de crédits régionaux et 1 383 k€ de FEADER). La majorité des dossiers ont été déposés tardivement au dernier trimestre 2025 et seront donc engagés en 2026.

→ Le dispositif PASS Commerce et artisanat renforcé autour des centralités et des transitions environnementales et numériques

Le PASS Commerce et artisanat, mis en œuvre depuis 2017, est déployé sur les 60 EPCI bretons. Il vise à soutenir les petites entreprises de proximité qui maillent le territoire et dynamisent les centres-villes et centres-bourgs :

- 879 communes ont vu une entreprise de leur territoire bénéficier du PASS Commerce et Artisanat avec au moins un projet, soit près de 73 % de la totalité des communes bretonnes ;
- Plus de 7 000 entreprises avaient déjà bénéficié du dispositif ;
- Le montant des subventions accordées en co-financement avec les EPCI s'élève à un montant total de subvention de 32,6 millions d'euros, dont un peu plus de 14 millions de part régionale.

Le dispositif est cofinancé par les EPCI et par la Région, laquelle apporte un financement de 2,2 millions d'euros. Les EPCI assurent son déploiement opérationnel. Les artisans et commerçants accompagnés bénéficient d'une aide sous forme de subvention à hauteur de 30 % des investissements.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

12 500 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

1 590 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

13 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 570 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Il a été actualisé en juillet 2023, et tout en conservant l'esprit du dispositif initial. Les ajustements intervenus ont permis de conforter le soutien à l'installation et au développement d'activités en centralité, d'élargir les interventions aux investissements réduisant les impacts environnementaux et d'accélérer la transition numérique du tissu artisanal et commercial breton.

Une plateforme numérique de dépôt et d'instruction des dossiers, facilite dorénavant le travail des réseaux consulaires ou des intercommunalités, qui accompagnent les commerçants au montage des dossiers, ainsi que de l'ensemble des EPCI dans l'instruction des demandes, jusqu'au paiements pour la Région.

→ Orienter le soutien aux entreprises du tourisme vers les transitions

Après une année 2024 active, avec 18 projets accompagnés pour un montant de près de 1,3 M€ en 2025, le dispositif d'aide aux entreprises touristiques s'est poursuivi avec un engagement du même montant pour 15 dossiers votés.

Depuis sa création ce dispositif permet un accompagnement sur deux volets, que sont la reprise (fonds de commerce et/ou bâtiments ou foncier), et les travaux (rénovation, modernisation ou extension), cumulables dans la limite d'une avance remboursable de 180 000

Dans ce cadre, et afin de répondre à l'ambition de la Région d'inscrire les transitions dans ses dispositifs d'aides aux entreprises, il apparaît nécessaire, en 2026, de réinterroger les critères d'éligibilité et les modalités d'accompagnements du *PASS Investissement des entreprises touristiques* comme cela a été fait pour les entreprises de production et d'ouvrir le *PASS transitions* aux hôtels et aux campings.

→ Soutenir le développement stratégique des entreprises de productions audiovisuelle et cinématographique

En cohérence avec la politique culturelle, la Région poursuivra en 2026, l'accompagnement des producteurs de cinéma et audiovisuel. Ce soutien intervient via une aide pour les producteurs, afin de permettre le maintien et le développement de l'emploi, le développement des investissements et la capacité des entreprises à rayonner au niveau national et international. Par ailleurs, les prestataires de ce secteur continueront d'être soutenus, via le « PASS Transitions », pour certaines dépenses d'investissements, de conseil ou pour le recrutement de salariés spécialisés dans les transitions.

→ Accompagner la transition des entreprises dans le cadre de dynamiques collectives

La Région va poursuivre l'accompagnement des dirigeants d'entreprises en soutenant les réseaux régionaux suivants :

- *Produit en Bretagne* qui anime un réseau de plus de 500 adhérents et contribue à la préservation et au développement du savoir-faire breton et de la culture bretonne. De plus, le réseau entend renforcer et valoriser l'engagement de ses membres en matière de RSE, en favorisant l'échange de bonnes pratiques, mais aussi en promouvant des démarches de labellisation plus structurées, via le label "Bretagne 26000" ;
- Le réseau PLATO, porté par les CCI et par l'ADERE 35, qui organise le partage d'expériences entre dirigeants d'entreprises sur un territoire donné, poursuivra ses missions ;

Le contexte actuel de fortes incertitudes et de mutations accélérées conforte pleinement la nécessité d'avoir des réseaux d'échanges entre dirigeants, pour rompre le sentiment d'isolement et favoriser les échanges de bonnes pratiques. Aussi la Région confirme-t-elle son soutien à ces initiatives. Elle va aussi financer des « actions collectives », des programmes pour les dirigeants d'entreprises, conjuguant accompagnements individuels et temps collectifs.

Pour les entreprises industrielles, le programme *Breizh Fab*, dont le démarrage opérationnel a débuté fin 2025, se déploiera toute l'année 2026. 120 entreprises bénéficieront à ce titre d'un accompagnement individuel par des consultants (sélectionnés à l'issue de l'appel d'offres lancé mi-2025). Le programme poursuivra son rôle d'animation de la communauté des industriels bretons avec l'organisation de temps collectifs (webinaires, rencontres-marchés...) pour permettre aux dirigeants de s'acculturer et de monter en compétences sur des enjeux stratégiques. La logistique, la sécurité et le raccourcissement de la chaîne d'approvisionnement sont aussi des sujets prioritaires.

Enfin, il est envisagé d'accompagner des réseaux ou des initiatives qui contribuent spécifiquement à accélérer les transitions des entreprises, en matière de transitions sociale, environnementale ou numérique.

Une action collective sera lancée, en partenariat avec la Direction générale des armées (DGA), Bretagne Compétitivité et de grands donneurs d'ordre de la filière, pour accompagner des entreprises présentes sur le secteur de la défense afin qu'elles puissent répondre aux attentes des donneurs d'ordre mais aussi travailler à leur diversification, la dualité des activités étant désormais la norme. L'ambition est de soutenir une vingtaine d'entreprises, le FEDER, qui a vu son programme opérationnel modifié pour intégrer une ambition nouvelle autour des industries de défense, sera mobilisé.

→ Aider les entreprises à se faire accompagner dans leurs transitions

Le dispositif *PASS Transitions*, lancé fin 2023, est maintenu pour soutenir les petites entreprises dans l'accélération de leurs transitions. En plus des investissements relatifs à l'eau, à l'énergie, aux déchets, il est notamment envisagé de financer la mise en place de solutions en matière de cybersécurité. De plus, pour que le dispositif permette un accompagnement cohérent, il est prévu de renforcer le soutien sous forme de conseil pour mener des études d'opportunité en amont des projets d'investissements.

En parallèle, le dispositif *PASS Investissement* pourrait être adapté en 2026 en vue d'une meilleure articulation avec les EPCI du territoire de l'entreprise concernée appelés à se mobiliser en complément de l'aide régionale qui tiendra compte de la carte des capacités.

Programme 507

Economie sociale et solidaire et innovation sociale

\\ Raison d'être du programme

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est une autre façon d'entreprendre, collective, avec pour ambition principale l'utilité sociétale (sociale, environnementale). Elle est complémentaire de l'économie dite « traditionnelle » avec qui des synergies peuvent également être créées, notamment dans le cadre de la politique de responsabilité sociétale des entreprises et de leur politique achats responsables. Elle répond ainsi aux enjeux de relocalisation et de création de valeur dans les territoires, avec des emplois peu délocalisables.

L'objet de ce programme est de soutenir l'émergence de projets économiquement viables par la structuration d'un écosystème d'accompagnement spécifique et la mise en place d'outils d'ingénierie financière adaptés aux différentes phases de vie d'un projet.

\\ 2026 en actions

→ Accompagner les porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire

La Bretagne s'est caractérisée historiquement par un maillage territorial dense en termes de structures ressources pour accompagner les porteurs de projets de l'ESS : les 19 pôles de l'ESS, les 4 Tag bzh, France Active Bretagne, la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), l'Urscop, les coopératives d'activité et d'emploi, etc. Cette construction d'un éco-système spécifique pour l'accompagnement et le financement de projets a été le fruit d'une collaboration fructueuse entre la Région, mobilisant ses services, l'État, la Banque des Territoires et la CRESS depuis de nombreuses années. Elle a conforté l'implantation et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans notre région.

L'année 2026 marque un tournant pour l'accompagnement de proximité des porteurs de projets avec la fusion des 19 pôles de l'ESS et des 4 Tag bzh pour former 5 groupements territoriaux. Cette fusion, souhaitée par les structures, a pour objectif de mutualiser des moyens et de professionnaliser l'accompagnement des bénéficiaires (porteurs de projets, collectivités) avec la mise en place d'une nouvelle offre de services.

Dans un contexte budgétaire contraint, la Région fait le choix volontariste de maintenir le financement global de ces structures de proximité pour leur permettre de trouver leur équilibre financier et déployer sereinement leur offre de services en 2026.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

400 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

2 350 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

400 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 460 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

■ 5 territoires stratégiques



En 2026, le soutien au dispositif local d'accompagnement (DLA), dispositif central pour les associations employeuses du territoire (environ 140 structures bénéficiaires chaque année), sera maintenu à même hauteur pour les accompagner face aux défis majeurs qui questionnent leur fonctionnement actuellement.

La mise en place d'outils d'ingénierie financière

Depuis juillet 2023, la Région s'appuie sur un dispositif de soutien aux entreprises de l'ESS, Etik Projet – projets entrepreneuriaux. Ce dispositif a pour vocation d'accompagner la phase de démarrage d'activité, période souvent fragile pour des projets innovants dont le modèle économique est plus long à se stabiliser. Une cinquantaine de projets ont été accompagnés dans des domaines très variés : économie maritime, environnement, alimentation durable, santé, mobilité, habitat, etc. En 2026, ce dispositif poursuivra son déploiement sur l'ensemble du territoire breton en lien avec les EPCI.

Ce dispositif intervient en complémentarité des dispositifs opérés par France Active Bretagne (abondés par la Région et la Banque des territoires) et qui couvrent le cycle de vie d'une entreprise (faisabilité, développement, rebond). Ce sont environ 140 structures de l'ESS qui sont aidées chaque année dans le cadre de ces dispositifs. La Région soutiendra particulièrement le dispositif DASESS qui accompagne les structures en fragilité par du conseil et/ou du prêt.

→ Favoriser les coopérations entre ESS et économie « classique »

Sous l'effet conjugué des évolutions de la société, les entreprises sont de plus en plus engagées dans des démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). La RSE est une opportunité pour la mise en place de partenariats entre les entreprises engagées et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), à même de proposer des solutions innovantes répondant aux enjeux des entreprises, des personnes et des territoires (économie circulaire, inclusion sociale...). C'est dans ce contexte que la CRESS a coordonné un travail avec des pôles de l'ESS volontaires pour créer des synergies sur un territoire entre acteurs de l'ESS et de l'économie « traditionnelle ». Cette action continuera à être soutenue dans le cadre des missions opérées par les groupements territoriaux ESS. Cette initiative s'inscrit également pleinement dans le cadre du SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables) de la Région Bretagne.

→ Soutenir les démarches de recherche participatives

Depuis 5 ans l'appel à projet « Recherche et société » a pour objectif de favoriser les liens entre les acteurs de la société civile et le monde de la recherche afin de stimuler les dynamiques d'innovation sociale sur des sujets très divers (égalité des droits, environnement, culture, etc.). En initiant en 2021 l'appel à projets « Recherche et société » sur deux programmes budgétaires conjoints (au titre de l'ESS et de l'enseignement supérieur et de la recherche), la Région Bretagne a souhaité affirmer son soutien à la mise en œuvre de projets de recherche participative, pour répondre à différentes problématiques (sociales, culturelles, économiques, environnementales...) d'intérêt régional, identifiées sur le territoire. Ces projets doivent être coconstruits et réalisés en partenariat entre acteurs de la recherche, et acteurs de la société civile. Les cinq premières campagnes de cet appel à projets ont permis de soutenir presque 50 projets, dans une dynamique de croissance chaque année. Il a vocation à être renouvelé en 2026.

Programme 508

Structuration de l'économie bretonne et économie circulaire

\\ Raison d'être du programme

La raison d'être de ce programme est de favoriser le dynamisme de l'économie régionale en soutenant la structuration des têtes de réseaux filières et clusters, en s'appuyant notamment sur les deux agences régionales, Bretagne Next, réformée en 2025 et Bretagne Commerce International qui pourrait connaître de profondes évolutions en 2026 afin de s'adapter aux enjeux nouveaux.

En lien avec les orientations de la stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES), l'anticipation des mutations économiques et sociales et la recherche de relais de croissance est au cœur des plans d'actions de ces acteurs que la Région soutient. L'approche prospective est d'autant plus indispensable dans un contexte marqué par des enjeux situés à la croisée de dimensions vastes et complexes : démographie, attractivité des métiers, mobilité, compétitivité et impacts environnementaux, notamment.

La contrainte budgétaire conduit à assumer des réductions significatives des soutiens régionaux à ces structures, pour privilégier les soutiens plus directs aux entreprises elles-mêmes, sans épargner celles qui sont les plus proches du Conseil régional.

\\ 2026 en actions

→ Accompagner les filières dans leurs transitions et mutations et anticiper l'économie de demain

La Région soutient différentes têtes de réseaux pour accompagner la structuration des filières qu'elles animent et en renforcer la compétitivité et la durabilité.

Ainsi la Région apportera à nouveau son soutien à l'Institut VEIA (Cellule Economique de Bretagne). Ses travaux contribuent à caractériser les mutations structurelles auxquelles la filière de la construction est confrontée, et donc à éclairer la manière dont elle doit s'adapter à ces évolutions, en lien avec de très nombreuses politiques régionales.

La Région poursuivra son soutien au cluster *Bretagne Pole Naval* qui accompagne le développement des entreprises des filières navales, des énergies marines renouvelables et du secteur de l'*oil and gas*. Le cluster s'engagera sur la thématique de l'attractivité des emplois de la filière à travers l'organisation du Salon *Pro&Mer*.

Le soutien au cluster *Bretagne Aerospace*, regroupant les entreprises bretonnes de l'aéronautique, sera également poursuivi. La structuration de la filière ciblera notamment la protection de leurs données face aux cyberattaques mais également la décarbonation du transport aérien et l'émergence d'une filière spécifique aux drones.

L'Agence de développement économique régionale, désormais dénommée *Bretagne Next*, a vu sa gouvernance et le champ de ses missions évoluer pour s'adapter en 2025. De par ses évolutions stratégiques, l'agence ouvre son offre de services à destination des collectivités territoriales et réaffirme son cœur de métier : l'anticipation la veille et la prospective économique, ainsi que le portage de projets innovants, précurseurs, en avance de phase quand la réalité d'un marché, ou d'un concept, n'est pas encore totalement avérée. Par ailleurs *Bretagne Next* poursuivra son travail d'identification des potentiels de création d'activité pour les entreprises bretonnes autour de marchés émergents ou à forte évolution, et au regard des savoir-faire et actifs locaux. À cette fin, elle mobilisera l'ensemble de ses compétences : l'animation de filières, l'observation économique des données à travers sa plateforme CRAFT, la promotion de l'économie régionale (notamment par sa présence sur les salons) ainsi que son expertise sur les questions européennes. Sur ce champ, un travail spécifique va être mené en 2026 sur le secteur de la défense.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

3 300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 770 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Continuer à accompagner les acteurs de l'accompagnement à l'international

En 2025, le contexte géopolitique a continué de façonner les dynamiques du commerce international, sous l'effet conjugué de l'augmentation des droits de douanes, des tensions entre grandes puissances, et des transformations numériques en cours notamment liées à l'intelligence artificielle (IA). L'année a été marquée par un léger ralentissement des exportations bretonnes ainsi que par un report des importations auparavant en provenance des États-Unis, vers le Canada, l'Asie du Sud-Est, le Mexique et la Chine.

Dans ce contexte, la Bretagne, qui ne représente que 2 % des importations et exportations françaises, voit le nombre de ses entreprises exportatrices rester relativement stable, autour de 4 000 sociétés qui exportent leurs produits et/ou services.

Ainsi, la Région maintiendra son soutien à *Bretagne commerce international* (BCI) dans son action d'accompagnement des entreprises bretonnes dans leur développement à l'international. Celle-ci s'appuie notamment sur un réseau de prestataires étrangers agréés et cible prioritairement les primo-exportateurs notamment les entreprises technologiques dont les marchés sont immédiatement internationaux ainsi que les marchés européens dans la période de "re continentalisation" du commerce international.

L'objectif est d'aider les sociétés bretonnes tout au long de leur développement à l'international selon leurs besoins et leur maturité à l'export : sensibilisation à l'export, veille sur les produits et les marchés, conseil réglementaire, conseil stratégique, aide à la recherche de distributeurs à l'étranger ou pour l'implantation d'une filiale, soutien à la prospection via l'organisation de salons ou de missions à l'étranger. Ces actions se réaliseront en lien croissant avec *Bretagne Compétitivité*, dans la perspective d'une fusion des deux organismes en cours de préfiguration. L'enjeu est le renforcement de l'efficacité de l'action public en inscrivant l'internationalisation des entreprises dans une vision large et systémique des leviers de développement et de compétitivité à actionner.

Par ailleurs, l'*accompagnement des investissements internationaux* opérée historiquement par BCI sera désormais internalisée par la Région après une phase de tuilage début 2026.

→ Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Grâce au soutien de la Région, l'*Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail* (ARACT) poursuivra ses travaux, déclinés en 2026 autour de trois priorités :

- Favoriser la santé au travail (des salariés, dirigeants, managers) en considérant qu'il s'agit aussi d'un enjeu de performance globale ;
- Renforcer l'égalité professionnelle ;
- Agir sur les conditions de travail comme levier pour améliorer l'attractivité des entreprises.

De plus, elle va contribuer à éclairer l'impact des transitions sur le travail. Ainsi, il est notamment prévu de poursuivre une démarche d'analyse de l'impact de la transition écologique dans les exploitations agricoles, fruit d'un projet mené en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Dans cette même logique, l'ARACT entend analyser l'impact de l'intelligence artificielle sur le travail.

Programme 509

Agriculture, filière bois et alimentation

\\ Raison d'être du programme

L'année 2025 aura été contrastée selon les filières agricoles. Si certaines d'entre elles, en particulier les filières laitières, viande bovine ou encore œufs, ont bénéficié de niveaux de prix soutenus leur permettant notamment d'améliorer les revenus et de poursuivre l'effort de modernisation de leurs outils de production, d'autres filières ont connu une situation nettement moins favorable, à l'image de la filière porcine et légumière. Dans ce contexte économique contrasté, les acteurs des différentes filières agricoles ont également dû faire face à la pression liée aux risques sanitaires. En effet, une très grande majorité des communes bretonnes ont eu sur leur territoire au moins un élevage touché par la fièvre catarrhale ovine (FCO), et le risque lié à l'influenza aviaire reste élevé. A ces enjeux s'ajoutent les fortes incertitudes liées aux évolutions du commerce international. La multiplication des accords commerciaux internationaux, à l'image de celui envisagé avec les pays du MERCOSUR, menace d'ouvrir les marchés européens à des produits agricoles qui ne respectent pas les standards environnementaux, sociaux ou sanitaires exigés au sein de l'Union européenne. Ces risques sanitaires et commerciaux relèvent désormais plus d'impacts structurels que conjoncturels, au même titre que les effets du réchauffement et du dérèglement climatique qui impactent de façon pérenne et durable nos systèmes agricoles.

C'est dans ce contexte particulièrement exigeant que la Commission européenne a présenté, le 16 juillet 2025, sa proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034 et ses premières propositions relatives à l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC). Ces propositions, très attendues par le monde agricole au regard des enjeux financiers majeurs qu'elles représentent, traduisent une inflexion préoccupante.

Le projet de budget affiche ainsi une baisse de près de 20 %, accompagnée d'une fusion des deux piliers historiques de la PAC¹, d'un allègement des règles de conditionnalité et, surtout, de la création d'un fonds unique regroupant une multitude de fonds dont la PAC, la PCP, la cohésion, le FSC... Cela constituerait un bouleversement des équilibres historiques avec une renationalisation de politiques pourtant au cœur de la construction européenne.

Malgré ce contexte budgétaire régional contraint et les incertitudes pesant sur l'avenir de la PAC, la Région Bretagne réaffirme sa détermination à mettre en œuvre une politique volontariste permettant de préserver une agriculture durable, saine, de qualité, qui puisse nourrir durablement. Elle appuie ainsi sa politique agricole sur la déclinaison régionale de la programmation FEADER 2023/2027 afin d'accompagner durablement les transitions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture bretonne.

Elle décline trois priorités structurantes : le soutien à l'installation-transmission, le soutien aux investissements de transition pour renforcer la résilience et la compétitivité des exploitations et les dispositifs de valorisation du bocage et de la forêt.

\\ 2026 en actions

Déclinaison opérationnelle de la stratégie régionale en faveur de l'installation-transmission, le soutien au renouvellement des générations en agriculture repose sur plusieurs dispositifs :

- AGRI Transmission
- AGRI Foncier
- AGRI Install
- Brit Agricole

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

18 250 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

10 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

17 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 980 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

¹ Le soutien aux revenus et à la stabilité des marchés d'une part, le développement rural et l'accompagnement des transitions d'autres part

Les travaux de concertation menés en 2022 dans le cadre des Etat généraux de l'installation transmission ont fait émerger une ambition commune pour l'avenir de l'agriculture bretonne, portée par l'ensemble des acteurs agricoles. Depuis plus de trois ans, la Région Bretagne met en œuvre les outils découlant de cette démarche, qu'il s'agisse de la transmission des exploitations agricoles via le dispositif *AGRI Transmission*, de l'accompagnement au démarrage d'activité avec le *BRIT Agricole* ou encore le déploiement de la nouvelle Dotation jeunes agriculteurs (DJA). La Région va engager une évaluation en 2026 de sa politique installation-transmission.

Afin d'améliorer la transmission des exploitations agricoles, la Région a lancé, fin 2024, *AGRI Transmission*. Ce sont désormais 13 structures qui déploient ce diagnostic : déjà 250 diagnostics ont été réalisés en 11 mois, avec pour objectif d'améliorer la transmissibilité des fermes bretonnes et de proposer un accompagnement partagé au futur cédant.

Par ailleurs, le dispositif *AGRI Install* repose sur la dotation jeune agriculteur (DJA). Il a permis de soutenir 479 agriculteurs au démarrage de leur activité en 2025, en hausse de 11% par rapport à 2024. Il offre un soutien financier, permet de sécuriser les projets d'installation et s'appuie sur un accompagnement par des structures labellisées (Chambre d'Agriculture, FRAB, FRCIVAM). Afin de soutenir davantage le renouvellement des générations, cette aide a été revalorisée de manière importante en fin d'année 2025 à hauteur de 30 000 €, soit une hausse de 36 %. Elle s'accompagne d'un nouvel engagement permettant au jeune agriculteur d'appréhender la vulnérabilité de son exploitation face au changement climatique et d'anticiper les évolutions nécessaires de son système de production pour s'adapter au climat que connaîtra la Bretagne dans les décennies à venir. Ce dispositif est complété par une aide volontaire de 8 000 € pour les installations des porteurs de projet de plus de 40 ans. Par ailleurs, dans le cadre d'une réponse spécifique à une filière particulièrement déstabilisée, la Région a souhaité mettre en place une aide forfaitaire de 8 000 € pour soutenir la constitution du cheptel bovin allaitant pour les jeunes agriculteurs.

Enfin, le prêt d'honneur *Brit Agricole* a été largement sollicité en 2024 et en 2025. En 2024, 167 projets ont été financés, pour 186 bénéficiaires soit 5,5 M€ de prêts d'honneur *Brit Agricole* engagés, dont 43 % de cofinancement BPI France. En 2025, près de 200 bénéficiaires ont bénéficié de ce prêt à taux zéro unique en France, auxquels s'ajoutent les bénéficiaires des prêts octroyés en local par leur plateforme Initiative de proximité. Au total plus de 300 prêts ont été délivrés.

La Région a renforcé son action sur le foncier agricole, consciente du rôle stratégique que celui-ci joue pour l'avenir de l'agriculture bretonne. Elle a ainsi consolidé ses dispositifs de mises en réserve foncière, déployés en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne et la SAFER Bretagne. Ces dispositifs visent à prioriser et faciliter l'installation des jeunes agriculteurs mais aussi la restructuration parcellaire, nécessaire pour mettre en œuvre des systèmes de production agroécologiques et faciliter la transmissibilité des exploitations. Par ailleurs, pour renforcer la connaissance des dynamiques foncières à l'échelle des territoires et faciliter la transmission des exploitations et les possibles échanges parcellaires, des cellules foncières expérimentales ont été lancées dans douze EPCI bretons.

Fort des résultats observés et de l'appropriation de ces dispositifs régionaux par les acteurs agricoles, l'année 2026 permettra la consolidation et la continuité des outils déployés qui ont démontré leur pertinence et leur complémentarité, en faveur du renouvellement des générations agricoles, dans la durée.

→ Soutenir les investissements de transition dans les exploitations agricoles et contribuer à l'amélioration des pratiques et des systèmes

La Région soutient les démarches de transition et d'amélioration des systèmes agricoles à travers plusieurs dispositifs :

- AGRI Invest
- Les Contrats de transition agroécologique (CTAE)
- Les Mesures agri environnementales et climatiques (MAEC)
- Le plan pour l'agriculture biologique

Le programme *AGRI Invest* accompagne les transitions et la modernisation des exploitations agricoles. Il vise à conforter durablement la compétitivité de l'agriculture régionale tout en accompagnant l'évolution des pratiques vers des systèmes agroécologiques et résilients : réduction de l'utilisation des intrants, production d'énergie renouvelable, diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES), amélioration des conditions de travail.

Depuis son lancement en décembre 2023, plus de 2 000 exploitations agricoles se sont engagées dans cette démarche, grâce à un soutien public de 56 millions d'euros. En 2025, la Région a franchi une nouvelle étape en mobilisant 30 millions d'euros au service de ces investissements. Dans un contexte sanitaire particulièrement préoccupant, la Région réaffirme par ailleurs son engagement en maintenant son soutien aux investissements dédiés à la biosécurité et bien être en élevage de volaille, afin de sécuriser les filières et renforcer la prévention des risques sanitaires.

Les agriculteurs sont par ailleurs incités à adhérer à des *Contrats de Transition AgroEcologique* (CTAE) qui valorisent les engagements de l'exploitation dans la transition agroécologique. 928 CTAE ont été signés dans les exploitations agricoles en 2025, en hausse de +7,5% par rapport à 2024 (année civile), marquant un réel dynamisme. Bien loin d'être une barrière, ces CTAE représentent une porte d'entrée pour valoriser les investissements et les actions qui engagent une transformation de l'agriculture bretonne sur les sujets climatiques et environnementaux.

Concernant le soutien aux CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) et ETA (Entreprises de Travaux Agricoles), la Région va poursuivre son soutien aux investissements à vocation agroenvironnementale, reconnaissant leur rôle essentiel dans la diffusion de pratiques innovantes, l'optimisation de l'usage du matériel et de sa mutualisation.

Par ailleurs, malgré le transfert de la compétence des *Mesures Agri Environnementales et Climatique* (MAEC) de la Région vers l'Etat à partir de 2023, la Région a fait le choix de poursuivre son soutien aux MAEC notamment vers les systèmes herbagers, en particulier dans les bassins versants algues vertes (BVAV). Cet engagement volontariste sera poursuivi en 2026 dans le cadre de la contribution de la Région au volet préventif du Plan de lutte contre les algues vertes (2022-2027).

La Région a par ailleurs la gestion de MAEC ciblant d'une part l'amélioration du potentiel pollinisateur (API) et d'autre part la protection des races menacées (PRM). À ce titre, 500 000 € sont versés chaque année à ces exploitations.

Enfin, au-delà de son action en matière de commande publique et de la mise en œuvre du programme "Bien manger" dans les lycées publics bretons, la Région poursuit la déclinaison du *Plan pour l'agriculture biologique* en s'appuyant notamment sur les aides à l'investissement, l'innovation, la promotion et le développement des circuits de proximité. Elle a souhaité apporter un soutien renforcé aux projets d'agriculteurs engagés en agriculture biologique en instaurant une bonification aux aides à l'investissement. En 2025, ce sont 266 agriculteurs en bio aidés dans leurs investissements par la Région pour 7,1 millions d'euros mais aussi 135 jeunes agriculteurs en bio aidés pour leur installation.

→ Le Plan Breton pour l'Arbre, un accélérateur pour le développement de la filière forêt-bois et du bocage

Au cœur des défis des transitions climatiques, énergétiques et écologiques auxquels la Bretagne est confrontée, l'arbre joue un rôle essentiel pour la préservation de la biodiversité, de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, de la tenue des sols, tout en représentant un enjeu économique structurant. Lors de la session de décembre 2023, la Région a adopté son *Plan breton pour l'arbre*, dont les actions sont désormais pleinement engagées

Le programme *Breizh Forêt Bois* qui encourage la plantation et la gestion forestière a conservé sa dynamique opérationnelle. Les récents incendies qui ont touché le massif de Paimpont rappellent avec force la nécessité de maintenir ces soutiens publics pour accompagner la reconstitution des peuplements forestiers dégradés.

Parallèlement, pour densifier et pérenniser le bocage breton, la Région poursuit son engagement en faveur de sa protection, de sa gestion durable et de sa valorisation avec le dispositif *Breizh Bocage 3*. Ce dispositif soutient à la fois les travaux de plantation, de réhabilitation et l'animation territoriale, en étroite articulation avec les EPCI. La dynamique de plantation a atteint aujourd'hui un niveau inédit de 550 km de linéaire planté par campagne de plantation.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 510

Pêche, aquaculture et développement maritime

\\ Raison d'être du programme

Si la politique maritime est par nature transversale dans le budget régional, le programme 510 porte une part essentielle du financement de la politique consacrée à la mer et au littoral : il apporte un soutien spécifique aux filières halieutiques (pêche, aquaculture, criées et ports de pêche, mareyage, transformation...), constitue le socle de certaines actions de politique maritime intégrée (éducation à la mer, sécurité maritime, etc.), finance des actions d'étude et de communication sur les Énergies marines renouvelables (EMR), et appuie la coordination et l'animation de cette politique avec les autres actions régionales intervenant dans le champ maritime.

La Politique Régionale Mer et Littoral (PRML), adoptée par la Région fin 2023, poursuit son déploiement. Outre l'ambition maritime de la Région, cette PRML a affirmé trois priorités :

- renforcer une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrice d'emplois de qualité et au service de la transition écologique de la Bretagne ;
- garantir des écosystèmes côtiers et avoir des territoires maritimes dynamiques et résilients ;
- faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons.

Depuis 2023, la mise en œuvre de la PRML a été précisée par plusieurs feuilles de route : la feuille de route halieutique, la feuille de route en faveur du transport maritime propulsé par le vent (vélique), les orientations pour l'adaptation des territoires au recul du trait de côte, mais également en 2025 la feuille de route *éducation à la mer*.

\\ 2026 en actions

→ La poursuite du déploiement du FEAMPA 2021-2027

Le programme FEAMPA est l'outil financier principal d'accompagnement de la politique halieutique régionale. Le programme 510 vient cofinancer les dossiers mis en œuvre à travers ce programme permettant de mettre en synergie les financements européens, nationaux et régionaux. En 2026, sur 18,162 M€ d'autorisations de programme et d'engagement, 62 % sont fléchés en contrepartie du FEAMPA. Sur l'enveloppe totale de 58,3 M€ de FEAMPA pour 2021-27, 31 % sont dédiés à des actions en faveur de la pêche durable et de la conservation des ressources aquatiques et 55 % aux activités aquacoles durables, ainsi qu'à la transformation et la commercialisation des produits de la pêche. Enfin, 14 % seront consacrés au volet territorial (DLAL), outil majeur de l'émergence d'une économie bleue sur les territoires, s'appuyant sur les huit GALPA (Groupes d'Actions Locales Pêche et Aquaculture).

La montée en puissance de la programmation du FEAMPA 2021-2027 commencée en 2024, après le dépôt en 2023 des premiers dossiers, s'est intensifiée en 2025. Les cibles fixées pour la Bretagne en termes de programmation (40 % de la maquette) et de paiement (9,3 M€ de FEAMPA) ont été largement dépassées, permettant d'écarter le risque de dégagement d'office dès la fin de l'été. Il est prévu en 2026 de poursuivre la programmation et les paiements avec la même dynamique, pour dépasser la cible annuelle de dégagement d'office le plus tôt possible.

Enfin, à la suite du transfert de gouvernance de l'innovation FEAMPA aux Régions, la Bretagne pilote, gère et anime le Guichet national (GNI : 14,15 M€), pour le compte de l'ensemble des Régions et, au sein du programme régional, le Guichet régional Innovation (GRI : 5,76 M€). Les deux guichets fonctionnent par appels à projets et poursuivent quatre objectifs : renforcer les activités de pêche durables ; contribuer à la protection et à la restauration des écosystèmes aquatiques en limitant l'impact des engins de pêche ; promouvoir les activités aquacoles durables ; soutenir la

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

10 110 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

8 052 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

9 968 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 183 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Sur ces thématiques, de nouveaux dossiers d'innovation seront sélectionnés et pris en charge en 2026.

Ce cadre d'intervention s'inscrit dans un contexte financier en profonde évolution, marquée par de fortes incertitudes sur l'avenir du financement des politiques européennes communes que sont la pêche, l'agriculture, la cohésion. Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a présenté sa proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034 qui constitue un changement majeur des équilibres traditionnels de la construction européenne, en accentuant la renationalisation de politiques européennes structurantes. Pour le secteur de la pêche, cela se traduirait par une baisse de 66 % des moyens alloués à la filière halieutique et aquacole. Dans ce contexte, la bonne consommation des crédits FEAMPA sur la période 2021-2027, la démonstration de la valeur ajoutée du FEAMPA pour les territoires littoraux et la capacité de la Région à structurer des projets efficaces et innovants apparaissent plus que jamais déterminantes pour défendre l'avenir d'un soutien européen cohérent avec les ambitions placées dans l'avenir des filières halieutique et aquacole.

→ Un soutien renouvelé aux classes de mer

L'éducation à la mer constitue un axe important de la nouvelle politique maritime régionale votée en 2023 dans la mesure où le développement d'une économie maritime forte (prise dans une acception large incluant les activités culturelles ou touristiques) repose sur la diffusion et l'appropriation de la culture maritime au sein de la population bretonne. La feuille de route 2025-2027 « *Pour une culture maritime partagée, au service de la transition maritime de la Bretagne : la Région s'engage en faveur de l'éducation à la mer* » adoptée en session d'avril 2025, est venue en préciser les modalités.

Afin de favoriser cet accès à la mer et à la culture maritime de tous les jeunes bretonnes et bretons et de soutenir l'écosystème régional des centres de classes de mer, la Région Bretagne a mis en place depuis 2020 le *Pass classes de mer*, qui a permis, en 2024-2025 de soutenir 127 séjours, notamment en faveur des publics prioritaires, avec près de 6 000 jeunes bretonnes et bretons bénéficiaires. Les séjours comprennent des activités nautiques, des activités de découverte du milieu marin et du littoral, mais également de plus en plus de découverte des activités et métiers maritimes. Ce dispositif sera renouvelé en 2026, et les actions visant à promouvoir l'égalité feront l'objet d'une attention particulière.

Plus largement, concernant l'éducation à la mer, un nouvel appel à projets a été lancé en 2025, afin de soutenir le riche écosystème existant et de stimuler l'émergence de projets innovants. 17 projets ont été sélectionnés en ce sens en 2025, et l'appel à projet sera également reconduit en 2026.

→ Un nouveau contrat d'objectifs et de moyens Breizhmer,

Breizhmer est une association interprofessionnelle qui œuvre depuis 2019 en faveur des filières pêche et aquacole bretonnes. Parmi ses membres fondateurs, l'association compte les Comités des pêches et des élevages marins (régional et départementaux), les deux organisations de producteurs bretonnes, le Comité régional de la conchyliculture (CRC de Bretagne Nord) et l'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche. Le CRC Bretagne Sud prévoit de rejoindre la structure en 2026.

Un contrat d'objectifs et de moyens (2023-2025) a été signé entre la Région Bretagne et Breizhmer pour la mise en œuvre d'actions confortant les filières halieutiques bretonnes et la structuration d'une interprofession.

La Région renouvellera en 2026-2028 son soutien financier à l'association pour la réalisation d'un nouveau programme d'actions pluriannuel. Celui-ci visera notamment à renforcer les liens entre les diverses structures professionnelles, à poursuivre l'organisation des Universités Breizhmer - rendez-vous annuel d'échange et de réflexion pour l'ensemble de la filière bretonne -, à valoriser les produits de la mer bretons à travers le déploiement du label Breizhmer, à sensibiliser ses membres et les structures labellisées sur différentes thématiques concernant les produits de la mer, ainsi que sur la mixité.

▶▶▶ Changements de gouvernance pour l'exploitation des ports de pêche

Depuis plusieurs années, la filière halieutique subit des crises rapprochées et successives qui nécessitent le soutien et l'accompagnement des collectivités pour amorcer les mutations nécessaires à la sauvegarde de l'activité. Afin de répondre aux enjeux majeurs de la filière halieutique, et contribuer à la souveraineté nationale et européenne en tant que principale place de pêche française, la Région a souhaité aller plus loin et a lancé au printemps 2024 un projet de structuration à l'échelle régionale des 13 places de criée bretonnes. Il s'agit de dépasser l'éclatement des modes de gestion actuels, rendus inadaptés à l'environnement économique instable que connaît la filière halieutique depuis de nombreuses années, et source d'une concurrence infrarégionale, dans un contexte de compétition internationale.

Le projet régional structuré par étape, par « plaque portuaire », a débuté par l'entrée de la Région en juin 2025 au capital de deux nouvelles sociétés portuaires, d'une part la SEM Bretagne Armor Pêche, et d'autre part la SPL Société d'exploitation des Ports de Pêche de Cornouaille. La libération de 50 % du capital de chaque société a été effectuée en 2025, les 50 % restant seront versés en 2026. La SEM BAP gèrera dans un premier temps les 7 ports de pêche costarmoricains et exploitera les deux criées d'Erquy et de Saint-Quay à compter de 2026. En 2026 également, la SPL Pêche Cornouaille deviendra quant à elle l'exploitante des ports de pêche de Cornouaille pour le compte du SMPPC (Syndicat Mixte Ports de Pêche et Plaisance de Cornouaille).

Programme 511

Ports

\\ Raison d'être du programme

Territoire maritime par excellence, la Bretagne tire de la mer une part essentielle de son identité, de son économie et de son avenir. Dans un contexte marqué par les transitions écologique, énergétique et industrielle, par les tensions sur les chaînes logistiques et par la nécessité de renforcer la souveraineté productive des territoires, les ports s'imposent plus que jamais comme des infrastructures stratégiques de premier rang. En tant que propriétaire et autorité portuaire, la Région Bretagne assume pleinement cette responsabilité et fait de sa politique portuaire un levier structurant de son projet régional.

La Région est propriétaire de cinq ports de commerce (Saint-Malo, Saint-Brieuc, Roscoff, Brest, Lorient) qui constituent des portes d'entrée et de sortie essentielles du territoire breton. À travers eux, elle agit pour sécuriser les approvisionnements, renforcer la compétitivité des entreprises, favoriser la relocalisation des activités productives et proposer une alternative crédible, performante et décarbonée au transport routier. Le programme portuaire régional engage ainsi des investissements ciblés pour entretenir, moderniser et adapter les infrastructures maritimes, tout en soutenant les projets qui améliorent la performance économique, logistique et environnementale des places portuaires. Il s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la politique régionale mer et littoral, au-travers d'une stratégie portuaire actualisée fin 2023, mais également de la feuille de route régionale pour la mobilité des biens et marchandises adoptée en octobre 2025, et contribue à l'atteinte des objectifs régionaux de transition écologique et de neutralité carbone.

Au-delà du commerce, la Région porte une ambition forte pour les ports de construction et de réparation navales, piliers de l'industrie maritime bretonne. À Lorient, Concarneau, Brest, Saint-Brieuc et Saint-Malo, ces ports accueillent des écosystèmes industriels complexes, capables d'innover, de créer de l'emploi et de positionner la Bretagne à la pointe de filières d'avenir : transport vélique et propulsion décarbonée, course au large, énergies marines renouvelables, technologies numériques embarquées. En soutenant ces sites, la Région affirme sa détermination à faire des ports des laboratoires industriels de la transition, capables d'anticiper les mutations des usages maritimes et de structurer des chaînes de valeur territorialisées.

La filière pêche constitue un autre pilier de cette politique. Propriétaire de six halles à marée, la Région agit pour garantir la modernisation des outils, la sécurisation des débouchés et la pérennité économique des ports de pêche, dans une logique de responsabilité environnementale et de valorisation durable de la ressource. Dans la continuité du bordereau de session de juin 2025 relatif à la gouvernance portuaire régionale pêche, la politique régionale s'inscrit dans l'objectif de structuration des criées à l'échelle de plaques territoriales (Nord, Cornouaille et Sud), visant à renforcer les coopérations, les mutualisations et la cohérence de l'écosystème halieutique breton, en synergie étroite avec la politique mer et littoral (PRO510).

Enfin, la Région assume pleinement son rôle d'autorité portuaire et parfois d'exploitante d'une quinzaine de ports polyvalents, au service des usages du quotidien : pêche artisanale, plaisance, tourisme, desserte des îles. Ces ports incarnent une mission fondamentale d'aménagement du territoire et de cohésion régionale. La continuité territoriale, en particulier pour les îles bretonnes, y est affirmée comme une priorité politique, traduite par des investissements durables dans les infrastructures et la qualité du service rendu aux usagers.

À travers ce programme portuaire, la Région Bretagne affirme sa volonté de faire des ports bretons des outils de souveraineté, de transition économique et environnementale, et de cohésion territoriale, pleinement intégrés au projet régional.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

39 690 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

3 861 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

83 384 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 127 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2026 en actions

→ Gouvernance : la poursuite de la transition des modèles d'exploitation

Dans le cadre de la stratégie portuaire et de son volet gouvernances, la Région poursuivra son action de structuration des filières et des modèles d'exploitation portuaires, dans la continuité des rapports présentés en session en 2025 en juin (pêche) et en octobre (plaisance).

Pour les ports de commerce, organisés en GIE depuis 2025, la Région accompagnera la transformation des modèles d'exploitation engagée avec l'arrivée de nouveaux exploitants à Roscoff et au Légué. Elle poursuivra son soutien aux investissements structurants sur les ports de Brest, Saint-Malo et Lorient, et signera un avenant de mi-contrat sur le port de commerce et de pêche de Saint-Malo afin de permettre le lancement des investissements structurants pour la modernisation du port (outillage, aménagements fonciers...). A Lorient, la Région poursuivra la construction du nouveau projet de développement du port, garantissant la pérennisation des trafics et le développement de nouvelles activités, avec l'objectif de création d'une société portuaire avant la fin de l'année.

En matière de pêche, 2026 marquera l'entrée en régime de croisière des deux sociétés créées par la Région aux côtés des partenaires départementaux et consulaires pour l'exploitation des ports de pêche de Cornouaille et de Bretagne nord. Cette nouvelle gouvernance vise à renforcer la cohérence régionale, la mutualisation des moyens et la capacité d'investissement au service des professionnels.

Pour la plaisance, la structuration des plaques nord et sud se poursuivra afin de délivrer des services portuaires plus performants et plus homogènes à l'échelle des bassins de navigation. Au nord, Bretagne Plaisance entrera dans un nouveau cycle avec la mise en œuvre du contrat de concession de 25 ans sur le port de St-Malo et l'élargissement de son périmètre d'exploitation aux ports de la Rance et à Cancale. Au sud, la Compagnie des ports du Morbihan assurera, à compter du 1er janvier 2026, l'exploitation des ports de plaisance de Lorient, des ports fluviaux d'Hennebont et de Redon, ainsi que du port de commerce de Vannes.

La Région poursuivra enfin son soutien aux outils de gouvernance territorialisés, tels que le syndicat mixte du Grand Légué pour le commerce, la réparation navale et la plaisance, ou le syndicat mixte Lorient Keroman pour la pêche et la réparation navale, qui favorisent le financement de projets de développement ambitieux avec nos partenaires collectivités.

→ Les ports au service de la transition énergétique

En 2026, la Région réaffirme sa volonté de faire de ses ports des laboratoires opérationnels de la transition énergétique maritime. Elle poursuivra son soutien au développement de la filière vélique, symbole d'une navigation décarbonée et innovante, en adaptant les règlements d'exploitation portuaire afin de permettre l'accueil de ces nouveaux navires en bonne cohabitation avec les autres usages. Le développement de cette filière sera pleinement intégré aux schémas et aux priorisations foncières régionales, pour accompagner l'implantation d'activités industrielles porteuses de croissance, d'emplois et de savoir-faire.

Sur le volet des énergies marines renouvelables, les travaux de consolidation du polder EMR se poursuivront sur le port de Brest (phase 1), ainsi que les études pour l'accueil des futurs champs éoliens (AO5/AO9/mer celtique) au-travers du projet Inflow associant Brest et Lorient. A Lorient, la Région entamera les travaux pour la mise en œuvre de la future base de maintenance du champ AO5 sur la rive gauche du Scorff et entamera les études portant sur le futur quai lourd.

Parallèlement, la Région continuera d'accompagner les projets lancés sur le développement de l'hydrogène, avec pour objectif de permettre aux usagers portuaires de mieux appréhender ces nouvelles solutions énergétiques et d'en expérimenter les usages dans des conditions sécurisées et adaptées. L'expérimentation StatMobHy (Station Mobile Hydrogène) se poursuivra, contribuant à lever les freins technologiques et opérationnels, tandis que le projet européen REDII, dédié à la coopération autour du développement de l'hydrogène et du GNL, entrera dans sa phase finale, consolidant l'inscription des ports bretons dans les réseaux européens de l'innovation énergétique.

→ Les ports au service de la mutation des filières

Après la livraison, en 2025, du nouvel élévateur à bateaux sur le port de Lorient, la Région confirmera en 2026 son soutien à la filière de la construction et de la réparation navales. Cet engagement se traduira par le lancement du projet d'aire de réparation navale de Brest, que la Région supporte à hauteur de 60% par le plan d'entreprise de BrestPort, ainsi que par le lancement des études relatives au renouvellement de l'ascenseur à bateaux de Concarneau. À travers ces investissements structurants, la Région renforce la capacité de ses ports à accompagner l'évolution des flottes et à répondre aux besoins des filières d'avenir.

Sur la filière pêche, la Région poursuivra son soutien financier à la modernisation des criées bretonnes, en priorité sur les ports régionaux de Lorient (lancement du projet de rénovation du Quai Michel Tonnerre notamment), Saint-Malo, Cancale et Quiberon, mais également sur les ports exploités par les sociétés dans lesquelles elle est actionnaire de référence, telles que la SEM Bretagne Armor Pêche et la SPL Ports de Cornouaille. Cette action s'inscrit dans une vision globale visant à

consolider un écosystème régional de la pêche plus performant, plus résilient et mieux armé face aux transitions économiques et environnementales.

S'agissant du volet commerce, l'année 2026 verra la livraison de nouveaux outillages et moyens de navigation dans les ports de commerce régionaux, notamment deux remorqueurs à Lorient et une nouvelle grue à Saint-Malo. Ces équipements, soutenus dans le cadre des contrats de concession, renforceront la compétitivité, la sécurité et l'efficacité opérationnelle des places portuaires.

La desserte maritime vers les îles demeure une priorité. Elle se traduira par un programme soutenu de travaux de maintien en condition opérationnelle des infrastructures maritimes des quelques 15 ports de desserte, complété par des opérations ciblées sur plusieurs sites : la finalisation du chantier de l'Estacade à Roscoff, les travaux sur la digue Jarlan à Ouessant, ou encore les aménagements des terre-pleins et des abris passagers sur le port d'Arz. Ces investissements traduisent l'engagement constant de la Région en faveur de la continuité territoriale et de l'égalité d'accès aux services publics.

►►► Terminal Ferry du Naye à Saint-Malo : le projet de modernisation s'accélère

À Saint-Malo, le projet de modernisation du terminal ferry du Naye franchira en 2026 des étapes importantes : sur le volet terrestre, l'année sera consacrée à la construction de la nouvelle gare maritime et du parking visiteurs, avec l'objectif d'une livraison au printemps 2027. Sur le volet maritime, la construction des caissons d'embeckage sud sera menée au 1^{er} semestre 2026, avant celle des embeckages nord sur la seconde partie de l'année, en utilisant la cale sèche du port.

Des opérations de dragage auront lieu avant et après ces constructions, les sédiments étant en grande partie réutilisés pour le parking provisoire et pour le lestage de ces caissons des nouveaux embeckages, en conformité avec les engagements environnementaux pris par la Région pendant la phase de concertation préalable.

Il est à noter que la Région maintiendra pendant toute la durée des travaux la continuité d'exploitation, indispensable à la vitalité économique du port et de ses usagers.

→ Des ports exemplaires

L'action régionale en matière de ports exemplaires se concrétisera en 2026 par la poursuite des travaux d'entretien et de développement des infrastructures gérées en direct par les équipes de la Région, à l'instar des opérations continues de rejointoiement et de petite réparation sur l'ensemble des ouvrages.

À Lorient, les travaux de renforcement du quai du Pourquoi Pas seront achevés, permettant l'accueil de grues de forte capacité et accompagnant le développement des filières présentes sur l'anneau de réparation navale. À Saint-Malo, la livraison du nouveau pôle nautisme, avec l'achèvement des travaux du quai de Terre-Neuve à la mi-2026, donnera une impulsion décisive à une filière en forte croissance. À Concarneau, le projet du quai des Seychelles poursuivra sa montée en puissance, tandis qu'au port du Légué, une opération exceptionnelle de valorisation de 160 000 m³ de sable sera conduite conjointement par la Région, le syndicat mixte du Grand Légué et le Département, au service de trois chantiers majeurs de travaux publics.

La Région poursuivra en 2026, les études tarifaires permettant de calibrer, dans une approche pluriannuelle et spécifique aux enjeux de chaque port, la stratégie d'évolution des tarifs, en finalisant les propositions sur les ports de Vannes, Séné, Arz et Quiberon, et en lançant les travaux sur les ports de Groix et d'Audierne.

Enfin, consciente des enjeux croissants liés au changement climatique, la Région lancera à compter de 2026 des études dédiées à l'adaptation des ports n'ayant pas encore fait l'objet de telles analyses. Cette démarche s'inscrit dans une vision de long terme visant à renforcer la résilience des infrastructures portuaires face à l'élévation du niveau de la mer, aux événements climatiques extrêmes et aux évolutions des usages.

Au travers de ces quatre axes de travail, la Région affirmera en 2026 son ambition de faire de ses ports des outils logistiques robustes au service de la transition économique et environnementale de la Bretagne, connectés aux enjeux du territoire dans lequel ils s'inscrivent.

Mission 6

Transition écologique et climatique

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et la pression croissante sur les ressources naturelles, l'élaboration d'un budget environnemental s'impose comme un exercice délicat dans le contexte budgétaire, à la fois stratégique et opérationnel. Les contraintes financières obligent à opérer des choix rigoureux afin de concilier ambition écologique et responsabilité budgétaire. Il s'agit désormais de prioriser les actions les plus efficaces, mais également de maintenir une mobilisation des fonds européens à la hauteur des enjeux, pour réduire les risques climatiques, s'adapter aux impacts du dérèglement climatique, et préserver la biodiversité et la ressource en eau.

Forte de sa capacité à planifier, fédérer, nouer des partenariats et innover, la Région conduira, en réponse aux défis écologiques, des politiques environnementales qui améliorent concrètement le cadre de vie des bretonnes et des bretons : air plus sain, eau de qualité et en quantité suffisante, espaces naturels préservés et accessibles, mobilités plus douces, habitat mieux isolé et plus confortable.

Elle s'engage dans cette voie pour son propre patrimoine, son fonctionnement, ses compétences et le service à l'usager, mais aussi dans son rôle de chef de file des collectivités. Elle doit impulser les transitions écologiques, tout en accompagnant les changements indispensables. Ces transitions impliquent des réorientations profondes et souvent complexes de nos modes de vie, de production et de consommation. Elles ouvrent également la voie à de nouvelles opportunités, à l'innovation et au progrès. Leur réussite suppose de la constance, de la méthode, de l'écoute et du pragmatisme afin d'embarquer l'ensemble des acteurs et de mobiliser les citoyens, car mal expliquées ou mal engagées, elles peuvent aussi susciter incompréhensions et blocages.

En Bretagne, l'attractivité du territoire, le poids de l'activité agricole, la prédominance d'un habitat individuel dispersé et la situation péninsulaire génèrent des pressions particulières sur les ressources, l'environnement et accentuent la vulnérabilité du territoire face au dérèglement climatique.

La Bretagne dispose d'une ressource en eau superficielle et fragile, particulièrement exposée aux pollutions (pesticides, eutrophisation, algues vertes). Malgré quarante ans de politiques publiques, les objectifs européens de bon état écologique ne sont toujours pas atteints (34% des masses d'eau bretonnes sont en bon état), et le changement climatique renforce désormais les tensions quantitatives sur l'eau. La Région poursuivra donc via sa compétence d'animation et concertation sur l'eau, de mobiliser et accompagner, collectivités, entreprises, associations et citoyens sur les actions de reconquête de la qualité des eaux et l'anticipation des conflits d'usage.

La biodiversité demeure trop souvent le parent pauvre des politiques publiques : malgré son rôle essentiel, elle reste insuffisamment dotée, peu priorisée et encore trop faiblement intégrée aux processus de décision. Pourtant, la biodiversité bretonne, façonnée par le caractère péninsulaire de son territoire et une richesse écologique exceptionnelle, joue un rôle essentiel pour la résilience des territoires, la santé, l'économie ou la qualité de vie. Ainsi, lutter contre la dégradation accélérée des habitats et des espèces devrait être au cœur des stratégies d'aménagement, d'agriculture et de développement économique, et non un enjeu additionnel ou secondaire. C'est un des enjeux de mobilisation et axe fort de la stratégie bretonne de la Biodiversité qui sera finalisée en 2026.

La Bretagne présente également un profil particulier d'émissions de gaz à effet de serre, marqué par l'importance de l'activité agricole, une forte dépendance à la voiture individuelle et, plus largement, une dépendance persistante aux carburants fossiles. Pour décarboner son énergie, la Région doit simultanément réduire ses consommations et accélérer le développement des énergies renouvelables. La production énergétique régionale progresse déjà : elle a doublé sur la période 2012-2023 pour atteindre 22% de la consommation régionale. Toutefois, pour atteindre les objectifs du SRADDET, qui seront revus lors de la session d'avril 2026, il sera indispensable de mobiliser pleinement les énergies marines et la chaleur renouvelable.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 6

PR0601

PR0602

PR0603

Parallèlement, la production de déchets continue d'augmenter. L'atteinte de l'objectif « zéro déchet » inscrit dans le plan régional à l'horizon 2040 nécessitera donc d'intensifier les actions de prévention, de réemploi et d'économie circulaire. La valorisation énergétique des déchets, dernier recours dans la hiérarchie des modes de traitement, fera l'objet d'une vigilance particulière en 2026 afin de limiter le nombre d'installations et de favoriser les coopérations et mutualisations territoriales.

En planifiant l'action publique, en fédérant les acteurs clés et les citoyens, en soutenant les projets innovants et les territoires expérimentateurs y compris via la mobilisation de fonds européens, les programmes de la mission 6 entendent renforcer l'impact de la Région sur la qualité de vie et la santé des Bretonnes et des Bretons. Ils entendent également impulser une dynamique interne ambitieuse afin d'intégrer les transitions écologiques et climatiques dans l'ensemble de ses politiques et de répondre, avec cohérence et détermination, aux défis auxquels la Bretagne fait face.

►►► Stratégie régionale Biodiversité, une ambition à décliner collectivement

La Région a initié en 2025 l'élaboration d'une stratégie bretonne Biodiversité. Cette stratégie partenariale a vocation à fédérer et mettre en mouvement tous les acteurs, notamment ceux de l'aménagement et de l'économie encore trop peu mobilisés sur les enjeux de biodiversité.

Les axes prioritaires d'actions identifiés :

- Le développement des aires protégées
- La restauration des continuités écologiques
- L'adaptation au changement climatique
- L'amélioration de la connaissance
- La sensibilisation et l'éducation

La Région y prendra bien-sûr toute sa part, en mobilisant les leviers à sa main via notamment la création de nouvelles RNR, la structuration d'un dialogue avec les collectivités pour mettre à leur agenda ces enjeux de préservation et restauration des écosystèmes, la mobilisation des fonds européens sur la connaissance et la restauration des corridors écologiques. Elle intégrera également ces enjeux au sein de ses politiques.

→ Planifier, mobiliser et accompagner sur les territoires

La Région exerce son rôle de chef de file environnemental en assurant la coordination de l'ensemble des acteurs territoriaux et partenaires institutionnels. Elle anime cette coopération au sein de 4 Conférences (Conférence bretonne de la transition énergétique, (CBTE), Conférence bretonne de la biodiversité (CBB), Assemblée bretonne de l'eau (ABE), Conférence des ressources), mais également via l'animation des réseaux (SAGES et bassins-versants, gestionnaire des aires protégées, PCAET, collectivités en charge de la gestion des déchets...). À ce titre elle maintiendra également son soutien aux têtes de réseaux qui l'appuient sur la sensibilisation et la mobilisation des acteurs.

Responsable de la stratégie et de la planification environnementales, elle finalisera en 2026 la mise à jour du volet Climat Energie du SRADDET, afin d'inscrire la Bretagne sur la trajectoire de la neutralité Carbone prescrite par la loi et nos engagements internationaux. Elle finalisera également la stratégie bretonne de la Biodiversité et élaborera une stratégie régionale d'adaptation au changement climatique. Ces cadres stratégiques qui s'imposeront comme références pour l'ensemble des collectivités, se déclineront dans les politiques locales (PLUi, PCAET, SCoT), dans le cadre du dialogue que la Région anime avec les collectivités locales.

La Région renforcera par ailleurs en 2026, l'animation du dialogue entre les collectivités à compétence Déchets, afin de faciliter et développer les coopérations et mutualisation pour optimiser le traitement des déchets.

Parce qu'une planification efficace repose sur une connaissance robuste et partagée, la Région poursuivra son soutien aux dispositifs d'observation et d'expertise : observatoires (Observatoire de l'Environnement en Bretagne, Observatoires Faune/flore, Air Breizh), aux études Hydrologie-Milieus-Usage-Climat conduites sur les SAGES, et au Haut Conseil Breton pour le Climat.

Le chef de filat s'exerce également par la mobilisation des territoires. Pour ce faire, la Région poursuivra en 2026 son action autour de 3 axes structurants :

- Un soutien à des projets démonstrateurs et exemplaires, tels que l'appel à projet « Bâtiments performants » ;
- L'accompagnement de territoires expérimentateurs en mettant l'accent en 2026 sur les sujets de sobriété, d'adaptation au changement climatique, de suppression de l'usage des produits phytosanitaires, et de développement de coopérations territoriales sur l'économie circulaire ;

- La poursuite de dispositifs de soutien sur l'ensemble du territoire breton : programmes de gestion de l'eau des SAGES et bassins-versants, assainissement non collectif en zone littorale, travaux de restauration des milieux aquatiques, projets de reconstitution de la trame verte et bleue, Pass Classe Nature, prévention des déchets, conseil pour la rénovation énergétique (habitat, bâtiments publics et petit tertiaire privé), projets de chaleur renouvelable (délégation du fond chaleur de l'ADEME), ...

Par ailleurs, la Région est responsable de la création et gestion des PNR et RNR ainsi que de la gestion des sites Natura 2000. Elle poursuivra donc son soutien aux gestionnaires de ces sites, accompagnera la révision des chartes du PNR Armorique et du PNR du Golfe du Morbihan ainsi que des réserves naturelles, proposera la création de deux nouvelles Réserves, et initiera une nouvelle phase de création de RNR.

→ Mieux intégrer les enjeux de transitions écologiques et climatiques au sein de son patrimoine et des politiques régionales

Parce que la Région porte une responsabilité directe et qu'à travers ses services publics elle sensibilise et montre à ses usagers son engagement en faveur des transitions écologiques, l'ingénierie technique de la mission 6 sera mobilisée pour accompagner la collectivité dans l'intégration des enjeux de transition écologique et climatique au cœur de son patrimoine et de l'ensemble de ses compétences.

Ainsi, en 2026 le plan de transition bas carbone de la collectivité sera finalisé et déployé avec une attention particulière portée sur la décarbonation des flottes régionales (trains, cars, navires), la rénovation énergétique et la poursuite du développement des énergies renouvelables au sein des lycées, et la politique du "bien manger pour tous" qui prendra en compte la nécessité de végétaliser davantage l'alimentation.

La stratégie Bretonne de la Biodiversité qui devrait être adoptée au second semestre 2026, sera également déclinée au sein des politiques et du patrimoine régional.

La gestion de l'eau et des déchets constitue un axe de travail prioritaire au sein des lycées. À ce titre, des ambassadeurs anti-gaspillage seront déployés dans les établissements afin d'accompagner les élèves dans l'adoption de bonnes pratiques : amélioration des gestes de tri, lutte contre le gaspillage alimentaire et réduction de la production de déchets. Par ailleurs, s'adapter au changement climatique n'étant plus une option, un accompagnement spécifique sera poursuivi sur ce sujet, notamment vis-à-vis des politiques d'aménagement, économique, lycéennes et portuaires.

Enfin, l'accompagnement à la critérisation de dispositifs sera poursuivi afin d'inciter les porteurs de projets et les usagers à mieux prendre en compte les défis écologiques et climatiques. Lorsque cela est pertinent, les dispositifs expliciteront à minima les attendus de la Région en termes de transition écologique et climatique, à l'instar du Pass transition qui sensibilise et accompagne les entreprises dans la gestion de l'eau et de l'énergie, ou de la dotation jeune agriculteurs désormais conditionnée à la réalisation d'un diagnostic des impacts du dérèglement climatique sur l'exploitation.

Afin d'évaluer l'impact des politiques environnementales régionales, le budget vert sera élargi en 2026 au volet Biodiversité.

→ Une mission au service des bretonnes et des bretons

Les politiques environnementales mises en œuvre ne se limitent pas à des actions techniques mais visent aussi à améliorer la qualité de vie et la santé des bretonnes et des bretons. En agissant sur la préservation et la restauration de la biodiversité, la gestion durable de l'eau, la qualité de l'air, la prévention des déchets, la rénovation énergétique de l'habitat, ou encore le développement des énergies renouvelables, la Région contribue à offrir un cadre de vie plus sain et plus sûr. Ces politiques favorisent par ailleurs la participation citoyenne en associant habitants, associations et acteurs locaux à la construction de projets durables (projets ENR, chantiers participatifs pour l'entretien des cours d'eau...).

Ainsi et à titre d'exemple :

- Les trois PNR bretons constituent un cadre de vie privilégié, au sein desquels près de 450 000 bretonnes et bretons (13% de la population), peuvent expérimenter le lien à la nature.
- La rénovation énergétique de l'habitat avec le réseau de conseillers et l'organisme breton de tiers financement facilite la mise en œuvre des travaux et vise à améliorer le confort de vie de 500 ménages chaque année.
- L'action menée pour réduire l'usage des produits phytosanitaires (six territoires expérimentaux seront accompagnés et suivis en 2026), ou le développement des algues vertes sur le littoral breton bénéficient aussi directement aux citoyens bretons.

Les politiques de la mission 6 constituent également un levier de changement pour les citoyens qui s'en emparent, à commencer par les actions de sensibilisation. Ainsi, le soutien aux réseaux associatifs, la campagne sur les économies d'eau qui sera renouvelée en 2026 ou celle sur le réemploi, le Pass Classe Nature qui permet chaque année à 2500 jeunes de partir en séjour Nature, participent de la prise de conscience citoyenne sur les enjeux de transition écologique et les invitent à passer à l'action à leur niveau. Par ailleurs, les travaux qui seront conduits en 2026 pour élaborer un diagnostic des impacts du changement climatique sur le territoire breton seront l'occasion d'initier une communication vers les bretons et les bretonnes, afin de les mobiliser sur l'enjeu d'adaptation.

Enfin, le soutien régional aux structures telles que réseau TARANIS et relais locaux qui facilitent et encouragent la participation citoyenne dans les projets locaux de développement des ENR, participe aussi à rendre les citoyens acteurs de la transition écologique.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 601

Eau

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne est intimement liée à l'eau. Péninsule dotée d'une façade littorale représentant le tiers des côtes métropolitaines, elle héberge aussi, de par sa géologie, un réseau hydrographique particulièrement dense avec ses 30 000 km de cours d'eau. Cette situation constitue tout autant une richesse qu'une responsabilité.

L'eau n'est pas qu'une ressource exploitée pour la consommation humaine et ses activités. Elle est un bien commun qui façonne également notre paysage et abrite une biodiversité précieuse. Elle forge notre identité culturelle, de la terre jusqu'à la mer.

Or l'eau est une ressource fragile et limitée. L'état des lieux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne, mis à jour en 2025, confirme les multiples pressions qui s'exercent sur elle : pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides, pollutions aux micropolluants, hydrologie, continuité et morphologie. L'effet conjugué de la pression démographique et des évolutions climatiques vient exacerber ces pressions.

La Bretagne, par sa mobilisation historique, a progressé dans le combat contre la pollution azotée, mais les problématiques liées à la qualité de l'eau, à la préservation des milieux et à la gestion quantitative restent toutes d'actualité. Les sols et les milieux humides constituent également des espaces à préserver et à restaurer pour renforcer la résilience de notre territoire.

Dans le respect de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la prise en charge de ces sujets est impérative, pour continuer à assurer, sur le temps long, une qualité de vie aux bretonnes et bretons. C'est à ce titre que la Région Bretagne porte une politique volontariste de soutien aux territoires qui sont en première ligne sur ces sujets, au bénéfice direct de l'habitabilité du territoire régional.

Aux côtés des acteurs de proximité, la Région assume pleinement sa mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau à l'échelle régionale, consacrée par décret en 2017. Depuis lors, cette « méthode bretonne » s'est traduite dans la mise en place et l'animation de l'Assemblée bretonne de l'eau (ABE). Véritable instance de partage de connaissances au service du débat démocratique sur l'eau et ses usages, l'ABE porte ainsi les sujets de la nécessaire sobriété des usages, et des solidarités nouvelles à inventer entre territoires. En outre, elle articule les différentes temporalités pour construire une vision prospective de la gestion de l'eau à l'échelle régionale.

Cette assemblée a élaboré le *Plan breton de résilience pour l'eau*, adopté par la Région en 2023, et qui structure aujourd'hui l'action visant à garantir une ressource suffisante pour satisfaire nos besoins et ceux des milieux.

En 2026, la Région poursuivra son action pour l'eau autour de deux axes :

- Soutenir l'action dans les territoires pour améliorer le cadre de vie des bretonnes et des bretons ;
- Animer le débat démocratique dans le domaine de l'eau à l'échelle régionale, pour renforcer le passage à l'action.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

2 200 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

5 572 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 850 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 250 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2026 en actions

→ Agir sur les territoires d'eau pour améliorer le cadre de vie des bretonnes et des bretons

La Région réaffirme son appui aux actions conduites dans les territoires. Cela se traduit par des outils de financement de ces actions. Le soutien aux structures porteuses de Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) et aux structures de bassins versants est ainsi un élément structurant du programme, au travers duquel des actions sont déployées sur tous les territoires en matière d'accompagnement à la transition de l'agriculture, de restauration et de protection des milieux aquatiques et humides, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. À travers ces aides, c'est aussi la vitalité des instances locales de concertation locales sur l'eau qui est soutenue.

En termes d'investissements, cette action trouve son prolongement dans l'accompagnement à la réalisation de travaux sur les milieux aquatiques et humides. Le rétablissement des continuités écologiques ou la restauration morphologique des cours d'eau sont des exemples d'actions aux bénéfices multiples, tant pour les milieux aquatiques que pour les habitants, via les services écosystémiques rendus par ces milieux fonctionnels.

Autre volet d'appui aux territoires, la Région a réaffirmé en octobre 2022 son co-pilotage du *Plan de lutte contre les algues vertes* aux côtés de l'Etat, et co-finance les projets de territoires des huit baies algues vertes, qui mettent en place des actions agricoles, d'animation foncière et de communication pour lutter contre le phénomène des marées vertes.

Initié en 2024, le dispositif de soutien à des opérations groupées de réhabilitation d'assainissements non collectifs en zones littorales sera poursuivi en 2026. Cibles de ce dispositif, les EPCI disposent ainsi d'un levier puissant pour améliorer la protection des zones littorales et des activités sensibles qu'elles abritent : conchyliculture, pêche à pied, baignade.

Le soutien aux territoires dans le domaine de l'eau passe aussi par l'animation, par la Région, du réseau des animateurs et animatrices de SAGE. Il se traduit en outre par le soutien renouvelé aux structures têtes de réseau : assemblée permanente des Présidents de CLE de Bretagne, association des techniciens de bassins versants de Bretagne, Observatoire de l'environnement en Bretagne, Centre de ressources et d'expertise scientifique sur l'eau de Bretagne. Autant d'outils régionaux au service du partage de connaissances, de la mise à disposition de données objectivées, qui sont au fondement de la construction des consensus permettant d'agir localement dans une logique d'intérêt général. En 2026, la Région fera le choix d' étoffer ce réseau en adhérant au Forum des marais Atlantiques, syndicat mixte dédié à la préservation et la gestion durable des milieux humides, qui constituent des écosystèmes d'importance majeure en Bretagne.

Enfin, la Région Bretagne assume pleinement sa part en tant que collectivité responsable en portant des engagements sur ses propres installations (canaux, ports, lycées). Ces engagements sont reconnus et valorisés au travers d'une convention de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, et figurent au *Plan de résilience breton pour l'eau* dont un bilan d'étape sera réalisé en 2026.

→ Animer le débat démocratique dans le domaine de l'eau à l'échelle régionale, pour renforcer le passage à l'action

La Région entend continuer à jouer un rôle central dans l'animation et la concertation dans le domaine de l'eau, conformément à la mission lui ayant été confiée par décret en 2017. Elle prolonge à une échelle régionale la conduite des débats autour de la gestion de l'eau en tant que bien commun en combinant deux axes de travail.

Le premier porte sur le rôle de chef de file offrant un cadre stratégique aux travaux et une animation des instances régionales de concertation. En 2026, la Région poursuivra l'animation de l'Assemblée bretonne de l'eau, et le co-pilotage, avec l'Etat, du Plan breton de résilience pour l'eau. Sont prévues notamment des séances plénières sur l'articulation entre les politiques eau et aménagement (urbanisme), et sur la tarification et le financement des politiques de l'eau. Les travaux en groupe sur les données, les démarches de sobriété, ou l'infiltration de l'eau dans les sols seront poursuivis. Un groupe de travail sera animé en lien avec l'élaboration de la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique (SRACC).

Le second volet porte sur les connaissances, la sensibilisation et l'expérimentation. Au-delà du soutien aux organismes spécialisés évoqué plus haut, l'appui sur les connaissances scientifiques et techniques est central pour les groupes de travail de l'ABE. La mise en ligne d'un site Internet dédié à l'ABE et ses travaux est prévue pour 2026. Les études Hydrologie, Milieux, Usages, Climat seront soutenues dans les territoires. La campagne de communication sur la rareté de l'eau, à destination du grand public, sera reconduite en 2026.

L'expérimentation vise, quant à elle, à soutenir des projets « démonstrateurs » prouvant qu'il est possible d'agir dès maintenant sur les enjeux de l'eau. Fin 2024, la Région a soutenu deux territoires d'expérimentation volontaires pour travailler à une sortie de l'usage des pesticides de synthèse à l'horizon 2040. Quatre territoires expérimentaux supplémentaires ont été lauréats de cet appel à projet en 2025. En 2026, la Région poursuivra son soutien à ces six territoires, capitalisera sur ces expérimentations et favorisera le partage d'expériences entre territoires.

Le soutien aux projets en faveur de l'infiltration de l'eau dans les sols sera reconduit, avec de nouvelles expérimentations lancées sur le territoire. Enfin, les investissements en faveur de la sobriété, tels que la télé-relève, l'assainissement alternatif sans eau et la réutilisation des eaux usées traitées seront soutenus financièrement.

Programme 602

Biodiversité

\\ Raison d'être du programme

La Bretagne bénéficie d'un patrimoine naturel riche et diversifié, rassemblant des espèces, des milieux naturels et des paysages emblématiques, influencés par la terre et la mer, ainsi que par sa situation géo-climatique spécifique.

Ces atouts, qui fondent largement la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons, tout comme l'intérêt des visiteurs, subissent des pressions majeures, qui s'expriment sur notre territoire comme ailleurs.

Ces éléments de diagnostic sont à nouveau mis en évidence dans le cadre des travaux relatifs aux enjeux de biodiversité, sur lesquels se développent les concertations pour élaborer la *stratégie régionale pour la biodiversité*.

Dans un contexte de dégradation forte et continue de la biodiversité, cette démarche vise à donner davantage de lisibilité aux actions mises en œuvre par l'ensemble des acteurs bretons en faveur du patrimoine nature, en renforçant la cohérence et la complémentarité de la grande variété d'opérations actuellement développées. Elle a également pour objectif d'intensifier ou d'initier certaines approches prioritaires, pour accroître l'efficacité des interventions et des politiques en faveur de la biodiversité.

Cet exercice s'appuie sur une importante démarche de concertation, engagée depuis mai 2025, pour construire et renforcer des réponses opérationnelles autour de différentes orientations : aménagement et continuités écologiques, préservation et restauration des milieux naturels, développement de la connaissance, sensibilisation, formation et mobilisation, adaptation au changement climatique, accompagnement des secteurs économiques en forte interaction avec la biodiversité. Des propositions en termes d'organisation, en particulier en matière de gouvernance et de financement, ainsi qu'en termes d'implication et d'accompagnement des collectivités viendront compléter le document. La stratégie bretonne pour la biodiversité constituera l'expression d'un accord collectif sur les orientations prioritaires à développer en Bretagne. Sa mise en œuvre devra, sur le même principe, engager le plus grand nombre, et bénéficier des compétences, forces et moyens complémentaires des différents acteurs.

En parallèle de ces travaux structurants, et malgré un contexte budgétaire contraint, la politique régionale en faveur de la biodiversité maintient ses orientations prioritaires en matière de connaissance, d'appui aux territoires pour la préservation et le renforcement des continuités écologiques, de soutien et de développement des aires protégées (parcs naturels régionaux, sites Natura 2000, réserves naturelles régionales), ainsi que des réflexions sur la gestion de ces aires protégées pour définir et mettre en œuvre les nécessaires modalités d'adaptation au changement climatique.

Les orientations de ce programme visent à maintenir et à développer des réponses pour préserver le bon état de nos écosystèmes et de l'ensemble de notre patrimoine naturel. Celui-ci détermine, de façon parfois méconnue, et pourtant fondamentale, les conditions de vie des Bretonnes et des Bretons, via les nombreux services de régulation, d'approvisionnement, de maintien des capacités agronomiques, de bon état de nos forêts, d'atténuation des impacts du changement climatiques, de qualité de nos paysages, de potentiel de bio-inspiration ou encore via la disponibilité des espaces de nature à l'importance majeure pour notre bien-être physique et psychique.

Le budget proposé pour l'année 2026 permet de maintenir l'intégralité des soutiens aux associations, acteurs de premier plan en matière de préservation et de protection de la nature en Bretagne, en particulier dans le cadre des conventions pluriannuelles relatives à l'observation, à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement des citoyens de notre région, jeunes et adultes. Il prévoit également de conforter la gestion des Réserves naturelles régionales, et de lancer des travaux de développement de ces sites de protection forte en Bretagne.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

700 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

5 025 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 525 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2026 en actions

→ Développement des outils régionaux d'observation et de connaissance

Le soutien aux démarches régionales d'observation et de développement de la connaissance du patrimoine naturel sera poursuivi en 2026, en lien avec l'Observatoire de l'environnement en Bretagne, ainsi qu'avec les observatoires régionaux de la faune (pilotes par des acteurs associatifs régionaux) et de la flore (pilote par le Conservatoire botanique national de Brest). Des travaux complémentaires sont prévus afin de développer la connaissance de la biodiversité régionale dans un contexte de changement climatique. Le développement des données disponibles via la plateforme régionale des données naturalistes *Biodiv'Bretagne* sera poursuivi, et permettra d'alimenter la Stratégie bretonne pour la biodiversité. Une nouvelle édition des *chiffres clés du patrimoine naturel de Bretagne* est prévue courant 2026. La finalisation du projet de transition du Conservatoire botanique national de Brest en établissement public de coopération environnementale est envisagée pour 2026.

→ Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité

L'Agence bretonne de la Biodiversité poursuivra ses missions d'accompagnement des acteurs (collectivités, associations, acteurs socio-économiques) et d'animation de réseaux (celui des gestionnaires d'espaces naturels bretons, notamment). À travers ses actions, l'Agence accompagnera notamment l'élaboration, l'animation et la mise en œuvre de chantiers structurants, notamment le plan régional d'action pour les pollinisateurs de Bretagne et la stratégie bretonne pour la biodiversité.

→ Appui aux projets de territoires en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques

La Région poursuivra l'accompagnement et le soutien aux démarches locales en faveur des continuités écologiques à travers ses dispositifs (contrat nature Trames verte et bleue) et le programme FEDER (dispositif dédié au sein de l'objectif biodiversité). Une étude sur la pollution lumineuse (collecte des données au niveau régional et analyse des enjeux de biodiversité nocturne à l'échelle des Scot), initiée à l'automne 2025, sera finalisée au premier semestre 2026. L'élaboration d'une *feuille de route régionale Trame verte et bleue* sera discutée avec les différents partenaires concernés, afin de préciser les chantiers prioritaires en la matière au sein de la Stratégie bretonne pour la biodiversité.

→ Accompagnement et développement du réseau des réserves naturelles régionales

À l'issue des importantes démarches de préfiguration conduites pour la création de nouvelles RNR, et après la création officielle de la RNR des Marais, dunes et baies de Guissény en octobre 2025, les projets de RNR des Landes et bocage de la Poterie et de la RNR des Dunes et paluds bigoudènes pourront faire l'objet d'un classement, courant 2026. Le développement du réseau des RNR en Bretagne sera également relancé à travers la publication d'un appel à manifestation d'intérêt et d'une procédure de sélection de nouveaux sites, dont les bénéficiaires seront invités à élaborer un dossier de demande de classement auprès de la Région.

→ Accompagnement et financement des sites Natura 2000

La Région accompagne les 20 sites terrestres de Bretagne, ainsi que la gestion et la programmation des financements européens et nationaux pour les 57 sites terrestres et mixtes de Bretagne, depuis le transfert de compétences de l'Etat intervenu en 2023.

Parallèlement à ces activités de gestion, la Région suivra et accompagnera les démarches spécifiques d'extension de certains sites (Vallée de l'Aulne notamment).

→ Appui aux parcs et projet de parcs naturels régionaux

La Région poursuivra sa participation et son soutien aux démarches de renouvellement de la charte du Parc naturel régional d'Armorique, à l'issue de l'enquête publique organisée en fin d'année 2025, en vue de transmettre une nouvelle mouture de la charte et des documents afférents aux services de l'Etat.

Les travaux et étapes de renouvellement de la charte du PNR du Golfe du Morbihan seront également poursuivis tout au long de l'année.

→ Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel

La Région prolongera en 2026 son soutien aux différentes démarches de sensibilisation et d'éducation à la nature et à l'environnement, en particulier à travers les conventions pluriannuelles avec les réseaux associatifs régionaux, renouvelées en 2025, permettant de développer des programmes d'intervention en direction des différents publics bretons, jeunes et adultes.

Le dispositif du *Pass Classes nature*, qui permet chaque année de soutenir l'accueil en séjours d'éducation à la nature dans des centres de découverte avec hébergement, permettra de développer in situ la sensibilisation aux enjeux de biodiversité auprès de plus de 3 000 jeunes Bretonnes et Bretons.

Programme 603

Energie et ressources

\\ Raison d'être du programme

La Région poursuit et renforce son engagement pour une transition écologique juste, concrète et proche des habitants. Au-delà des dispositifs et des financements, les actions soutenues visent une amélioration directe du quotidien : moins de déchets, des logements plus confortables et mieux isolés, une énergie plus locale et plus durable, et une meilleure préparation face aux effets du changement climatique. Dans cette perspective, la Région investit dans des actions qui ont un impact direct, visible, et durable sur la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons.

\\ 2026 en actions

→ Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

Le changement climatique est déjà une réalité en Bretagne : épisodes de chaleur, inondations, submersions marines, fragilisation de certaines activités économiques... Face à ces enjeux, le budget consacré à l'énergie et au climat vise à construire une Bretagne plus sobre, robuste et solidaire en améliorant le confort, en réduisant les factures, en renforçant la sécurité énergétique, en protégeant les habitants et en accompagnant les territoires dans la maîtrise des risques.

L'accompagnement de la rénovation énergétique des logements restera au cœur de l'action régionale. La Région poursuivra la politique publique engagée avec le réseau *Renov' Habitat Bretagne* : grâce à ses 120 conseillers et conseillères, qui assurent un service public de proximité, gratuit et indépendant, près de **18 000 ménages bretons** continueront d'être accompagnés chaque année dans leur premier diagnostic et leurs démarches de rénovation. Cet engagement fort sera complété en 2026 par le **lancement de l'opérateur breton de tiers-financement de la rénovation énergétique**, qui permettra de soutenir la réalisation des travaux, en particulier pour les ménages les plus modestes. À moyen terme, l'objectif est de **financer 500 rénovations** par an grâce à ce nouvel outil qui produira des effets immédiats pour les bénéficiaires : des logements plus confortables en hiver comme en été, une baisse des consommations d'énergie et des économies substantielles sur les factures. Par ailleurs, la Région maintiendra son appui aux initiatives luttant contre la précarité énergétique, notamment celles menées avec l'association *Énergie Solidaire*.

La Région soutiendra également **l'amélioration de la performance énergétique du bâti tertiaire**, qu'il soit public ou privé. Elle accompagnera activement les expérimentations exemplaires, notamment dans le cadre de l'appel à projets « Bâtiment performant », qui permet de créer des références inspirantes pour l'ensemble de la filière. Les relais destinés aux collectivités (*Conseillers en Énergie Partagés*), aux professionnels du bâtiment (*Batylab*) et aux entreprises et artisans (*Conseillers Renov' Entreprise Bretagne*) continueront d'être accompagnés pour renforcer leurs compétences et faciliter la mise en œuvre de projets ambitieux. Ces actions à vocation démonstrative et exemplaire permettent aux filières du bâtiment, aux entreprises et aux collectivités de se projeter et d'anticiper les enjeux du dérèglement climatique.

La transition énergétique passera également par le **développement des énergies renouvelables**. En soutenant les projets exemplaires et les filières professionnelles dédiés au développement de l'électricité et de la chaleur renouvelable, les réseaux d'accompagnement des projets citoyens et des élus locaux, la Région contribuera à produire une énergie locale, durable et moins dépendante des fluctuations internationales. Ces projets profiteront directement aux habitants, qui bénéficieront d'une énergie plus stable, d'un territoire plus autonome et d'opportunités d'investissement collectif.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

8 580 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

8 960 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

21 155 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Pour garantir la cohérence de l'ensemble, la Région consolidera la **gouvernance énergétique et climatique**, en donnant une priorité en 2026 à la phase de territorialisation du volet énergie-climat du SRADDET et en affirmant son rôle de planification régionale. Elle assurera, aux côtés de l'Etat, le pilotage stratégique de la Conférence bretonne de la transition énergétique et du Comité régional de l'énergie, tout en accompagnant les collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs PCAET (Plans Climat Air Energie Territoriaux) grâce à un soutien technique et méthodologique. La Région poursuivra également son soutien à l'observation des données et à l'éclairage scientifique de l'action publique, notamment par le biais du Haut Conseil Breton pour le Climat, afin de nourrir les décisions locales et régionales.

La Région financera spécifiquement des expérimentations et un accompagnement technique destiné à aider les territoires à **anticiper les conséquences du changement climatique**. Il s'agira par exemple d'identifier les zones vulnérables, de concevoir des solutions fondées sur la nature, d'adapter les infrastructures, ou de réfléchir avec les acteurs économiques aux nouvelles conditions d'exercice de leurs activités. Concrètement, ces actions renforceront la sécurité des personnes en réduisant les dommages potentiels et en permettant aux particuliers, entreprises et collectivités de mieux se préparer.

Enfin, la Région adoptera en avril prochain son propre *plan de transition bas carbone* et veillera à adapter ses services et équipements aux effets du changement climatique. Cette démarche contribuera également à garantir la continuité du service public dans un contexte de risques climatiques croissants et à renforcer la protection des citoyens.

→ Développer une gestion durable des déchets et des ressources

La prévention des déchets et le développement de l'économie circulaire s'appuient sur une idée essentielle : la meilleure gestion des déchets sera celle qui permettra d'en produire moins. En 2026, la Région poursuivra ses **actions de sensibilisation**. L'objectif sera de rendre les gestes de réduction, de tri et de réemploi accessibles à tous, grâce à des outils simples, des campagnes pédagogiques et un dispositif de prévention pour accompagner les changements de comportements. Cela se traduira très concrètement dans la vie des habitants : un accès facilité aux informations, des solutions de proximité et, au final, moins de dépenses liées aux achats et à la gestion des déchets.

Pour aider les collectivités et les acteurs locaux à agir efficacement, la Région consolidera sa **gouvernance concernant la gestion des déchets et l'économie circulaire** : finalisation et mise en œuvre du *Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets*, animation des réseaux techniques et politiques, notamment au sein de la Conférence bretonne des ressources en lien avec l'Etat, observation des données, relais dans les territoires. Ce travail, souvent discret mais essentiel, permettra d'améliorer la qualité du service public : des déchèteries mieux organisées, des filières de réemploi qui se structureront, et des collectivités mieux armées pour accompagner les habitants, notamment.

La Région poursuivra également son soutien à l'**animation des réseaux régionaux** de lutte contre le gaspillage alimentaire et des *Repair Cafés*. Elle favorisera aussi la **structuration et la représentation des ressourceries et recycleries bretonnes**, ainsi que le **développement des filières de matériaux biosourcés**, afin de rendre disponibles sur le marché des matériaux plus durables et souvent moins coûteux. Ces initiatives contribueront à dynamiser l'économie locale et à renforcer l'autonomie matérielle des territoires.

Par ailleurs, la Région soutiendra activement les expérimentations innovantes dans le cadre de l'**appel à projets « Démarches collectives territoriales d'économie circulaire en Bretagne »**. Ces initiatives permettront de tester de nouvelles solutions de coopération territoriales au profit de la prévention, du réemploi et de la valorisation des ressources, en impliquant directement les acteurs locaux et les collectivités. En favorisant ces projets pilotes, la Région entend encourager l'émergence de pratiques concrètes et reproductibles, contribuant ainsi à accélérer la transition vers une économie circulaire et résiliente.

Enfin, la Région accompagnera ses propres agents dans l'intégration des enjeux de réduction des déchets. Cette exemplarité interne bénéficiera directement aux usagers : des pratiques plus sobres, une meilleure gestion des moyens publics et la diffusion de bonnes pratiques dans l'ensemble des politiques régionales.

Il est proposé par ailleurs de proroger d'un an l'autorisation de programme pluriannuelle 2023-2025 dédiée à la production d'énergies renouvelables.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 7

Mobilités

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

Les enjeux des mobilités, historiquement très présents dans la vie des bretonnes, des bretons et de la vitalité des territoires, cristallisent des attentes de plus en plus fortes. Répondre à ces préoccupations est donc un défi majeur pour les collectivités compétentes. Dans ce contexte, la Région prend toute sa part de responsabilité pour proposer des solutions robustes et innovantes en mobilisant tous les leviers à sa disposition.

Le développement de l'offre de transport et les investissements dans les infrastructures se confrontent à la contrainte des moyens disponibles dans les Régions. En effet, jusqu'à présent, aucune ressource fléchée ne permettait d'accompagner les besoins croissants des territoires. Comme la loi le lui permet désormais, la Région Bretagne a fait le choix, en juin 2025, d'instituer le versement mobilité régional rural (VMRR) à compter du 1^{er} janvier 2026. Les 28 M€ de produits attendus de cette nouvelle ressource sont à rapporter au budget prévisionnel consacré aux transports par la Région, soit près de 550 M€ en 2026. Le VMRR, qui représente environ 5 % de ce budget global, constitue donc une ressource nécessaire mais qui demeure largement insuffisante pour assurer à lui seul la soutenabilité des développements d'offres engagés par la Région pour conforter l'attractivité des territoires et la qualité de vie des Bretonnes et des Bretons.

Le syndicat mixte Bretagne Mobilités, nouvelle structure de coopération entre autorités organisatrices des mobilités (AOM) de Bretagne a été installé le 4 septembre 2025. Il réunit une soixantaine de collectivités autour de dix bassins de mobilité, pour mieux coordonner les offres, penser le futur, et proposer de nouvelles solutions au plus près des besoins des territoires. Avec une couverture quasi complète du territoire breton, Bretagne Mobilités est unique en France, et dote la Bretagne d'un nouvel outil puissant pour construire et décider ensemble.

En 2026, Bretagne Mobilités aura notamment à se saisir de la démarche du SERM (*services express régionaux métropolitains*). La loi SERM pose le cadre nécessaire au développement d'ici dix ans d'un réseau de RER métropolitains dans une dizaine de grandes agglomérations. 24 dossiers de candidature ont été déposés auprès de l'Etat. Le dossier breton fait exception par sa couverture de l'ensemble du territoire, en s'affranchissant d'une vision purement métropolitaine pour privilégier les solidarités régionales. Dans ce cadre, Bretagne Mobilités se pose comme outil de gouvernance du futur SERM breton qui sera construit et concerté. Le dossier portera une vision complète à horizon 2040 pour caractériser les offres trains, cars express, covoiturage, vélos, gares, billettique...

La Bretagne a toujours fait du train une priorité pour améliorer son accessibilité et les usagers plébiscitent de plus en plus ce mode pour les trajets du quotidien. Le TER BreizhGo apparaît en tête de tous les classements nationaux avec la meilleure régularité des trains (96 %), la meilleure satisfaction des usagers (95 %) et la plus forte croissance de fréquentation (+ 60 % depuis 2019). Ces résultats sont le fruit des investissements consentis depuis de nombreuses années dans le réseau ferré, les matériels ferroviaires et les gares. Ils traduisent aussi la capacité à rechercher des solutions adaptées aux besoins de chacun sans entraver la satisfaction du plus grand nombre.

Avec un usage du TER en croissance constante, des taux de remplissage très élevés en heures de pointes, tous les EPCI situés sur les axes ferroviaires du littoral sud et nord ont noué un partenariat inédit avec la Région pour poursuivre le développement du TER, avec des engagements financiers nouveaux. Depuis septembre 2025, 17 circulations quotidiennes supplémentaires sont effectives en Bretagne Sud. Les témoignages d'usagers sont nombreux pour exprimer la satisfaction autour de cette nouvelle offre. Au regard des contraintes techniques et budgétaires, l'offre TER renforcée sur l'axe Nord sera à son tour mise en œuvre à partir de septembre 2027.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 7

PR0701

PR0702

PR0703

En complément du TER, la forte fréquentation du TGV ne se dément pas en Bretagne. Le nombre de places disponibles est parfois insuffisant au regard des demandes. L'année 2026 constitue à cet égard une étape majeure pour la Bretagne, avec un million de places supplémentaires par rapport à 2025. Cette croissance de l'offre bénéficiera directement à l'Ouest Bretagne dans l'objectif de mieux accompagner les mobilités et les dynamiques économiques locales. Cette initiative de *SNCF Voyageurs* est rendue possible grâce aux relations particulières qui lient TGV et la Région Bretagne. La convention avec *SNCF Voyageurs*, renouvelée jusqu'en 2033, emporte une garantie de desserte de toute la Bretagne par TGV jusqu'à Brest et Quimper. Elle représente pour la Région un effort financier très significatif de près de 15 M€, sans équivalent ailleurs en France, qui permet un cadre sécurisé au bénéfice des usagers du territoire breton. En outre, depuis 2023, des offres OuiGo étoffées jusqu'à Brest et Quimper proposent une offre à bas prix pour rejoindre Paris et au-delà. Ainsi la convention TER et la convention TGV sont deux cadres majeurs pour faire du train un axe de développement essentiel des mobilités quotidiennes et occasionnelles en Bretagne, au service de l'aménagement du territoire, du développement économique, de l'emploi, du tourisme, des transitions et, plus largement, de la qualité de vie en Bretagne.

Outre ces artères ferroviaires, la Région organise un réseau dense de plus de 100 lignes de cars interurbains en Bretagne (hors circuits scolaires). Ces lignes ont permis plus de 6,2 millions de voyages en 2024 hors scolaire (en hausse de 3 % par rapport à 2023). Les délégations de service public (DSP) des lignes routières interurbaines pour les départements du Morbihan et des Côtes d'Armor ainsi que pour les lignes interdépartementales Saint-Brieuc-Lorient-Vannes et Rennes – Pontivy ont été renouvelées depuis le 1^{er} septembre 2025 pour 10 ans. Ces deux DSP proposent des améliorations importantes concernant l'offre, la qualité de la production et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec 5 nouvelles lignes, 21 lignes renforcées et 60 % des cars décarbonés à l'horizon 2030 dans un mix énergétique (biogaz, électrique, B100), de nombreux territoires, et en particulier le Centre Bretagne, constateront dès 2026 des améliorations significatives au service des populations.

KorriGo continue de se déployer dans tous les services mobilités opérés par la Région, au bénéfice notamment des 100 000 scolaires transportés quotidiennement, qui sont autant d'usagers de cette solution. L'extension aux cars interurbains du Finistère est en cours et sera effective début 2026. Les prochaines étapes concerneront les cars du Morbihan et des Côtes d'Armor avant d'étendre cette solution billettique aux dessertes maritimes.

La desserte BreizhGo des 10 îles bretonnes structure la vie des insulaires. Elle est essentielle pour les besoins des populations : travail, santé, études, loisirs... Les 16 navires propriété de la Région, et qui font de la collectivité un armateur de premier plan, font l'objet d'une attention toute particulière pour garantir la sécurité et la qualité de service aux usagers. Les études pour construire deux nouveaux navires pour les îles de Sein, Molène et Ouessant sont lancées. En parallèle, des réflexions sont engagées pour proposer une transition énergétique des navires qui soit compatible avec les conditions particulièrement exigeantes de navigation sur le littoral breton.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur les finances publiques, le contrat plan Etat-Région signé en juin 2024 continue de se décliner. La plupart des opérations prévues sont ainsi engagées : Liaisons nouvelles Ouest-Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL), rénovation des lignes Auray-Quiberon et Carhaix-Guingamp, gare de Vannes et Brest, études SERM, technicentres matériels ferroviaires, RN164, investissements vélos.

Pour la première fois, et en écho au plan vélo voté en 2025, la Région Bretagne proposera un service de location vélos BreizhGo dans une dizaine de gares pour faciliter les parcours en intermodalité avec le train. Il s'agit de faciliter le dernier kilomètre qui est souvent un facteur limitant pour l'usage des transports collectifs.

Les enjeux de mobilités des bretonnes et des bretons se dessinent aussi à travers la connexion de la Bretagne aux niveaux national, européen et international. Les aéroports bretons de Brest et de Rennes constituent, en ce sens, des outils d'aménagement du territoire et de développement économique complémentaires des autres compétences en matière de mobilités. En 2026, la Région concrétisera le renouvellement de la concession des aéroports de Rennes-Dinard, formalisera un avenant pour consolider l'aéroport de Brest, et poursuivra la redéfinition de la trajectoire de l'aéroport de Quimper. Les liens avec l'aéroport de Nantes seront également travaillés en lien avec les renouvellements de concessions sur Nantes et Rennes.

Au-delà des mobilités des personnes, la Région s'est également saisie des enjeux de la mobilité des biens et marchandises, en particulier avec la nouvelle feuille de route bretonne dédiée, votée en session d'octobre 2025. Celle-ci emporte notamment le volet sur le fret ferroviaire du CPER, visant à consolider et à développer le report modal de la route vers le fer. Dans la suite de la Conférence régionale logistique de janvier, la feuille de route sera déclinée au plan opérationnel en 2026, à partir des actions prioritaires définies avec les acteurs mobilisés (fédérations professionnelles, acteurs économiques, EPCI...).

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 701

Transports collectifs

\\ Raison d'être du programme

BreizhGo, le réseau de transport collectif en trains, cars, bateaux et vélos de la Région doit bénéficier à toutes et tous, partout en Bretagne, quel que soit son lieu de vie, d'études, de travail, sa condition sociale, ou encore sa situation de handicap.

Il permet plus de 60 millions de voyages par an et doit se réinventer tous les jours, à l'échelle régionale, en fonction de l'évolution des besoins de déplacements, des volontés des territoires, des évolutions servicielles, et de la nécessité de décarbonation, tout en garantissant la maîtrise de l'enveloppe budgétaire globale dans l'environnement contraint que connaît la collectivité.

La Région constitue ainsi un acteur incontournable des mobilités sur le territoire breton, aux côtés des métropoles, agglomérations et communautés de communes avec lesquelles elle travaille en partenariat et co-construction, notamment dans le cadre du nouveau syndicat mixte *Bretagne Mobilités* installé en septembre dernier.

\\ 2026 en actions

→ Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire

La Bretagne bénéficie d'une croissance soutenue de la fréquentation de ses trains et du niveau de ses recettes. En 2025, des développements d'offres ont été mis en place sur l'axe sud en concertation avec les collectivités. Cela représentera à terme 21 circulations par jour avec un déploiement partiel dès septembre 2025 (17) et complet à partir de septembre 2027 (+4).

En 2026, l'offre restera stable, avant de nouveaux développements majeurs prévus sur l'axe Nord à compter de septembre 2027.

Dans ce cadre, le besoin en crédits de paiement pour le transport ferroviaire est estimé à 130,5 M€, dont 14,6 M€ au titre de la convention TGV.

→ La production du service public de transport interurbain et scolaire

L'année 2025 a vu la mise en place, en septembre, de nouveaux contrats de délégation de service public pour le Morbihan et les Côtes d'Armor. Dans le même temps, l'ensemble des marchés de transport scolaire morbihannais ont été renouvelés. Il s'en est suivi une augmentation des dépenses de près de 10 millions d'euros, en lien notamment avec les renouvellements des véhicules et la mise en œuvre d'efforts significatifs de décarbonation. Des renforts d'offre ont été mis en place, pour certains co-financés. Les fréquentations associées feront l'objet d'un suivi attentif dès 2026.

La situation de pénurie de conducteurs s'est améliorée grâce à la mesure mise en place en faveur de ces professionnels à temps non complet. Le dispositif a été reconduit pour l'année scolaire 2025/2026. La démarche de *Pacte emploi-formation sur les enjeux de transport et de logistique* engagée en 2026 devra aussi prendre en compte le besoin de formation et d'attractivité de ces métiers.

Pour faire face aux charges croissantes liées à ces services (renchérissement des coûts de fonctionnement, décarbonation, développement de l'offre), le montant de la participation familiale sera augmenté de 10 euros à la rentrée 2026/2027. Les tarifs des cars interurbains, qui n'ont pas évolué depuis 2020, seront également augmentés en juillet 2026.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

9 530 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

350 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 729 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

352 170 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Desservir les îles bretonnes

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par l'exécution de sept contrats de délégation de service public. La Région poursuit le travail avec l'ensemble de ses délégataires pour maintenir et renouveler les équipements de la flotte régionale dans un objectif de sobriété énergétique, et les moyens d'exploitation nécessaires aux services des dessertes. L'année 2025 a vu la mise en place du nouveau contrat de DSP de desserte en passagers et marchandises pour l'Île d'Arz, où les besoins d'investissement dans le port du Béluré et dans d'une nouvelle barge pour assurer la desserte ont été confirmés. Le processus de dialogue compétitif pour la construction de deux nouveaux navires en Finistère est lancé pour des livraisons prévues en 2028 et 2029.

→ Développer, pour le réseau BreizhGo, des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages

Pour donner corps au réseau unifié train/car/bateaux/vélos, des projets structurants sont menés pour apporter de la lisibilité à l'offre "tous modes" et faciliter l'usage de BreizhGo.

Parmi ces chantiers, la tarification, la distribution des titres de transport et la billettique prennent une place importante, avec des enjeux propres au réseau BreizhGo mais aussi liés au développement de l'intermodalité à l'échelle de la Bretagne.

L'année 2025 a permis de stabiliser la billettique scolaire désormais présente pour l'ensemble des circulations dédiées aux collégiens et lycéens sur le réseau BreizhGo, de même que la billettique interurbaine en Finistère (déploiement fin 2025).

Il restera à équiper les lignes interurbaines du Morbihan et des Côtes d'Armor, ainsi que les lignes maritimes, en 2026.

La boutique en ligne BreizhGo a été mise en place en décembre 2025 pour le périmètre de l'Île-et-Vilaine et des lignes structurantes du centre Bretagne dans un premier temps. A horizon 2027, elle permettra de faciliter l'achat de titres de transport pour l'ensemble du réseau.

→ Améliorer l'information et la communication auprès des usagers et développer la concertation

Les actions menées en 2026 viseront à faire connaître l'offre train, car, bateau, vélo du réseau BreizhGo afin notamment d'inciter le grand public à faire le choix du transport public.

Une nouvelle version du site Breizhgo.bzh a été déployée en 2025 ; elle permet de simplifier le parcours usagers et garantir l'accès à l'information.

Le marché de la centrale d'appels BreizhGo a été renouvelé fin 2025, et s'appuie désormais sur les outils de relation usagers de la Région (@contact).

→ Favoriser la coopération territoriale bretonne, l'émergence et le développement de solutions de mobilité plus durables

Bretagne Mobilités a vu le jour en septembre 2025, devenant ainsi le nouvel outil de gouvernance des mobilités pour coordonner les différentes offres de transport, et viser une mobilité "sans couture" tout en facilitant la mise en place de nouveaux services à destination des usagers. Il est à ce jour, en France, le syndicat régional regroupant le plus grand nombre d'autorités organisatrices des mobilités (AOM), reflet de l'attachement à une coordination régionale dans ce domaine stratégique pour l'avenir des territoires.

Bretagne Mobilités aura à installer en 2026 sa gouvernance locale fondée sur les 10 bassins de mobilité avec, à terme, autant de feuilles de route locales.

Au-delà de sa mission de coordination, le syndicat devra innover en matière de billettique pour faciliter le quotidien des usagers avec *KorriGo*, tendre vers la construction d'un système breton de "*Mobility As A Service*" et revisiter une ambition collective pour le covoiturage.

Fondé sur cette logique collaborative du "faire plus et mieux ensemble", Bretagne Mobilités favorisera le partage des savoirs et des bonnes pratiques, l'interconnaissance, l'accélération des projets expérimentaux, et le déploiement de nouvelles solutions.

C'est aussi en lien et au sein de Bretagne Mobilités que pourra se construire le projet de *Service Express Régional Métropolitain* (SERM), qui vise des sauts d'offre conséquents "tous modes" à horizon 2040 pour devenir un outil au service de la stratégie régionale. Dans un périmètre unique en France, celui de toute la Bretagne, la décarbonation des mobilités et l'amélioration de la performance des services de transport public doit bénéficier à tous, urbains comme ruraux. La Bretagne, singulièrement à travers la création de Bretagne Mobilités, se dote ainsi d'une plate-forme qui facilitera très concrètement le quotidien des bretonnes et bretons, au service de leur qualité de vie comme de l'attractivité du territoire.

Programme 702

Infrastructures de mobilités, matériels et gares

\\ Raison d'être du programme

Pour répondre aux besoins de mobilité du quotidien sur tout le territoire, et pour permettre le développement de ses échanges avec l'extérieur, la Bretagne doit pouvoir s'appuyer sur un réseau d'infrastructures performant. Constitué de voies ferrées, de routes et de voies cyclables, celui-ci nécessite des modernisations et des adaptations, prioritairement pour être mis au service du réseau régional BreizhGo, mais aussi de l'intermodalité, des modes décarbonés et partagés (vélos, transports collectifs, covoiturage), et du fret ferroviaire.

Pour soutenir la croissance du réseau BreizhGo, les gares ou points d'arrêts ferroviaires (au nombre de 126), routiers (20 000 arrêts) et maritimes (une vingtaine de points d'embarquement vers les îles) doivent par ailleurs être dimensionnés, attractifs et accessibles dans de bonnes conditions.

Enfin, le dimensionnement du parc de matériel BreizhGo et sa modernisation conditionnent le niveau de service offert aux bretonnes et aux bretons.

De manière transversale, ce programme porte les objectifs de décarbonation des mobilités et des transports, dans la mesure où il concourt au développement des transports collectifs, met en œuvre la décarbonation de la flotte de matériel BreizhGo (trains, cars, bateaux, vélos) et encourage le développement du fret ferroviaire dans le cadre de la feuille de route mobilité des biens et marchandises votée en session d'octobre 2025.

\\ 2026 en actions

→ Adapter l'infrastructure afin d'accompagner la trajectoire de développement du TER (+ 20 % d'offre d'ici 2030, + 50 % d'ici 2035, doublement d'ici 2040, puis au-delà avec LNOBPL)

À la suite de la réalisation d'études prospectives qui ont permis d'identifier les besoins de développement du TER, des études techniques seront poursuivies en 2026 visant à développer la capacité du nœud ferroviaire rennais et des axes Rennes-Brest et Rennes-Quimper. Il s'agit de préciser les travaux d'envergure à réaliser sur l'infrastructure existante d'ici 2040 et de poursuivre les études du grand projet *Liaisons nouvelles Ouest-Bretagne-Pays de la Loire* (LNOBPL). Ces opérations s'inscrivent dans le projet de *Service Express Régional Métropolitain* (SERM) breton inscrit au CPER mobilité (2023-2027).

Ces besoins de développement génèrent à la fois une augmentation du parc TER BreizhGo mais également la nécessité d'augmenter la taille et l'efficacité de l'outil de maintenance des rames. Ainsi, les travaux d'agrandissement et de modernisation du technicentre de Rennes, initiés en 2024, vont se poursuivre en 2026. Les travaux pour le technicentre complémentaire à Quimper seront également initiés cette année.

→ Accroître et moderniser le parc de matériel BreizhGo

Afin de répondre à la trajectoire de développement du TER, la Région a commandé 9 nouvelles rames Régio2N, d'un coût unitaire de l'ordre de 16 M€, qui seront livrées d'ici l'été 2026. La durée d'exploitation d'un train est d'une quarantaine d'années et une opération à mi-vie (à 20 ans donc) est imposée par le constructeur pour a minima changer plusieurs organes majeurs. La Région profite de cette échéance/immobilisation pour moderniser les rames et ainsi améliorer le confort des usagers des rames AGC. Planifiée de début 2025 à début 2030, l'immobilisation de chacune des rames est de 3,5 à 4,5 mois selon la série. Le plan de transport sera toutefois assuré.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

170 611 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

385 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

196 110 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

545 600 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Adapter les gares pour accompagner les croissances de trafic

Le réseau TER BreizhGo dessert 126 gares bretonnes qui ont bénéficié d'importants investissements ces dernières années pour les moderniser sur l'ensemble des périmètres : les quais et leurs accès, le mobilier, les bâtiments, les abords et espaces d'intermodalité. Si beaucoup a été fait, il reste encore à poursuivre le travail, en particulier pour répondre à l'évolution des usages et aux enjeux de demain, en cohérence avec les évolutions de desserte cibles. Au-delà de la poursuite de la mise en accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite (PMR), les actions prioritaires concernent des questions d'exploitation ferroviaires (longueurs de quais à adapter aux longueurs de composition de matériel et sécurisation des traversées de voies), d'intermodalité et de multimodalité (capacité à accueillir les voyageurs dans les meilleures conditions, par tous les modes et dans une logique de décarbonation).

Dans le cadre du CPER Mobilité 2023-2027, la Région poursuivra par ailleurs son soutien aux projets de *Pôles d'Echanges Multimodaux* (PEM), en particulier Quimper, Vannes, pour les travaux, Brest et Vitré pour les études. Des études d'intermodalité sont en cours de réalisation sur l'ensemble des gares bretonnes.

→ Poursuivre la modernisation des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire

La modernisation du réseau ferroviaire breton se poursuit en 2026. Les travaux sur la ligne Auray-Quiberon s'engagent en 2026 et les études opérationnelles pour Carhaix-Guingamp devraient s'achever. Les études de modernisation et de relèvement de vitesse de l'ensemble de la ligne Rennes-Châteaubriant vont également aboutir en 2026.

Une étude socio-économique et de potentiel sur l'axe Brest – Quimper, réalisée sous maîtrise d'ouvrage Région, en partenariat avec les collectivités locales traversées, l'Etat et la SNCF, va se poursuivre en 2026. Grâce à la définition de scénarios prospectifs et dans une perspective de décarbonation des déplacements, cette étude a pour objectif d'apporter des éclairages sur les améliorations possibles pouvant être mises en œuvre sur le réseau BreizhGo (TER et cars interurbains) en lien avec les services de mobilités mis en place ou en réflexion par les AOM concernées.

→ Mettre en œuvre le Plan régional vélo

L'étape 2 du *Plan vélo* a été adoptée lors de la Session de mars 2025. Cette deuxième étape affirme la stratégie du Conseil régional en faveur du développement de la pratique du vélo dans tous les territoires. L'amélioration de l'intermodalité entre le vélo et le réseau BreizhGo constitue une des priorités. Pour cela, la Région poursuit son soutien à l'aménagement d'infrastructures cyclables sécurisées et s'engage dans le développement de l'offre de services. Le projet Vélos BreizhGo constitue une action phare du Plan. Dès septembre 2026, la Région proposera aux usagers du réseau BreizhGo une offre de location de vélos en libre-service en gares ainsi que des solutions pour tester les vélos pliants.

→ Décarboner les mobilités en accompagnant les territoires dans la mise en œuvre de solutions de transports collectifs performants

La Région poursuivra en 2026 son soutien à Brest Métropole pour la réalisation de son projet de développement des transports collectifs « mon Réseau grandit » qui comprend la construction d'une 2^{ème} ligne de tramway et la réalisation d'une ligne de *Bus à Haut Niveau de Service* qui desserviront la gare de Brest, ainsi que le renforcement de l'intermodalité par la création de pôles d'échanges multimodaux.

→ Poursuivre la mise à 2x2 voies de la RN 164

La mise à 2x2 voies de la RN164 a pour objectif de favoriser le développement économique et logistique du territoire, améliorer la sécurité et le confort des usagers mais également, à terme, réduire les temps de parcours entre Rennes et Brest/Quimper. A date, 141 km de la RN164 sont à 2X2 voies, soit 87 % du linéaire total. 21 km restent à faire, sur le territoire des Côtes d'Armor, dont 9,5 km sont en travaux actuellement (Merdignac Ouest et dernière section Rostrenen). Les travaux sur la section de Mûr de Bretagne vont démarrer en 2026 dans le secteur de Guerlédan.

→ Décliner la feuille de route régionale mobilité des biens et marchandises à l'appui du fret ferroviaire

Dans le cadre de la feuille de route régionale votée en octobre 2025, la Région contribuera à la déclinaison des axes prioritaires, confirmés dans le cadre de la Conférence régionale logistique (CRL) de janvier 2026. A ce titre, l'étude sur la gouvernance du fret ferroviaire breton devrait s'achever au premier trimestre 2026. Au niveau des infrastructures de fret ferroviaire, les études menées de concert avec les services de l'Etat en 2023 ont confirmé le potentiel de report modal de marchandises vers le transport ferroviaire, malgré un contexte fragile. Pour accompagner ce retour vers le mode ferré, il faut massifier et mutualiser les flux de marchandises. A court terme, la remise en état des lignes de desserte fine du territoire est engagée, avec des travaux en cours sur Auray-Pontivy-St Gerand, et des études sur Vitré-Gérard. En 2026, les études préliminaires du développement du Chantier de Transport Combiné (CTC) de Rennes démarreront, tandis que les voies ferrées portuaires de Brest et de Lorient devraient être transférées en pleine propriété à la Région Bretagne, dans la perspective d'une future remise en état.

Programme 703

Aéroports

\\ Raison d'être du programme

Porteuse d'une stratégie régionale aéroportuaire approuvée en session de juin 2025, la Région Bretagne assume la responsabilité de quatre aéroports régionaux, et assure le rôle d'animation de l'ensemble des plateformes bretonnes.

Elle est en effet propriétaire de quatre plateformes aéroportuaires depuis 2007 : Quimper, Brest, Dinard et Rennes. Si la collectivité ne dispose, en vertu de la législation européenne, d'aucune prérogative en matière de trafic aérien assuré par les compagnies, elle organise le service public de ses aéroports à travers des contrats de délégations de service public (DSP) dont elle contrôle l'exécution. Elle assure aussi l'aménagement et la consolidation des espaces fonciers et immobiliers sur les aéroports.

Les contrats de concession des aéroports de Brest et de Quimper ont été renouvelés en 2017 auprès de sociétés dédiées, dont la CCI du Finistère est l'actionnaire majoritaire. L'aéroport de Brest est ainsi exploité par la société ABO (aéroports de Bretagne Ouest), détenue à 66% par la CCI du Finistère. À la suite de l'arrêt des vols commerciaux réguliers sur l'aéroport de Quimper fin 2023, la Région a contractualisé avec un nouveau concessionnaire, la SOGEAQC. Les aéroports de Rennes et Dinard sont, quant à eux, exploités par la SEARD, société détenue par la CCI 35 et Vinci Airports, dans le cadre d'un contrat unique dont l'échéance a été reportée au 30 décembre 2026.

Lourdement impactés par la crise Covid, les aéroports de Brest et de Rennes peinent à retrouver leur niveau de trafic en passagers antérieur, contrairement au trafic aérien dans son ensemble au niveau national, européen, et mondial. En 2025, l'aéroport de Rennes a récupéré 60 % du niveau de trafic de 2019 et celui de Brest 76 %, alors que les aéroports de taille comparable ont reconstitué 90 % de ce trafic. Les modèles économiques historiques sont remis en cause et les compagnies dites « low-cost » sont désormais incontournables dans la recomposition des réseaux de lignes aériennes, abandonnés par les compagnies traditionnelles. Couplé à une hausse sans précédent des taxes aéroportuaires en 2025 (Taxe sûreté et sécurité aérienne -T2S- et Taxe de solidarité sur les billets d'avion -TSBA), ce changement structurel réduit les capacités d'autofinancement des concessionnaires alors qu'ils doivent, dans le même temps, accentuer leurs efforts de marketing pour l'ouverture de lignes, et supporter des charges croissantes liées aux missions régaliennes. En parallèle, les infrastructures des quatre aéroports doivent être maintenues en état opérationnel, sauf à être durablement déclassées.

\\ 2026 en actions

→ Décliner la stratégie aéroportuaire régionale

Le premier volet de la stratégie régionale se décline sur les quatre plateformes régionales avec un programme de 28 actions ciblant à la fois des objectifs propres à chacune et des objectifs sur l'ensemble d'entre-elles, tels que le déploiement d'équipements photovoltaïques ou l'accompagnement à la transition écologique. Le second volet a pour objectif de constituer un collectif des aéroports et aérodromes situés en Bretagne et de définir un cadre de coopération. Il fera l'objet de la définition et de l'adoption d'une charte de coopération à l'échelle des 10 aéroports bretons courant 2026.

→ Accompagner la transition écologique des aéroports

La Région s'attachera à poursuivre en 2026 le soutien aux actions engagées par les concessionnaires en matière de transition écologique des infrastructures

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

10 966 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

926 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 966 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 008 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

aéroportuaires, tant côté pistes (électrification des engins d'assistance au sol), que côté villes (poursuite du déploiement de bornes de recharge électrique). La démarche *Aérobiodiversité* continuera d'être soutenue et encadrée par la Région, en lien étroit avec les trois concessionnaires.

→ Décliner le schéma stratégique photovoltaïque aéroportuaire

L'établissement d'un schéma de déploiement d'installations photovoltaïques sur les quatre aéroports constitue une des 28 actions prévues par la stratégie aéroportuaire régionale. Ce travail de définition a été finalisé en 2025, permettant d'envisager un déploiement progressif, dès 2026. Un premier Appel à Manifestation d'Intérêt pour le déploiement d'un parc photovoltaïque devrait être lancé sur l'aéroport de Quimper au 1^{er} semestre 2026, suivi d'un second sur l'aéroport de Brest d'ici la fin de l'année.

→ Construire le nouveau modèle de l'aéroport de Quimper

Mi-2024, la nouvelle société constituée par la CCI du Finistère et différents actionnaires publics et privés, la SOGEAQC, s'est vue transférer le contrat de concession de la plateforme prenant ainsi la suite d'ADC, placée en liquidation amiable. La Région accompagne cette transition sur la période 2024-2027, avec un plan d'actions global : la redéfinition d'une trajectoire et des espaces de cet aéroport via un travail conjoint avec la SOGEAQC et Quimper Bretagne Occidentale, la valorisation aéronautique et extra-aéronautique par la SOGEAQC, le projet de déploiement d'un parc photovoltaïque et la perspective de création d'une zone d'activités économiques, permettant de viser un équilibre économique global du site. Par ailleurs, cette année, l'aéroport commencera à préparer le retrait du contrôle aérien par l'Etat à horizon 2029. Une convention DGAC/Région sera formalisée en ce sens, assortie d'un accompagnement financier par l'Etat jusqu'en 2031.

→ Etablir un avenant au contrat de DSP de l'aéroport de Brest

L'avenant signé en 2022 a permis le versement d'une indemnité d'urgence au concessionnaire ABO dans le cadre de l'imprévision Covid. Il prévoit également la mise en place d'un dispositif de retour à meilleure fortune permettant à la Région de récupérer tout ou partie des aides versées. Un nouvel avenant est nécessaire afin d'intégrer les orientations fixées par la stratégie aéroportuaire régionale, le plan de composition générale de l'aéroport, les conséquences de l'après Covid et les investissements nécessaires pour la plateforme, notamment les travaux conséquents de rénovation de la piste de l'aéroport. Dans ce cadre et dans le contexte de désengagement de l'Etat du financement des missions régaliennes, un soutien aux investissements règlementaires sera également proposé.

→ Finaliser la procédure de renouvellement des aéroports de Rennes et Dinard

La procédure de renouvellement de la concession des aéroports de Rennes et Dinard a été approuvée en session du Conseil Régional de juin 2024. Le début d'année 2026 sera consacré à la finalisation de l'analyse des offres formulées par les candidats et à la poursuite des négociations avec ces derniers en vue d'un choix définitif au printemps. Le second semestre sera consacré à la stabilisation, à la signature du futur contrat de concession et à l'homologation de la future société concessionnaire par la DGAC.

Au-delà des collaborations à tisser à l'échelle régionale, la Région appuiera les synergies envisageables avec l'aéroport de Nantes-Atlantique, dès que les deux concessionnaires seront connus, en vue d'une exploitation renouvelée des deux aéroports fin 2026-début 2027.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 8

Actions européennes et internationales, fonds européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

La Mission 8 regroupe l'ensemble des programmes supports à l'action européenne et internationale de la Région visant à conforter le rayonnement de la Bretagne et sa place en Europe et à l'international.

L'action internationale vise à créer ou à maintenir les liens existants avec des partenaires à l'étranger, qu'ils soient d'ordre économique, culturel, touristique, universitaire ou encore sportif. Priorisée sur l'Europe et tout particulièrement les pays celtiques et la Wielkopolska, l'action internationale de la Région vise à accroître le rayonnement du territoire dans un contexte de mondialisation des échanges économiques et humains, pour une attractivité maîtrisée.

En dehors de l'Europe, la Bretagne a décidé de cibler ses relations avec le Japon en priorité compte tenu de ses liens en termes d'échanges économiques, culturels et patrimoniaux. En outre de cette priorité, la Région orientera son action vers ses autres pays et régions partenaires historiques (Shandong, Australie Méridionale, Allemagne et Canada) de façon essentiellement protocolaire et en fonction des moyens disponibles.

L'action européenne, quant à elle, vise à faire de la Bretagne une région pleinement reconnue en Europe, dont la voix porte au sein des institutions communautaires, et qui sait tirer le meilleur parti des financements européens pour le développement de son territoire.

Cela passe par une présence forte à Bruxelles, au plus près des lieux de débats et de négociations. La Bretagne est ainsi présente à travers sa Maison de la Bretagne Europe au cœur des institutions mais aussi de réseaux européens comme celui des *Agri Régions* ou le Comité des Régions. Son rôle de veille et de soutien aux actions de lobbying permet d'anticiper les conséquences des politiques européennes et de défendre la vision et les intérêts de la Bretagne auprès du Conseil, du Parlement et de la Commission Européenne. Cette action sera déterminante en 2026, année clé pour la négociation de la future génération de programmes européens 2028-2034.

Cela passe enfin également par la gestion directe des fonds européens qui, depuis 2014, incombe pour leur plus grande part aux Régions.

→ Clôturer financièrement le FEADER 2014-2022

La programmation du FEADER 2014-2022 s'est clôturée fin 2025 à hauteur de 101 % du programme et plus de 95 % payée à la date de rédaction de ce rapport (taux supérieur de 4 points environ à la période 2007-2013 quand l'Etat était autorité de gestion ; toutes les demandes ont été honorées, aucun fond n'a été perdu, le delta résiduel représentant les projets inaboutis, abandonnés, etc.). Cela représente **plus de 53 000 projets concrets aidés**. L'enveloppe supplémentaire de transition a été intégralement absorbée, ce qui représentait un défi particulier au vu de l'important volume de cette dotation : 80 M€ par an contre 50 M€ par an sur les 7 premières années.

Cette programmation reflète les enjeux stratégiques de l'agriculture et du développement rural et les choix faits par le partenariat régional pendant toute la période :

- 70 M€ d'aides à l'installation des jeunes en agriculture – **4 500 jeunes accompagnés** ;
- Plus de 130 M€ pour les mesures agri-environnementales et climatiques en soutien à la transition des exploitations ;
- 63 M€ d'aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique ;
- Près de 160 M€ d'aides pour les investissements agricoles – **près de 11 600 projets accompagnés** (équipements, matériels, aménagements etc.) ;
- 34 M€ d'aides au développement local, à travers le programme Leader qui s'est déployé sur tout le territoire régional – **717 projets locaux soutenus** ;
- Près de 14 M€ d'aides pour le programme Breizh Bocage = plus de 800 projets d'animation et d'investissements sur la période ;

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 8

PR0801

PR0803

PR0807

PR0808

- Près de 40 M€ d'aides pour les industries agro-alimentaires – 121 projets.

La clôture officielle du programme interviendra en 2026. Un rapport final de mise en œuvre sera ainsi réalisé et donnera lieu à un bilan et une évaluation complète du programme ce qui nécessitera encore un travail important pour la Région en tant qu'autorité de gestion.

→ Continuer à amplifier la programmation 2021/2027

Tous les fonds sont désormais dans une phase d'accélération de la programmation et des paiements. La Bretagne reste globalement bien située dans le classement de bonne gestion des régions françaises et européennes. Les seuils du premier dégageant d'office de 2025 ont été écartés et les perspectives sont sous contrôle pour l'année 2026. Cependant, il conviendra d'accélérer fortement la programmation et la consommation afin d'éviter que le dernier seuil de 2029 à franchir (2 fois plus élevé) ne soit impossible à réaliser. Il conviendra aussi de maintenir une vigilance accrue sur la qualité de la gestion dans un contexte global de forte tension des équipes.

→ Anticiper la prochaine génération de programmes européens 2028-2034

La Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles sera en priorité mobilisée pour défendre dans le cadre des négociations sur le Cadre financier pluriannuel 2028-2034 à la fois le rôle des régions dans la mise en œuvre des futurs fonds et les priorités régionales en matière politique de cohésion, politique agricole commune, politique commune des pêches, de recherche et d'innovation, mais aussi de transports. Sur les autres domaines, une veille ciblée sera maintenue.

2026 sera en effet une année clé pour la négociation du prochain budget pluriannuel de l'Union Européenne pour la période 2028-2034. Les premières orientations publiées par la Commission Européenne en 2025 changent de façon profonde la modèle de gestion actuel, dans un cadre budgétaire ne permettant pas de répondre à la fois aux nouveaux défis de l'Union (Défense, logement abordable, lutte contre le réchauffement climatique, compétitivité de l'Union, etc.) et aux enjeux toujours actuels des politiques en faveur de l'agriculture, de la pêche et de la cohésion des territoires.

La Région continuera donc à se mobiliser très fortement à Bruxelles mais aussi à Paris pour défendre sa vision de l'Europe qui devrait passer par :

- Une augmentation du budget européen, doté de ressources propres, lui permettant de ne pas dépendre exclusivement du versement des Etats Membres ;
- La nécessité que l'Europe développe des politiques ambitieuses autour d'une agriculture souveraine, durable et compétitive ; d'une pêche devant répondre aux défis toujours actuels posés par le Brexit, le réchauffement climatique et la décarbonation ; et enfin d'une politique en faveur des territoires qui permette une convergence par rapport aux régions développées. Le maintien et l'amplification de la décentralisation de la gestion des fonds européens en confiant l'autorité de gestion sur les quatre fonds présents sur son territoire (FEDER, FSE+ ; FEADER et FEAMPA) à la Région.

→ Une politique internationale ciblée géographiquement et autour de publics prioritaires

La politique internationale de la Région a été définie à travers deux documents d'orientations : l'un en 2019, expliquant l'intérêt pour la Région d'avoir des relations internationales structurées avec des partenaires internationaux, et l'autre en 2023, définissant des priorités.

En matière géographique, ces priorités se concentrent sur trois grandes zones : les pays celtiques, la Pologne (Wielkopolska) et le Japon. La Région maintient également une coopération avec d'autres partenaires ou d'autres territoires avec lesquels elle a développé des relations depuis de longues années (Chine / Shandong, Australie / Australie méridionale, Allemagne et Canada) mais ces relations sont cantonnées à des liens protocolaires et le cas échéant à des soutiens à des projets ciblés.

En matière de public, l'objectif de la Région Bretagne est de soutenir l'internationalisation d'acteurs naturellement tournés vers l'international :

- ⇒ Les entreprises, en les aidant à trouver des marchés export. C'est le rôle de Bretagne Commerce International tout particulièrement ;
- ⇒ Les étudiants via les établissements d'enseignement supérieur, afin de les aider à trouver de nouveaux partenaires pour favoriser la mobilité étudiante sortante, mais aussi entrante, ce qui concourt à l'attractivité des établissements ;

- ⇒ Les lycéens, que ce soit pour développer la mobilité collective dans des cadres de devoirs mémoriels ou de découverte de la réalité de l'Europe, ou les échanges entre lycées à travers le programme Erasmus+ ou les aides directes de la Région pour les territoires non-éligibles (ex : Ecosse ou Pays de Galles en Europe, Japon hors Europe...);
- ⇒ Les acteurs culturels, qui peuvent trouver des relais d'activité et de financement à l'extérieur du territoire national tout en permettant de projeter la culture bretonne à l'étranger ;
- ⇒ Les acteurs du tourisme, en privilégiant les touristes « hors saison » et dotés d'un pouvoir d'achat important ;
- ⇒ Les citoyens et associations tournés vers la solidarité internationale. Les projets soutenus dans nombre de pays permettent à ceux-ci de se développer plus rapidement et contribuent au rayonnement de la Bretagne, mais aussi de la France et de l'Europe dans nombre de régions du monde soumises à des influences étrangères souvent hostiles à l'Occident.

Dans tous ces cas, l'action de la Région permet d'accéder à des contacts inaccessibles pour ces publics et accélère l'obtention de partenariats ou de contrats avec nos partenaires étrangers.

Malgré le contexte international (attitude de plus en plus erratique des USA, guerre en Ukraine, tensions fortes en Asie, instabilité dans de très nombreux pays...) et national (réduction des moyens du ministère des Affaires Étrangères et de l'Europe (MEAE)), la Région maintiendra en 2026 son effort à destination de ces différents publics. En dehors de ses priorités géographiques, elle priorisera cependant les lycéens dans leurs projets de mobilité collective et les étudiants de l'enseignement supérieur public dans leurs projets de mobilité individuelle, en adaptant ses dispositifs afin d'en faire bénéficier en priorité les populations rencontrant le plus d'obstacle à la mobilité. En matière de solidarité internationale, elle maintiendra son action de professionnalisation des acteurs régionaux et d'aide dans leurs projets essentiellement en faveur de l'Afrique.

Enfin, l'internationalisation de la Bretagne est aussi portée au quotidien par des bretons vivant dans le monde entier. Forte de ses bons résultats depuis 2021, la Région maintiendra son aide et sa reconnaissance envers eux à travers sa politique en faveur des bretonnes et des bretons du monde.

Programme 801

Actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 801 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, pour en promouvoir l'attractivité auprès de nos partenaires étrangers, soit à l'étranger avec pour objectif de stimuler et d'accompagner des projets d'acteurs bretons pour un développement européen et international.

Malgré un cadre budgétaire très contraint, 2026 sera une année marquée par le renforcement de l'Axe celtique avec la participation du Président au second Sommet Celte en Ecosse, par le développement des relations avec la Cornouaille et la Galice, et la poursuite du rôle des coopérations pour renforcer l'attractivité du territoire breton auprès de nos partenaires.

En matière de solidarité internationale, l'année 2026 sera également dédiée à la sensibilisation des acteurs bretons sur les futures opportunités de co-financements européens, ainsi que la poursuite du soutien et de l'accompagnement à la mobilité des apprenants.

\\ 2026 en actions

→ Améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

Dans le contexte des négociations sur le Cadre financier pluriannuel 2028-2034, la *Maison de la Bretagne Europe* à Bruxelles sera en priorité mobilisée pour défendre le rôle des Régions dans la mise en œuvre des futurs fonds et les priorités régionales en matière de politique de cohésion, de politique agricole commune, de politique commune des pêches, de recherche et d'innovation, mais aussi de transports. Sur les autres domaines, une veille ciblée sera maintenue.

Tout en poursuivant le travail d'accompagnement des acteurs lauréats aux différents appels à projet des programmes *Atlantique*, *Mer du Nord*, *Europe du Nord-Ouest* et *Europe*, l'activité européenne sera aussi focalisée sur la mobilisation des acteurs bretons afin d'assurer la place du territoire dans les programmes de la future programmation post 2027. La Région poursuivra son rôle au sein des instances nationales et européennes à cet effet.

Enfin, elle continuera, dans la même logique, sa sensibilisation auprès des porteurs de projets sur les futurs programmes sectoriels gérés en direct par la Commission Européenne pour la période post 27, afin de faciliter l'acculturation des acteurs bretons aux changements qui sont annoncés par les instances européennes (ERASMUS+, HORIZON et les futurs nouveaux programmes tels qu'AGORA-UE).

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne à travers ses coopérations européennes et internationales en privilégiant une approche de diplomatie et à travers les acteurs bretons dans le monde.

2026 verra la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie internationale de la Région votée en décembre 2023. Tenant compte du contexte budgétaire, elle priorisera les actions autour des points suivants :

Un axe « celtique » prioritaire, avec la participation du Président au 2nd Sommet Celte en Écosse, par le développement du partenariat avec la Cornouaille britannique, et la poursuite des travaux avec la Galice. Ces relations prioritaires britanniques/celtes seront d'autant plus importantes, que le retour du Royaume-Uni au sein de certains programmes européens, tels qu'ERASMUS, pourrait se concrétiser en 2026.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

300 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

2 142 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 139 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Le renforcement de l'attractivité de la Bretagne auprès de partenaires tel que le Japon, se matérialisera par des échanges avec des acteurs économiques majeurs afin que ces derniers poursuivent leurs investissements en Bretagne mais aussi par des échanges associant des acteurs bretons, académiques, scientifiques, culturels ou touristiques, afin d'identifier et concrétiser des collaborations, notamment dans le domaine des Énergies marines renouvelables.

Selon une approche plus thématique, la **poursuite de nos échanges avec les Iles anglo-normandes, l'Allemagne, le Canada** mais aussi certains autres territoires désireux de se tourner vers la Bretagne, seront poursuivis.

Le dispositif « Bretonnes et Bretons à travers le monde » entrera dans sa 4^{ème} année de mise en œuvre. Cette politique s'inscrit désormais pleinement dans la stratégie internationale et rencontre un véritable succès auprès des acteurs qui se saisissent de cette aide pour communiquer et valoriser l'action des Bretonnes et des Bretons à l'étranger et faire rayonner la Bretagne à travers le Monde. Un nouveau temps fort sera proposé lors du Festival Interceltique de Lorient.

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant les initiatives solidaires

La nouvelle stratégie internationale en matière de solidarité internationale votée en 2023 poursuivra son déploiement, notamment par l'organisation d'une conférence sur les « nouveaux impérialismes » avec pour objectif de mobiliser les acteurs de la solidarité internationale, nombreux en Bretagne, pour échanger sur les conditions de renouvellement de l'action dans ce domaine. L'accompagnement des associations bretonnes se poursuivra également tout au long de l'année 2026 par le soutien de projets de développement et de projets de solidarité porté par les jeunes.

→ Renforcer la conscience européenne et internationale, notamment des jeunes, via le soutien et l'accompagnement des mobilités internationales

En matière de mobilité, le dispositif *B-Monde mobilité* connaîtra des évolutions à la rentrée 2026 afin de poursuivre l'accompagnement financier des mobilités collectives des lycées publics et privés sous contrat, des mobilités individuelles des étudiants en universités et grandes écoles publiques et des apprenants en formation sanitaire et sociale.

Après la célébration des 10 ans du COREMOB (*CO*mité *RE*gional de la *MO*bilité) qui a fait l'objet d'un bilan en décembre dernier, il s'agit désormais de poursuivre la déclinaison du plan pluriannuel d'actions 2022/27 et de préparer la démarche d'évaluation de la délégation de compétence de l'Etat vers la Région concernant l'animation du COREMOB. Cette délégation, unique en France, arrivera également à terme fin 2027. Les conventions de partenariat avec les opérateurs publics France Volontaires (soutien à l'accueil de jeunes volontaires en solidarité internationale) et l'OFQJ-Office Franco-Québécois de la Jeunesse (soutien à la mobilité de jeunes en remobilisation professionnelle) seront poursuivies.

10 ans, c'est aussi la durée du projet Erasmus+ B-MOUE (*B*retagne-*M*obilité et *O*uverture Vers l'*E*urope – 2015/2025) continue) qui accompagne les instituts de formation sanitaire et sociale en Bretagne afin de permettre la mobilité des apprenants et personnels en Europe.

En matière d'information européenne, la Région va poursuivre ses interventions dans les lycées opérées par la *Maison de l'Europe de Rennes-Europe Direct Bretagne* sur l'ensemble du territoire breton. Elle continuera également à développer et promouvoir ses outils pédagogiques numériques pour sensibiliser les jeunes à l'Europe. La Région entend aussi continuer à soutenir en Bretagne l'organisation d'événements de type *simulation du Parlement Européen* (ou autres institutions européennes) à destination des jeunes, et qui présentent un intérêt pédagogique, démocratique et d'éducation à la citoyenneté européenne active.

Programme 803

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 803 porte, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires pour la programmation 2021-2027.

La Région, en tant qu'autorité de gestion, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et procède ensuite aux demandes de remboursement auprès de la Commission européenne par appels de fonds plusieurs fois dans l'année.

Pour le FSE+, l'aide européenne cofinance exclusivement les dépenses liées aux marchés de formation de la Région pour les demandeurs d'emploi. S'agissant d'un remboursement du Conseil régional, aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est, de fait, requise, ni aucun crédit de paiement.

Doté d'une enveloppe de 379 M€ de FEDER et de FSE+ (hors crédits d'assistance technique), le programme repose sur cinq axes qui viennent directement en soutien à différentes politiques prioritaires de la Région :

- *Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transformation numérique (FEDER) :*
 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen ;
 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes ;
 - Renforcer le potentiel productif de la Bretagne ;
 - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables.
- *Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER) ;*

Depuis le démarrage du chantier de déploiement de la fibre pour tous, ce sont environ 160 M€ de FEDER (hors Fonds pour la Relance et la Résilience post crise Covid géré par l'Etat) qui aura été affecté à ce projet d'envergure, ce qui aura permis non seulement de respecter les délais mais aussi de diminuer le coût par prise déployée.

- *Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER) :*
 - Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne ;
 - Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique ;
 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents ;
 - Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques ;
 - Préserver et reconquérir la biodiversité.
- *Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER) ;*
- *Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+).*

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme, la programmation s'avère dynamique. Plus de 190,5 M€ ont été d'ores et déjà engagés soit 50,2 % des crédits :

- 380 projets au titre du FEDER pour 145,6 M€ soit 45,3 % des crédits ;
- 2 projets au titre du FSE+ pour 44,8 M€ soit 78 % des crédits.

Sur le plan des paiements :

- Pour le FEDER : 68 M € de subvention ont déjà fait l'objet d'un versement auprès des porteurs de projet, soit 21,15 % de l'enveloppe FEDER du Programme ;
- Pour le FSE+ : 14,7 M € de subvention ont déjà fait l'objet d'appels de fonds en faveur du budget régional, soit 24,5 % de l'enveloppe FSE+ du Programme.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

42 750 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

14 250 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2026 en actions

→ Conforter la dynamique de programmation des crédits FEDER, en lien avec les ajustements réalisés à l'issue de la revue à mi-parcours

L'année 2026 sera consacrée à conforter la dynamique de programmation sur tous les dispositifs, nécessaire à l'atteinte des seuils de réalisation financière fixés par la Commission européenne. Les travaux de révision à mi-parcours de 2025 ont permis, pour le FEDER, un ajustement de la maquette via le redéploiement de crédits entre dispositifs, et l'ouverture d'une nouvelle priorité dédiée au secteur de la Défense, participant ainsi à cette dynamique en 2026.

Au titre du FEDER, sur la priorité 1 dédiée au développement économique via la recherche, l'innovation, le soutien aux entreprises et à la transition numérique, la dynamique de programmation devrait s'accélérer. En effet, l'année 2026 verra notamment la programmation des dossiers issus des appels à projets 2025 relatifs au développement d'un numérique inclusif et des projets industriels innovants, ainsi que le lancement du dispositif *Pass Création 2026-2029*. La poursuite de la programmation des dossiers Recherche-innovation se poursuivra également, en lien avec le déploiement du CPER.

La priorité 2 ne connaîtra pas de modification, les 70 M € de FEDER ciblés sur le soutien au déploiement de la phase 3 du projet Bretagne Très Haut Débit ayant déjà été engagés en 2023.

Sur la priorité 3 dédiée au soutien à la transition écologique, énergétique et climatique, la bonne dynamique de programmation déjà constatée devrait se confirmer. Les appels à projet annuels relatifs à la préservation et la reconquête de la biodiversité seront renouvelés, comme ceux relatifs au volet changement climatique. La sélection des dossiers déposés dans le cadre des appels projets relatifs au développement des énergies renouvelables se poursuivra également. Par ailleurs, trois appels à projet seront lancés en 2026 sur le volet des *smart grids* (réseaux électriques intelligents), permettant d'engager 4 M € de FEDER. L'accélération de la programmation des projets de réhabilitation thermique de logements sociaux participera aussi pleinement à la dynamique d'engagement des crédits sur cette priorité.

Sur la priorité 4 relative à la mobilité urbaine durable, la poursuite de la sélection des projets issus des appels à projets en faveur des mobilités de porte à porte, de l'intermodalité et du développement du vélo permettra d'atteindre le niveau d'engagement attendu sur cette priorité.

Les projets issus des Investissements Territoriaux Intégrés de Rennes et Brest métropoles contribueront également à l'accroissement de la programmation sur les volets usages numériques, énergies renouvelables, biodiversité et mobilité.

Enfin, la nouvelle priorité 6 relative au soutien de la filière industrielle de la défense en Bretagne sera pleinement déployée.

→ Poursuivre la programmation du FSE+ dans un cadre renouvelé

Au titre du FSE+, une troisième opération en faveur de la formation des personnes en recherche d'emploi (parmi lesquelles les personnes très éloignées de l'emploi) sera programmée courant 2026, ce qui portera le taux de programmation aux alentours de 130 % des crédits FSE+. Cette sur-programmation volontaire doit permettre d'anticiper les sous-réalisations qui restent traditionnellement importantes sur le Fonds Social Européen.

L'année 2026 devrait également donner lieu à l'introduction de nouvelles modalités de gestion du FSE+, en mobilisant le *financement non lié aux coûts* (FNLC). Cette opportunité réglementaire doit permettre une importante simplification des procédures administratives sur l'ensemble de la chaîne, en basant les remboursements de la Commission européenne sur l'atteinte d'indicateurs de réalisation et de résultats préalablement fixés, et non plus comme actuellement sur la certification des coûts réels payés. Aussi, l'année 2026 sera consacrée à la transposition et la mise en œuvre opérationnelle de la méthodologie régionale, dès sa validation par la Commission européenne. Cette démarche permettra également de tester cette nouvelle méthode qui devrait être généralisée pour la prochaine période de programmation.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de qualité

L'année 2026 sera de nouveau concernée par l'exercice dit « du dégagement d'office » consistant à justifier d'un seuil minimum de réalisation financière au 31 décembre sous peine de retrait des crédits non consommés en vue de leur redéploiement et pour en optimiser l'exécution. Pour la Région, l'atteinte de l'objectif annuel ne devrait pas poser de difficultés compte tenu d'une part, de l'avance prise en 2025 sur le seuil 2026, et d'autre part, de l'accélération de la programmation constatée au second semestre 2025. Une vigilance devra toutefois être maintenue tout au long de l'année, priorité par priorité, pour anticiper les seuils de plus en plus élevés jusqu'à la clôture du programme.

Sur le volet audits, les campagnes démarrées en 2025 vont s'accélérer en 2026, en cohérence avec l'accélération des paiements. Il est également attendu un audit de ré-exécution de la part des services de la Commission européenne au cours du 1^{er} semestre.

Enfin, l'année 2026 sera également mise à profit pour démarrer les travaux d'analyse réglementaire pour la programmation post-27 qui devrait marquer le passage à un modèle de gestion par la performance, nécessitant une montée en compétences indispensable à la préparation des prochains dispositifs d'aides sur l'ensemble des volets.

Programme 807

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 807 sert de support à la mise en œuvre opérationnelle du Programme national FEAMPA 2021-2027, pour les dispositifs délégués en gestion au Conseil régional en qualité d'*organisme intermédiaire*.

Contrairement à la période 2014-2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires avait été déléguée pour l'ensemble du programme à l'Agence des Services et de Paiement, la nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA 2021-2027 prévoit que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires.

Dès lors, la mise en œuvre financière du FEAMPA suit dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Le programme 807 porte donc les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, réalise le paiement direct aux porteurs de projets, et est remboursée par la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés au niveau national par l'Autorité de gestion (Ministère chargé de la Mer et de la Pêche).

Les autorisations d'engagement et de programme ont été ouvertes en 2021 pour la totalité de la période de programmation, sur le périmètre des dispositifs régionaux délégués en gestion. Elles ont été complétées au BP 2023 au titre du guichet national innovation, que la Région Bretagne porte pour l'ensemble du territoire français.

Concernant les crédits de paiement, ils sont proposés au vote chaque année, sur la base des projections de paiements attendus dans l'année.

L'enveloppe FEAMPA totale pour la période 2021-2027 en subvention globale s'élève à 55 M€ hors assistance technique et guichet national innovation, répartie entre 3 priorités :

- favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques, à hauteur de 16,3 M€ ;
- encourager les activités aquacoles durables, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, à hauteur de 30,7 M€ ;
- soutenir l'économie bleue et le développement durable et intégré des zones côtières, à travers la mise en œuvre du volet territorialisé DLAL, à hauteur de 8 M€.

Compte-tenu de l'architecture du programme, certaines thématiques sont réparties de manière transversale à l'intérieur des dispositifs. C'est le cas notamment de l'innovation (pour les seuls projets régionaux) qui bénéficiera d'un budget prévisionnel cumulé de 5,8 M€. C'est le cas également des mesures en faveur des infrastructures portuaires, réparties elles-aussi au sein de plusieurs objectifs. Le montant prévisionnel global de cette maquette s'élève ainsi à 11,3 M€. Comme pour la période 2014-2020, un document-cadre, qui prend la suite du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEP), pose le socle d'intervention.

\\ 2026 en actions

→ Poursuivre la programmation des aides sur l'ensemble des dispositifs

Le programme national FEAMPA a été approuvé par la Commission européenne à l'été 2022 ; la convention régissant la mise en œuvre de la subvention globale FEAMPA par le Conseil régional a été signée avec l'Autorité de gestion nationale en décembre 2022, permettant le démarrage officiel de la sélection des dossiers.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

10 150 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 900 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Lancée à l'été 2023, la programmation des dossiers a progressivement concerné l'ensemble des dispositifs et s'est particulièrement accélérée au cours de l'année 2025, pour atteindre, au 16 décembre 2025, un montant total de 26,2 M€, soit 47 % de la maquette. Sur la seule année 2025, ce sont ainsi 156 nouveaux projets qui ont pu être sélectionnés, portant le nombre total de dossiers soutenus à 326 :

- 110 (7,2 M€) concernent la priorité 1 relative aux activités de pêche et à la conservation des ressources : installation des jeunes pêcheurs, modernisation, adaptation et diversification des activités de pêche, réduction de la consommation d'énergie et efficacité énergétique des navires, notamment ;
- 190 (17,5 M€) relèvent de la priorité 2 qui soutient les activités aquacoles (en particulier leur modernisation, leur développement et leur adaptation), et la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- 26 (1,5 M€) sont rattachées à la priorité 3 qui porte la mise en œuvre du volet territorialisé du FEAMPA (DLAL).

En complément, dans le cadre du guichet national innovation géré par la Région pour le compte de l'ensemble du territoire, l'enveloppe initiale de 20,2 M€ de FEAMPA devrait être quasi intégralement engagée à l'issue de la programmation des dossiers relevant du second appel à projets.

L'année 2026 devra poursuivre cette bonne dynamique sur l'ensemble des dispositifs. Ceci sera également important dans le cadre du volet territorialisé ; ce dernier, offre des perspectives importantes de programmation pour l'année 2026 avec d'ores et déjà 70 projets sélectionnés dans les Commissions Mer et Littoral des GALPA. Cela sera essentiel pour soutenir les porteurs de projets dans la réalisation de leurs investissements et de leurs actions individuelles et collectives.

→ Soutenir la bonne dynamique des paiements aux bénéficiaires

Les paiements aux bénéficiaires ont démarré au printemps 2024 et se sont très fortement accélérés en 2025, atteignant 10,5 M€ au 1^{er} décembre 2025, soit 20% de l'enveloppe régionale. Pour mémoire, ils n'étaient que de 1,7 M€ fin 2024.

Cette très bonne dynamique a permis à la Région de dépasser le seuil minimum requis au titre du dégagement d'office qui s'appliquera dorénavant chaque année, avec des seuils de plus en plus élevés. Cet enjeu restera donc élevé pour 2026, et l'objectif du maintien d'un bon niveau de programmation y contribuera pleinement. Le programme FEAMPA étant d'envergure nationale, le seuil de dégagement d'office s'appliquera de nouveau à cette échelle, dans une mutualisation de l'ensemble des paiements réalisés sur les dispositifs régionaux et nationaux. Un objectif régional a été néanmoins fixé, proportionnellement au volume d'enveloppe en gestion : il s'élèvera pour la Bretagne à 19,3 M€ en cumul d'ici fin 2026 (hors guichet national innovation).

Ceci nécessitera d'une part que les dépôts des demandes de paiement par les porteurs de projets se fassent à rythme régulier et sans délais au fur et à mesure de la réalisation de leurs projets. Ceci nécessitera également que le traitement de ces demandes se fasse de manière fluide et au fil de l'eau, pour éviter tout retard de versement aux bénéficiaires et de comptabilisation vis-à-vis de la Commission européenne.

Comme pour les autres fonds, l'accélération des paiements se traduira également par une amplification du nombre d'audits relatifs aux opérations soutenues.

→ Participer aux travaux de revue à mi-parcours

Le cadre européen de mise en œuvre du FEAMPA prévoit la réalisation d'une revue à mi-parcours de chaque programme d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2026. Cet exercice piloté par l'Autorité de gestion nationale associera l'ensemble des organismes intermédiaires. La Région sera pleinement mobilisée pour participer à ces travaux, qui pourraient donner lieu à de nouveaux ajustements de maquette. Dans ce cadre, elle continuera à porter la demande d'un abondement financier au vu de la très bonne dynamique de consommation, notamment sur le volet aquaculture. Cette demande ne pourra toutefois être honorée qu'en fonction des trajectoires financières constatées sur les autres volets régionaux ou sur les mesures nationales, compte-tenu du cadre national du programme.

Programme 808

Assistance technique

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens intervenant sur le territoire breton. Ce rôle a été confirmé pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 808 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'autorité de gestion, avec quatre objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toutes natures dans le déploiement des programmes, comme en attestent les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier constatés depuis 2014 pour les deux programmations.

Le deuxième objectif soutient l'association du partenariat régional dans toutes les étapes clés de la mise en œuvre des programmes, qui reposent sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du comité de suivi. Ces instances assurent le suivi de l'ensemble des périodes de programmation et sont tenues plus globalement informées de l'actualité européenne. Elles devraient ainsi progressivement être mobilisées dans la préparation de la phase post-27 dont le calendrier va s'accélérer en 2026.

Le troisième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant sur les projets financés par les programmes pour donner une image plus concrète de l'aide de l'Europe. Ces outils soutiennent aussi l'accélération du déploiement de la programmation 2021-2027 et permettent aux bénéficiaires de remplir leurs obligations de communication.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et leurs éventuelles adaptations.

\\ 2026 en actions

→ Soutenir l'autorité de gestion dans la dynamique de mise en œuvre des programmes 2021-2027

Après plusieurs années de mobilisation simultanée sur deux périodes de programmation, l'année 2026 va être pleinement consacrée à soutenir la dynamique de mise en œuvre des programmes 2021-2027, déjà bien engagée à mi-parcours.

Le bon avancement général de la programmation et des paiements sur l'ensemble des fonds gérés par la Région devra ainsi se maintenir tout au long de l'année, afin d'accompagner au mieux les bénéficiaires dans la réalisation de leurs projets sur le territoire. Il convient également d'anticiper dès maintenant l'entrée progressive dans la seconde moitié de la période de programmation, et l'accélération des seuils de dégagement d'office qui seront de plus en plus élevés. Concomitamment, le nombre d'audits devrait également s'accroître, qu'ils émanent des autorités nationales ou européennes.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

425 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

705 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Une petite part des ressources restera néanmoins encore consacrée à la clôture administrative et financière des programmes 2014-2020 avec les services de la Commission européenne, notamment pour le FEADER qui devra faire l'objet d'un rapport de clôture d'ici l'été 2026. Par ailleurs, la décision définitive de la Commission européenne pour la clôture du programme FEDER/FSE 2014-2020 est attendue au cours de l'année 2026, après une phase éventuelle de questions-réponses.

→ Favoriser le dialogue avec le partenariat régional, en intégrant progressivement le post-27

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, en présentiel ou par voie dématérialisée, le Comité régional de suivi des fonds européens, et les Comités de sélection des projets auront de nouveau en 2026 un rôle important, tant en matière de sélection des dossiers que d'échange avec l'Autorité de gestion sur le pilotage stratégique des programmes et leurs éventuelles évolutions. Les comités territorialisés, que ce soit au niveau des ITI FEDER ou bien au titre de Leader ou du DLAL FEAMPA, contribueront aussi à cet objectif.

Au-delà des missions qui leur sont confiées officiellement par la réglementation européenne, le dialogue et l'information donnée aux partenaires dans ces différentes instances sont également importants en termes d'accompagnement des bénéficiaires. Relais sur les territoires et auprès des professionnels, le partenariat est ainsi mobilisé pour informer les porteurs de projets sur les dispositifs ouverts à la programmation et sur les modalités d'accès aux financements, à travers des outils de communication adaptés.

Enfin, les échanges avec le partenariat régional devraient s'accélérer au cours de l'année sur la future période de programmation post-27. Les séquences régulières d'informations, démarrées au printemps 2025, se poursuivront en 2026 à un rythme qui dépendra du calendrier des négociations européennes et nationales. Une fois les arbitrages nationaux rendus, ce dialogue partenarial permettra ainsi de lancer la phase préparatoire des futurs programmes.

→ Déployer les actions de communication accompagnant l'accélération de la nouvelle programmation

Le site web europe.bzh restera la porte d'entrée pour tous les financements européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par la Région, l'Etat ou directement par la Commission européenne. Outil d'information généraliste sur l'action de l'Europe en Bretagne, il est aussi l'outil d'information et d'accès aux aides pour les porteurs de projets. L'accompagnement des bénéficiaires de financements se poursuivra, par la mise à disposition des guides et outils nécessaires, que ce soit dans leurs activités de gestion administrative, ou bien dans la réalisation de leurs actions de communication spécifique (guides, matériel de communication, outil interactif en ligne, assistance individuelle).

Les actions de visibilité menées par l'Autorité de gestion se poursuivront également en s'appuyant sur la mise en valeur de projets concrets à travers des actions de niveau régional, mais également par l'intégration d'exemples de projets bretons dans des campagnes nationales et européennes. Ces actions de visibilité vont intégrer, à compter de 2026, un volet spécifique consacrée aux « opérations d'importance stratégique » pré-identifiées dans le programme régional FEDER/FSE+ en lien avec la Commission européenne. Ainsi notamment de l'opération Bretagne Très Haut Débit, dont la clôture des travaux permettra d'associer l'Union européenne aux différentes actions de communication prévues cette année. Une démarche similaire sera engagée sur l'ensemble du FSE+, afin de mettre en valeur l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi dans leur accès à la formation, en articulation avec la politique générale de la Région dans ce domaine prioritaire.

→ Clôturer le plan d'évaluation des programmes 2014-2020 et poursuivre le pilotage et l'évaluation de la nouvelle programmation

Le plan d'évaluation avait été réorienté en 2022 sur l'analyse des programmes 2014-2020 pour accompagner leur clôture. Ainsi, une dernière évaluation de ce type se tiendra au cours du 1^{er} semestre 2026, afin de soutenir l'Autorité de gestion dans la réalisation du rapport final de mise en œuvre du FEADER 14-22, rapport évaluatif de clôture qui devra être transmis à la Commission européenne d'ici l'été 2026.

L'Autorité de gestion se mobilisera également pour participer aux travaux évaluatifs du Plan Stratégique National sur les thématiques clés du FEADER Bretagne 2023-2027. Une évaluation nationale relative aux aides à l'installation est ainsi prévue en 2026. De même pour le FEAMPA, dans le cadre du programme national. Concernant le programme régional FEDER-FSE, après une année 2025 consacrée à la revue à mi-parcours du programme, réalisée en interne, les travaux d'évaluation d'impact des dispositifs pourraient démarrer en 2026, conformément au calendrier de réalisation des projets.

Enfin, selon le calendrier et modalités retenues pour la future programmation, l'autorité de gestion pourrait aussi se faire accompagner dans la phase préparatoire de la période post-27. Les projets de règlements publiés à l'été 2025 prévoient un changement important de modèle de mise en œuvre, basé sur l'atteinte de cibles et jalons prédéfinis au démarrage des programmes. Cette nouvelle approche devra être anticipée et intégrée dans la définition des futurs dispositifs.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Mission 9

Ressources et accompagnement des politiques

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2026

Session de février 2026

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

\\ Synthèse de la mission

La Mission 9 « *Ressources et accompagnement des politiques* » regroupe les dépenses qui contribuent indirectement à la mise en œuvre des politiques publiques : vie des assemblées, services financiers, communication, systèmes d'information, audit, gestion des risques, transformation, moyens généraux, affaires juridiques.

C'est également sur cette mission que figurent les moyens permettant aux hommes et aux femmes, élu·e·s comme agent·e·s, d'agir pour la Région dans les meilleures conditions possibles. Ces « frais de structure » représentent seulement 2,7 % du budget régional.

Les orientations du projet de loi de finances conduisent à faire peser sur ces programmes des contraintes budgétaires renforcées.

Cette mission comprend enfin les mouvements financiers divers et les dépenses nécessaires au remboursement de la dette régionale.

Tout en intégrant les nécessaires efforts de maîtrise de ses dépenses, la Région maintiendra d'importants moyens consacrés aux ressources humaines notamment dans le domaine de la santé, de la prévoyance et de l'action sociale. Dans le même temps, les contraintes budgétaires et la volonté de maîtrise de la masse salariale conduisent à poursuivre la réduction du volume des emplois mobilisés sans renoncer à la qualité du service public rendu.

La transformation numérique de la Collectivité se poursuivra conformément aux stratégies préalablement votées particulièrement dans les domaines du pilotage par la donnée et de l'intelligence artificielle. Cette transformation se traduira également par la finalisation du déploiement de l'outil de gestion de la relation usagers et l'approfondissement des usages des outils de travail collaboratif. La Région reste également très attentive à la prévention des risques « cyber », les attaques étant de plus en plus nombreuses envers tous les types d'acteurs, publics comme privés.

Sur le plan immobilier, l'année 2026 sera notamment marquée par :

- la poursuite de la restructuration complète du site Sainte-Barbe à Saint-Brieuc ;
- l'agrandissement du centre fluvial de Pontivy ;
- le réaménagement du site de Quimper (pour une entrée dans le site prévue fin 2027) ;
- la modernisation de l'hémicycle de Courcy.

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission 9

Programme 901

Programme 902

Programme 903

Programme 904

Programme 905

Programme 906

Programme 907

Programme 908

Programme 909

Mouvements financiers divers

L'internalisation de certaines missions de rédactions (le magazine B) ou de conceptions graphiques ainsi que la redéfinition d'axes prioritaires permettront d'améliorer encore l'information des Bretonnes et Bretons sur les actions de la Région tout en réduisant les coûts. Par ailleurs, la Région sera partenaire de la 13^{ème} édition de la Route du Rhum au départ de Saint Malo.

Sur le plan de la politique d'achat, 2026 verra la mise en œuvre du 3^{ème} schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) qui vise notamment à accélérer les transitions écologiques et sociales par la commande publique et à ouvrir la commande publique à l'ensemble des entreprises bretonnes, notamment les plus petites.

Au total, les crédits mobilisés en 2026 représentent 75,5 M€ en autorisations de programme et d'engagement et 510,7 M€ en crédits de paiement.

Programme 901

Conditions de travail et compétences

\\ Raison d'être du programme

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 200 agent-e-s dans les lycées, les ports, sur les canaux, les services administratifs et techniques qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions ressources sur l'ensemble du territoire régional. Ces agent-e-s sont accompagné-e-s quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences, assurer de bonnes conditions de travail et garantir ainsi une action publique de qualité. Les moyens prévus dans ce programme traduisent la volonté de conjuguer une vision responsable des missions d'employeur de la Région et exigence permanente de qualité des dépenses publiques qu'elle engage.

\\ 2026 en actions

→ Responsabilité sociale de l'employeur

Dans le cadre de la responsabilité sociale de l'employeur, la politique diversité-égalité professionnelle sera confortée en 2026. Sur cette thématique, des actions sont envisagées avec notamment des opérations de sensibilisation à destination des agents ou encore la structuration d'un réseau d'ambassadeurs dédiés. Ces dispositifs viendront compléter ceux déjà existants et doivent progressivement permettre d'améliorer la *note d'index égalité* à travers un plan d'action pluriannuel.

Dans la suite du baromètre social et d'un questionnaire proposé à tous les agents de la collectivité lors du second semestre 2025, un plan d'action va être progressivement proposé tout au long de l'année 2026 pour répondre aux attentes exprimées. Le taux de participation de ce premier baromètre social était de près de 72,5 %. Les attentes sont nombreuses et un travail d'analyse lors du début de l'année 2026 va aider à la définition des priorités et des axes de réflexion. Ce plan d'actions s'articulera ensuite avec l'ensemble des dispositifs déjà existants pour tendre à *tableau de bord de la performance sociale*.

→ Dialogue social

De nouvelles élections professionnelles sont prévues fin 2026 avec un vote électronique généralisé. Elles marqueront la fin d'une année de dialogue social qui sera à nouveau forte de nombreux sujets présentés devant le *Comité Social Territorial* (CST) et la *Formation Spécialisée en Santé et Sécurité au Travail* (F3SCT). Les sujets de la trajectoire des effectifs, de la démarche lycée 2040, du déploiement de l'outil *contact de gestion de la relation client* ou encore l'adaptation des outils numériques feront l'objet de débats. De nombreux bilans relatifs à la formation, au plan de mobilité interne ou encore au conventionnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (FIPHP) doivent être également présentés.

→ Développement du Système d'information des ressources humaines

Le travail de digitalisation de la fonction ressources humaines va se poursuivre en 2026 avec l'actualisation du schéma directeur. Parmi les évolutions attendues figurent la modernisation et l'adaptation des outils logiciels ou encore le développement des différentes interfaces entre outils afin d'optimiser les process et permettre de renforcer l'accompagnement des agents sur l'usage des outils numériques. Le travail initié depuis deux ans autour de valorisation des données (*data et reporting*) doit également permettre de continuer le déploiement des briques décisionnelles et ainsi renforcer la capacité de suivi, de pilotage et de prospective des données en lien avec la trajectoire des effectifs et les différentes politiques RH.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

604 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

11 500 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

604 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

11 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Mobilité et recrutement

S'inscrivant dans le cadre de la stratégie employeur, le déploiement de la marque employeur va se poursuivre en 2026 autour de trois piliers : *Attirer, Accueillir, Fidéliser*. L'objectif est de renforcer notamment la visibilité et la lisibilité de la Région en tant qu'employeur via une stratégie de communication autour des réseaux sociaux, à travers la participation à des salons et forums spécifiques ou via la réalisation d'outils et kits de communication dédiés. La collectivité développera également un parcours à l'attention spécifique des nouveaux arrivants.

Les dispositifs de recrutement et les processus associés pourront également être amenés à évoluer pour identifier les compétences les plus adaptées aux besoins actuels et à venir.

En matière de pré recrutement, le recours aux dispositifs d'insertion professionnelle sera poursuivi tout comme l'apprentissage, prioritairement sur des niveaux allant du CAP au Bac + 2 et plus occasionnellement au-delà du bac + 3, l'objectif étant ensuite de fidéliser les jeunes apprentis via le dispositif statutaire de recrutement direct ou via un accompagnement dans la préparation des concours.

→ Dispositifs de formation et plan de développement des compétences

Le plan de développement des compétences sera pour la première fois un plan pluriannuel 2026/2028 qui s'inscrit dans les objectifs de mise en œuvre de la Stratégie employeur. Il se composera d'un axe transversal fort, qui place au cœur des actions de formation les enjeux de transitions écologiques, climatiques et environnementales. Les autres objectifs de ce plan viseront à favoriser de bonnes conditions de travail et manager les compétences pour répondre aux besoins évolutifs de la collectivité.

Dans ce cadre, le plan de développement des compétences a une double vocation. Il doit permettre de maintenir et de développer les compétences des agent-es nécessaires à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques régionales. Il doit également garantir aux agent-es l'exercice de leurs missions en sécurité et dans un environnement propice à l'évolution et à la mobilité professionnelle.

L'accompagnement managérial demeure un axe important pour l'année à venir. La réflexion quant à la mise en place d'un plan d'accompagnement des parcours professionnels pour l'ensemble des agents régionaux est également envisagée. Le réseau de formateurs interne va également être développé et consolidé.

Les différents dispositifs du plan de développement des compétences vont permettre de continuer les travaux initiés autour de la gestion des emplois et des parcours professionnels.

→ Dispositifs d'action sociale et d'hygiène et de sécurité

En matière d'action sociale, l'année à venir s'inscrit dans la continuité des nouveaux dispositifs adoptés début 2025 qui visent à déployer une politique d'action sociale équitable, universelle et souple. En matière de protection sociale complémentaire (PSC) et dans le but de permettre à tou-tes les agent-es de bénéficier d'une prévoyance dès début 2027, un important travail doit être conduit en 2026 pour identifier et déterminer le contrat de groupe le plus adapté pour l'ensemble des 4200 agent-e-s qui travaillent pour le Conseil régional et leur permettre ainsi un niveau de garanties suffisant pour faire face aux aléas d'une carrière, notamment en cas de maladie prolongée.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de prévention et de sécurité, les fonctions d'*Agents Chargés de la Fonction d'Inspection* (ACFI) sont généralisées via des conventionnements avec les quatre centres de gestion bretons. Les ACFI ont pour mission principale le contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la fonction publique territoriale et proposent ensuite à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui leurs paraissent de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

→ Suivi sanitaire et social des agent-e-s

La collectivité poursuit son travail d'accompagnement social des agent-e-s à travers l'action des assistantes sociales du personnel et le rôle de la Commission d'action sociale qui intervient pour apporter de l'aide aux agents en situation financière délicate du fait notamment de la maladie ou encore de difficultés passagères. Une équipe pluridisciplinaire autour du médecin de prévention accompagne également les agent-e-s à travers les visites périodiques ou spécifiques, les aménagements de postes ou les campagnes de prévention et vaccination.

Programme 902

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour plus de 4200 agent-es régionaux, les indemnités des 83 élu-es du Conseil Régional et des 120 membres du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agent-es sont également incluses dans ce programme, car soumises à cotisations sociales. Leur finalité et cohérence sont définies au programme 901, en lien avec les autres prestations sociales.

En matière d'évolution de la masse salariale, certaines contraintes, pour la plupart non concertées avec les collectivités locales, pèsent mécaniquement sur le budget régional compte tenu des différentes mesures réglementaires (variation du point d'indice, revalorisations du SMIC et/ou des grilles indiciaires, évolution des taux de cotisations et le Glissement Vieillesse Technicité -GVT - c'est-à-dire l'évolution spontanée de la masse salariale à effectifs constants).

Pour 2026, les principales mesures réglementaires à l'échelle nationale identifiées sont une nouvelle hausse de 3 points des cotisations retraite (CNRACL) pour les employeurs territoriaux. Pour la Région, l'effet estimé est une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 2,7 millions d'euros. Une éventuelle revalorisation du SMIC pourra également avoir un impact sur les premières grilles indiciaires. Enfin, s'agissant du GVT, une hausse de l'ordre de 2 millions d'euros est envisagée.

Afin de contenir l'évolution de la masse salariale, le travail sur la trajectoire des effectifs de la collectivité, initié en 2025 va se poursuivre avec une adaptation progressive du nombre de postes et une réduction du volume d'agents temporaires. Pour 2026, l'effort envisagé porte sur un montant de 1,5 million d'euros. L'objectif de la trajectoire des effectifs est de revenir d'ici la fin 2027 à un niveau de postes correspondant à celui de 2021, hors effets liés à des transferts de compétences ou postes cofinancés.

\\ 2026 en actions

\\ Propositions budgétaires

→ Maîtrise de la masse salariale

Du fait des mesures catégorielles (hausse des taux de cotisation retraite employeur, GVT, revalorisation du SMIC), et de l'adaptation des effectifs, l'évolution de la masse salariale est estimée à 2,45 % pour l'année à venir comparativement au montant votée en DM1 pour 2025, pour faire suite à une première hausse de 3 points des cotisations retraite.

→ Rémunération des collaborateur·trice·s de groupe

Cette action prévoit les crédits affectés au fonctionnement des groupes politiques à hauteur de 1,1 million d'euros pour 2026. Ils résultent des décisions prises dans le cadre du nouveau mandat depuis 2021 et de la détermination des enveloppes par l'assemblée régionale pour l'ensemble des groupes politiques constitués.

→ Versement des indemnités aux membres des assemblées

Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élu-e-s régionaux-ales et des 120 membres du CESER de la Région Bretagne. Les crédits correspondants sont évalués à 6,3 millions d'euros.

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

217 500 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

TABLEAU DES EMPLOIS

	Grade de fléchage	Total 01/01/2026	Créations Fev 26	Mouvements Fev 26	Total 01/03/2026
Emplois fonctionnels					
	Directeur général des services	1			1
	Directeur général adjoint	5			5
Catégorie A					
<i>Cadres d'emplois des filières administrative et technique</i>					
	Administrateur général/Ingénieur général	3			3
	Administrateur hors classe	25			25
	Ingénieur en chef hors classe	8			8
	Administrateur	21			21
	Attaché hors classe	3			3
	Ingénieur en chef	128			128
	Ingénieur hors classe	65			65
	Attaché principal	349			349
	Ingénieur	76			76
<i>Filière culturelle</i>					
	<i>Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine</i>				
	Conservateur en chef	3			3
	Conservateur du patrimoine	1			1
	<i>Cadre d'emplois des bibliothécaires</i>				
	Bibliothécaire	2			2
	<i>Cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine</i>				
	Attaché de conservation du patrimoine	9			9
<i>Filière médico-sociale</i>					
	<i>Cadre d'emplois des médecins territoriaux</i>				
	Médecin hors classe	2			2
	<i>Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux</i>				
	Infirmier en soins généraux hors classe	3			3
<i>Filière sociale</i>					
	<i>Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux</i>				
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	2			2
Catégorie B					
<i>Filière administrative</i>					
	<i>Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux</i>				
	Rédacteur principal de 1ère classe	293		-1	292
	Rédacteur principal de 2ème classe				
<i>Filière culturelle</i>					
	<i>Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine</i>				
	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1			1
	Assistant de conservation principal de 2ème classe				
<i>Filière technique</i>					
	<i>Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux</i>				
	Technicien principal de 1ère classe	350	3		353
	Technicien principal de 2ème classe				
	Technicien				
Catégorie C					
<i>Filière administrative</i>					
	<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux</i>				
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	264		1	265
<i>Filière technique</i>					
	<i>Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux</i>				
	Agent de maîtrise principal	36			36
	Agent de maîtrise	109			109
	<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux</i>				
	Adjoint technique principal de 1ère classe	175			175
	<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement</i>				
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	762			762
	Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	1532			1532
Sous Total		4228			4231
Hors filière					
	<i>Emplois de Cabinet</i>				
	Emplois de Cabinet	11			11
	<i>Emplois de groupes d'élus</i>				
	Emplois de groupes d'élus	26			26
	<i>Ouvriers de parcs et ateliers</i>				
	Ouvrier de parcs et ateliers				
	<i>Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort</i>				
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	10			10
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	38			38
	Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe à temps non complet	142			142
	Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	40			40
	<i>Autres</i>				
	Contrats de projet	85	3		88
	Contrats d'apprentissage	65			65
	Parcours Emploi Compétences	1			1
	Conventions industrielles en formation par la recherche (CIFRE)	5			5
Sous Total		423			426
Total		4651			4657

Programme 903

Equipement des groupes d'élus

\\ Raison d'être du programme

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles en vigueur de fonctionnement des groupes politiques, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

\\ 2026 en actions

→ Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

Dans le cadre des enveloppes dédiées au fonctionnement des groupes d'élus et afin que ceux-ci puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription de crédits de paiement d'investissement à hauteur de 15 000 € pour l'année 2026.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 904

Fonds d'intervention régional

\\ Raison d'être du programme

Le Fonds d'intervention régional (FIR) permet, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères établis au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter un soutien particulier à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrices de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté lorsqu'aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes.

\\ 2026 en actions

En 2025, environ 350 projets ont bénéficié d'un soutien au titre du Fonds d'Intervention Régional. Ces dossiers émanent d'acteurs locaux variés : des communes, des associations, des fondations dans des domaines très diversifiés. Pour plus de la moitié d'entre eux, il s'agissait d'actions d'animation de la vie locale sur l'ensemble des territoires bretons.

Dans le cadre d'une action coordonnée entre membres de l'association des Régions de France, le FIR a également été le support de l'aide exceptionnelle apportée à Mayotte pour faire face aux immenses dégâts causés par le cyclone Chido.

Aussi, en 2026, il s'agira de poursuivre le financement d'opérations en faveur de l'animation de la vie locale, du sport, de la culture, de la formation, de la santé-social-égalité-handicap, de l'organisation de colloques et de congrès, du développement économique-tourisme, de l'enseignement et enfin de la coopération et de la solidarité.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

115 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

990 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

115 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

990 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Programme 905

Information et promotion

\\ Raison d'être du programme

Le programme 905 concentre les actions nécessaires à la visibilité de l'action de la Région et à l'information des bretonnes et bretons concernant les politiques publiques et leurs droits. Il abonde aussi les actions de citoyenneté.

L'enveloppe globale des crédits de communication « externe » de la Région se structure autour du programme 905 et des crédits communication de l'ensemble des directions en charge de politiques publiques régionales.

\\ 2026 en actions

Au cours de l'exercice 2026, dans une logique de rationalisation des moyens dévolus à l'information et à la promotion, la priorité sera donnée aux actions les plus en cohérence avec la nouvelle stratégie de communication portée par la Région, visant la qualité de l'information aux usagers. Cette stratégie appréhende la communication comme une politique publique à part entière. Elle repose sur une articulation annuelle des campagnes d'information relatives aux politiques publiques et sur une campagne générale de promotion de l'action de la Région. En parallèle une réorganisation de la direction de la communication a été menée afin de rendre l'activité des cinq services qui la composent plus performante.

→ Un programme 905 rationalisé pour répondre à la trajectoire budgétaire.

Pour maintenir un haut niveau d'information aux usagers et une diffusion maximale de la communication régionale, l'internalisation de la conception et de la rédaction du magazine B a été actée. Une baisse de pagination et la suppression du numéro de juin ont aussi été décidées afin de préparer au mieux cette internalisation. Les crédits alloués à la refonte du portail bretagne.bzh et des sites associés ont aussi fait l'objet d'une optimisation. Bien que financée à plus de 60 % par les fonds FEDER, la ligne budgétaire a ainsi été réduite de plus de 40 %. De façon homogène, l'ensemble des lignes budgétaires ont été impactées par ces ajustements. L'internalisation du conseil stratégique et de la création graphique autour des campagnes a aussi entraîné des économies conséquentes. Enfin, une réduction des crédits alloués au soutien de manifestations extérieures, notamment les fêtes maritimes, a été décidée.

→ Un plan annuel d'action

Un plan stratégique annuel a été élaboré afin de renforcer l'impact de la communication de la collectivité auprès des usagers tout en optimisant son coût. Des campagnes de communication et d'information centrées sur les principales compétences de la Région seront ainsi mises en œuvre afin de valoriser l'action régionale auprès des bretonnes et bretons. En parallèle, une campagne plus générique sur le projet et l'identité de la Région Bretagne sera élaborée en interne et diffusée tout au long de l'année 2026. De plus, la direction de la communication élaborera des campagnes de sensibilisation visant notamment à promouvoir l'usage des transports en commun, la pratique des langues de Bretagne et la préservation de la ressource en eaux à l'approche de l'été.

→ 5 priorités d'action

Les missions d'information et de communication de la Région seront repensées à l'aune de cinq priorités visant une meilleure information des Bretonnes et des Bretons.

- Les réseaux sociaux seront davantage investis notamment pour s'adresser aux citoyens les plus jeunes. À cet effet, un effort spécifique sera consacré à la valorisation

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

30 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

3 578 300 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

30 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 452 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

de l'information relative à IDEO et aux formations portées par la Région ainsi que sur les offres de mobilité et plus généralement le service public de transport régional ;

- Une action particulière sera menée autour de la visibilité des actions de la Région afin de renforcer la lisibilité de l'allocation et de l'utilisation des ressources régionales ;
- Afin d'optimiser l'accès aux aides et à l'information régionale, tout en renforçant la sécurité des plateformes, une refonte du portail bretagne.bzh et des sites associés sera engagée en 2026 ;
- Le magazine régional d'information « le B » sera internalisé et son format réduit, concomitamment à une évolution de la ligne éditoriale sur l'information et la sensibilisation aux politiques publiques régionales ;
- Enfin, un dernier chantier sera mené concernant les données usagers de la Région au service d'une information mieux ciblée des citoyennes et citoyens bretons.

→ Rendre l'action de la Région plus visible dans les territoires

La Région renforcera ses actions de communication territorialisées autour de projets structurants menés à l'échelle des EPCI ou des communes, tels que le développement ou la création de dessertes BreizhGo, les opérations immobilières et les travaux d'infrastructures. À travers ces actions, la Région entend affirmer durablement sa présence et sa visibilité sur l'ensemble du territoire régional, au plus près des Bretonnes et des Bretons. Elle poursuivra également le renforcement de la communication relative à son offre de services au sein de ses implantations territoriales, notamment les Maisons de la Région Bretagne.

→ Des événements à fort impact

Tout au long de l'année, la Région organise ou accompagne plus d'une soixantaine d'événements sur tout le territoire régional. L'année 2026 sera notamment marquée par l'organisation de la 13^{ème} édition de la Route du Rhum qui s'élancera de Saint-Malo le 1^{er} novembre 2026 et pour laquelle la Région est le premier partenaire public. Avant cela, la Solitaire du Figaro prendra son départ depuis Perros-Guirec le 17 mai 2026 et Concarneau accueillera l'Ultim Sailing BPGO du 15 au 25 avril 2026.

Au cours de l'année, la Région continuera d'affirmer son soutien aux fêtes et rassemblements populaires notamment à l'occasion des fêtes maritimes de Douarnenez (du 23 au 26 juillet 2026) et des fêtes maritimes de Brest (du 9 au 14 juillet 2027).

La Région soutiendra et participera aussi en 2026 à des événements rassemblant le monde économique et institutionnel comme le Carrefour de la gestion locale de l'eau qui se tiendra à Rennes (21 et 22 janvier 2026), le SPACE (du 15 au 17 septembre 2026) et le Forum économique breton ou encore les Victoires de la Bretagne (décembre 2026).

Une très bonne perception des Bretons à l'égard de la Région *

96% des Bretonnes et des Bretons déclarent que la Région Bretagne se porte bien (pour 91% en novembre 2024).

79% des Bretonnes et Bretons jugent la Région Bretagne proche d'elles et eux (pour 73% en 2025).

73% des Bretonnes et Bretons affirment que la Région Bretagne a un impact positif sur leur quotidien et 93% qualifient de positive son action.

* Etude CSA menée du 01 au 10 décembre 2025 auprès d'un échantillon représentatif de 1007 habitants de la Région Bretagne

Programme 906

Patrimoine et logistique

\\ Raison d'être du programme

L'objet de ce programme est d'offrir aux membres des assemblées et aux agents, l'ensemble des moyens (locaux, mobiliers, transport, restauration...) et des conditions pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la Région responsable qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques et l'impact environnemental généré. De même, les choix de la commande publique pour l'ensemble des achats liés aux moyens généraux doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

Malgré l'évolution constante du périmètre d'intervention de la collectivité, la territorialisation de l'administration et la poursuite des projets qui en découlent en matière d'implantations locales ainsi que le niveau d'exigence développé ci-avant, l'objectif demeure la maîtrise de l'évolution du niveau de ces dépenses.

\\ 2026 en actions

→ **Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueuse de l'environnement**

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux d'investissement (de grande ampleur comme de remplacement d'équipements) et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux menés en régie.

A la suite de sa réhabilitation, l'Espace territorial de Bretagne Sud situé à Lorient a été inauguré fin novembre 2025. De même, le tout début de l'année 2026 sera marqué par l'emménagement des agents dans le nouveau centre fluvial à Saint-Perreux. En parallèle, d'autres projets entreront en phase travaux comme :

- à Saint-Brieuc, site de Sainte-Barbe et future Maison de la Région Bretagne, la restructuration complète du site (après la phase préalable de dépollution-déconstruction) ;
- au Centre fluvial de Pontivy, son agrandissement (besoin de vestiaires suite à la féminisation des équipes) et la nouvelle implantation de la forge ;
- à Quimper – bâtiment Duplex, le réaménagement de la future Maison de la Région Bretagne (dont l'acquisition a été réalisée en toute fin d'année 2025) pour une entrée dans le site au deuxième semestre 2027.

Le schéma directeur immobilier des bâtiments des services pour la période 2023-2028 dont la mise à jour a été présentée en session fin 2025 vient consolider les enjeux de la stratégie immobilière et de sa déclinaison opérationnelle.

Sur les sites rennais, l'année 2026 sera tout particulièrement marquée sur le site de Patton par l'aménagement d'une cafétéria, afin de répondre aux besoins des agents. Sont également prévus le lancement des travaux relatifs à la reprise du dispositif de chauffage à Beaulieu et au remplacement du deuxième ascenseur, ainsi que la poursuite de la mise en conformité de la sécurité, la modernisation audiovisuelle de l'hémicycle à Courcy, et la transformation d'une salle du FRAC pour des enjeux de conservation des œuvres.

En matière de gros entretien renouvellement (GER) et de travaux de maintenance, le volume des interventions est en nette augmentation suite à la prise en charge directe du patrimoine des services régionaux. Une enveloppe est à ventiler entre les services immobiliers, avec une partie dédiée aux agents de maintenance du patrimoine

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme ouverte au titre des exercices 2025 à 2027 de

7 762 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

8 200 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

11 900 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

9 761 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

itinérants et aux techniciens maintenance en patrimoine, pour prendre en charge toutes les opérations « propriétaires » ou « employeur », ainsi que tout imprévu. Par ailleurs, une enveloppe spécifique est à nouveau prévue pour poursuivre le remplacement de détecteurs de gaz en fin de vie.

Pour ce qui relève de la section de fonctionnement, le budget alloué aux lignes « entretien et réparation de bâtiments », ainsi que « fournitures en petit équipement » poursuit sa forte augmentation suite à cette prise en charge directe par les agents en territoire ; cette organisation contribue à maintenir notre patrimoine bâti en bon état. Enfin, 2026 sera marqué en avril par le renouvellement des marchés de nettoyage des locaux en 5 lots couvrant l'ensemble de la Bretagne, ainsi que la Maison de la Bretagne à Paris.

→ Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et ponctuellement à l'équipement des nouveaux sites.

En 2026, la collectivité poursuit l'acquisition de mobilier afin de finaliser les implantations sur les différents sites (comme le site de Saint-Perreux) ainsi que le réaménagement de certains espaces sur le site de Patton et de Courcy. Les mobiliers supplémentaires sont acquis prioritairement en conformité avec les dispositions de la loi AGECE (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire : reconditionnement, surcyclage, etc.).

→ Mettre à disposition un parc roulant moins émetteur de CO₂ et organiser les déplacements en transports collectifs

La Région poursuit l'optimisation de son parc roulant avec un budget consacré pour l'essentiel à son renouvellement (principalement par des véhicules hybrides et électriques, ainsi que des vélos et scooters électriques) et à son entretien.

Le parc roulant composé de 465 véhicules de moins de 3,5T accompagne notamment l'implantation d'équipes territorialisées. Pour 2026, il est à noter un budget à nouveau en légère baisse par rapport à 2025 pour les véhicules qui permet de répondre d'une part, au besoin de remplacement de 30 véhicules essentiellement dédiés à des besoins « métier » (avec des kilométrages élevés et/ou rencontrant des problèmes mécaniques récurrents) et d'autre part, à l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique. En effet, est privilégié l'achat de véhicules à faible émission (VFE, c'est-à-dire véhicule électrique et hybride rechargeable) pour répondre aux obligations réglementaires (pour les collectivités territoriales selon la loi LOM, à partir de 2025, la part minimale de véhicules renouvelés annuellement en VFE, doit être de 40 %, contre 30 % en 2024).

Quant à l'achat de vélos et scooters électriques, le budget 2026 proposé permettra d'assurer le renouvellement de vélos arrivant en fin de parcours et la poursuite du remplacement des scooters en modèles thermiques par des modèles électriques.

Les frais liés à l'entretien des véhicules pour certains vieillissants ainsi que le coût des carburants conduisent à maintenir le montant des crédits alloués sur ces postes équivalents à ceux proposés en 2025, en particulier pour les dépenses relevant des frais de maintenance des véhicules. Pour mémoire, l'année 2025 a permis d'équiper les véhicules de service de boîtiers de télématique embarquée. Enfin, juin 2026 sera marqué par le renouvellement du marché de carburant.

Pour ce qui concerne les déplacements professionnels dans leur ensemble, malgré la généralisation du recours au travail en distanciel, le niveau de déplacement reste important, en particulier les dépenses de train et d'hôtel (en lien avec l'inflation).

→ Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier

Sur cette action, sont imputés les frais d'affranchissement ainsi que les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier.

Programme 907

Systèmes d'information

\\ Raison d'être du programme

La qualité du système d'information (SI) est un enjeu déterminant pour l'efficacité de l'action régionale. Le déploiement généralisé et intensif d'outils métiers conduit à compléter un ensemble déjà riche de plus de 170 applications au total.

La sensibilité croissante des usagers internes et externes lors des interruptions de services, programmées ou non, est un indicateur factuel des enjeux liés à la continuité de service de nos outils numériques.

Notre SI est basé sur différents composants organisés en 3 grandes catégories :

1. Le socle d'infrastructures (serveurs physiques et virtuels, cloud, outils de sauvegarde, de sécurité, de supervision, etc.)
2. Les logiciels applicatifs, les portails et plates-formes pour les usagers
3. Les outils matériels et logiciels collaboratifs du quotidien (PC, Smartphone, bureautique, etc.)

La performance et l'efficacité des agents de la Région dans la mise en œuvre des politiques publiques sont très dépendantes de la qualité du système d'information, elle-même déterminée par son maillon le plus faible. Cela implique que l'ensemble des moyens numériques mis à disposition des agents soit maîtrisé et cohérent.

Le programme 907 finance les actions pour maintenir et faire évoluer le système d'information de la collectivité et participe à la transformation numérique de l'administration régionale, en cohérence avec le projet d'administration #TransBreizh et de la stratégie de la donnée et de l'IA.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

4 800 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

15 650 000 €

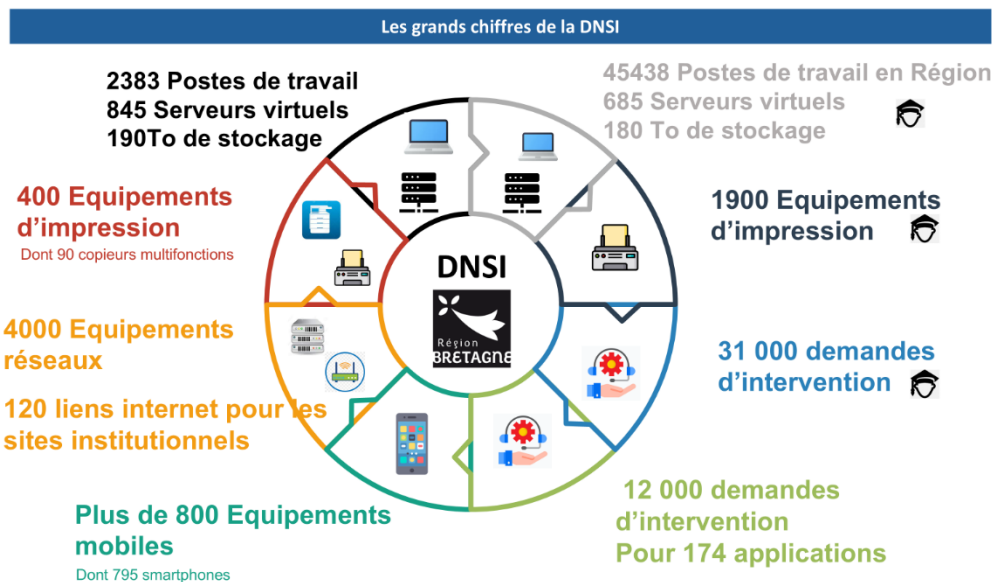
→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

15 650 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport



\\ 2026 en actions

→ Contexte 2025/2026

La recherche d'automatisation, d'optimisation des activités au quotidien est nécessaire et indispensable pour accompagner les grands projets de l'administrations : #TransBreizh, trajectoire effectifs...

Cette multiplication de projets va nécessiter un effort et une attention particulière de la collectivité pour que les agents soient le mieux accompagnés possible lors de ces déploiements importants. L'enjeu principal est d'améliorer globalement la culture numérique des agents de la Région afin d'exploiter pleinement le potentiel des investissements consentis dans les outils et services numériques de la collectivité.

Les dépenses « obligatoires », comprennent tous les engagements de type contrats, abonnements, marchés avec seuil etc. et les dépenses liées à la sécurité du SI et elles représentent 65 % en AP et 83% en AE.

Il a été décidé de ne pas augmenter le niveau de risque (Cyber, disponibilité, performance...) de notre SI par l'utilisation de produits ou outils sans la maintenance associée.

→ Une DNSI à pleine capacité

Après plus de 3 années de reconstruction, les effectifs de la DNSI sont -quasi- reconstitués. Les recrutements effectués permettent de diminuer le recours aux prestations. Une des pistes de réduction des dépenses globales de la Région consiste à réduire l'appel à des prestataires qui occupent des activités permanentes, notamment sur les compétences data et sécurité qui sont fortement sollicitées, en recrutant directement ces effectifs.

→ Des dépenses obligatoires à un niveau élevé et des augmentations régulières des tarifs

Le maintien et le développement de nos systèmes d'information mobilisent la part la plus importante des crédits de ce programme, tant en investissement qu'en fonctionnement.

En investissement (AP), on notera les inscriptions de crédits pour le périmètre de l'administration régionale et des lycées publics totalisent 4,8 M€, sur les dépenses habituelles : matériels et logiciels.

En fonctionnement (AE), les crédits indispensables au maintien en conditions opérationnelles et au développement du SI sont estimés à 15,8 M€. Il s'agit de dépenses de prestations de services (2,5 M€) ; de maintenance corrective et d'abonnement à diverses solutions logicielles en mode SaaS (4,5 M€) ; de frais d'hébergement, de support pour l'infrastructure et de télécommunications (2,5 M€). Le modèle économique des contrats de mise à disposition de ressources informatiques s'appuie, chaque année davantage, sur des abonnements annuels entraînant ainsi un besoin plus important de crédits en autorisation d'engagement.

Les situations monopolistiques des principaux prestataires (Microsoft, MGDIS, CGI, ATEXO...) sont également sources d'augmentations régulières de nos dépenses. Ce constat conduit à s'interroger sur les perspectives de mutualisation de certains marchés à l'échelle nationale, voire sur les voies et moyens de s'affranchir de ces positions dominantes et d'en contenir les risques.

→ Accompagner les projets informatiques de l'administration en lien avec les priorités régionales

Le programme 907 supporte également les dépenses permettant l'adaptation de notre système d'information aux besoins des politiques régionales. Il finance les projets initiés par les différentes directions en cohérence avec la démarche de transformation numérique, la stratégie de la donnée et de l'IA ainsi que le schéma directeur numérique (SDN). Ces projets représentent une part importante du budget de ce programme, à hauteur de 1,3 M€ en autorisation de programme et 4 M€ en autorisation d'engagement.

Programme 908

Ressources et expertises

\\ Raison d'être du programme

Ce programme comprend les moyens permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales. À ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat. Il fournit aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et permet de défendre les intérêts de la Région en cas de contentieux. Il permet enfin de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne et de mettre à disposition des ressources documentaires adaptées.

\\ 2026 en actions

→ Transformer l'administration et améliorer l'offre des services publics régionaux

Dans un contexte de complexification et d'accélération des enjeux sociétaux, économiques et politiques, la Région doit se doter de l'ingénierie nécessaire pour expérimenter et mettre en œuvre un pilotage de ses politiques publiques et de son administration. Le projet de budget 2026 est l'occasion d'affirmer davantage les ambitions régionales en matière :

- **D'innovation**, pour expérimenter et construire les politiques bretonnes en partant des territoires ;
- **De transformation**, pour assurer un service public performant et de qualité, à travers notamment la Relation Usagers, le management, le numérique, l'organisation et la coopération ;
- **D'information**, à travers la veille et documentation et la communication interne.

En 2026, de nouveaux projets seront conduits :

- **Relation usagers**
 - Stabilisation du pilotage de *Gestion Relation Usagers* ;
 - Validation et mise en œuvre d'une stratégie de la Relation Usagers pour la Région, en structurant le pilotage de sa qualité et de sa gouvernance.
- **Transformation et organisation**
 - Une contribution active à la démarche « Trajectoire des effectifs » sur le volet organisationnel, la simplification des processus et la mutualisation des compétences ;
 - Une contribution active à la Stratégie Employeur : animation des ateliers territoriaux suite au baromètre social, poursuite des escalas managériales avec une priorité donnée à la question de la « prise de décision » ;
 - Pilotage de l'étude sur les usages spontanés de l'IA par les agents et définition du cadre d'expérimentation pour deux cas d'usage.
- **Innovation**
 - Expérimentation d'un dispositif de participation citoyenne ;
 - Evaluation de l'expérimentation avec La Poste sur la « rematérialisation » des services publics via la vente de billets de train dans plusieurs bureaux de poste.

→ Mettre à disposition des ressources documentaires

Le programme 908 rassemble les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information (PVAI), ayant pour objet la diffusion d'informations ciblées sous la forme de revues de presse, d'alertes de veille thématiques, de ressources papier et numériques (journaux, revues, ouvrages, bases de données et ressources numériques). Les ressources documentaires offrent un socle de connaissances et d'expertises sur les compétences régionales, le fonctionnement des collectivités et les territoires, et sur le rayonnement de l'action du Conseil régional.

En 2026, l'activité du PVAI sera réinterrogée pour préserver une offre de qualité en matière de veille et d'animation de la Ruche (conférences, ateliers, etc...) en tenant compte de la contrainte des ressources humaines.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

2 345 500 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 345 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Piloter la politique d'achat et la mise en œuvre du nouveau schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables et animer la centrale d'achat régionale Breizh Achats

Adopté en décembre 2025, le 3^{ème} schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) s'applique à tous les achats de la Région et de ses mandataires, en qualité de pouvoir adjudicateur ou en qualité d'entité adjudicatrice, pour tous ses contrats (marchés publics et concessions), lesquels représentent en moyenne une dépense publique de 300 millions d'euros.

Le schéma révisé s'articule autour des trois mêmes chantiers structurants, déclinés en objectifs et actions clés afin d'en faciliter le suivi dans le temps. Prenant en compte les limites actuelles, il procède par ailleurs au toilettage de quelques indicateurs (cibles à atteindre et engagement de publication) : le SPASER 2026-2028 comporte ainsi 18 indicateurs cibles et 19 engagements de publication.

Les ambitions de notre politique d'achat sont donc renforcées pour 2026-2028 et le SPASER révisé confirme la volonté régionale :

- d'accélérer les transitions écologiques et sociales par la commande publique ;
- de renforcer l'autonomie stratégique, la souveraineté économique et la résilience territoriale ;
- de professionnaliser les pratiques d'achat à l'échelle de la collectivité et du territoire ;
- d'ouvrir la commande publique à l'ensemble des entreprises bretonnes, y compris les plus petites ;
- de piloter l'achat par la donnée, gage de transparence et d'évaluation continue.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs continue, quant à elle, d'être réalisée grâce à l'Observatoire des données de l'achat public lancé en mai 2022, complété fin 2025 de l'ensemble des données intéressant les délégations de service public.

L'atteinte des objectifs du SPASER 2026-2028 repose également sur des leviers organisationnels visant à mieux piloter la politique des achats, coordonner les pratiques, mutualiser les compétences, renforcer la maîtrise du risque juridique et accroître la performance économique des achats régionaux. Ces évolutions organisationnelles conduiront à un management plus centralisé de la fonction achat, s'inscrivant dans une logique de professionnalisation et de pilotage intégré de l'achat public, pleinement cohérente avec les engagements pris dans le cadre de la labellisation RFAR, obtenue par la Région Bretagne également fin 2025.

→ Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation des politiques publiques

Dans le contexte de forte tension budgétaire, la maîtrise de la donnée (sur les plans de la connaissance et de l'exploitation) ainsi que la capacité d'évaluer l'efficacité des moyens engagés sont des éléments clés du pilotage des politiques publiques.

Ainsi, le rapport d'activité et de développement durable (RADD), qui propose des indicateurs de contexte, de moyens et de résultats, s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer les impacts.

Le travail au long cours engagé pour améliorer nos capacités de pilotage global des ressources en cohérence avec les objectifs stratégiques de la collectivité sera poursuivi pour permettre de mieux quantifier et qualifier les services aux usagers. La refonte de la structure du système d'information décisionnel facilitera également le développement de nouveaux tableaux de bord de pilotage stratégique.

La Région améliorera encore sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle détient une part de capital ou verse des subventions significatives.

La démarche d'évaluation environnementale de nos politiques doit permettre à la Région de mieux intégrer les enjeux climatiques dans l'ensemble de son action, en cohérence avec son engagement dans les transitions écologiques.

Enfin, dans un objectif de maîtrise des risques et de fiabilisation des processus métiers et d'exécution financière, des actions d'audit interne et externe sont mises en œuvre.

→ Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 908 permet la mobilisation de moyens d'expertise juridique et d'ingénierie financière complémentaires à ceux des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité et avec le souci de mutualisation de ses moyens.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres. Ce programme prévoit également la notation financière à court et long termes par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à tenir ses engagements.

Enfin, ce programme rassemble les crédits nécessaires à la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses.

→ Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional.

Programme 909

Service de la dette

\\ Raison d'être du programme

L'emprunt constitue une recette d'investissement contribuant à l'équilibre du budget. Le stock de dette, ainsi généré et remboursé sur plusieurs exercices, représente une dépense d'investissement. Les intérêts impactent quant à eux la section de fonctionnement. La sécurisation de cet encours et l'optimisation des conditions financières représentent donc un enjeu majeur pour la collectivité.

\\ 2026 en actions

→ Honorer les engagements contractés

Les inscriptions budgétaires, correspondant à l'annuité de dette à régler en 2026, constituent une dépense obligatoire pour la collectivité et sont détaillées par contrats et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable.

En 2026, le service de la dette devrait poursuivre sa progression, compte tenu de la montée en puissance des remboursements *in fine* d'emprunts obligataires. Cette tendance est accentuée par un programme d'emprunt 2025 élevé.

En fonctionnement, les frais financiers ne devraient pas augmenter compte tenu de la stabilisation attendue des taux courts (l'Euribor 3 mois est prévu en moyenne à 2,181 % sur l'année 2026 contre 2,185 % pour 2025).

→ Obtenir les meilleures conditions financières

La Région a obtenu en 2024 et 2025 deux nouvelles enveloppes de 190 M€ et 370 M€ auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour le financement des travaux dans les lycées d'une part et pour la maintenance des TER d'autre part. 355 M€ restent disponibles pour l'exercice 2026 et les suivants, dont 130 M€ sont conditionnés à la réalisation de certaines opérations. Les conditions offertes par cette banque sont actuellement parmi les meilleures tant sur les taux que sur la souplesse des contrats qui permet de capter des marges révisables sur 4 ans très performantes.

Pour le reste de ses besoins de financement, la Région devrait se tourner vers le marché obligataire ou les prêts bancaires, qui ont pu retrouver de la compétitivité ces derniers mois sur les maturités plus longues (au-delà de 15 ans amortissables).

L'optimisation des conditions financières est également recherchée sur les contrats de prêt existants dans le cadre de la gestion active de la dette. En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions plus compétitives, à négocier le réaménagement des conditions financières ou à activer des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les produits financiers liés à ces opérations figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2026 et les dépenses sont imputées au titre des frais financiers.

→ Sécuriser l'encours

La sécurisation de l'encours est visée lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement et en veillant à limiter la dépendance financière de la Région et à stimuler la concurrence entre prêteurs afin d'optimiser les propositions.

La part des emprunts bancaires reste marginale et devrait ne représenter que 3,6 % de l'encours à fin 2025, dont 3,4 % pour le seul établissement ARKEA.

\\ Propositions budgétaires

→ De reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de la dette et de la trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la décision modificative de juin

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

131 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

43 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

La part des emprunts obligataires baisserait à 53 % et constituerait toujours le mode de financement dominant.

Avec 125 M€ de nouvelles consolidations, la banque européenne d'investissement (BEI) atteindrait 30 % du total et la Banque des Territoires 14 % compte tenu des 28,5 M€ réalisés en 2025.

Enfin, la sécurisation de l'encours passe également par une répartition équilibrée de l'exposition au risque de taux. Ainsi, le compartiment à taux fixe devrait diminuer et passer fin 2025 à 41 % contre 51 % pour le compartiment à taux variable et 8 % pour le taux à livret A.

En 2026, la Région adaptera sa stratégie en fonction de l'évolution des conditions de taxe.

→ Optimiser la trésorerie

Les comptes des collectivités au Trésor Public doivent obligatoirement être excédentaires mais ces sommes ne peuvent être rémunérées. Dans ce cadre, la Région a historiquement cherché à détenir le plus faible niveau de trésorerie c'est à dire réaliser une gestion en « trésorerie zéro », excepté en période de taux d'intérêt négatif (avant 2022).

Pour couvrir ses besoins de trésorerie à court terme, la Région dispose d'un programme de titres de court terme (NEU CP), plafonné à 350 M€, encadré par la Banque de France et sécurisé par des lignes de crédit de secours, garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Ce programme est aujourd'hui dimensionné de manière prudente afin de limiter les frais financiers. Ainsi, le programme de NEU CP n'est couvert qu'à hauteur de 240 M€ afin de diminuer les commissions acquittées sur les lignes de « secours », le besoin de tirage n'étant pas estimé au-delà de ce montant.

Au BP 2026, 2 000 000 € d'intérêts de lignes de trésorerie ou de frais de NEU CP sont prévus en dépense de fonctionnement.

Mouvements financiers divers

\\ Raison d'être du programme

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens. Il supporte des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire résultant de la mise en œuvre de l'instruction comptable M57 contribuant à l'image sincère et fidèle du patrimoine de la collectivité. Depuis 2017, les versements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme. Depuis 2025, il est le support des prélèvements opérés au titre du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO).

\\ 2026 en actions

→ Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables

Les crédits inscrits permettent notamment d'enregistrer les admissions en non-valeur, les extinctions de créances et les dotations aux provisions. Le programme « mouvements financiers divers » pourvoit au règlement des intérêts moratoires prévus par le code de la commande publique lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Il est prévu à ce titre une enveloppe de crédits de paiement de 4 285 552 € en section de fonctionnement et de 100 000 € en section d'investissement.

→ Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe

La loi de 2015 dite « NOTRe » a organisé le transfert des Départements aux Régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. Des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC) ont calculé le montant des attributions de compensation pérenne et non actualisable que la Région doit verser aux Départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan dans le cadre de ce transfert. Ces montants ont été fixés par arrêtés préfectoraux fin 2017. Ainsi, il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 24 508 748 euros pour 2026 en section de fonctionnement.

→ Contribution au fonds de solidarité régional

La loi de finances pour 2022 a institué un nouveau fonds de solidarité régional (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale (IFER, cartes grises), de la fiscalité transférée (fraction de TVA) et des concours financiers de l'Etat (DCRTP). Toutes les Régions métropolitaines sont désormais contributrices à ce fonds destiné aux Régions d'outre-mer. Le montant du fonds de péréquation est majoré en 2026 de 1,5 % de la dynamique de TVA constatée en 2025. Pour honorer la contribution de la Région au fonds de solidarité régional, il est proposé d'inscrire 2 millions d'euros.

→ Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)

Le DILICO 1, instauré lors de la loi de finances 2025, consistait à prélever une somme sur les recettes fiscales des collectivités en 2025 puis à la leur reverser par tiers sur les trois années suivantes, déduction faite d'un versement de 10 % au fonds de péréquation de chaque bloc de collectivités (pour les Régions, le fonds de solidarité régional).

Le projet de loi de finances pour 2026 reconduit le DILICO en multipliant quasiment par deux la contribution des Régions (280 millions d'euros en 2025 contre 500 millions d'euros prévus en 2026).

Outre la forte augmentation du prélèvement, le reversement de ce DILICO 2 serait étalé sur cinq ans et conditionné à l'évolution limitée des dépenses de la collectivité (et de celles de son bloc de collectivités) par rapport à la croissance du PIB en valeur. Pour la Région, le montant du DILICO 2 est évalué à 26,1 millions d'euros.

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation de programme de

10 000 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2026 une autorisation d'engagement de

10 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

58 014 300 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

→ Procéder aux remboursements et reversements dans le cadre du versement mobilité régional et rural

Le versement mobilité régional et rural (VMRR) va générer deux types de dépenses.

○ Les remboursements aux employeurs pour les salariés logés ou transportés

Les employeurs assujettis au VMRR qui assurent le logement permanent sur les lieux de travail ou effectuent intégralement et à titre gratuit le transport collectif de leurs salariés peuvent demander le remboursement du versement au prorata des salariés concernés. Sur l'exercice 2026, il est estimé que ces remboursements s'élèveront à 20 000 euros.

○ Les reversements aux autorités organisatrices de la mobilité locale

La loi prévoit que la Région reverse 10 % des sommes qu'elle perçoit (déduction faite des remboursements) aux autorités organisatrices de la mobilité locale (AOML) sur le territoire de chaque communauté de communes, pour le développement local de la mobilité. Ce reversement, calculé au prorata de la population de ces EPCI, sera effectué au terme de chaque semestre. Sur le territoire breton, cela concerne 38 communautés de communes. En 2026, année de démarrage du VMRR, la Région procédera au reversement pour le premier semestre uniquement, dont le montant est estimé à 1,1 millions d'euros.

→ Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances

○ Les dotations aux amortissements

Les immobilisations sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée. Les dispositions de l'instruction M57 conduisent à des évolutions importantes des prévisions de dotations aux amortissements. À cet égard, pour 2026 un crédit prévisionnel de 459 000 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

○ La reprise des subventions transférables au résultat

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement. Pour 2026, le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 160 050 000 € (mouvements d'ordre budgétaire).

○ La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées

Une faculté de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement est prévue par l'instruction M57. Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, ne conduise à un déséquilibre du budget. Cette possibilité a été mise en œuvre pour la première fois lors du Budget supplémentaire 2020. Pour 2026, il est nécessaire de procéder à leur neutralisation pour un montant de 123 977 900 €.

→ Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région

L'instruction M57 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région. Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 120 000 000 €.

Les mouvements d'ordre à inscrire sont récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	459 000 000 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	160 050 000 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	120 000 000 €	925	238
Neutralisation des dotations aux amortissements	926	198	123 977 900 €	946	7768

→ Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues

Des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section. Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettraient pas d'intervenir. Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 10 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 035-233500016-20260212-26_DFE_SBUD_01-BF

BUDJED KENTAÑ 2026

Kuzul-rannvro Breizh – C’hwevrer 2026

PRIZAÏJE PERMIER 2026

Consail rejona de Bertègn – Feverier 2026



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

